



Comité technique



RÉGARDS SUR LE FONCIER n°7

Structures agraires et accès des jeunes à la terre

Gestion intrafamiliale du foncier et stratégies d'autonomisation des jeunes

Contributions aux journées d'études de juillet 2018

MAI 2019



La collection « Regards sur le foncier » du Comité technique « Foncier & développement » accueille des articles offrant un point de vue critique et original sur les questions foncières dans les pays du Sud. Elle permet de valoriser les contributions des membres du Comité et de son réseau aux travaux et journées de réflexion du groupe. Tous les articles sont disponibles en version française et mis à la disposition du public sur le portail www.foncier-developpement.fr. Des traductions en anglais peuvent être proposées pour les articles dont la portée le justifierait. Cette collection bénéficie d'un appui financier du projet multi-pays d'Appui à l'élaboration des politiques foncières, de l'AFD.

Pour plus d'information sur cette collection, contacter le Gret qui assure le secrétariat scientifique du Comité : secretariatCTF@gret.org

Les publications de cette collection n'engagent que leurs auteurs et leur contenu ne représente pas nécessairement la vision et la position du Comité technique « Foncier & développement ».

La revue bibliographique et les communications présentées dans ce numéro de « Regards sur le foncier » sont issues de journées d'études organisées par le Comité technique « Foncier & développement » dans le cadre du chantier de réflexion collective sur les « Systèmes agraires et l'accès des jeunes à la terre ». Ce chantier de réflexion a été conduit par Agter et Scafr-Terres d'Europe et a été jalonné de plusieurs rencontres permettant d'éclairer les dynamiques à l'œuvre aux niveaux national et continental.

Les études de cas présentées dans ce numéro viennent éclairer à travers des travaux empiriques menés sur différents territoires les enjeux liés à l'autonomisation des jeunes et illustrer la diversité de leurs parcours. Il s'agit d'un champ d'intérêt particulier pour la Coopération française, qui développe des analyses et stratégies d'intervention sur la manière d'accompagner le développement des territoires ruraux. La prise en compte des enjeux intergénérationnels et des dynamiques d'évolution des exploitations familiales vient ainsi utilement alimenter ces réflexions.

RÉFÉRENCE POUR CITATION :

MERLET Michel, LEVESQUE Robert, RANGE Charline, BENKAHLA Amel (dir.), *Structures agraires et accès des jeunes à la terre : gestion intrafamiliale du foncier et stratégies d'autonomisation des jeunes*, Regards sur le foncier n° 7, Comité technique « Foncier & développement », AFD, MEAE, Paris, mai 2019.

PHOTO DE COUVERTURE :

Terrasses cultivées, rizières de bas-fond, hameau et tombeau familial (à droite), Hautes Terres de Madagascar, région Vakinankaratra, juin 2017. © Hadrien Di Roberto

Préface

Surnuméraires ! Sont-elles surnuméraires toutes ces familles agricoles des pays des Suds ? Ont-elles encore une fonction dans l'ordre économique mondial qui s'impose désormais à tous, ou bien, sont-elles déjà obsolètes ?

À première vue la réponse devrait être des plus pessimistes.

Après des décennies de colonisation, directe ou indirecte, suivies par des décennies de politique de développement, les familles agricoles des pays naguère sous-développés, aujourd'hui « en voie de développement », auxquelles on faisait miroiter les bienfaits de la modernisation marchande, ont généralement vu leur productivité de travail et leurs conditions de vie stagner. À quelques exceptions près, incapables de capitaliser, de s'équiper, non pas en raison d'une mentalité archaïque mais du simple fait de la situation socio-économique, ces familles vivent dans des conditions variables, souvent proches de la survie. Parallèlement, la productivité du travail des agricultures industrielles, au Sud comme au Nord, continue de s'accroître tant et si bien que l'écart entre celles-ci et celles-là se mesure désormais par un facteur qui approche le millier. Cette différence de productivité, dans un monde dominé par l'idéologie de la concurrence « libre et non faussée », ressemble à un arrêt de mort...

Ces familles agricoles subissent ainsi une insécurité sociale généralisée qu'elles affrontent notamment par des stratégies démographiques fondées sur une fécondité élevée, les « jeunes » y sont donc nombreux. Ici, l'espoir est de bénéficier un jour du soutien de l'un de ses enfants, voire, dans les pires des cas, de les livrer rapidement à un marché du travail friand de main-d'œuvre soumise et bon marché. Ces stratégies nourrissent l'exode rural qui vient encore enfler d'abjectes périphéries urbaines. Entre l'espoir que les nouveaux citoyens pourront supporter leur famille rurale et le rôle de lieu de repli que celle-ci offre à ceux-là, la comptabilité des attentes croisées est sordide. Bien souvent, l'exode est décevant. En effet, les délocalisations et la croissance de la consommation des pays « développés » sont largement insuffisantes pour absorber ce volant de jeunes travailleurs dont l'obsolescence est encore accrue par l'intensification en capital, l'innovation technique, des secteurs qui pourraient les employer. De multiples exemples montrent que la moindre crise économique, sociale ou politique crée alors une tragique surpopulation relative.

Il faut allier le pessimisme de la raison à l'optimisme de la volonté écrivait Gramsci du fond de sa cellule. La situation exige effectivement une volonté politique, dont le chantier mené par le Comité technique « Foncier et développement » sur la question de l'accès des jeunes à la terre et les dynamiques d'évolution des structures agraires est l'une des expressions. Cette volonté doit s'appuyer sur une autre manière de raisonner la crise multiforme des agricultures familiales du monde.

Premier constat, les agricultures familiales font preuve d'une extrême résilience. Et cette résilience n'est pas seulement basée sur des caractéristiques réactives (capacité de résister à la perte de marchés par le repli sur la production d'autosubsistance en l'absence d'alternative par exemple) mais également sur des caractéristiques proactives. Notamment, les capacités d'innovation technique et organisationnelles des familles agricoles ont été maintes fois décrites

et forcent l'admiration. Ici, les jeunes ruraux jouent un rôle essentiel dans leur détermination à se construire un avenir.

Second constat, la productivité du travail n'est pas, partout et toujours, le facteur économique déterminant. Dans tous les cas, elle ne saurait le rester indéfiniment. Elle l'est certes lorsqu'il s'agit de rémunérer le capital investi, de dégager un profit. Mais, pour répondre aux défis alimentaires actuels et à venir, la supériorité des agricultures familiales sur les agricultures industrielles ou entrepreneuriales en termes de productivité par unité de surface est indéniable.

Plus, parce qu'intensive en travail, l'agriculture familiale est mieux capable de répondre aux défis de l'emploi des jeunes, ce qui est une tautologie, mais aussi aux défis environnementaux. Avec elle, les formes d'artificialisation agricole du milieu qu'on peut appliquer et les domaines de recherche qu'on doit promouvoir sont autrement plus sophistiquées et moins délétères que les recettes archaïques de la mécanisation et de la « chimisation » à tout va.

Cependant ne nous trompons pas, ce n'est pas en plaquant, même avec bienveillance, sur le fonctionnement des agricultures familiales des catégories de pensée normatives que nous pourrions comprendre leurs logiques socio-économiques et leur résilience et, par conséquent, travailler à les conforter. Il faut sortir de l'économisme dominant qui, *in fine* et malgré parfois quelques sophistications, centre son analyse sur l'individu isolé maximisant ses avantages pour enfin prendre en compte les lieux et les temps sociaux d'élaboration des stratégies socio-économiques des personnes. La famille, dans la grande variété de ses expressions, reste le lieu de socialisation et de reproduction démographique et sociale par excellence des populations agricoles. Réfléchir à une amélioration concrète des conditions de vie des populations agricoles, à leur contribution à la sécurité alimentaire et à la protection de l'environnement passe nécessairement par la mobilisation d'outils théoriques et méthodologiques spécifiques. Conséquemment, le temps à prendre en compte n'est pas le temps compulsif de la marchandise mais celui dans lequel s'inscrivent les stratégies de reproduction démographique et sociale des personnes au sein des ensembles familiaux. Et ce temps est *a minima* viager, voire transgénérationnel... Ainsi, la place des jeunes, leur accès aux ressources productives et singulièrement à la terre ne sauraient être traités *en soi* mais doivent être nécessairement mis en perspective. Et l'utilité du travail dont le présent document rend compte est de nous encourager à nous lancer dans une telle entreprise et de nous offrir quelques pistes solides pour nous y aider.

À défaut, devons-nous admettre le postulat d'Adam Smith selon lequel « la demande en hommes, comme celle de n'importe quel produit, règle nécessairement la production des hommes : elle la stimule quand elle va trop lentement et la ralentit quand elle avance trop vite » – et acquiescer aux tragiques modalités de régulation de la demande en humains que la main trop visible du marché inflige aux populations frappées d'obsolescence ?

Jean-Luc Paul

Docteur en anthropologie, ingénieur agronome

Maître de conférences à l'Université des Antilles

TABLE DES MATIERES

PREFACE – Jean-Luc Paul	1
REVUE DE LITTERATURE – Charline Rangé	7
Introduction	7
I. Relations intergénérationnelles et changements agraires : éléments de cadrage	7
1. Définir la jeunesse	7
2. Dépendance et autonomie au sein des groupes familiaux	8
3. Replacer les relations intrafamiliales et intergénérationnelles dans les niveaux supérieurs d'organisation politique et économique	10
4. Réinterroger les relations entre genre et générations avec la différenciation socio-économique et les mobilités	10
5. Changements agraires et dynamique des transferts de droits	12
II. Logiques de reproduction familiale, travail des jeunes et migrations	14
1. Le rôle économique assigné aux enfants	14
2. Migrations et mobilités : multilocalisation ou marginalisation ?	18
III. Une génération en proie aux inégalités et à l'insécurité foncière ?	19
1. Jeunes et marchés fonciers	19
2. Le jeu intrafamilial autour des transferts de droits : facteur d'insécurité foncière ?	21
3. Légitimer l'exclusion foncière par la citoyenneté : les " <i>son's of the soil conflicts</i> "	23
IV. Acquisitions foncières à grande échelle, agro-industrie et emploi : les enjeux d'une analyse générationnelle	24
1. La question de l'emploi et des revenus ruraux	24
2. L'enjeu d'une analyse générationnelle	24
Conclusion : agriculture et ouverture du champ des possibles aux jeunes générations	26
Bibliographie	28
PARTIE 1. FAMILLES ET STRATEGIES D'AUTONOMISATION DES JEUNES	36
STRATEGIES D'AUTONOMISATION DES JEUNES ET ACCES AU FONCIER : ENTRE MIGRATION ET ATTACHEMENT A LA TERRE, QUEL ROLE POUR LA FAMILLE ? Étude de cas dans les Hautes Terres à Madagascar Hadrien Di Roberto	38
Introduction	38
Une zone semi-enclavée et soumise à une forte pression foncière	39
I. L'accès à la terre dans le processus d'autonomisation des jeunes ménages ruraux	42

1. La famille nucléaire comme unité de production et consommation	42
2. Une autonomisation préparée en amont	43
3. Modalités des transferts de droits fonciers entre générations	44
II. Pluriactivité, mobilité et marchés fonciers dans le processus d'autonomisation des jeunes agriculteurs	45
1. Importance de la diversification des activités agricoles et extra-agricoles	45
2. Migration saisonnière ou de moyen terme : l'importance de la mobilité des jeunes	46
3. Les marchés fonciers pour le développement d'une exploitation agricole : le rôle des réseaux familiaux	47
III. Migrations et rapports fonciers intrafamiliaux	49
1. Entretenir ses droits fonciers et son appartenance familiale à travers les contributions financières	49
2. L'importance des prêts intrafamiliaux et de l'indivision	50
Conclusion	51
Bibliographie	51
L'INSTALLATION DES JEUNES RURAUX EN SIERRA LEONE : L'EMANCIPATION AU PRIX DE LA PRECARITE	
Augustin Palliere	53
<hr/>	
Introduction	53
I. Fragmentation du groupe domestique et précarisation	56
II. Une marchandisation très incomplète	60
III. Trajectoires « d'installation » et d'émancipation des jeunes ruraux	63
Conclusion	64
Bibliographie	65
PARTIE 2. AGRICULTURES FAMILIALES ET MARCHES FONCIERS	67
LES DIMENSIONS INTRAFAMILIALES DE L'ACCES DES JEUNES A LA TERRE : ECLAIRAGE DEPUIS LE SUD-COMOE (COTE D'IVOIRE)	
Jean-Philippe Colin, Débégoun Marcelline Soro, Georges Kouamé	69
<hr/>	
1. Eléments de contexte	69
2. Cadre conceptuel pour traiter de la question des droits fonciers dans une perspective intrafamiliale	72
3. Les transferts fonciers à travers les héritages et les donations entre vifs	73
4. La délégation intrafamiliale de droits de culture temporaires	77
5. Note sur la dynamique des structures foncières à Djimini-Koffikro	79
6. Les jeunes au cœur des tensions intergénérationnelles autour du rapport au marché du FVI	81
Conclusion	83
Bibliographie	84

MARCHES ET SOLIDARITES FAMILIALES : LES TRAJECTOIRES DES JEUNES DANS UNE AGRICULTURE FAMILIALE EN COURS D'INTENSIFICATION (GUINEE FORESTIERE) Augustin Palliere, Charline Range	85
<hr/>	
Introduction	85
I. Eléments de contexte	86
II. Individualisation et marchandisation des droits fonciers	89
III. Accéder à la terre aujourd'hui en Guinée forestière	91
IV. Des trajectoires d'installation divergentes	93
Conclusion	95
Bibliographie	95
PARTIE 3. INSTALLATION DANS LE CADRE DES PROGRAMMES PUBLICS	97
<hr/>	
INSTALLATION DES JEUNES DANS LE CADRE DES POLITIQUES DE MISE EN VALEUR EN ALGERIE : PORTEES ET LIMITES Ali Daoudi, Jean-Philippe Colin	99
<hr/>	
Introduction	99
I. L'installation des jeunes en zones de mise en valeur : les limites d'une approche administrative	101
1. La politique de mise en valeur des zones arides	101
2. Le choix des bénéficiaires	102
3. Installation des jeunes dans le cadre de la mise en valeur : les limites	104
II. Les clés du succès de l'installation des jeunes dans les zones de mise en valeur	106
1. Les <i>success stories</i> : profils et trajectoires des jeunes bénéficiaires de la politique de mise en valeur	107
2. Environnement de la réussite : l'économie de marché réticulaire	108
Conclusion	110
Bibliographie	111
<hr/>	
YOUNG FARMERS IN THAILAND: SMALL NUMBERS, BUT DIVERSIFIED PROJECTS Cécile Cochetel, Kassirin Phiboon, Nicolas Faysse	112
<hr/>	
Introduction	112
I. Methodology	114
II. Diverse farm orientations	115
1. Type 1. "Main Crops" farmers	115
2. Type 2. "Main crops and diversification" farmers	115
3. Type 3. "Business-oriented" farmers	116
4. Type 4. Farmers aiming at "Environmentally friendly" practices	117
5. Type 5. "Rural Development" farmers	118
6. Main characteristics of young farmers per type	119
III. Initial difficulties	119
IV. Support programmes	120

Conclusion	122
References	122
EVOLUTION DES STRUCTURES AGRAIRES ET INSTALLATION DES JEUNES EN AGRICULTURE:	
Retour sur 40 ans d'installation des jeunes ruraux en agriculture irriguée dans le delta du fleuve Sénégal	
Pierre Girard, Jeremy Bourgoïn, Djibril Diop, Astou Diao Camara, Djiby Dia	123
Introduction	123
I. La profonde transformation du delta du fleuve Sénégal	124
II. Une approche longitudinale pour détecter des changements d'ordre générationnel	127
III. Vers une différenciation accrue des modalités d'installation des jeunes ruraux en agriculture	128
1. Prédominance de l'installation en agriculture comme première activité génératrice de revenus	129
2. Des jeunes qui débutent de plus en plus tôt leur propre activité agricole	130
3. Des changements d'ordre générationnel dans l'installation en agriculture	131
4. Une différenciation sociale intragénérationnelle dans l'accès au foncier et au capital	134
IV. Vers une recomposition des structures familiales	135
Conclusion	137
Bibliographie	138
BIBLIOGRAPHIE DES INTRODUCTIONS THEMATIQUES	141

Revue de littérature

Charline Rangé – juin 2018

INTRODUCTION

Cette revue de littérature s'inscrit dans le cadre du chantier « Structures agraires et accès des jeunes à la terre » du Comité technique « Foncier et développement ». Conformément au positionnement du Comité, la question des « jeunes » est envisagée ici sous l'angle des relations intrafamiliales et intergénérationnelles, en particulier autour de l'accès des jeunes à la terre. Les références bibliographiques ont été sélectionnées pour interroger l'articulation entre les transformations de ces relations et les changements agraires (à l'échelle des territoires comme des unités de production), en se concentrant sur les pays du Sud. Toutefois, plusieurs situations pourtant importantes démographiquement ou économiquement ne sont pas ou que peu évoquées ici : les situations agraires chinoises et indiennes, celles de l'Afrique australe ou encore des pays du Maghreb, ainsi que de nombreuses situations en Amérique du Sud ou centrale. Les travaux sur l'Afrique subsaharienne (principalement le Burkina Faso, le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Niger, le Nigeria, le Malawi, l'Ouganda, le Rwanda, la Sierra Leone) et Madagascar, ceux sur l'Asie du Sud-Est (principalement l'Indonésie et la Malaisie) et quelques travaux sur le Brésil et le Mexique forment le gros de notre corpus bibliographique, constitué uniquement de littérature scientifique. Si cette synthèse bibliographique repose sur un nombre limité de références, on peut retrouver dans la littérature – souvent antérieure – des argumentaires convergents sur la plupart des points discutés.

La première partie propose des éléments de cadrage sur les liens entre relations intergénérationnelles et changements agraires. La seconde partie pose la question du rôle des jeunes dans la reproduction familiale. Elle traite ainsi du travail agricole familial et marchand, de la scolarisation et de l'insertion urbaine, de la pluriactivité et des différentes formes de migrations, en relation avec les dynamiques agraires. La troisième partie interroge les inégalités et l'insécurité foncières du point de vue des jeunes générations. La dernière partie est consacrée au développement des grands projets agro-industriels analysé sous l'angle de l'emploi et des processus intergénérationnels de transformation des relations autour du travail et de la terre.

La très grande diversité des situations et processus locaux interdit de généraliser à une plus large échelle les données présentées. Afin d'alléger le document, nous avons toutefois pris la liberté de ne pas toujours préciser la région et le groupe ethnoculturel considéré. Nous invitons donc le lecteur à se reporter à la bibliographie indiquée.

I. RELATIONS INTERGENERATIONNELLES ET CHANGEMENTS AGRAIRES : ELEMENTS DE CADRAGE

1. DEFINIR LA JEUNESSE

Désignés en référence à l'âge, les jeunes sont conçus comme une catégorie en soi, vue comme particulièrement vulnérable aux crises (Chauveau, 2005a). Cette définition sert des travaux à

visée statistique utilisés par les institutions internationales et dans les programmes spécifiques à destination des jeunes. Cependant, plus qu'une question biologique, être jeune renvoie à une « *position relationnelle socialement et culturellement construite par rapport à d'autres générations et par rapport à des attributs et à des ressources qui confèrent une compétence sociale et un pouvoir de prise de parole* » (Chauveau, 2005a, p. 26, voir aussi Christansen *et al.*, 2006 ; Whyte, 2012). La définition de la jeunesse devient dès lors une question empirique qui relève des catégories locales de perception. La notion « d'autonomisation » est parfois employée par opposition à un lien de dépendance pour décrire les trajectoires socio-économiques de jeunes gens marquées par la tension entre autonomie et dépendance à la génération antérieure, sans présager du contenu moral et normatif que les acteurs lui attribuent (Le Meur, 2005). La notion d'*adulthood* (âge adulte, statut d'adulte), enfin, permet d'insister sur le changement de rôle et de statut au sein du groupe familial et de la communauté (Christansen *et al.*, 2006).

2. DEPENDANCE ET AUTONOMIE AU SEIN DES GROUPES FAMILIAUX

2.1 Interpréter les relations intrafamiliales

À propos de l'Afrique subsaharienne, l'anthropologie a montré que, plus que des groupes de parenté, les lignages¹ étaient des institutions à la fois économiques, politico-juridiques et religieuses (Dozon, 1986). Ils sont fondés sur une double relation de dépendance entre fils et père (ou oncle maternel et neveu dans les sociétés matrilineaires) et entre cadet(e)s et aîné(e)s (Balandier, 1974). Les aînés contrôlent historiquement les ressources productives et plus largement l'ensemble des relations sociales, notamment les échanges matrimoniaux. Diverses pratiques d'adoption et d'affiliation permettent d'accroître le nombre de dépendants en fonction d'enjeux économiques et de stratégies politiques (Dozon, 1986) et renforcent la superposition des relations familiales et clientélistes (Bledsoe, 1980). Avec la baisse du taux de mortalité à partir des années 1960, la coexistence de plusieurs générations sur des durées plus longues et la multiplication du nombre de collatéraux a bouleversé les cycles de transmission des pouvoirs et des biens, contribuant à la redéfinition des relations entre les hommes et les femmes et entre les générations (Quesnel et Vimard, 1989).

Fondamentalement intéressée à comprendre l'articulation entre les modes de production lignager et capitaliste, l'anthropologie économique marxiste des années 1960-1970 propose différentes interprétations de la dimension matérielle et économique des rapports lignagers en Afrique subsaharienne. La grille d'interprétation proposée par C. Meillassoux (1975) est fondée sur le cycle d'avance/restitution du produit entre générations, qui institue une « dette » des cadets envers leurs aînés. Cette dette fonde, avec le contrôle de la circulation des biens et des unions matrimoniales, le pouvoir des aînés. Élaboré à propos d'économies domestiques d'autosubsistance, le modèle de Meillassoux permet de s'interroger sur les transformations liées au développement des rapports marchands. P.-Ph. Rey voit dans les rapports lignagers des antagonismes de classe fondés sur l'exploitation du travail des cadets par les aînés (Dupré et Rey, 1969). Chauveau et Richards (2008) font un pas de côté par rapport à ce débat théorique et proposent de voir dans ces deux modèles des variantes géographiquement et historiquement situées de l'organisation lignagère.

De fait, à travers le monde, les relations historiques de dépendance entre générations et entre sexes sont très hétérogènes. Certains travaux portant sur l'Asie du Sud-Est ont mis en évidence

¹ Groupe de filiation, souvent nommé, dont les membres se considèrent comme descendants d'un ancêtre commun et sont effectivement à même de retracer généalogiquement ces relations (Barry *et al.*, 2002).

une norme coutumière historique de pleine propriété des enfants, des jeunes et des femmes sur leur travail (Wong, 1983 à propos de la Malaisie ; Li, 1996 à propos de l'Indonésie). Les fonctions de production, d'épargne et d'investissement sont réalisées individuellement, seules les fonctions de consommation et de protection (*care*) lient les générations au sein des groupes familiaux. Dans des sociétés où ni l'État ni le marché ne jouent de rôle de sécurité ou d'assurance sociale, comme c'est le cas dans la plupart des sociétés du Sud, la fonction de protection sociale (ou de sécurité sociale) de l'institution familiale est en effet centrale ; plus encore, c'est le fait de fournir ces services qui crée la relation de parenté (Attané, 2011 à propos du Burkina Faso ; Benda-Beckman, 2015 à propos de l'Indonésie). Historiquement, la prise en charge de cette fonction repose sur la propriété partagée de la terre (*ibid.*), ou du bétail dans les sociétés pastorales (Baroin et Boutrais, 2008). Elle repose sur les transferts non marchands de terres (ou de bétail) et sur les obligations sociales attachées aux droits sur la terre (ou le bétail) héritée du lignage. La réduction des possibilités d'extension des surfaces cultivées, l'individualisation des droits d'appropriation et la marchandisation de la terre (ou du bétail) posent dès lors la question de la transformation des relations intrafamiliales de protection sociale, de la capacité et de la volonté des États à prendre en charge cette fonction et des différentes autres formes de support qui sont construites (Benda-Beckmann, 2015).

Au-delà des relations tissées autour du travail, de la terre et du capital, la famille joue aussi souvent un rôle clé dans la transmission des savoirs mobilisés dans les processus productifs.

2.2 Le caractère réducteur de la notion de ménage

Le caractère réducteur du ménage² comme unité d'analyse a été largement démontré pour l'Afrique subsaharienne (Ancey, 1975 ; Gastellu, 1980 ; Guyer, 1981 ; Guyer et Peters, 1987). Pour dépasser la notion de ménage, Gastellu (1980) propose de repérer les unités économiques pertinentes relativement aux principales fonctions que sont la production, la consommation et l'accumulation, et d'étudier les transferts entre ces unités. Pour Guyer et Peters (1987), il s'agit de combiner une analyse des *unités* et des *processus* (de production, de consommation et de distribution). Envisager ces unités économiques aussi comme des groupes d'appartenance permet de comprendre comment le contenu normatif et moral des différentes unités domestiques, des relations d'âge et de conjugalité et des schémas de résidence justifie les pratiques de production et de consommation au sein des ménages (*ibid.*). Ces normes ont « sédimenté » au cours de l'histoire ; elles sont plurielles et en partie contradictoires ; elles peuvent être contestées et différemment articulées en fonction du contexte et des intérêts des acteurs (Li, 2014a ; Attané, 2011). Les rapports de prix mondiaux, l'accès aux intrants, les circuits de commercialisation, la disponibilité en terre et l'existence de frontières agraires, sont autant d'éléments – parmi d'autres – qui structurent ce contexte (Li, 2014a). Le ménage doit ainsi être conçu comme le lieu de rencontre d'un ensemble changeant et éventuellement conflictuel d'intérêts, de droits et de responsabilités (Guyer et Peters, 1987).

On comprend dès lors comment les projets agricoles et les politiques foncières (redistribution foncière ou titrisation) mis en œuvre avec une vision unitaire des ménages – comme c'est souvent le cas (Razavi, 2007) – peuvent accentuer les tensions intrafamiliales, contribuer à déplacer le rapport de force au profit du « chef de ménage » et/ou rencontrer l'opposition des femmes ou des jeunes gens (voir notamment Carney et Watts, 1981 pour un cas célèbre en Gambie, et Thompson, 2010, qui montre comment au Zimbabwe le programme de confiscation-redistribution des terres et du bétail et d'intensification agricole des autorités coloniales a buté

² Le ménage, au sens usuel, correspond à une unité de résidence, de consommation et de production.

dans les années 1950 sur un violent mouvement rural de résistance des jeunes hommes et des femmes).

3. REPLACER LES RELATIONS INTRAFAMILIALES ET INTERGENERATIONNELLES DANS LES NIVEAUX SUPERIEURS D'ORGANISATION POLITIQUE ET ECONOMIQUE

Les structures domestiques s'analysent en référence à l'État et au système international (Guyer et Peters, 1987). Plus largement, il s'agit d'analyser les relations entre les différents niveaux d'organisation économique et politique (individu, groupe utérin, ménage, concession, village, province, nation, région, monde, etc.). Au-delà de la parenté, il existe une pluralité de registres d'inclusion et d'exclusion des jeunes au sein des communautés d'interconnaissance et au sein des communautés d'appartenance plus larges (ethnie, nation, etc.) (Chauveau, 2005a). Les relations intergénérationnelles sont ainsi « *enchâssées dans une trajectoire historique longue, au cours de laquelle est intervenu un faisceau de mutations dans la configuration des sociétés locales – recomposant leurs caractéristiques gérontocratiques et paysannes –, et dans la configuration de l'État et de la société nationale – recomposant les systèmes d'inégalités, les identités et les modes de gouvernementalité à l'échelle locale et nationale* » (ibid., p. 21-22). Dans les *ejidos* au Mexique, par exemple, les relations intergénérationnelles sont modelées par le fonctionnement de l'institution *ejidale* qui définit au niveau local des droits fonciers différents en fonction du statut dans la communauté (Léonard, 2004).

Comprendre l'investissement des jeunes ruraux dans l'unité de production agricole familiale et plus largement dans l'agriculture implique donc de comprendre comment les formes historiques d'insertion des territoires ruraux dans l'économie nationale et internationale et les formes d'ancrage local de l'État modèlent les relations familiales ; les conditions d'accès aux ressources foncières ; les conditions de valorisation du travail des jeunes ; et les mobilités, à la fois celles des jeunes et des migrants dans la mesure où elles impactent les éléments précédents (Chauveau, 2005a). On comprend dès lors comment, au sein d'une même région agroécologique, la position des jeunes ruraux peut différer. La position des jeunes Gban de Côte d'Ivoire contraste par exemple fortement avec celle de leurs voisins sierra-léonais (ibid.). L'autonomie historique dont jouissaient les premiers au sein d'organisations lignagères égalitaires a été renforcée par le « compromis » que l'État ivoirien a passé avec les jeunes autochtones dans le cadre de son soutien au développement de l'économie de plantation. Ce compromis leur ouvrait les perspectives d'une insertion urbaine en contrepartie de leur « dépossession foncière » au village au profit des migrants (Chauveau, 2005b). Les seconds sont à l'inverse restés les victimes d'un système d'exploitation du travail des jeunes gens fondé sur l'accaparement des femmes par les *big men* et sur les inégalités entre lignages dans un contexte où l'État a conféré un quasi-monopole aux chefs locaux dans la gestion des territoires – monopole qui a été confirmé par les bailleurs de fonds dans le contexte post-conflit – et a négligé l'agriculture familiale (Richards, 2005 ; Peters et Richards, 2011). Dans ces conditions, améliorer la productivité du travail dans l'agriculture et amoindrir le rôle des *big men* dans la gouvernance locale sont deux conditions à l'amélioration des possibilités d'autonomisation des jeunes (Chauveau et Richards, 2007).

4. REINTERROGER LES RELATIONS ENTRE GENRE ET GENERATIONS AVEC LA DIFFERENCIATION SOCIO-ECONOMIQUE ET LES MOBILITES

4.1 La notion d'aïnesse sociale, une question empirique

En Afrique subsaharienne, à l'échelle du siècle dernier, la monétarisation des économies rurales, le travail salarié, la scolarisation, et les changements politiques associés à la colonisation, à l'indépendance et à la démocratisation ont transformé en profondeur les relations entre genre et

générations. Le développement du travail salarié et les migrations ont en partie permis aux jeunes hommes de gagner leur autonomie matrimoniale (Dozon, 1986 ; Berry, 1989) et ont ouvert de nouvelles voies d'accès à l'aïnesse sociale en dehors du cadre lignager (Le Meur, 2005, à propos de la région centrale du Bénin ; Attané, 2011, à propos du Burkina Faso). La réussite économique ou politique et la possibilité de mobiliser de vastes réseaux sociaux sont ainsi venues concurrencer les critères d'âge et d'antériorité (Berry, 1989 ; Attané, 2011). Dans des sociétés où le langage et les pratiques de la sorcellerie constituent un véritable instrument de contrôle social, les cultes et les Eglises ont offert – et continuent à offrir – aux jeunes un moyen de s'émanciper en partie de la tutelle des aînés, parfois dès le début du xx^e siècle (Dozon, 1986) et de justifier des pratiques et revendications foncières qui seraient contestées dans le cadre lignager (Chauveau, 1997). L'affiliation politique (Chauveau, 2005b à propos de la Côte d'Ivoire), l'accès aux dispositifs de l'aide au développement (Le Meur, 2005 à propos du Bénin), l'avantage que confère l'éducation dans l'accès à l'administration juridique et foncière (Woodhouse *et al.*, 2000 à propos des ranchs au Kenya) sont autant de nouvelles ressources à travers lesquelles les jeunes hommes peuvent s'émanciper du contrôle des aînés sur la terre.

Par ailleurs, le développement des cultures de rente puis les politiques d'ajustement structurel ont creusé la différenciation socio-économique au sein des sociétés paysannes (Bernstein, 2010 ; Bryceson, 2002). On doit dès lors s'interroger sur l'autorité dont peuvent jouir les pères dans les ménages précaires et sur leur capacité à contrôler le travail des jeunes (tout comme celui de leurs frères et sœurs cadets et de leurs épouses) (Attané, 2011, à propos du Burkina Faso). Ainsi le fonctionnement gérontocratique des sociétés du Sud, très souvent postulé et mobilisé pour expliquer les difficultés des jeunes à s'insérer dans l'agriculture (voir notamment Whyte, 2012, 2015), mérite d'être interrogé empiriquement au regard de la différenciation socio-économique.

4.2 Analyser conjointement les relations de genre et de génération

L'analyse des relations entre générations est indissociable de l'analyse des relations entre les genres (Guyer, 1981 ; Attané, 2011 ; Whyte, 2015). D'une manière générale, toute société détient un certain degré de bilatéralité qui élargit le champ des stratégies individuelles et collectives en permettant à l'autre ligne de faire contrepoids (Dozon, 1986). Un fils peut ainsi se séparer de son groupe de filiation pour aller s'adjoindre au lignage de sa mère. Plus largement, dans de nombreuses sociétés polygyniques africaines, l'unité formée par la mère et ses enfants constitue une unité à la fois cognitive (elle a un nom), socio-économique et juridique (Goody, 1958 ; Guyer, 1981 ; voir aussi la notion de *house-property complex* dans les travaux sur l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est). Il est ainsi fréquent que dans les sociétés patrilineaires la terre soit héritée à l'échelle des groupes utérins, de même que le bétail dans les sociétés pastorales d'Afrique de l'Ouest (Bruijn, 1997) ou d'Afrique australe et de l'Est (Oboler, 1994). Cela conduit à resserrer les liens de solidarité entre frères et sœurs utérins, et plus largement au sein de la parenté utérine.

Depuis les années 1980, la valorisation des réseaux de la parenté utérine se trouve doublement renforcée par l'urbanisation et par la plus grande instabilité matrimoniale, en Afrique (Dozon, 1986) comme en Inde (Agrawal, 2003). Pour les hommes, cette plus grande instabilité matrimoniale et le recul de l'âge au mariage traduisent des situations de précarité dans des sociétés où le mariage reste encore le principal marqueur du statut d'adulte (Berckmoes et White, 2015 à propos du Burundi ; Burnod *et al.*, 2016 à propos de Madagascar ; Golaz, 2007 à propos des Gusii du Kenya ; Rangé, 2017 à propos de la Guinée forestière ; Richards, 2005 à propos de la Sierra Leone).

Cette plus grande instabilité matrimoniale peut s'expliquer par l'autonomie économique souvent gagnée par les femmes avec le développement des cultures commerciales, par l'intensification des migrations masculines, par la précarisation des économies agricoles familiales ou encore par

les migrations urbaines, la scolarisation des femmes et l'incidence du VIH (Agrawal, 2003 à propos des migrations masculines en Inde ; Antoine et Marcoux, 2014 pour l'Afrique subsaharienne ; Marchal, 1987 à propos des Mossi du Burkina Faso ; Quesnel et Vimard, 1989 à propos des groupes autochtones dans les économies de plantation du Togo et de la Côte d'Ivoire). En Afrique subsaharienne, cette instabilité se trouve renforcée par la rapide augmentation du taux d'informalité des unions observée dans la plupart des systèmes matrimoniaux du continent (Antoine et Marcoux, 2014). La formalisation des unions marquait en effet l'engagement de la parentèle des époux dans la relation matrimoniale et lui garantissait un certain degré de stabilité. Le recul de la formalisation des unions reflète la perte relative d'autorité des aînés, la plus grande précarité des jeunes hommes et les stratégies respectives des pères et des fils pour accéder au à la main-d'œuvre dans un contexte de compétition foncière (Golaz, 2007 à propos du Kenya ; Chauveau, 1997 à propos de l'ouest de la Côte d'Ivoire ; Quesnel et Vimard, 1989 à propos du Togo et de la Côte d'Ivoire).

Le recul de la formalisation des unions en Afrique subsaharienne confère une plus grande responsabilité aux femmes dans la prise en charge de leurs enfants. Mais il fragilise dans le même temps leur position, et celle de leurs enfants, dans leur parentèle et dans celle de leurs maris, en particulier en ce qui concerne l'accès à la terre (Attané, 2011 ; Berckmoes et White, 2015 à propos du Burundi ; Whyte et Acio, 2017 à propos du nord de l'Ouganda). Dans ces conditions, la réflexion sur les conditions d'insertion des jeunes demeure indissociable d'une réflexion sur les conditions d'accès au foncier des femmes (ce que Guyer avait déjà identifié en 1981).

5. CHANGEMENTS AGRAIRES ET DYNAMIQUE DES TRANSFERTS DE DROITS

5.1 Le compromis foncier-travail familial-protection

Au sein des groupes familiaux, les rapports fonciers sont enchâssés dans une multiplicité de relations d'échange et d'obligations qui rend difficile l'interprétation des transferts de droits (Berry, 1988). Colin (2008) propose une méthode d'ethnographie descriptive des droits fonciers qui vise en partie à en rendre compte. Les différents travaux portant sur les transferts intrafamiliaux de droits invitent à considérer ces transferts comme le résultat d'un compromis entre l'accès à la terre, le travail et la protection sociale.

En Afrique de l'Ouest, les droits fonciers supérieurs associés à la fonction de gestionnaire du patrimoine foncier familial (par exemple héritage des plantations, droit d'en créer de nouvelles, droit de transférer une parcelle contre du numéraire, etc.) s'accompagnent de devoirs de prise en charge des autres membres du groupe familial (Colin et Bignebat, 2009 à propos de la basse Côte d'Ivoire ; Rangé, 2017 à propos de la Guinée forestière). La délégation de droits d'usage et/ou d'aménagement aux jeunes et aux femmes ne s'interpréterait ainsi pas tant comme un droit intrinsèque de ces derniers sur la terre mais plutôt comme une réponse du chef de famille à ses devoirs vis-à-vis de ses dépendants, visant à éviter une prise en charge financière. Différentes études conduites en Afrique subsaharienne et à Madagascar montrent par ailleurs que le père (ou la mère) conserve les droits d'administration des parcelles dont il a délégué les droits d'usage ou d'aménagement à ses enfants, et donc se réserve le droit de reprendre la parcelle en cas de désaccord. Cela peut s'interpréter comme un moyen de s'assurer que les enfants remplissent leurs obligations sociales (Burnod *et al.*, 2016 à propos de Madagascar ; Golaz, 2007 à propos des Gusii du Kenya ; Rangé, 2017 à propos de la Guinée forestière ; André et Platteau, 1998 à propos du Rwanda).

De la même manière, le contrôle du travail des différents membres du groupe domestique a pour contrepartie l'obligation pour le chef de ce groupe de répondre aux charges qui pèsent sur le

groupe (Quesnel et Vimard, 1989, à propos de la Côte d'Ivoire). Lorsque cette prise en charge n'est plus assurée, les femmes et les jeunes peuvent légitimement revendiquer un plus grand contrôle de leur force de travail. Dans les normes locales en Afrique de l'Ouest, l'investissement en travail justifie d'être compensé en retour, éventuellement de manière différée dans le temps. Cela permet en particulier de justifier un droit sur les arbres plantés (Berry, 1988).

À propos de l'Indonésie, Li (1996, 2004b) montre comment les parents ont pu encourager leurs enfants à planter des cacaoyers en espérant ainsi les ancrer près de l'unité familiale, afin d'être soutenus par eux une fois devenus âgés. À propos du Rwanda, André et Platteau (1998) considèrent que c'est le sentiment d'insécurité des pères quant à leur prise en charge qui les pousse à retenir de la terre comme épargne de prévoyance (plutôt qu'à la céder à leurs fils). En Inde, Agarwal (2003) explique que de nombreuses femmes préfèrent laisser leur part de l'héritage foncier à leurs frères qui sont, en l'absence d'un système de sécurité sociale, leur principale source de protection en cas de divorce. Inversement, il est connu que la légitimité des revendications foncières des femmes est étroitement liée, en Afrique subsaharienne, à la manière dont elles remplissent leurs obligations sociales envers leurs maris et leurs autres parents (Whitehead et Tsikata, 2003).

5.2 L'individualisation des droits d'usage et d'appropriation : un processus non linéaire

La double fonction à la fois productive et sociopolitique du foncier (accueil des migrants pour renforcer le groupe, maintien de l'intégrité territoriale pour les générations futures) explique historiquement l'empilement de multiples unités foncières dans de nombreux systèmes coutumiers, comme cela a été bien montré pour l'Afrique de l'Ouest (Chauveau *et al.*, 2006). Il n'existe pas de relation mécanique entre pression foncière et commercialisation de l'agriculture d'un côté et individualisation, privatisation et marchandisation des droits sur la terre de l'autre (Platteau, 1996). Même dans les situations de forte pression foncière et d'intégration poussée aux échanges marchands, la terre reste généralement administrée à un niveau supérieur à l'unité d'exploitation, au niveau d'un groupe de parenté élargi, où au moins un droit de regard persiste (Chauveau *et al.*, 2006).

Les changements démographiques, l'urbanisation, l'intensification des échanges marchands et les politiques de titrisation et d'enregistrement de droits sont autant de facteurs favorables aux processus d'individualisation des droits (au sens de restriction du groupe d'ayants droit) (Quan, 2007). Mais ces processus sont très inégaux et non linéaires (*ibid.*). D'une manière générale, les travaux restent souvent trop peu précis sur la définition de termes tels que le groupe familial et le segment de lignage pour véritablement juger du degré d'individualisation des droits fonciers (Lavigne Delville *et al.*, 2017).

Plusieurs phénomènes sont bien documentés, tels que l'individualisation des droits d'appropriation associée au développement des plantations pérennes en Afrique de l'Ouest (Dozon, 1986 ; Chauveau, 1995 et 1997 ; Quesnel et Vimard, 1989) ou à la densification démographique au Niger ou au Burkina Faso (Diarra et Monimart, 2006 ; Tallet, 2007) ; la délégation de droits d'usage aux épouses et aux jeunes avec le développement des cultures commerciales (Bologo, 2007 à propos des Bobo du Burkina Faso ; Palliere *et al.*, 2018 à propos des Limba du Sierra Leone ; Soro et Colin, 2008 et Colin et Bignebat, 2009 à propos de la basse Côte d'Ivoire), pour conserver le contrôle de la force de travail du groupe domestique ou se décharger d'une partie des obligations de prise en charge ; le changement des règles d'héritage avec le développement des plantations pérennes (d'une transmission collatérale vers un mode de transmission vertical dans les systèmes patrilinéaires, accentuation de la tendance à la bilatéralité, voire préférence des transmissions aux fils plutôt qu'aux parents utérins dans les systèmes matrilineaires (Amanor, 2010).

Dans l'Est ghanéen au contraire, le développement des cultures pérennes a pu conduire à l'éviction des fils de l'accès à la terre à travers le remplacement du travail familial par du travail salarié ou du métayage (Amanor, 2010). De nombreux travaux montrent en outre comment la valeur commerciale nouvelle d'une culture a pu conduire à l'éviction des femmes de l'accès aux écosystèmes concernés, ou comment cela a pu les contraindre à un surplus de travail aux dépens de leur propre revenu (Whitehead, 2003 à propos de l'Afrique subsaharienne ; voir notamment Carney et Watts, 1991, qui montrent comment en Gambie le registre de la « subsistance du ménage » a été utilisé par les hommes pour détourner à leur profit et au détriment de leurs épouses les projets de riziculture irriguée). En Malaisie, l'augmentation des revenus des ménages ruraux avec la révolution verte s'est accompagnée, concomitamment à la promotion par l'État des valeurs islamiques, d'une dépréciation de la place reconnue aux femmes dans le ménage et a justifié qu'une plus grande part de l'héritage soit allouée aux hommes (Hart, 1991). Enfin, la tendance à l'individualisation des droits sur les ressources naturelles (fruits des arbres « naturels » ou subspontanés), jusqu'alors d'accès libre pour les membres de la communauté, est documentée dans différentes régions. Elle se fait au détriment des jeunes et des femmes qui tiraient parfois une partie substantielle de leurs revenus de ces ressources (Diarra et Monimart, 2006 à propos du Niger ; Rangé, 2017 à propos de la Guinée forestière).

5.3 Les tensions entre générations au sein des groupes domestiques

Les rapports de dépendance des jeunes gens à leurs aînés dans l'accès et le contrôle de la terre et du travail sont plus ou moins conflictuels. On observe aussi bien des situations dans lesquelles les normes foncières portées par les aînés sont contestées par les jeunes et où le ressentiment de ces derniers domine (Chauveau, 2005b pour l'ouest ivoirien ; Kouamé, 2010 à propos du pays abouré en basse Côte d'Ivoire ; Bologo, 2007 pour l'ouest du Burkina Faso ; André et Platteau, 1998 à propos du nord du Rwanda). On observe aussi des situations dans lesquelles les normes foncières sont partagées et où les tensions entre générations sont régulées (Soro et Colin, 2008 à propos de communautés sénoufo en basse Côte d'Ivoire ; Rangé, 2017 à propos de la Guinée forestière ; Whyte et Acio, 2017 à propos du nord de l'Ouganda). Ces différences peuvent s'expliquer par le contexte socio-économique, par l'existence de contreparties aux restrictions dans le contenu des droits imposées aux jeunes qui leur permettent de gagner leur autonomie, et par celle d'alternatives leur permettant de ne pas dépendre uniquement du groupe familial pour accéder aux moyens de production (Chauveau *et al.*, 2006). En basse Côte d'Ivoire, Soro et Colin (2008) montrent par exemple comment l'existence d'un marché du faire-valoir indirect dans un terroir limitrophe contribue à atténuer les tensions intrafamiliales dans un contexte de forte pression foncière en permettant aux jeunes Sénoufo d'accéder à la terre en dehors du patrimoine foncier familial.

II. LOGIQUES DE REPRODUCTION FAMILIALE, TRAVAIL DES JEUNES ET MIGRATIONS

1. LE ROLE ECONOMIQUE ASSIGNE AUX ENFANTS

En fonction des territoires, des groupes et des ménages, la fonction économique assignée aux enfants n'est pas la même. Il importe ainsi de considérer les fondements matériels de la reproduction familiale au regard de l'insertion du territoire dans l'économie nationale et internationale, du rapport des sociétés locales à la citoyenneté nationale et de la différenciation socio-économique interne aux sociétés rurales.

1.1 La mobilisation du travail agricole familial, clé de la reproduction des familles au niveau des frontières agraires

C'est sans doute dans les diasporas de migrants au niveau des frontières agraires que le rôle des enfants dans la fourniture du travail agricole est le plus évident. La capacité du migrant à s'approprier des droits sur la terre dépend alors de sa capacité à mobiliser le travail familial, en particulier celui des jeunes générations (fils et filles, neveux). Marchal (1987) montre ainsi comment l'individualisation extrêmement poussée des processus de production en pays mossi au Burkina Faso a pour pendant la reconstruction des grands groupes domestiques dans les zones de frontières de l'ouest du Burkina et de la Côte d'Ivoire.

Les migrants peuvent alors se constituer un patrimoine foncier dispersé le long des différentes étapes du front pionnier et le redistribuer aux jeunes de leur parentèle selon un schéma de « clientélisme domestique » (Chauveau, 1995, à propos du front pionnier cacaoyer ivoirien ; voir aussi Tallet, 2007, à propos de la nouvelle zone de colonisation cotonnière au Burkina Faso). Sur les fronts pionniers d'Amérique centrale et du Sud, les migrants mettent les terres sur le marché foncier après les avoir converties en pâturages, transférant ainsi la propriété des terres défrichées à des entrepreneurs urbains aisés (cas des ventes de terres au Brésil, Arnauld de Sartre, 2005) ou transférant leur usage à travers des contrats de métayage inversé extrêmement inégalitaires (Cochet *et al.*, 2010 à propos du Mexique). La migration s'impose alors comme le seul moyen de réaliser une reproduction sociale à l'identique (Arnauld de Sartre, 2005).

Arnauld de Sartre (2005) montre comment le constat d'un « exode rural » souvent fait à propos des fronts pionniers en Amazonie brésilienne doit être reconsidéré au regard de la différenciation des logiques familiales des migrants. Identifiant plusieurs types de logique familiale en fonction du contenu et de la durée des transferts entre parents et enfants (travail agricole, terres, monétaires, services de *care*, etc.), de l'investissement dans la scolarisation des enfants et de la pratique d'activités non agricoles (mines, villes, divers statuts de salariat, etc.), il réfute l'analyse selon laquelle l'alternative d'évolution des fronts pionniers opposerait l'exode rural à la « professionnalisation de l'agriculture ».

1.2 Du travail agricole familial à l'insertion en ville et à la migration dans les pays du Nord

Dans les régions où l'économie agricole a permis un début d'accumulation paysanne, on observe souvent un changement du rôle assigné aux enfants dans les familles (du moins autochtones), et plus globalement dans la société. Celui-ci ne porte plus sur la participation à la production agricole mais sur l'insertion dans les secteurs urbains permise par la scolarisation.

Ce constat assez général aux pays du Sud (Whyte, 2010 ; 2015) a été bien documenté pour les économies de plantation d'Afrique de l'Ouest (Berry, 1985 ; Chauveau, 1995, 2005b ; Quesnel et Vimard, 1989). À propos de l'Ouest nigérian, S. Berry (1985) a montré comment les relations d'alliance, de clientèle et de descendance avaient été réorientées vers l'accès au travail salarié en ville, et vers la construction de droits sur les ressources que ce travail offre. Elle lie cette recherche d'insertion urbaine au fonctionnement rentier de l'État nigérian (aux enjeux d'accès à la rente pétrolière de l'État) et à l'investissement nécessaire dans les relations sociales pour s'assurer l'accès aux ressources, y compris foncières.

D'une manière générale, malgré les faibles opportunités d'insertion urbaine, l'héritage colonial et postcolonial d'un accès à l'éducation permettant un accès privilégié aux ressources de l'État explique les aspirations scolaires des jeunes et de leurs parents dans de nombreuses sociétés rurales (Berckmoes et White, 2015 à propos du Burundi). Cet intérêt est aussi à mettre en relation avec l'attrait pour les droits auxquels est censée ouvrir la citoyenneté nationale (voir notamment Rigg et Vandergeest, 2012 pour l'Asie du Sud-Est). Cet attrait pour la scolarisation gagne jusqu'aux

sociétés pastorales d'Afrique de l'Ouest qui ont pourtant longtemps joué de leur marginalité par rapport à l'État pour garantir leur reproduction sociale pastorale. Pour ces sociétés confrontées à des mutations foncières d'ampleur et de plus en plus exposées aux crises climatiques, l'accès à la citoyenneté nationale devient en effet une condition à leur maintien (Ancey *et al.*, 2016). L'incapacité à financer les parcours scolaires et l'insertion urbaine, ainsi que le manque de réseau social, continuent néanmoins à expliquer les très forts taux de déscolarisation dans les pays du Sud (Li, 2014b à propos de l'Indonésie ; Berckmoes et White, 2015 à propos du Burundi ; Diarra et Monimart, 2006 à propos du Niger ; Ryan, 2018 à propos du Laos).

Parce qu'elles requièrent un investissement des revenus tirés de la terre, les migrations vers les pays « du Nord » peuvent s'analyser d'une manière assez similaire. Au Mexique, Del Rey et Quesnel (2009) montrent que la migration vers les États-Unis s'impose comme une ressource que quelques chefs de familles dotés d'un important patrimoine foncier gèrent en créant des relations d'obligations/protection vis-à-vis du migrant, d'abord à leur profit et à celui des membres de leur famille, puis à celui des autres familles, afin de renforcer leur position et leur pouvoir auprès des institutions locales. Dans les villages soninkés de la moyenne vallée du fleuve Sénégal des années 1970, les aînés réinvestissaient une partie des envois des migrants internationaux pour financer les prochaines migrations et les mariages afin de se créer des droits sur les revenus de cette migration (Weigel, 1982).

Ces transformations du rôle assigné aux enfants conduisent à la substitution du travail familial par du travail marchand et favorisent la marchandisation de la terre. Ce travail peut être fourni par les groupes domestiques des migrants (comme en Côte d'Ivoire ou au Burkina Faso par exemple), ou reposer sur la différenciation socio-économique interne, comme en Indonésie par exemple (Whyte, 2015). Dans les régions de plantations de ce dernier pays, ou dans celles de la révolution verte, les enfants des ménages propriétaires terriens aisés sont les seuls à pouvoir hériter jeunes de la terre. Scolarisés, ils sont à la recherche d'un travail salarié et préfèrent mettre la terre sur le marché du métayage ou de la location. Au Liberia et en Sierra Leone, la classe de planteurs issue des chefs coutumiers envoie ses enfants à l'école tandis qu'elle profite des règles locales pour exploiter le travail des jeunes des lignages dominés (Peters et Richards, 2011). Au Mexique, les stratégies de capitalisation des migrants dans le bétail s'accompagnent d'une transformation des contrats intergénérationnels (les migrants fournissent le capital vif et les parents le travail). Elles renouvellent le métayage d'élevage, sous une forme éventuellement intrafamiliale, en renforçant les processus d'accumulation différentielle au sein de la société paysanne (Léonard *et al.*, 2004).

Le rôle assigné aux enfants dans la participation au travail familial continue toutefois de dominer dans de nombreuses régions. Les processus d'accumulation paysanne ne sont ainsi pas tous aussi inégalitaires que ceux décrits précédemment, en particulier lorsque l'accès aux marchés n'est pas trop risqué – ce que Bernstein (2010) qualifie de « *middle-peasant strategy* » – et que l'accès à la terre reste aisé (voir par exemple le cas des planteurs d'hévéa en Indonésie décrit par Li, 2014a). Par ailleurs, les tentatives d'insertion urbaine, ou celles d'insertion dans les circuits les plus rémunérateurs de la migration, peuvent reposer sur l'offre de travail agricole d'au moins un des enfants, pour financer l'insertion ou pour prendre en charge les parents (l'aîné des fratries en Côte d'Ivoire, Quesnel et Vimard, 1989), ou au contraire le dernier dans les fronts pionniers amazoniens (Arnauld de Sartre, 2005). S'il existe des situations de sortie complète de l'agriculture par la famille (voir notamment Tallet, 2007, à propos des colonies du Mexique), il convient donc de ne pas opposer stratégies d'insertion urbaine (ou dans la migration vers les pays du Nord) et maintien de « l'exploitation » agricole familiale. Enfin, dans les régions où il n'y a pas eu de gains de productivité du travail, où le caractère lignager et non marchand de la terre se maintient et où la différenciation sociopolitique des lignages reste faible, le principal enjeu des rapports internes

aux groupes domestiques reste la captation du travail familial des cadet(te)s par les aîné(e)s (voir notamment Palliere *et al.*, 2018, à propos du nord de la Sierra Leone).

1.3 Quand les parents ne parviennent plus à valoriser le travail des jeunes

De nombreux auteurs décrivent des situations où le manque de terres, d'équipement ou de capital circulant ne permet plus aux parents de valoriser réellement le travail agricole de leurs enfants (voir par exemple Ouedraogo et Tallet, 2014 à propos de l'ouest du Burkina Faso ; Diarra et Monimart, 2006 à propos du Niger ; Li, 2014b à propos de l'Indonésie ; André et Platteau, 1998 à propos du Rwanda ; Ryan, 2018 au Laos ; Whyte et Acio, 2017 dans le nord de l'Ouganda, Hart, 1991 à propos de la Malaisie). Cela contraint les jeunes à une indépendance économique et spatiale précoce. Ils cherchent à vendre leur force de travail sur place auprès des ménages agricoles mieux dotés en ressources agricoles, mais la demande locale de travail agricole et les salaires proposés sont souvent trop faibles. Les jeunes sont alors obligés de se rabattre sur les circuits de migration facilement accessibles mais faiblement rémunérateurs (Whyte, 2015 à propos de l'Indonésie). Les relations entre employeurs et employés (niveau de salaire, conditions des prêts, etc.) peuvent toutefois être très variables d'un village à l'autre, en fonction de l'histoire locale du peuplement et de l'appropriation foncière, et de l'intensité des liens de parenté entre employeurs et employés (Pincus, 1996, à propos de Java en Indonésie).

Les migrations de travail, même faiblement rémunératrices, ne se justifient toutefois pas toujours – loin de là – par l'incapacité des parents à valoriser le travail des jeunes. Elles peuvent aussi résulter d'un arbitrage entre le coût d'opportunité de la main-d'œuvre agricole et les revenus qu'il est possible de gagner en migration (voir notamment Rigg, 2007, à propos du Laos, qui insiste sur l'imbrication des dimensions économiques, sociales et culturelles de la migration). On observe par ailleurs beaucoup de situations « intermédiaires » : les jeunes continuent à travailler en partie pour leurs parents et cherchent dans le même temps à tirer parti des opportunités de travail agricole salarié, des activités de commerce et de transport de produits agricoles, et/ou de la migration temporaire pour gagner de quoi accéder à la terre sur les marchés fonciers (Burnod *et al.*, 2016 à Madagascar ; Rangé 2017 en Guinée forestière ; Whyte et Acio, 2017 en Ouganda ; Berckmoes et White ; 2015 au Burundi). Un équilibre – ou un jeu – subtil s'instaure autour de la répartition du revenu ; entre l'accumulation personnelle des jeunes et la participation aux besoins du ménage qui permet de maintenir l'appartenance au groupe familial.

1.4 Densification du maillage urbain, ajustements structurels et pluriactivité

En Afrique subsaharienne, la diversification de l'économie rurale, souvent qualifiée de *deagrarianization* dans les travaux anglophones, résulte de la densification du maillage des villes secondaires et du développement associé du vivrier marchand (Chaléard, 1996). Elle s'inscrit dans le contexte des ajustements structurels qui ont précipité le déclin des filières agro-exportatrices (qui avaient permis un début d'accumulation paysanne) et qui ont renforcé les besoins en numéraire (pour payer les services de santé et d'éducation) (Bryceson, 2002). Mais le développement urbain (infrastructures, services, marchés publics, etc.) reste trop déséquilibré au profit des métropoles pour que l'emploi et les revenus ruraux puissent véritablement en profiter (Magrin, 2013).

La pluriactivité s'impose alors souvent aux jeunes de ce continent comme une étape dans une trajectoire marquée par la précarité (Berckmoes et White, 2015 à propos du Burundi). Dans les régions sahéliennes, la diversification des activités, sur place ou en migration, a offert plus d'opportunités aux jeunes hommes qu'aux jeunes femmes (Diarra et Monimart, 2006 à propos de sociétés agraires du Niger ; Bruijn, 1992 à propos des sociétés pastorales peules du Mali). En Asie du Sud-Est, par contre, la migration urbaine des jeunes femmes (en Thaïlande notamment)

est très importante et peut, en cas de réussite (qui reste très incertaine), changer le statut des femmes au village (Rigg, 2007 à propos du Laos).

D'une manière générale, la disposition d'un revenu personnel qui n'est plus lié au foncier – et donc à ceux qui le contrôlent – allège la dépendance des jeunes et des femmes au chef de ménage (Bryceson, 2002, de manière générale en Afrique subsaharienne, confirmé par Whyte et Acio, 2017, pour le nord de l'Ouganda ; Quesnel et Vimard, 1989).

2. MIGRATIONS ET MOBILITES : MULTILocalISATION OU MARGINALISATION ?

Certaines mobilités permettent au migrant d'entretenir son appartenance au groupe familial et à la communauté d'origine à travers des transferts matériels et immatériels. D'autres au contraire constituent des ruptures et témoignent d'une marginalisation. Rien n'est toutefois définitif en la matière, la migration se concevant mieux comme un processus d'autant plus incertain que la capacité des parents à la financer est faible (Rigg, 2007).

2.1 Transferts et régulation des mobilités : la multilocalisation

Développée dans le cadre des études andines des années 1970 pour décrire l'étagement altitudinal des sites d'habitat et de production, la notion « d'économie d'archipel » a été reprise plus largement pour caractériser l'importance prise par les migrations dans les économies rurales, en particulier entre les villes et les campagnes (voir notamment Gastellu et Marchal, 1997). Les notions associées à la multilocalisation, « l'archipel familial » (Léonard *et al.*, 2004), les « territoires multi-situés » (Rouilleau-Berger, 2011) ou les « systèmes familiaux multi-localisés » (Freguin-Gresh *et al.*, 2015) insistent sur les transferts entre les lieux (personnes, travail, argent, produits, etc.) ; sur les relations d'obligations/protection qui se créent à travers la migration entre le migrant et son groupe familial d'origine ; et sur les normes qui régulent les mobilités et permettent d'entretenir, en les renouvelant, les relations intrafamiliales et communautaires. Dans ces conditions, la migration ne constitue pas une rupture avec l'unité agricole familiale ; elles se renforcent au contraire mutuellement. Les relations sont toutefois très dynamiques : au Mexique, dans les nombreux cas où le patrimoine foncier s'avère insuffisant, la première migration engage effectivement une « dette » du jeune envers ses parents, mais une fois cette « dette » payée, la migration suivante peut être libre de toute obligation (Del Rey et Quesnel, 2009).

Certains auteurs considèrent que le constat « d'exode rural » dans l'Amazonie brésilienne est lié à une vision faussée des faits migratoires qui minimise l'ampleur et l'intensité des pratiques de mobilité et ne permet pas d'observer correctement les relations de complémentarité entre les différents espaces (Nasuti *et al.*, 2013 ; Arnauld de Sartre, 2005). Nasuti *et al.* (2013) montrent ainsi comment les populations quilombolas (descendants d'esclaves marrons) valorisent la mobilité des différents membres de la famille pour profiter des ressources de différents espaces ruraux (droits de pêche, droits sur la terre, mais aussi aides sociales spécifique aux populations rurales) et urbains (services d'éducation et de santé). Ils montrent le rôle que jouent dans ces pratiques de mobilité la sécurité foncière gagnée à travers la reconnaissance par l'État brésilien de leur territoire, et le processus qui s'en est suivi de formalisation de règles visant à définir qui conserve ses prérogatives au sein de la communauté (les mobiles) et qui les perd (les migrants).

En Amérique du Sud et centrale, les politiques sociales jouent un rôle important sur les pratiques de mobilité, en incitant à laisser une partie de la famille au village pour bénéficier des aides rurales (ibid., Léonard *et al.*, 2004). En Afrique subsaharienne, dans un contexte où l'école (ou la formation professionnelle) permet de masquer l'ampleur du sous-emploi, les familles urbaines remplissent une fonction de sécurité sociale, contenant ainsi les marginalisations potentielles

mais ne fournissant souvent que le minimum vital à leurs membres (Dozon, 1986). L'investissement des revenus urbains dans l'agriculture (patronale ou à travers des arrangements de travail intrafamiliaux) permet de pallier la précarité de ces revenus (Bryceson, 2000).

2.2 Migrations et marginalisation

À propos d'une partie des jeunes ruraux libériens et sierra-léonais, Chauveau et Richards (2007) parlent d'hypermobilité pour qualifier une incapacité à s'intégrer dans les communautés locales. Pour ces jeunes, le lignage n'est plus qu'une institution d'exploitation de leur travail ; il ne joue pas de fonction de protection. Ces jeunes célibataires se retrouvent dans les mines artisanales ou les plantations industrielles. Ils y sont les victimes d'un nouveau système clientéliste qui fonctionne sur la base de contrats de métayage particulièrement inégalitaires (Richards, 1996 ; Fanthorpe et Maconachie, 2010). Dans un autre contexte, Moritz *et al.* (2011) montrent comment les jeunes bergers salariés du Nord-Cameroun se retrouvent pris dans des relations très asymétriques avec leurs patrons. Il montre la distinction qui s'opère entre d'une part les bergers mariés qui parviennent avec l'aide de leur femme à améliorer leur situation, et d'autre part les nombreux jeunes célibataires qui se réfugient dans une culture de la consommation, dans une « culture de gang », comme palliatif à leur incapacité à s'insérer dans les cadres de l'économie morale pastorale (Richards, 1996, propose également une analyse de cette « culture de gang » dans le cas des jeunes exclus sierra-léonais).

III. UNE GENERATION EN PROIE AUX INEGALITES ET A L'INSECURITE FONCIERE ?

1. JEUNES ET MARCHES FONCIERS

1.1 Les enjeux des marchés fonciers et de leur régulation

Le développement des marchés fonciers est attesté dans de nombreuses régions du Sud. Ce développement se fait selon des rythmes variables et parfois très rapides (voir notamment Li, 2014b, à propos de l'Indonésie ; Colin, 2017, pour l'Afrique subsaharienne). Il pose une triple question d'efficacité, d'équité et de sécurité (Lavigne Delville *et al.*, 2017). Il interroge également les transformations des relations de solidarité intrafamiliale, les obligations sociales qui sont attachées aux droits sur la terre n'étant pas les mêmes lorsque la terre est héritée ou lorsqu'elle est achetée (ibid., Colin, 2017 ; André et Platteau, 1998 ; Li, 1996, 2004 ; voir aussi Moritz, 2012, à propos du bétail dans les sociétés pastorales).

Les effets excluants de la marchandisation foncière pour les jeunes générations sont souvent pointés du doigt (Quan, 2007 ; White, 2012). Des analyses contextualisées sont néanmoins nécessaires au regard de la diversité des trajectoires des jeunes et de celle des processus d'émergence des marchés fonciers et de leurs configurations, entre des configurations équilibrées mettant en relation des acteurs villageois socio-économiquement peu différenciés et d'autres nettement plus asymétriques où l'influence des acteurs urbains, des élites nationales ou des migrants internationaux est forte.

Il existe un enjeu important à dépasser la polarisation des débats autour de la question des marchés fonciers, entre les partisans de leur promotion comme instrument de lutte contre la pauvreté et leurs opposants qui veulent protéger les pauvres de la perte de leurs terres et des marchés (Colin et Woodhouse, 2010 ; Hall *et al.*, 2011). La question devient dès lors celle de la régulation des marchés fonciers ; celle de la sécurisation des transactions foncières d'une part (avec un enjeu de paix sociale) ; celle de la concentration et des inégalités foncières ; et celles de

l'efficacité comparée des agricultures de firme, des agricultures entrepreneuriales et des agricultures familiales (Lavigne Delville *et al.*, 2017).

1.2 Renouvellement des formes d'accès au foncier ou exclusion ?

Les effets des marchés fonciers sur l'accès à la terre des jeunes sont très variables en fonction des acteurs et du contenu des transactions. Dans l'Amazonie brésilienne ou dans les colonies du Mexique (où les ventes se pratiquent par lots de 50 hectares), les marchés de l'achat-vente sont profondément asymétriques, au profit des riches propriétaires urbains de bétail. Ceux qui disposent d'un patrimoine foncier peuvent par sa vente financer une diversification des activités plutôt que d'avoir à fractionner le lot entre tous les héritiers et d'avoir à les installer sur des surfaces trop réduites (Tallet, 2007). En Afrique de l'Ouest, dans toutes les situations où les jeunes et les femmes sont en concurrence avec des acteurs mieux dotés en ressources (migrants aisés, acteurs urbains), en particulier en périphérie urbaine, dans les zones les mieux connectées ou à fort potentiel, les marchés fonciers contribuent à dégrader leurs conditions d'accès aux ressources (Lavigne Delville *et al.*, 2003 ; Colin, 2017). À propos de l'Est ghanéen, Amanor (2010) analyse l'émergence d'une classe de planteurs aisés et d'une classe de sans-terre. Il décrit un phénomène d'exclusion silencieux, parce que logé au sein même des familles, des jeunes gens par leurs aînés à travers l'inflation des montants des contrats de métayage. Ces contrats s'étaient pourtant, dans un premier temps, substitués aux héritages et aux dons pour permettre aux jeunes sans-terre d'accéder au foncier.

De nombreux auteurs lient la différenciation interne à la société rurale et les marchés fonciers pour expliquer les phénomènes de *class polarization* ou de *class formation* dans un contexte de libéralisation de l'agriculture et de disparition des réserves foncières (Peters, 2004 à propos de l'Afrique subsaharienne ; Hall *et al.*, 2011 à propos de l'Asie du Sud-Est). Chaque nouvelle crise climatique se traduit par une crise alimentaire qui est l'occasion d'un creusement des inégalités foncières par le marché (Diarra et Monimart à propos du Niger ; Li, 2014b à propos de l'Indonésie). Dans ces conditions, les marchés fonciers peuvent favoriser la production de ruraux « sans-terre », contraints à migrer pour trouver du travail, ou à vendre à bas coût leur force de travail sur place, en Asie du Sud-Est (Whyte, 2015 pour l'Indonésie), mais aussi – mais de manière nettement moins massive – en Afrique subsaharienne (Bryceson, 2002 pour le nord du Nigeria ou l'Éthiopie ; Diarra et Monimart, 2006 pour le Niger). Sur ce dernier continent toutefois, la plupart des petits producteurs continuent à accéder à la terre via les transferts intrafamiliaux, souvent sur de très petits domaines (Peters, 2004). Inversement les tentatives migratoires peuvent précipiter la décapitalisation foncière par la mise en gage ou la vente de parcelles que la migration ne permet pas de racheter (Diarra et Monimart, 2006 pour le Niger).

Dans des configurations de marché foncier plus équilibrées (c'est-à-dire où le positionnement socio-économique relatif des acteurs de la transaction est comparable), et lorsque les jeunes peuvent bénéficier d'un appui familial, les marchés du faire-valoir indirect et de l'achat-vente peuvent permettre – ou améliorer – l'accès au foncier des jeunes grâce aux revenus des migrations, de la pluriactivité ou de la vente de force de travail sur le marché local (Burnod *et al.*, 2016 à propos de Madagascar ; Rangé, 2017 à propos de la Guinée forestière). D'une manière générale, de nombreux travaux font état d'un accès à la terre des jeunes par le marché sans toutefois préciser les conditions de cet accès (Golaz, 2007 à propos des Gusii du Kenya ; Berckmoes et White, 2015 à propos du Burundi ; Whyte et Acio, 2017 pour le nord de l'Ouganda). Les surfaces concernées restent faibles et les processus d'intensification agricole apparaissent déterminants dans la capacité des jeunes à profiter des marchés fonciers pour gagner leur autonomie (ibid. ; voir notamment Soro et Colin, 2008 à propos de la basse Côte d'Ivoire ; Rangé, 2017 à propos de la Guinée forestière ; et Ouendeno *et al.*, 2015 qui mobilisent une lecture en

termes d'*agricultural ladder* à propos des périmètres irrigués de la néo-agriculture saharienne en Algérie). Ces résultats invitent à réfléchir à des dispositifs d'accompagnement des processus d'intensification agricole et de diversification rurale, d'une part, et à des dispositifs d'accompagnement des marchés fonciers pour les rendre plus favorables aux jeunes, d'autre part (Burnod *et al.*, 2016 à propos de Madagascar ; Richards et Chauveau, 2007 à propos de la Sierra Leone, du Liberia et de la Côte d'Ivoire qui insistent sur l'importance des contrats en faire-valoir indirect, peu conflictuels dans ces contextes contrairement aux achats-ventes).

Enfin, la marchandisation des rapports fonciers intrafamiliaux et intergénérationnels est observée dans différentes situations en Afrique subsaharienne (Segers *et al.*, 2010, à propos du métayage en Éthiopie ; Boué et Colin, 2015, à propos des ventes « de façade » à Madagascar ; Mamann, 2000, à propos du Nord-Nigeria ; Amanor, 2010, à propos du métayage au Ghana). Dans des contextes de fortes contraintes dans l'accès à la terre et au crédit, ces transactions peuvent s'interpréter comme une aide entre parents qui contribue à renforcer les relations intrafamiliales (Edja, 2000 dans le Sud-Bénin ; Colin et Boué, 2015 à Madagascar). Elles peuvent aussi préfigurer une exclusion foncière des jeunes par leurs parents à travers leur mise en concurrence sur le marché foncier avec des acteurs mieux dotés qu'eux (Amanor, 2010).

1.3 La rente foncière

Dans certains contextes, l'enjeu pour les jeunes n'est pas tant l'accès à la terre que l'accès à une rente foncière qui permettrait de financer des projets de vie urbains ou d'investir dans des activités rurales non agricoles (Whyte, 2012). D'une terre support de l'intégrité du groupe familial dont les aînés ont la charge, la terre devient pour ces jeunes un bien fongible adapté à des intérêts individuels constamment changeants (Chauveau *et al.*, 2006).

En Afrique de l'Ouest, les jeunes ont parfois accès à cette rente foncière, au moins à travers les cessions temporaires (Montaz, 2015 dans le Centre-Ouest ivoirien ; Colin et Bignebat, 2009 à propos de la basse Côte d'Ivoire ; Rangé, 2017 en Guinée forestière ; Le Meur, 2005 dans le centre du Bénin à propos de la rente foncière sur l'installation des migrants en situation de disponibilité foncière). Dans de nombreuses autres situations en Afrique de l'Ouest, en particulier dans les vieilles zones de colonisation agraire, l'accès à la rente foncière reste toutefois le monopole des aînés et suscite à ce titre de fortes tensions intrafamiliales (Kouamé, 2010). Les ventes de terres par les jeunes sont souvent cachées, réalisées à l'insu des aînés (Chauveau et Colin, 2010 ; Colin et Woodhouse, 2010).

2. LE JEU INTRAFAMILIAL AUTOUR DES TRANSFERTS DE DROITS : UN FACTEUR D'INSECURITE FONCIERE ?

2.1 Clientélisme domestique

En Afrique subsaharienne, l'accès à la terre se conçoit mieux comme une question d'investissement dans les relations sociales permettant de justifier d'une appartenance, que comme une question de statut (Berry, 1989). Cela est d'autant plus visible dans les situations de compétition foncière et d'affaiblissement de l'autorité des aînés du lignage. Pour Chauveau (1997), la superposition des relations de clientèle aux relations familiales se développe dans les contextes de compétition foncière où les relations entre pères et fils et entre aînés et cadets ont changé (le père n'est plus celui qui assure l'accès au mariage mais à la terre et l'aîné n'est plus celui qui règle les conflits fonciers mais celui qui défend la part foncière familiale). Ces formes de « clientélisme domestique » participeraient d'un renouvellement des relations familiales autour de la terre qui agirait comme un palliatif à l'insuffisance de l'appartenance lignagère pour assurer l'accès à la terre ; contribuerait à clarifier les droits en suscitant une sélection des ayants droit sur

une portion donnée du terroir ; et donnerait des moyens de négociation à des catégories d'acteurs socialement défavorisées.

2.2 Manipuler les règles pour sélectionner les ayants droit et justifier la réduction des délégations de droits

Dans les situations de compétition foncière, lorsque les enjeux de rente foncière sont forts ou que les groupes d'ayants droit sont segmentés, la manipulation des relations d'alliance et de filiation peut devenir un moyen de sélectionner les ayants droit familiaux. Un « jeu foncier » s'instaure entre parents, qui mobilise la pluralité des règles normatives et des arènes³ foncières (Chauveau, 1997 à propos de l'ouest de la Côte d'Ivoire).

Les manipulations et les tensions autour des règles d'héritage sont bien documentées pour plusieurs régions d'Afrique de l'Ouest (Chauveau, 1997 ; Bologo, 2007 à propos de l'Ouest du Burkina Faso ; Kouamé, 2010 et Colin *et al.*, 2007 à propos de la basse Côte d'Ivoire). Elles peuvent exposer les jeunes gens aux retraits de terres (Amanor, 2010 à propos des systèmes matrilineaires du Ghana). Dans ces jeux fonciers, les normes légales peuvent contribuer à déplacer le rapport de force entre les acteurs. C'est notamment le cas avec la règle légale de l'héritage du père aux enfants dans les systèmes matrilineaires au Ghana (Amanor et Diderutuah, 2001), règle également incluse dans la loi de 1964 sur la famille mais sans effet notable en milieu rural ivoirien.

Au Niger, Diarra et Monimart (2006) montrent que la réduction des patrimoines fonciers favorise la disparition des délégations de droits d'usage aux femmes et aux jeunes. Cela affecte tout particulièrement les jeunes femmes qui perdent avec ces délégations de droits le principal support matériel à la constitution de leur statut social et de leur réseau de protection (à travers la redistribution des produits de leurs champs). Les auteures parlent d'une situation « contre-productive » où les vieilles femmes sont contraintes de continuer à travailler pour aider leurs filles qui n'ont pas accès à la terre. Elles montrent comment les normes islamiques permettent de justifier cette restriction des délégations de droits, sans pour autant réellement offrir de formes alternatives de valorisation sociale aux femmes. Elles font le même constat pour les femmes de sociétés pastorales du Niger qui se retrouvent contraintes de cultiver les terres marginales des zones pastorales afin de faire face à la disparition des transferts de droits sur le bétail aux femmes. En Guinée forestière, c'est le modèle de valorisation sociale par la scolarisation (ou la formation professionnelle) qui peut être utilisé par les pères ou les frères aînés pour justifier les restrictions d'accès à la terre familiale imposées à leurs fils et frères cadets, sans que ce compromis n'apparaisse satisfaisant pour les jeunes dans un contexte où la réussite scolaire et professionnelle reste des plus incertaines (Rangé, 2017). D'une manière générale, les discours dans les villages sur la fainéantise des jeunes, sur leur désintérêt pour l'agriculture et leur soif d'argent, permettent aussi de justifier l'absence de délégation de droits aux jeunes dans des sociétés où le travail de la terre sert à justifier les revendications foncières (Whyte et Acio, 2017 à propos du nord de l'Ouganda).

2.3 La réduction du cercle de l'appartenance au sein des familles

En Afrique subsaharienne, une des évolutions majeures des deux dernières décennies, identifiées dans de nombreuses régions, est la fragilisation des droits fonciers des femmes et de leurs enfants lorsque l'union n'a pas été formalisée (Berckmoes et White, 2015 pour le Burundi ; Rangé, 2017 pour la Guinée forestière ; Golaz, 2007 pour les Gusii du Kenya ; André et Platteau, 1998 pour le Rwanda, voir aussi Whyte et Acio, 2017 et Joireman, 2018 qui montrent comment le conflit

³ Au sens de : lieu de confrontations concrètes d'acteurs sociaux en interaction autour d'enjeux communs.

ougandais a fait de cette question un problème majeur). Alors qu'en situation d'abondance foncière, ces enfants étaient considérés dans les normes coutumières comme appartenant au lignage de la mère et y jouissaient de droits sur la terre, ce n'est plus le cas en situation de compétition foncière. De même, en cas de séparation ou de divorce, les parents de l'époux considèrent que la femme et ses enfants n'ont pas de droits légitimes sur leur terre. Dans ces conditions, le nombre croissant d'unions informelles et l'instabilité matrimoniale constituent un facteur de différenciation et de marginalisation. On voit ici une illustration du constat de S. Berry: "*Several recent analyses have argued that understanding processes of rural differentiation in Africa is not a matter of deciding whether socio-economic cleavages are predicated on kinship ties or class interests, but rather one of elucidating their interactions*" (Berry, 1989, p. 50).

Cette forme d'exclusion foncière participe d'un phénomène plus général que P. Peters (2004) qualifie de processus de "*narrowing in the definition of belonging*" et qu'elle analyse comme une dynamique clé de différenciation sociale en Afrique subsaharienne aujourd'hui : des conflits sociaux sur la terre qui conduisent à une définition plus exclusive des limites des différents groupes sociaux, des groupes familiaux ou des groupes d'appartenance plus large.

3. LEGITIMER L'EXCLUSION FONCIERE PAR LA CITOYENNETE : LES "SON'S OF THE SOIL CONFLICTS"

De nombreux conflits violents opposant les « populations locales » (les « autochtones », les *natives*) aux populations migrantes ont été documentés dans les deux à trois dernières décennies, pour la plus grande part en Asie (Inde, Indonésie, Sri Lanka, Papouasie Nouvelle Guinée, Philippines, Chine) et dans une moindre mesure en Afrique (Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Kenya, Liberia, Nigeria, Soudan, Ouganda, Zimbabwe) (Côté et Mitchell, 2015). Ces conflits constituent une source majeure d'insécurité et d'exclusion foncière (Hall *et al.*, 2011 à propos de l'Asie du Sud-Est). Les programmes de transmigration en Asie du Sud-Est – qui ciblent souvent les jeunes et sont souvent associés au développement de l'agro-industrie (cf. *infra*) – ont largement contribué à ces conflits (*ibid.*), de même qu'en Côte d'Ivoire les politiques de l'État en rapport à la terre et aux mobilités ont façonné la politisation des relations entre les groupes à propos de la terre (Chauveau et Colin, 2010).

Le lien entre ces conflits et les processus de libéralisation politique et de compétition électorale (politiques de démocratisation et de décentralisation) est assez largement établi (Côté et Mitchell, 2015). La pluralité des institutions et des normes locales sociofoncières, la diversité des registres (politiques, identitaires et territoriaux, mais aussi productifs et économiques) impliqués dans les rapports fonciers sont par contre rarement pris en compte dans leur complexité et leur dynamique pour analyser ces conflits (Grajales *et al.*, 2018). En Côte d'Ivoire par exemple, les tensions ethnopolitiques s'articulent avec les tensions intergénérationnelles ; les revendications des jeunes autochtones dépassent la question foncière et portent sur l'accès à la citoyenneté et sur les modes de gouvernamentalité locale dans la continuité de l'histoire longue de la frontière agraire cacaoyère (Chauveau, 2005b).

Pour ne citer qu'un exemple, l'inquiétante multiplication des conflits agropastoraux meurtriers dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, parce qu'elle met en jeu de multiples revendications identitaires et politiques (Higazi, 2018, à propos du Nigeria), montre que la question des liens entre citoyenneté et exclusion est aujourd'hui au cœur de changements agraires très divers (en l'occurrence le déplacement des axes de la transhumance pastorale du Sahel vers les pays côtiers en Afrique de l'Ouest).

IV. ACQUISITIONS FONCIERES A GRANDE ECHELLE, AGRO-INDUSTRIE ET EMPLOI : LES ENJEUX D'UNE ANALYSE GENERATIONNELLE

La littérature a jusqu'ici principalement analysé le rapide développement des grands projets agro-industriels dans les dernières années sous l'angle de la question foncière – le CTFD a consacré deux chantiers à cette question (CTFD, 2010 et 2014) –, moins sous celui de l'emploi. Plusieurs travaux permettent néanmoins de spécifier les termes du débat, l'Asie du Sud-Est présentant un cas d'étude particulièrement intéressant de ce point de vue.

1. LA QUESTION DE L'EMPLOI ET DES REVENUS RURAUX

Différentes études convergent sur le fait que les rendements attendus, le nombre d'emplois créés et les salaires annoncés par les projets d'agro-industrie sont surestimés dans un contexte où les engagements des investisseurs privés restent flous (Cotula *et al.*, 2009, à propos de l'Afrique subsaharienne ; Li, 2011, 2017, à propos de l'Asie du Sud-Est ; Anseeuw *et al.*, 2012). Les résultats en termes d'emplois sont d'autant plus limités qu'ils n'ont que peu d'effets d'entraînement sur l'économie locale, contrairement aux économies familiales (Li, 2017, à propos de l'Asie du Sud-Est). Les quelques études qui comparent à l'échelle d'un territoire donné l'efficacité économique de l'agriculture de firme et celle de l'agriculture familiale (voir notamment Cochet, 2017 ; Palliere et Cochet, 2018 à propos de la Sierra Leone ; Rangé et Cochet, 2018 à propos du lac Tchad) montrent que le remplacement des systèmes de production préexistants par des systèmes d'exploitation entièrement importés, basés sur la production d'un petit nombre de denrées, selon des itinéraires techniques simplifiés et grands consommateurs d'intrants de synthèse et de ressources minières, ne se traduit pas par un accroissement significatif de la valeur ajoutée créée, de la productivité de la terre et du nombre d'emplois, mais plutôt par la captation de la valeur par l'entrepreneur au détriment des revenus ruraux, de l'emploi agricole qui se précarise, et des taxes perçues par l'État (Cochet, 2017). D'autres études de cas montrent que l'agriculture de firme offre des salaires inférieurs aux revenus dégagés par les agriculteurs familiaux (Burnod *et al.*, 2015, pour une analyse quantifiée des impacts des projets d'agro-industrie à Madagascar) ou encore que, une fois les infrastructures de transformation en place, l'agriculture familiale ou patronale peut produire efficacement (Cramb et Sujang, 2013 ; Feintrenie *et al.*, 2010, à propos de la Malaisie et de l'Indonésie respectivement).

2. L'ENJEU D'UNE ANALYSE GENERATIONNELLE

L'analyse conjointe du développement de l'agro-industrie de l'huile de palme en Indonésie et en Malaisie – de loin les plus importants producteurs – est particulièrement intéressante sous deux aspects. D'une part, elle met en évidence des phénomènes de transformation économique très distincts (une transition agraire pour la Malaisie, une *jobless growth* pour l'Indonésie) ; d'autre part, elle éclaire la dimension transnationale et la régionalisation du développement de l'agro-industrie (mobilités du travail et du capital) (Cramb et Curry, 2012).

2.1 Transition agraire en Malaisie et régionalisation de l'agro-industrie

En Malaisie, le développement de l'agro-industrie a d'abord reposé sur l'agriculture contractuelle, les agriculteurs familiaux gardant la responsabilité de la production sur leurs propres terres (éventuellement dans le cadre de programme de *resettlement* de sans-terre). Une génération plus tard, la croissance économique malaisienne des années 80 et 90 a permis de diversifier les productions rurales, de créer des emplois en ville et d'augmenter les salaires dans les campagnes. Les anciens paysans sont sortis de l'agriculture en devenant actionnaires de la plantation désormais gérée en bloc et exploitée grâce à la main-d'œuvre migrante, nationale pour une part

mais en grande majorité indonésienne. Dans la même période, la croissance du capital de l'industrie malaisienne, la fermeture de la frontière agraire dans ce pays et les connections entre investisseurs malaisiens et indonésiens et l'élite politico-économique indonésienne permirent un investissement massif du capital malaisien dans l'agro-industrie de l'huile de palme en Indonésie.

En autorisant la migration et en laissant se développer des circuits illégaux de migration, les décideurs malaisiens ont pu maintenir le bas niveau des salaires et ainsi garantir la rentabilité des firmes. Pour autant, plutôt que de la gestion d'un système, Cramb et Curry préfèrent parler d'un « complexe », pour traduire la relative faiblesse des liens du réseau, très variable, d'acteurs et d'arènes. Dans le même ordre d'idée, Hall *et al.* (2011) proposent une critique nuancée de la capacité des notions de *primitive accumulation*, d'*accumulation by dispossession* et d'*enclosure* à décrire le phénomène en cours. Ils montrent que la « dépossession » n'est pas nécessairement organisée par « l'État » ou le « capital » dans le but de faciliter l'accumulation capitaliste, qu'elle peut avoir des origines aussi multiples que la création d'aires protégées ou de « territoires indigènes » (qui implique de fait l'intervention de l'État), ou que la différenciation interne à la société paysanne (*intimate exclusion*).

2.2 Et ailleurs en Asie du Sud-Est et en Afrique subsaharienne ?

La Malaisie fait figure d'exception avec la Thaïlande (et peut-être le Vietnam) : ce sont les seuls pays d'Asie du Sud-Est qui ont connu une transition agraire (Li, 2014a). En Indonésie au contraire, la transition agraire⁴ n'a pas eu lieu. La part de la population rurale a certes baissé mais celle-ci a continué d'augmenter en valeur absolue dans un contexte de croissance sans emploi (Li, 2011). Il importe donc de revoir pour l'Asie du Sud-Est, comme pour l'Afrique subsaharienne, la plausibilité de l'hypothèse d'une telle transition, hypothèse qui légitime les projets d'agro-industrie (Li, 2014a ; Losch et Fréguin-Gresh, 2013).

Pour véritablement saisir les enjeux du développement de l'agro-industrie, il s'agit de procéder à une analyse des processus intergénérationnels. En Indonésie, ce développement a reposé sur un double schéma de firme et de contractualisation avec les paysans et sur les programmes de transmigration censés accélérer le développement des plantations (Cramb et Curry, 2012). Li (2014a) montre comment cette forme de développement de l'agro-industrie a conduit, dans le contexte national et régional, à produire des migrants marginalisés. Dans la phase de démarrage du projet, en situation d'abondance foncière, les populations locales sont peu intéressées pour travailler en salariat dans les plantations. Ce travail, relativement bien payé au début, est pris en charge par les migrants avec un turn-over important, ces derniers cherchant à acheter de la terre pour s'installer indépendamment. Une génération plus tard, avec la fermeture de la frontière agraire, les petits producteurs et les migrants se retrouvent en compétition sur le marché foncier avec des acteurs beaucoup mieux dotés économiquement et politiquement qu'eux. Cette compétition asymétrique conduit à leur exclusion de l'accès aux terres encore disponibles dans les interstices de la plantation. Alors que les quelques petits producteurs qui auront pu prospérer avec les revenus issus de la contractualisation investissent sur le marché foncier dans les nouvelles frontières du palmier à huile, la grande majorité forme désormais un large réservoir de main-d'œuvre. La plantation en profite pour baisser les salaires et transformer les emplois en contrats journaliers. Les critères de sélection de la main-d'œuvre des plantations privilégient les jeunes hommes migrants et les femmes autochtones sans terre ou les femmes des migrants. Dans

⁴ ... « passage d'une économie basée sur l'agriculture à une économie plus diversifiée [... résultant] des gains de productivité permettant l'accumulation puis les transferts de main-d'œuvre et de capitaux de l'agriculture vers l'industrie puis les services et est renforcée par l'amélioration des niveaux de vie et la diversification de la demande stimulées par l'urbanisation » (Losh et Fréguin-Gresh, 2013, p. 13).

ces conditions, les familles se fragmentent et leur fonctionnement se précarise sous l'effet de la migration des autochtones masculins. Le petit noyau de travailleurs de la plantation suffisamment bien payés pour envoyer leurs enfants à l'école va en diminuant à mesure que les conditions de la grande majorité se précarisent.

Une telle analyse amène à reconsidérer en profondeur la durabilité des projets d'agriculture de firme (éventuellement complétée par la contractualisation), et les programmes de transmigration. Cela d'autant plus dans un contexte où la fermeture de la frontière est accélérée par les projets miniers et la création des aires protégées (Li, 2014a). Dans ces conditions, les revendications des organisations de producteurs autour de l'amélioration des conditions contractuelles sont justes (Feintrenie *et al.*, 2010, à propos de l'Indonésie ; Burnod *et al.*, 2012, à propos de cas d'étude en Asie du Sud-Est et en Afrique subsaharienne) mais insuffisantes. Elles laissent en effet complètement de côté la question de la différenciation socio-économique et de l'exclusion (Li, 2014a).

En Afrique subsaharienne, les projets agro-industriels sont globalement beaucoup plus récents qu'en Asie du Sud-Est. Surtout, le taux de mise en valeur des acquisitions foncières à grande échelle est particulièrement faible (estimé à 4 %, Anseeuw *et al.*, 2016), autant du fait des résistances sociales, de la complexité des dispositifs, de l'incertitude sur les calendriers des réformes et de la mise en place des infrastructures et services, que des difficultés de financement des opérateurs privés nationaux (Borras et Franco, 2010 ; Deininger *et al.*, 2011 ; Anseeuw *et al.*, 2012 et 2016). Ces projets n'en continuent pas moins à monopoliser l'imaginaire des décideurs. Les frontières agraires ont pourtant encore un rôle majeur à jouer pour contenir la différenciation dans les campagnes et permettre l'insertion des jeunes (Li, 2014a à propos de l'Asie du Sud-Est ; Burnod *et al.*, 2016, à propos de Madagascar ; Palliere et Cochet, 2018, à propos de la Sierra Leone ; Rangé et Cochet à propos du lac Tchad).

CONCLUSION : AGRICULTURE ET OUVERTURE DU CHAMP DES POSSIBLES AUX JEUNES GENERATIONS

La question de l'emploi des jeunes ruraux du Sud fait l'objet d'un intérêt inédit de la part des institutions de développement internationales, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est où la population active rurale continue de croître et où les taux de sous-emploi et de pauvreté restent élevés. Cette revue de littérature montre l'importance de considérer la jeunesse non pas en référence à l'âge mais en rapport à d'autres générations dans une position relationnelle socialement et culturellement construite ; et donc de penser le « défi » de l'emploi des jeunes ruraux en articulant analyse des changements agraires et analyse des relations au sein des familles, à propos de la terre, du travail, du capital, et des savoirs. Lieu de rencontre d'un ensemble changeant et éventuellement conflictuel d'intérêts, de droits et de responsabilités, la famille continue en effet d'assurer une grande partie des fonctions de production, de consommation, d'accumulation et de protection sociale. Elle ne peut pour autant être appréhendée comme une unité solidaire. Trop de projets de développement agricole continuent à être conçus sur une vision unitaire de la famille au risque de déplacer les rapports de force au détriment des jeunes générations et d'accentuer les tensions dans les familles.

Le fonctionnement gérontocratique des sociétés du Sud est très souvent mobilisé pour expliquer les difficultés des jeunes à accéder à la terre et à s'insérer dans l'agriculture. Il ne peut pourtant pas être postulé. À travers le monde, les relations intrafamiliales, en particulier les conditions d'accès au foncier et les conditions de valorisation du travail des jeunes, sont très diverses. Elles connaissent des transformations rapides, sous l'effet de facteurs aussi divers que la compétition

foncière, les changements techniques et de productivité du travail, les opportunités nouvelles offertes sur le marché du travail national et international, ou encore les changements politiques.

La progression de la compétition foncière à travers le monde (résultant elle-même de facteurs aussi divers que la croissance démographique, l'intégration croissante aux échanges marchands ou la circulation des capitaux) dégrade et précarise l'accès au foncier des jeunes gens. Les relations intrafamiliales n'assurent plus nécessairement l'accès au foncier des jeunes. L'enclassement des rapports fonciers intrafamiliaux dans une multiplicité de relations d'échange et d'obligations complique toutefois l'interprétation de ce phénomène. Les restrictions dans le contenu des droits imposées aux jeunes peuvent en effet être compensées au sein des familles par l'existence de contreparties et d'alternatives leur permettant de gagner leur autonomie par d'autres voies. Dans de nombreuses régions du monde, les marchés du travail et de la terre sont en particulier devenus des éléments structurants de l'implication des jeunes dans l'agriculture. Les effets excluants de la marchandisation foncière pour les jeunes générations sont souvent pointés du doigt. Des analyses contextualisées sont néanmoins nécessaires au regard de la diversité des trajectoires des jeunes et de celle des processus d'émergence des marchés fonciers et de leurs configurations, entre des configurations équilibrées mettant en relation des acteurs villageois socio-économiquement peu différenciés et d'autres nettement plus asymétriques où l'influence des acteurs urbains, des élites nationales ou des migrants internationaux est forte.

Cette revue de littérature invite à porter un regard critique sur les hypothèses qui fondent aujourd'hui de nombreux projets et politiques agricoles à destination des jeunes. Une première hypothèse est le désintérêt des jeunes pour l'agriculture, jugée trop peu attractive, qui expliquerait un exode rural supposé massif faisant grossir les métropoles et alimentant les flux migratoires à destination des pays du Nord. La « professionnalisation » de l'agriculture, à travers des programmes de formation à destination des jeunes, est alors vue comme le moyen « d'ancrer » les jeunes dans « leurs » territoires. Ce récit procède d'une lecture par trop simplificatrice de l'articulation entre aspirations de la jeunesse, développement agricole, et migrations. Les logiques migratoires et leurs liens à l'agriculture sont en réalité très divers, de même que le rôle socio-économique conféré aux jeunes gens dans les familles. Une partie des migrations des jeunes relèvent d'un manque d'accès aux ressources productives. Le manque de terres, d'équipement ou de capital circulant ne permet plus aux parents de valoriser le travail agricole de leurs enfants et contraint les jeunes à une indépendance économique précoce, à travers l'offre de travail marchand ou le report sur les circuits de migration facilement accessibles mais faiblement rémunérateurs. Les migrations des jeunes peuvent aussi résulter d'un arbitrage entre le coût d'opportunité de la main-d'œuvre agricole et les revenus qu'il est possible de gagner en migration, permettant aux jeunes de contribuer à la sécurisation de l'économie familiale tout en se dégageant une marge de manœuvre pour négocier leur autonomie. Dans les régions où l'économie agricole a permis un début d'accumulation paysanne, l'insertion des jeunes dans les secteurs urbains ou dans les secteurs migratoires rémunérateurs est souvent recherchée, justifiant l'investissement des revenus tirés de la terre dans la scolarisation ou le financement de la migration ainsi que la substitution du travail marchand au travail familial. S'il existe des situations de sortie complète de l'agriculture par la famille, il convient toutefois de ne pas opposer stratégies d'insertion urbaine (ou à travers la migration vers les pays du Nord) et maintien de « l'exploitation » agricole familiale. Les transferts entre le migrant et la famille au village (personnes, travail, argent, produits, etc.) transforment ainsi la nature des relations intrafamiliales et façonnent le développement agricole. C'est le cas en particulier de l'investissement des revenus urbains dans l'agriculture (patronale ou à travers des arrangements de travail intrafamiliaux) pour pallier la précarité de ces revenus, investissement qui peut contribuer à creuser les inégalités en milieu rural.

Une seconde hypothèse des projets et politiques agricoles menées au nom de la jeunesse consiste à voir dans le développement de l'agriculture entrepreneuriale à grande échelle la réponse au « défi » de l'emploi des jeunes. Les résultats annoncés en termes de création d'emploi et de revenus agricoles s'avèrent en effet largement surestimés. Pour véritablement saisir les enjeux du développement de l'agriculture de firme (éventuellement complétée par la contractualisation), une analyse des processus à l'échelle générationnelle est nécessaire qui prenne en compte les effets de la saturation foncière provoquée par la firme sur les marchés du travail et de la terre à la génération suivante. De ce point de vue, une attention particulière mérite d'être apportée aux programmes de transmigration associés au développement de l'agro-industrie en Asie du Sud-Est. Ciblant souvent les jeunes, ces programmes ont largement contribué au développement de conflits violents entre populations locales et migrants.

Finalement, cette revue de littérature montre que l'enjeu, du point de vue de la situation de la jeunesse dans les pays du Sud, réside non pas dans leur « ancrage » dans les territoires ruraux à travers la transformation de l'agriculture (professionnalisation, agriculture de firme, etc.), mais dans l'ouverture du champ des possibles pour les jeunes. Le développement agricole a un rôle déterminant à jouer dans cette ouverture du champ des possibles. L'amélioration des revenus dans l'agriculture familiale et la diversification des économies rurales sont une condition nécessaire pour permettre aux jeunes de vivre décemment de leur travail en milieu rural et pour permettre aux familles de continuer à jouer leur fonction de protection sociale dans un contexte de fortes contraintes foncières. C'est aussi une condition nécessaire pour permettre aux familles rurales de négocier dans de bonnes conditions l'insertion des jeunes générations dans les villes (et dans les circuits migratoires les plus rémunérateurs), et ainsi prendre pleinement part au devenir des sociétés nationales. Du point de vue des politiques foncières, la régulation des marchés fonciers et des investissements (mines, aires protégées, etc.) dans les dernières frontières agraires a un rôle majeur à jouer dans l'insertion des jeunes ruraux.

BIBLIOGRAPHIE

Agarwal B., 2003. Gender and Land Rights Revisited: Exploring New Prospects via the State, Family and Market. *Journal of Agrarian Change* 3, 184–224.

Amanor K.S., 2010. "Family values, land sales and agricultural commodification in south-eastern Ghana". *Africa* 80 (1): 104-125.

Amanor K.S. et M.K. Diderutuah, 2001. *Contrats fonciers et contrats de travail dans la zone de production du palmier à huile et d'agrumes du Ghana*. Paris, Londres, GRET, IIED.

Ancey G., 1975. *Niveaux de décision et fonctions objectif en milieu rural africain*. Note de travail n°3. Amira. 33 p.

Ancey V., 2016. « Comment se construit l'invisibilité des populations pastorales au Sahel : l'expérience de la crise alimentaire de 2005 au Niger ». *Cahiers Agricultures*, 25(5), 55003.

André C., J.-P. Platteau, 1998. Land relations under unbearable stress: Rwanda caught in the Malthusian trap. *Journal of Economics Behaviour & Organisation* 34: 1-47.

Anseeuw, W., Alden, W. L., Cotula, L., Taylor, M., 2012. *Land Rights and the Rush for Land: Findings of the Global Commercial Pressures on Land*, Research Project, Rome, ILC.

Anseeuw, W., Burnod, P., Bourgoin, J., Maluleke, I., Niassy, S., 2016. Tendances des acquisitions foncières à grande échelle en Afrique, in : Pesche D., Losch B., Imbernon J. (éd.), *Une nouvelle*

ruralité émergente. Regards croisés sur les transformations rurales africaines. Atlas pour le programme Rural Futures du NEPAD, deuxième édition revue et augmentée, Montpellier, Cirad, NEPAD, 42-42.

Antoine Ph. et Marcoux R. (eds.), 2014. *Le mariage en Afrique : pluralité des formes et des modèles matrimoniaux*. Québec : Presses de l'Université du Québec, (1).

Arnauld de Sartre X., 2005. « Diversité de l'agriculture familiale et évolution des fronts pionniers : la place des jeunes agriculteurs en question ». Arnauld de Sartre, Xavier ; Albaladejo, Christophe. *L'Amazonie brésilienne et le développement durable. Expériences et enjeux en milieu rural*, Harmattan, pp. 229-248, 2005.

Attané A., 2011. « La notion d'aïnesse sociale a-t-elle encore un sens dans les contextes contemporains ouest-africains ? L'exemple de la société burkinabé », in W. Molmy, M. Sajoux, L. Nowik, (éd.). *Vieillesse de la population dans les pays du Sud : famille, conditions de vie, solidarités publiques et privées : état des lieux et perspectives*, Paris, CEPED, p. 49-55.

Balandier G., 1974. *Anthropo-logiques*, Paris, Presses universitaires de France.

Baroin C., Boutrais J., 2008. « Bétail et société en Afrique », *Journal des Africanistes*, Société des Africanistes, 78 (1 et 2), pp. 9-52.

Barry L.S., Bonte P., Govoroff N., Jamard J.L., Mathieu N.C., Porqueres i Gené E., D'Onofrio S., Wilgaux J., Zempléni A. et Zonabend F., « Glossaire », *L'Homme*, 154-155 | 2000, 721-732.

Benda-Beckmann K. Von, 2015. "Social Security, Personhood, and the State", *Asian Journal of Law and Society*, 2, 2, pp. 323-338.

Berckmoes, L., and B. White. 2014. Youth, farming and precarity in rural Burundi. *European Journal of Development Research* 26, no. 2: 190–203.

Bernstein H., 2010. *Class dynamics of agrarian change*. Halifax: Fernwood Publishing.

Berry, S., 1985. *Fathers Work for Their Sons: Accumulation, Mobility, and Class Formation in an Extended Yorùbá Community*. University of California Press.

Berry S., 1988. Property rights and rural resource management: the case of tree crops in West Africa. *Cah. Sci. Hum.* 24 (1) 1988: 3-18.

Berry S., 1989. Social institutions and access to resources. *Africa* 59 (1): 41-55.

Bledsoe C.H., 1980. *Women and marriage in Kpelle society*, Stanford university press.

Bologo E., 2007. « Transferts fonciers intergénérationnels et intra-familiaux dans l'Ouest du Burkina Faso : modalités et mutations », in Antoine Ph. (éd.) *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle*, CEPED, Collections Rencontres, Paris, pp.213-230.

Borras S. Jr. and Franco J., 2010. From threat to opportunity? Problems with the idea of a "code of conduct" for land-grabbing. *Yale Human Rights and Development Law Journal*, 13, 507–523.

Boué C. et Colin J.-P., 2015. *Formalisation légale des droits fonciers et pratiques de sécurisation des transactions dans les Hautes Terres malgaches*. Pôle foncier de Montpellier, Montpellier, Cahiers du Pôle foncier.

Bryceson D., 2000. "African Peasants' Centrality and Marginality: Rural Labour Transformation". In *Disappearing Peasantries? Rural Labour in Africa, Asia and Latin America*, eds. Deborah Bryceson, Cristobal Kay and Jos Mooij, 37–63. London: Intermediate Technology Publications.

Bryceson D., 2002. "The Scramble in Africa: Reorienting Rural Livelihoods. " *World Development*

30 (5): 725–39.

Bruijn M.E. de, 1997. "The hearthhold in pastoral Fulbe society, central Mali: social relations, milk and drought", *Africa: Journal of the International African Institute*, 67, 4, pp. 625-651.

Bruijn M.E. de, Dijk J.W.M. van, 1992. "Changing Fulani-Society and Social Security", In: Benda-Beckmann F. von, Velde M. van der (Eds.) *Law as a Resource in Agrarian Struggles*, Wageningen Sociologische Studies n° A1 Wageningen, WUR, pp. 45-61.

Burnod P., Colin J.-P. (ed.), Anseeuw W., Cheyens E., Clerc J., Faure G., Freguin-Gresh S., Ruf F., Vagneron I., Vognan G., 2012. Agricultural Investment and inclusion of smalholders: lessons of experiences in 7 southern countries, *Land Tenure Working Paper 23*, Rome, FAO.

Burnod P., Rakotomalala H., Rasolofo P., Brès A., 2015. *Large-scale plantation and contract farming effects: qualitative and quantitative assessment in Madagascar*, Utrecht, LANDac, 1-30.

Burnod P., Rakotomalala H., Andriamanalina B. et Di Roberto H., 2016. « Composer entre la famille et le marché à Madagascar : Évolution de l'accès des jeunes agriculteurs à la terre ». *Afrique contemporaine*, 259, (3), 23-39.

Carney Judith, Watts M., 1991. "Disciplining Women? Rice, Mechanization, the Evolution of Mandinka Gender Relations in Senegambia.", *Signs* 16, 4, 651-681.

Chaléard J.-L., 1996. *Temps des villes, temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*. Paris, Karthala, 1996.

Chauveau J.-P., 1995. « Pression foncière, cycle domestique et crise économique : étude de cas en Côte d'Ivoire forestière », in : Blanc-Pamard C., Cambrézy L., *Dynamique des Systèmes Agraires : Terre, Terroir, Territoire : les Tensions Foncières*, 8., Paris (FRA), 1992-1994 (éd.), *Dynamique des systèmes agraires : terre, terroir, territoire : les tensions foncières*, Colloques et Séminaires. ORSTOM, Paris, pp. 107–129.

Chauveau J.-P., 1997. « Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource ». In : Contamin B. et Memel-Foté H. (éd.), *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*, Paris/Abidjan, GIDIS/Karthala, pp. 325-360.

Chauveau J.-P., 2005a. « Introduction thématique : les jeunes ruraux à la croisée des chemins ». In Chauveau J.-P. (éd.). Dossier « jeunes ruraux ». *Afrique Contemporaine*, (214) : 15-35.

Chauveau J.-P., 2005b. « Les rapports entre générations ont une histoire : accès à la terre et gouvernamentalité locale en pays gban (Côte d'Ivoire) ». In : Chauveau J.-P. (éd.). Dossier « jeunes ruraux ». *Afrique Contemporaine*, (214) : 59-83.

Chauveau J.-P., Colin J.-Ph, Jacob J.-P., Lavigne Delville Ph., Le Meur P.-Y., 2006. *Changes in land access and governance in West Africa: markets, social mediations and public policies: results of the CLAIMS research project*. Londres: IIED, 85 p.

Chauveau J.-P. et Richards P., 2007. *Land, agricultural change and conflict in West Africa. Regional issues from Sierra Leone, Liberia and Côte d'Ivoire*, CSAO.

Chauveau J.-P. et Richards P. 2008. "West African Insurgencies in Agrarian Perspective: Côte d'Ivoire and Sierra Leone Compared", *Journal of Agrarian Change* 8 (4): 515-52.

Chauveau J.-P. and J.-Ph. Colin, 2010. Customary transfers and land sales in Côte d'Ivoire: revisiting the embeddedness issue. *Africa* 80 (1): 81-103.

- Christiansen C., Utas M., Vigh H. E., 2006. *Navigating Youth, Generating Adulthood: Social becoming in an African context*. Uppsala: The Nordic Africa Institute.
- Cochet, H., 2017. Capital–Labour separation and unequal value-added distribution: repositioning land grabbing in the general movement of contemporary agricultural transformations, *The Journal of Peasant Studies*.
- Cochet H., Léonard É. & Tallet B. (2010). Le métayage d'élevage au Mexique. Colonisations foncières et dynamiques d'une institution agraire dans l'histoire contemporaine. *Annales de géographie*, 676, (6), 617-638.
- Colin J.-Ph., 2008. "Disentangling intra-kinship property rights in land: a contribution of economic ethnography to land economics in Africa". *Journal of Institutional Economics* 4 (2): 231-254.
- Colin J.-Ph, Kouamé G. and Soro D., 2007. "Outside the Autochthon-Migrant Configuration: Access to Land, Land Conflicts and Inter-Ethnic Relationships in a Former Pioneer Area of Lower Côte d'Ivoire", *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 45 (1): 33-59.
- Colin J.-Ph et Bignebat C., 2009. *Les dimensions intrafamiliales du marché foncier en basse Côte d'Ivoire*, Communication aux 3èmes Journées de recherche en sciences sociales INRA / SFER / CIRAD, Montpellier, 9-11 décembre 2009.
- Colin J.-Ph et Woodhouse Ph., 2010. "Introduction: interpreting land markets in Africa", *Africa: The Journal of the International African Institute*, Volume 80 (1): 1-13.
- Comité technique « Foncier et développement » (2010). Les appropriations de terres à grande échelle : analyse du phénomène et propositions d'orientations, 56 pages.
- Comité technique « Foncier et développement » (2014). Guide d'analyse ex-ante des projets d'investissements agricoles à emprise foncière, 70 pages.
- Côté I., et Mitchell M. I., 2015. Deciphering 'Sons of the Soil' Conflicts: A Critical Survey of the Literature. *Ethnopolitics*, 1-19.
- Cotula L., Vermeulen S., Leonard R., Keeley J., 2009. *Land grab or development opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa*, IIED, FAO, IFAD, London.
- Cramb R., & Curry G. N., 2012. Oil Palm and Rural Livelihoods in the Asia-Pacific Region: An Overview. *Asia Pacific Viewpoint*, 53(3), 223-239.
- Cramb R. A., & Sujang P. S., 2013. The Mouse Deer and the Crocodile: Oil Palm Smallholders and Livelihood Strategies in Sarawak, Malaysia. *The Journal of Peasant Studies*, 40(1), 129-154.
- Deininger K., D. Byerlee, J. Lindsay, A. Norton, H. Selod, and M. Stickler. 2011. *Rising global interest in farmland: can it yield sustainable and equitable benefits?*, Washington, DC, The World Bank.
- Del Rey Poveda A., Quesnel A., 2009. « Dynamiques intrafamiliales et migration internationale : obligations et ancrages des migrants du Veracruz (Mexique) ». In : Baby-Collin V. (dir.), Cortes G. (dir.), Faret L. (dir.), Guétat-Bernard H. (dir.), *Migrants des Suds*. Marseille (FRA) ; Montpellier : IRD ; PULM, 327-348. (Objectifs Sud).
- Diarra M., M. Monimart, 2006. *Femmes sans terre, femmes sans repères ?*, IIED, Londres, Dossiers IIED n° 143.
- Dozon J.-P., 1986. « En Afrique, la famille à la croisée des chemins », in Burguière A., Klapich-Zuber C., Segalen M., Zonabend F. (eds), *Histoire de la famille*, tome 2, Paris, A. Colin, 301-338.

- Dupré G. et Rey P. Ph, 1969. « Réflexions sur la pertinence d'une théorie de l'histoire des échanges », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 46, p. 133-162.
- Edja H., 2000. *Droits délégués d'accès à la terre et aux ressources naturelles dans le sud du Bénin*, GRET/IIED, 99 p.
- Fanthorpe Richard, and Roy Maconachie. "Beyond the 'Crisis of Youth'? Mining, Farming, and Civil Society in Post-War Sierra Leone. " *African Affairs* 109, n° 435 (2010): 251–272.
- Feintrenie L., Chong W. K., & Levang, P. (2010). Why do Farmers Prefer Oil Palm? Lessons Learnt from Bungo District, Indonesia. *Small-scale Forestry*, 9, 379-396.
- Fréguin-Gresh, S., Cortes G., Trousselle A., Sourisseau J. & Guétat-Bernard H. (2015). « Le système familial multilocalisé. Proposition analytique et méthodologique pour interroger les liens entre migrations et développement rural au Sud ». *Mondes en développement*, 172, (4), 13-32.
- Gastellu J.-M., 1980. « Mais, où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ? » *Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines* 17 (1-2) : 3-11.
- Golaz V., 2007. « Vers une nouvelle définition des relations intergénérationnelles en milieu rural gussi (sud-ouest du Kenya) », in Antoine Ph. (éd.) *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle*, CEPED, Collections Rencontres, Paris, pp. 231-249.
- Goody, Jack (1958) "The Fission of Domestic Groups among the LoDagaba", in Jack Goody (ed.), *The Developmental Cycle in Domestic Groups*, pp. 53-91. Cambridge: Cambridge University Press.
- Grajales J., Chauveau J.-P. et Léonard E., 2018. « Penser l'articulation entre le foncier rural et les conflits violents en Afrique ». Appel à contribution pour la revue *Afrique contemporaine*.
- Guyer J., 1981. Household and Community in African Studies, *African Studies Review*, vol. 24(2-3), pp. 87-134.
- Guyer J., Peters P., 1987. "Introduction. Conceptualizing the Household: Issues in Theory and Policy in Africa", *Development and Change*, 18, 2, pp. 197-214.
- Hall D., Hirsch Ph. and Li T. N., 2011. *Powers of Exclusion: Land Dilemmas in Southeast Asia*. Honolulu: University of Hawai'i Press, 257 pp.
- Hart G., 1991. "Engendering Everyday Resistance: Gender, Patronage and Production Politics in Rural Malaysia³". *Journal of Peasant Studies* 19, 1: 93-121.
- Higazi A., 2018. "Rural Insecurity on the Jos Plateau, Central Nigeria: Livelihoods, Land, and Cattle amid Religious Reform and Violent Conflict". In A.R. Mustapha and D. Ehrhardt (eds.) *Creed & Grievance: Muslims, Christians, & Society in Northern Nigeria*, James Currey, Oxford.
- Joireman S.F, 2018. "[Intergenerational land conflict in northern Uganda: children, customary law and return migration](#)", *Africa*.
- Kouamé G., 2010. "Intra-family and socio-political dimensions of land markets and land conflicts: the case of the Abure", Côte d'Ivoire. *Africa* 80 (1): 126-146.
- Lavigne Delville Ph., Toulmin C., Colin J.-Ph., Chauveau J.-P., 2003. *L'accès à la terre par les procédures de délégation foncière (Afrique de l'Ouest rurale) : modalités, dynamiques et enjeux*. Paris (FRA) ; Paris : IIED ; GRET, 213 p.
- Lavigne Delville Ph., Colin J.-Ph., Ka Ibrahima, Merlet M., 2017. *Étude régionale sur les marchés fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest et les outils de leur régulation*. UEMOA, IPAR.

- Le Meur P.-Y., 2005. « L'émergence des "jeunes" comme groupe stratégique et catégorie politique dans la commune de Ouessè, Bénin », *Afrique contemporaine*, vol. 2 (214) : 103-122.
- Léonard E., 2004. La réforme agraire mexicaine comme processus de frontière : Logiques d'autonomisation, ancrage de l'État et production institutionnelle dans la région des Tuxtlas. *Autrepart*, 30(2), 97-116.
- Léonard E., Quesnel A., Del Rey A., 2004. « De la comunidad territorial al archipiélago familiar: movilidad, contractualización de las relaciones inter-generacionales y desarrollo local en el sur del estado de Veracruz ». *Estudios Sociológicos*, 22 (66): 557-589.
- Li T. M., 1996. Household Formation, Private Property, and the State, *Sojourn: Journal of Social Issues in Southeast Asia*.
- Li T. M., 2011. "Centering labor in the land grab debate", *The Journal of Peasant Studies*, 38, (2): 281-298.
- Li T. M., 2014a. "Involution's dynamic others." *Journal of the Royal Anthropological Institute (N.S.)*, 20, 276-292.
- Li T. M., 2014b. *Land's end: capitalist relations on an indigenous frontier*. Duke University Press, Durham; London.
- Li T. M., 2017. Intergenerational displacement in Indonesia's oil palm plantation zone, *The Journal of peasant studies*, Volume 44: Issue , pp. 1158-1176.
- Losch B., Fréguin-Gresh S., 2013. Quelles agricultures face aux défis des transitions africaines ?, *Cahiers Agricultures*, 22, 1, 10-15.
- Magrin G., 2013. *Voyage en Afrique rentière. Une lecture géographique des trajectoires du développement*. Paris : Publications de la Sorbonne.
- Mamman A.B., 2000. *The incidence and nature of derived rights in the Sokoto Rima Basin, N W Nigeria*, IIED/GRET.
- Marchal J.-Y., 1987. « En Afrique des savanes, le fractionnement des unités d'exploitation rurales ou le chacun pour soi. L'exemple des Moose du Burkina Faso ». *Cahiers des Sciences Humaines* 23 (3-4) : 445-454.
- Meillassoux C., 1975. *Femmes, greniers et capitaux*. Paris, Maspéro.
- Montaz L., 2015. Jeunesse et autochtonie en zone forestière ivoirienne. Le retour à la terre des jeunes Bété dans la région de Gagnoa, *Les cahiers du pôle foncier*, n° 9.
- Moritz M., 2012. "Individualization of Livestock Ownership in Fulbe Family Herds: The Effects of Pastoral Intensification and Islamic Renewal", In A. Khazanov and G. Schlee, (Eds.), *Who owns the stock? Collective and multiple forms of property in animals*, Oxford, Berghahn, pp. 193-214.
- Moritz M., Ritchey K. K., Kari S., 2011. "The Social Context of Herding Contracts in the Far North Region of Cameroon", *Journal of Modern African Studies*, 49, 2, pp. 263-285.
- Nasuti S., Eloy L. & Le Tourneau F. (2013). « La construction de territoires multisitués en Amazonie : Le cas des Quilombolas du Trombetas (Pará, Brésil) ». *L'Espace géographique*, tome 42, (4), 324-339.
- Oboler R., 1994. "The house-property complex and African social organisation". *Africa*, 64, 3, pp. 342-358.

- Ouedraogo L. & Tallet B., 2014. « L'emploi des jeunes ruraux : entrepreneuriat agricole et création d'emplois dans le sud du Burkina Faso ». *Autrepart*, 71(3), 119-133.
- Ouendeno M.L., Daoudi A., Colin J.-P., 2015. « Les trajectoires professionnelles des jeunes dans la néo-agriculture saharienne (Biskra, Algérie) revisitées par la théorie de l'agricultural ladder ». *Cahiers Agriculture* 24: 396-403.
- Oya C., 2013. "The Land Rush and Classic Agrarian Questions of Capital and Labour: A Systematic Scoping Review of the Socioeconomic Impact of Land Grabs in Africa." *Third World Quarterly* 34, n° 9: 1532–1557.
- Palliere A., Cochet H., 2018. "Large private agricultural projects and job creation: From discourse to reality. Case study in Sella Limba, Sierra Leone". *Land Use Policy*
- Palliere A., Paul J.-L., Cochet H., 2018. "Labour commodification, differentiation and marginalization of the peasantry in Sella Limba (Sierra Leone) from 1950 to the present", *Journal of agrarian change*, sous presse.
- Peters P., 2004, "Inequality and Social Conflict Over Land in Africa", *Journal of Agrarian Change*, Vol. 4, (3): 269-314.
- Peters K. and Richards P., 2011. "Rebellions and agrarian tensions in Sierra Leone", *Journal of Agrarian Change*, Vol. 11 (3): 377–395.
- Pincus J., 1996. *Class power and agrarian change: land and labour in rural West Java*. London: Macmillan.
- Platteau J.-P., 1996. "The evolutionary theory of land rights as applied to Sub-Saharan Africa: A critical assessment". *Development and change* 27: 29-86.
- Portilla G.S., 2017. "Land concessions and rural youth in Southern Laos". *The Journal of Peasant Studies* 44, 1255–1274.
- Quan J., 2007. "Changes in intra-family land relations", in Cotula (eds) *Changes in "customary" land tenure systems in Africa*, IIED: 51-64.
- Quesnel A., Vimard P., 1989. « Famille plurielle en milieu rural africain. Un exemple en économie de plantation. Le plateau de Dayes (sud-ouest Togo) ». *Cahiers ORSTOM des Sciences Humaines* 25 (3): 339-355.
- Rangé C., 2017. *L'autonomisation socio-économique des jeunes ruraux dans un contexte de compétition et de marchandisation foncière. Le cas d'une économie de plantation en Guinée forestière (pays kpelle)*, Comité technique « Foncier et développement », rapport de recherche.
- Rangé C. et Cochet H., 2018. « Multi-usage familial et agriculture de firme sur les rives du lac Tchad : une comparaison des performances économiques ». *Natures Sciences Sociétés*.
- Razavi S., 2007. "Liberalisation and the Debates on Women's Access to Land." *Third World Quarterly* 28, n° 8: 1479–1500.
- Richards P., 1996. *Fighting for the Rain Forest War Youth Resources in Sierra Leone*. London: The International African Institute with James Currey Oxford and Heinemann, Portsmouth.
- Richards P., 2005. « La terre ou le fusil ? Les racines agraires des conflits de la région du fleuve Mano », *Afrique contemporaine*, 2, (214) : 37-57.
- Rigg, J. (2007). "Moving Lives: Migration and Livelihoods in the Lao PDR". *Population, Space and Place*, 13, 163-178.

Rigg J., & Vandergeest P. (Eds.). (2012). *Revisiting Rural Places: Pathways to Poverty and Prosperity in Southeast Asia*. Editor: Honolulu: University of Hawai'i Press and Singapore.

Rouleau-Berger L. (2011). « Repenser la question migratoire : migrations, inégalités multisituées et individuation ». *Sociologies*.

Ryan C., 2018. "Large-scale land deals in Sierra Leone at the intersection of gender and lineage", *Third World Quarterly*, 39:1, 189-206, DOI:10.1080/01436597.2017.1350099.

Segers K., J. Dessein, S. Hagberg, Y. Teklebirhan, M. Haile, J. Deckers, 2010. "Unravelling the dynamics of access to farmland in Tigray, Ethiopia: The 'emerging land market' revisited." *Land Use Policy* 27 (4): 1018-1026.

Soro M. et J.-Ph. Colin, 2008. « Marchandisation, individualisation et gestion intra-familiale des droits sur la terre en basse Côte d'Ivoire », *Économie rurale* 303-304-305 : 154-168.

Tallet B., 2007. *À l'arrière des fronts pionniers : recompositions territoriales dans l'Ouest du Burkina Faso et le sud du Veracruz (Mexique)*. Thèse de doctorat. Paris : Université Panthéon-Sorbonne-Paris 1.

Thompson G., 2010. " 'Pumpkins Just Got in There': Gender and Generational Conflict and 'Improved' Agriculture in Colonial Zimbabwe", [*Globalization, Environmental Change, and Social History*](#), 55, pp. 175-201.

Weigel, J.-Y. 1982. *Migration et production domestique*. Paris: ORSTOM.

White B., 2012. "Agriculture and the generation problem: rural youth, employment and the future of farming." *IDS Bulletin* 43:9-19.

White B., 2015. "Generational dynamics in agriculture: reflections on rural youth and farming futures". *Cahiers Agriculture* 24: 330-334.

Whitehead A., D. Tsikata, 2003. "Policy discourses on women's land rights in sub-Saharan Africa: the implication of the re-turn to the customary." *Journal of Agrarian Change* 3 (1-2): 67-112.

Whyte S.R., Acio E., 2017. "Generations and Access to Land in Postconflict Northern Uganda: 'Youth Have No Voice in Land Matters.'" *African Studies Review* 60, 17–36.

Woodhouse Ph., H. Bernstein and D. Hulme, 2000. *African Enclosures? Social Dynamics of Wetlands in Drylands*. Oxford: James Currey.

Wong D., 1983. *The Social Organization of Peasant Reproduction: Kedah*. Ph. D. dissertation in Sociology, Bielefeld.

Partie 1. Familles et stratégies d'autonomisation des jeunes

Les deux articles proposés dans cette partie présentent des situations rurales contrastées qui permettent d'interroger les processus d'autonomisation des jeunes gens sous des angles différents. Ces deux situations ont en commun une « agriculture en crise » ou du moins qui n'offre que peu d'opportunités d'accumulation ; mais les enjeux sont différents.

À Madagascar (hauts plateaux centraux), Hadrien Di Roberto montre comment la pression foncière et la marchandisation de la terre structurent les transformations des processus d'autonomisation, marquées par le développement de la pluriactivité et les migrations saisonnières.

Dans le nord de la Sierra Leone (pays limba), Augustin Palliere montre que l'enjeu n'est pas la terre – qui n'a pas fait l'objet d'un processus de marchandisation – mais le travail et l'accès aux semences. Cela ne s'explique pas tant par une moindre pression foncière que par la stagnation de la productivité du travail dans l'agriculture, stagnation qui est le résultat d'un modèle de développement basé sur les importations à bas coût de céréales pour assurer la rentabilité du secteur minier. Dans ce contexte, les aînés ont maintenu un très fort contrôle sur la terre, sur le travail des jeunes et des femmes et sur la circulation du produit.

En adoptant une approche processuelle, ces deux articles invitent à s'interroger sur la pertinence de la notion « d'autonomie ». Dans la littérature sociologique, la jeunesse est souvent envisagée comme une période de transition marquée par le franchissement de seuils permettant de sortir d'une situation de dépendance pour accéder à des formes d'autonomie caractéristiques de l'âge adulte (Antoine *et al.*, 2001 ; Gastineau et Golaz, 2016). Trois seuils sont classiquement identifiés : la mise en union et/ou la naissance du premier enfant, l'autonomie financière et l'autonomie résidentielle. Si la situation malgache semble conforter cette définition – avec une autonomisation qu'Hadrien Di Roberto qualifie de brutale mais préparée –, les situations présentées par Augustin Palliere en Sierra Leone la remettent en question.

En Sierra Leone (pays limba), la formation précoce d'une unité de production indépendante pour la consommation et le logement constitue « une autonomie toute relative et précaire » dans un contexte où les marchés du travail et du crédit (semences) restent enchâssés dans les rapports lignagers et où procréation n'implique pas nécessairement droits sur sa progéniture (constat bien étayé par l'anthropologie sociale, voir notamment Goody, 1982 et Bledsoe, 1989).

Plus que sur la recherche d'autonomie, ces articles mettent l'accent sur la capacité à « assumer ses responsabilités sociales » (envers la famille et la communauté) (Di Roberto) ou à acquérir des droits sur ses propres enfants (Palliere). L'enjeu ne serait-il finalement pas plus dans le changement de rôle au sein des groupes familiaux et de la communauté que dans la recherche d'autonomie ? C'est ce que montrent des travaux récents conduits sur les tentatives migratoires (vers les pays du Nord) des jeunes Sahéliens (Timera, 2001 ; Poulet, 2016). La notion d'*adulthood* dans les travaux anglo-saxons met elle aussi en exergue ce changement de rôle (voir notamment Christiansen *et al.*, 2006), en cohérence avec la définition de la jeunesse proposée par J.-

P. Chauveau : « *Une position relationnelle socialement et culturellement construite par rapport à d'autres générations et par rapport à des attributs et à des ressources qui confèrent une compétence sociale et un pouvoir de prise de parole* » (Chauveau, 2005, p. 26). Ces textes montrent en tout cas que la question des jeunes dépasse celle de la question de l'accès à l'emploi, sur laquelle les institutions internationales se focalisent (voir notamment FAO, 2009 ; IFAD, 2012).

Tout en confirmant des résultats bien étayés par la littérature – la base matérielle des relations d'autorité (voir notamment Meillassoux, 1975 ; Dozon, 1986) ; le caractère réducteur de la notion de ménage (voir notamment Gastellu, 1980 ; Guyer, 1981 ; Guyer et Peters, 1987) ; le caractère indissociable de l'analyse des relations entre générations et de l'analyse des relations de genre (Goody, 1958 ; Guyer, 1981 ; Attané, 2011) –, ces textes offrent des contributions réellement originales. Le fonctionnement gérontocratique des sociétés du Sud est très souvent postulé et mobilisé pour expliquer les difficultés des jeunes à s'insérer dans l'agriculture (voir notamment White, 2015). Il mérite pourtant d'être interrogé empiriquement au regard de la différenciation socio-économique et de la précarisation des ménages (Attané, 2011). La communication d'Augustin Palliere offre des contributions intéressantes de ce point de vue. Si le constat d'un accès des jeunes à la terre de plus en plus dépendant des marchés fonciers est très présent dans la littérature, de même que celui du rôle des migrations saisonnières et de la pluriactivité pour accéder à ces marchés (White, 2015), la contribution d'Hadrien Di Roberto permet d'entrer dans les *processus* de participation des jeunes aux marchés fonciers.

Ces articles ouvrent enfin des pistes de réflexion importantes relatives notamment aux enjeux de gains de productivité du travail dans l'agriculture familiale, des frontières agraires aujourd'hui convoitées par l'agro-industrie, des enjeux de régulation des marchés fonciers et enfin des enjeux autour du continuum rural-urbain.

Stratégies d'autonomisation des jeunes et accès au foncier : entre migration et attachement à la terre, quel rôle pour la famille ?

Étude de cas dans les Hautes Terres à Madagascar

Hadrien Di Roberto⁵

INTRODUCTION

En Afrique, la forte croissance démographique représente un défi pour les territoires ruraux qui continuent d'accueillir la majorité des jeunes (Losch 2016 ; Gastineau et Golaz 2016 ; IFAD 2016). À Madagascar, 70 % de la population réside en milieu rural. Dans les campagnes, la population a été multipliée par 3,5 depuis 1960 et la pression déjà évidente sur les terres agricoles interroge les perspectives futures des jeunes ruraux (Sourisseau *et al.* 2016 ; Burnod *et al.* 2016). Les premières parcelles cédées par les parents aux jeunes générations impliquent le plus souvent leur départ du domicile parental ainsi que leur constitution en nouvelle unité de production autonome et indépendante pour la consommation. Pourtant, ces superficies transmises en usage ou héritées se réduisent au fil des générations et ne semblent plus suffire à assurer des revenus décents (*Ibid.*). Dans ce contexte, quelles sont les conditions d'accès à la terre des jeunes ruraux ? Quelles sont leurs stratégies pour démarrer une exploitation agricole ?

Cette étude propose d'étudier les trajectoires d'autonomisation de jeunes ruraux dans une région rurale des Hautes Terres soumise à une forte pression foncière. De manière schématique, plusieurs stratégies sont envisageables : i) la diversification des activités extra-agricoles au niveau local ; ii) l'achat de terres pour constituer ou compléter son patrimoine ; iii) la migration vers les villes ou vers des fronts pionniers où des terres vastes sont encore accessibles par la défriche ou la mise en valeur.

Cette contribution suggère que ces trajectoires ne s'excluent pas, mais sont combinées (simultanément ou de manière diachronique). Malgré le manque d'opportunités économiques dans les campagnes, beaucoup de jeunes ruraux ne se désinvestissent pas du secteur agricole. Ainsi, nous illustrerons les différentes stratégies visant à adapter le démarrage d'une activité agricole au contexte de forte pression foncière dans les Hautes Terres. La diversification des activités, la migration et le recours au marché foncier sont apparus des éléments centraux dans le démarrage des activités des jeunes (Burnod *et al.* 2016) mais leur articulation peut s'avérer complexe. Accéder à la terre semble pris dans une tension entre la nécessité d'un ancrage local et celle d'une mobilité essentielle à la constitution d'une épargne préalable (via les activités extra-agricoles). Nous verrons comment, bien que les transferts intergénérationnels de droits fonciers

⁵ Doctorant Université de Montpellier, Cirad UMR-MOISA.

(héritage, dons) s'essoufflent, la famille continue de jouer un rôle clef dans l'accès à la terre pour les jeunes.

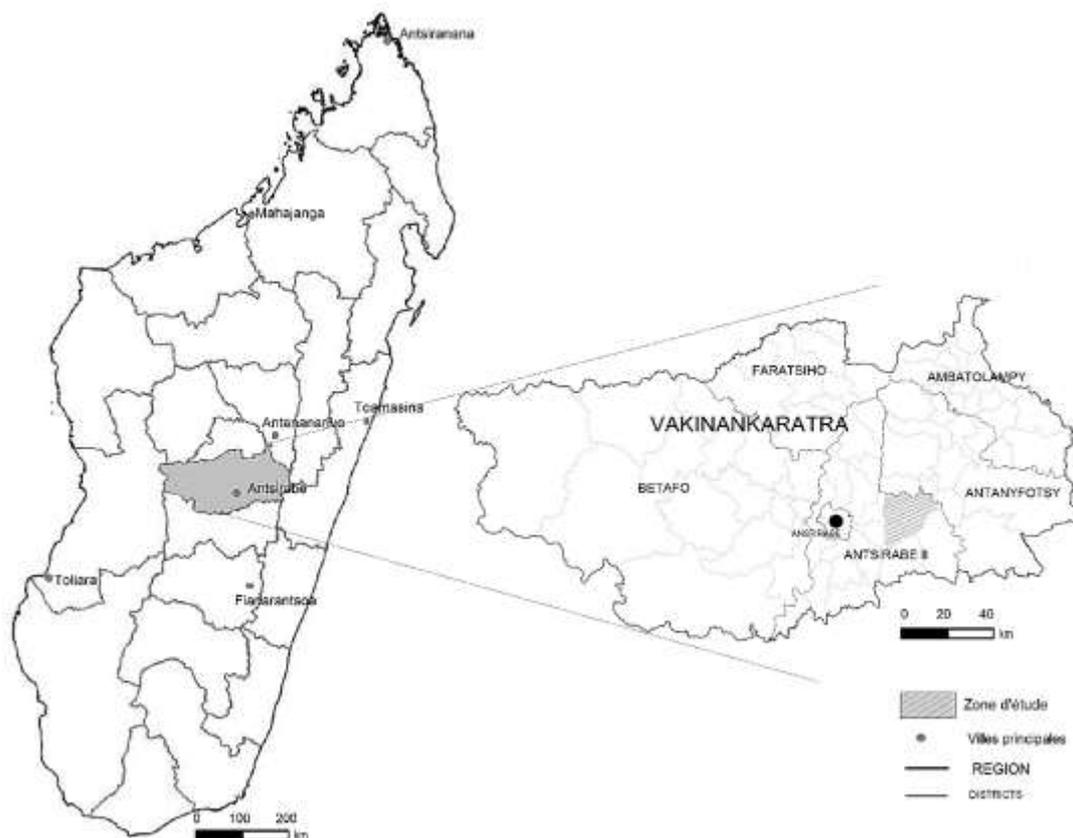
Après avoir présenté les données mobilisées et les caractéristiques de la zone d'étude, nous développerons notre analyse en trois parties. La première reviendra sur les conditions de l'autonomisation des jeunes et ses enjeux. Nous verrons qu'à Madagascar l'organisation de la production agricole et de la consommation autour des ménages nucléaires (parents et enfants) fait de l'autonomisation des jeunes une étape difficile. La seconde partie analysera les stratégies des jeunes en lien avec les options de diversification des revenus, la place des migrations et le rôle du marché foncier. La troisième partie développera les relations entre ces trajectoires marquées par la migration, les rapports fonciers et l'organisation des familles.

Ce travail se base sur près de 200 entretiens semi-directifs et des observations directes réalisées durant six mois, entre avril 2016 et août 2017. Les entretiens qualitatifs ont été réalisés auprès de 80 ménages dont 33 jeunes (entre 18 et 36 ans) et deux entretiens avec des instituteurs à propos des activités de leurs élèves. Ces informations ont été enrichies de nombreuses discussions informelles avec des enfants (6 à 17 ans) sur leurs petites activités économiques. De plus, nous mobilisons des données quantitatives issues de l'enquête GloFood-SALIMA menée par le Cirad auprès de 300 ménages représentatifs à l'échelle de cette même zone (deux communes à l'est de la région Vakinankaratra).

UNE ZONE SEMI-ENCLAVEE ET SOUMISE A UNE FORTE PRESSION FONCIERE

L'étude porte sur une commune située dans la région Vakinankaratra à une cinquantaine de kilomètres à l'est de la ville d'Antsirabe, dans les hauts plateaux centraux (Figure 1). C'est une zone relativement enclavée qui s'étend à l'est d'une mauvaise piste et dont plusieurs portions sont impraticables en saison des pluies. La riziculture est au cœur d'une agriculture de subsistance. Les excédents de production sont rares et les ménages visent leur autosuffisance alimentaire. L'élevage bovin et porcin permet quant à lui de générer quelques revenus et constitue la principale forme d'épargne. Les bœufs et zébus sont utilisés pour les travaux des champs ou vendus localement pour leur viande. Les vaches produisent du lait vendu à des collecteurs qui approvisionnent le marché d'Antsirabe. Néanmoins, les volumes restent très faibles avec en moyenne deux bovins par ménage. D'autres productions sont destinées aux marchés urbains, comme les cultures fruitières (pomme et kaki) ou le charbon de bois, mais les exploitations sont là encore très petites.

Figure 1 : Étude menée dans la région Vakinankaratra, à l'est du district Antsirabe II



Réalisation de l'auteur. Source : Open Street Map et communications personnelles. 2018.

La croissance démographique dans la région Vakinankaratra est forte. On estime que dans les seules campagnes, la population a été multipliée par 3,5 depuis 1960 (Sourisseau *et al.*, 2016). L'enjeu de l'accès à la terre est particulièrement important dans cette région, où 86 % de la population active sont employés dans le secteur agricole (*Ibid.*). C'est une zone réputée pour sa forte pression foncière et la taille réduite des exploitations. Selon nos calculs⁶, en 2016 la superficie moyenne des parcelles était de 26 ares. Les exploitations familiales totalisaient à peine plus d'un hectare en moyenne (Tableau 1). De plus, les jeunes possèdent moins de parcelles héritées, mais ont acheté autant que les seniors avec 0,3 hectare acquis par achat en moyenne (Tableau 1).

⁶ Données du projet GloFood SALIMA auprès de 300 ménages. Calculs par l'auteur sur 1 308 parcelles dont 649 rizières.

Tableau 1 : Taille moyenne des exploitations selon l'âge du chef de ménage et le mode d'acquisition

	Achat	Héritage/donation	Total patrimoine	Observations
Jeunes (15 à 35 ans)	0,3 ha	0,7 ha	1 ha	76
Adultes (35 à 65 ans)	0,3 ha	0,8 ha	1,2 ha	197
Seniors (65 et plus)	0,1 ha	1,6 ha	1,7 ha	25
Total	0,3 ha	0,8 ha	1,1 ha	298

Source : calculs de l'auteur. Analyse de 300 ménages du district Antsirabe II en 2016. Données GloFood -SALIMA.

Nous pouvons distinguer schématiquement les rizières irriguées, situées dans les bas-fonds ou aménagées en terrasses, et les terrains situés sur les collines, appelés *tanety* (Fig. 2). Les rizières irriguées sont les terres les plus valorisées et aussi les plus chères à l'achat. Elles sont particulièrement touchées par la saturation des terres agricoles et le processus de morcellement : leur superficie moyenne est de 14 ares, avec une majorité des parcelles inférieures à 8 ares. Les *tanety*, situés sur les collines, sont des terres utilisées de manières moins intensive. On doit y pratiquer des jachères, elles servent de pâturage pour les zébus et on y laisse pousser des pins, eucalyptus ou mimosas pour le bois de chauffe ou le charbon. Depuis peu, le développement des cultures de riz pluvial donne aux zones de collines un nouvel intérêt et permet à certains jeunes d'augmenter leur production de riz, même avec un accès limité aux terres irriguées situées dans les vallées. La Fig. 2 montre à quel point les collines sont aménagées pour l'agriculture, signe de forte pression foncière. L'accès à la terre par la mise en valeur ou la défriche de terrains vacants n'est plus possible.

Fig. 2 : Une zone soumise à une forte pression foncière dans les bas-fonds comme sur les collines



Photographie de l'auteur. District Antsirabe II, août 2017.

I. L'ACCES A LA TERRE DANS LE PROCESSUS D'AUTONOMISATION DES JEUNES MENAGES RURAUX

1. LA FAMILLE NUCLEAIRE COMME UNITE DE PRODUCTION ET CONSOMMATION

L'accès aux premières rizières et le départ du domicile parental (généralement après le mariage) sont souvent concomitants. Lorsque les jeunes reçoivent de leurs parents une rizière, ils se constituent en unité de production autonome. Chaque foyer est responsable de ses cultures et les récoltes sont séparées. La production de chaque ménage est distinguée, comme on l'observe par exemple lors du séchage du maïs dans les cours communes (Figure 3). Les exploitations familiales sont donc fragmentées en autant de ménages nucléaires. Ceux-ci sont composés des parents et de leurs enfants, avec parfois des personnes âgées à charge, lorsque ces dernières ne peuvent plus assurer leur subsistance.

Le départ des jeunes constitue un changement majeur pour l'exploitation familiale. D'une part, pour les parents l'enjeu consiste à assurer la transmission d'un capital foncier suffisant et à surmonter pour son propre foyer la perte de ce capital productif. Un père de cinq garçons explique :

« Si je n'avais pas acheté d'autres terres, c'est mon héritage que j'aurais dû donner à mes enfants. Je dois en donner à ceux qui se marient, c'est impératif. Pour que la quantité de riz que moi et ma femme mangeons ne diminue pas, j'ai donc acheté des terres. »

D'autre part, pour les jeunes cette autonomisation est assez radicale puisqu'ils deviennent financièrement indépendants et décisionnaires sur les parcelles qui leur ont été transmises. Compte tenu de la taille des exploitations et du nombre d'héritiers, les terres reçues lors du mariage ne suffisent généralement pas à assurer aux ménages une production suffisante. De

plus, recevoir en donation une rizière irriguée représente aussi un coût. L'accès aux terres ancestrales est synonyme de prise de responsabilités sociales dans la famille. Ainsi, lors de différents événements sociaux (mariages, enterrements et exhumations rituelles « *famadihana* »⁷), les jeunes qui ont reçu une rizière doivent apporter leur contribution financière indépendamment des parents.

Le démarrage de l'agriculture est d'autant plus difficile que les parents ne donnent pas d'argent aux jeunes mariés ; les filles ne reçoivent ni dot ni bétail et se contentent d'apporter au nouveau foyer quelques ustensiles de cuisine. Lorsque les jeunes partent avec du bétail ou quelques volailles, c'est que ceux-ci avaient été acquis avant, alors qu'ils étaient encore dépendants familiaux. Il est donc fréquent que les jeunes prennent soin d'accumuler des biens personnels tant qu'ils vivent encore chez les parents, pour faciliter leur départ.

**Figure 3 : Séchage du maïs dans la cour d'un hameau familial.
La production de chaque famille nucléaire reste séparée.**



Photographie de l'auteur, juillet 2017, District Antsirabe II.

2. UNE AUTONOMISATION PREPAREE EN AMONT

Bien que la constitution en unité de production et de consommation autonome semble rapide et radicale, la perspective du départ est anticipée en amont par les parents et les jeunes. Comme le rappelle un maître d'école :

⁷ Souvent traduite par « retournement des morts », cette cérémonie est organisée à intervalles de quelques années (souvent trois ou cinq ans dans cette commune). Les dépenses réalisées à cette occasion sont considérables pour les ménages.

« À partir de 12 ou 13 ans, la plupart de mes élèves possèdent déjà quelques poules et certains ont un cochon. [...] Bien sûr les parents les aident, mais ça leur appartient et ils assurent eux-mêmes l'entretien du bétail. Ils travaillent des petites parcelles, certains s'emploient dans d'autres familles pour avoir un peu d'argent de poche ».

Les nombreuses discussions informelles avec les enfants confirment cette affirmation. Leur relative indépendance dans ces activités agricoles comporte une dimension éducative, et à partir d'un certain âge l'argent gagné permet de préparer l'autonomisation future. C'est principalement à partir de l'adolescence (14-15 ans) que les jeunes développent à leur compte des activités économiques (indépendantes ou salariées) parallèlement à l'aide qu'ils apportent aux parents. Un jeune homme de 20 ans et son cousin de 15 ans cultivent, de leur propre initiative, un champ de maïs de quelques ares :

« J'ai demandé à mes parents si je pouvais utiliser ce terrain pour planter du maïs. [...] C'est nous qui faisons tout, sauf pour les semis ; l'an dernier on a fait appel à des journaliers, car on ne savait pas encore bien faire. [...] On les paye nous-mêmes grâce au travail qu'on fait sur les champs des voisins. [...] Le maïs récolté l'an dernier, on l'a vendu pour acheter de l'engrais et puis ce téléphone ou des petites choses comme ces cigarettes par exemple. [...] La paille de maïs nourrit les bêtes, on la partage avec mes parents, car ils nous aident et donnent un peu de fumure pour fertiliser ce champ. »

Pour mieux préparer leur autonomisation, beaucoup des jeunes interrogés semblent ambitionner d'acheter des terres tant qu'ils dépendent de leurs parents. C'est par exemple le cas de Rivo, un jeune homme de 19 ans, qui craint que son héritage ne suffise pas pour mener une activité agricole autonome :

« Certains de mes amis sont mariés, mais moi pour le moment je me concentre sur le travail. Les rizières de ma famille sont déjà petites. [...] Je préfère attendre d'avoir pu m'acheter une terre à moi avant de me marier ».

Pour le moment, il considère qu'accepter une donation de rizière, si cette dernière est trop petite, serait un fardeau. On le considérerait comme indépendant et il devrait subvenir à ses besoins, sans compter les coûts associés aux responsabilités sociales qui rythment la vie locale et qu'il devrait assumer seul au même titre que les autres adultes.

3. MODALITES DES TRANSFERTS DE DROITS FONCIERS ENTRE GENERATIONS

Nous avons déjà évoqué que recevoir des droits fonciers⁸ sur une rizière est généralement associé à l'autonomisation des jeunes. Mais quels droits sont-ils transférés, à qui, et sous quelles conditions ?

Seul l'accès aux rizières est soumis à l'obligation (*adidy*) de participer financièrement aux *famadihana*. Le partage des rizières est réalisé par les parents, il se veut égalitaire entre les fils. Le plus souvent, les filles n'héritent pas des rizières. Les rizières héritées (*lova*) ou données par les parents (*omena*) ne deviennent pas pour autant la pleine propriété des jeunes bénéficiaires. Les deux parents, mais aussi les oncles paternels (si la parcelle est issue du patrimoine du père), conservent un pouvoir sur le droit d'aliéner la terre. Ainsi, la vente de ces terres n'est pas permise sans consultation préalable des membres de la famille. Au contraire, pour les terres acquises par achat aucune contrainte familiale ne s'applique : l'acheteur est le seul ayant droit. Sur les *tanety*,

⁸ L'expression « droit foncier » n'est pas entendue dans une acception juridique, mais comme des actions sur la terre autorisées et légitimes du point de vue des normes sociales en vigueur localement.

la situation est différente. Aucun partage définitif n'est conclu tant qu'un représentant d'une génération est en vie. Les *tanety* peuvent être cultivées sans contraintes par les enfants, qu'ils aient déjà fondé leur propre famille ou qu'ils soient encore dépendants des parents. Les *tanety* constituent donc un filet de sécurité pour les jeunes dans ce contexte de saturation et de morcellement des rizières irriguées. De plus, les filles ont accès aux droits d'usage sur les *tanety* au même titre que leurs frères.

Les transferts fonciers sont rarement formalisés légalement. Dans la commune étudiée, les parcelles titrées sont rares (moins de 90 titres de propriété recensés en juillet 2017) et les *parcelles certifiées*⁹ restent peu fréquentes, malgré la présence d'un *guichet foncier* actif depuis 2009 (628 en juillet 2017). L'essentiel des transactions est formalisé par des « petits papiers » ou sécurisé oralement par la reconnaissance locale des limites des patrimoines de chacun.

II. PLURIACTIVITE, MOBILITE ET MARCHES FONCIERS DANS LE PROCESSUS D'AUTONOMISATION DES JEUNES AGRICULTEURS

La pression foncière, la monétarisation des économies en zones rurales et le contexte d'agriculture d'autoconsommation ne permettent pas aux jeunes de démarrer avec pour seule perspective la culture des parcelles cédées par la famille. Dans cette commune, la diversification des activités, la mobilité et l'achat de terres semblent aujourd'hui le cadre normal à la poursuite des activités agricoles pour les jeunes. Trois stratégies sont discutées ici : la diversification des activités extra-agricoles au niveau local ; la migration vers les villes ou vers d'autres zones rurales ; l'achat de terres pour constituer ou compléter son patrimoine.

1. IMPORTANCE DE LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES AGRICOLES ET EXTRA-AGRICOLES

Pour les jeunes enquêtés, le démarrage d'activités agricoles, à leur compte et sur leurs propres champs, s'accompagne toujours d'autres activités. La multiplication des petites sources de revenus amène certains jeunes, à l'instar de Ndrasana, à réaliser dans la même semaine un très grand nombre d'activités différentes. Sans compter ses activités ponctuelles de petites ventes, de pêche, mais aussi comme travailleur journalier sur les champs de voisins, il déclare :

« Je cultive du riz sur les rizières et je travaille aussi d'autres champs sur les collines. Je m'occupe de mes vaches (pour vendre le lait) et j'entretiens plusieurs élevages : de cochons, de canards, de poulets, de poissons et de lapins aussi. Pour améliorer mes revenus, la nuit je suis gardien au centre de santé du village, je suis aussi maçon et je nettoie la place du village tous les jours et samedi après le marché ».

Ateliers de réparation en tous genres, petit transport de marchandises (à pied ou à bicyclette vers les marchés), petits commerces, activité minière (briqueterie, gravier, métaux précieux), maçonnerie, artisanats divers, petit élevage, pêche, charbonnerie, salariat agricole journalier, etc., sont autant d'exemples d'activités que les jeunes de cette commune cumulent ou alternent selon les saisons. Cette diversification des sources de revenus démarre, comme nous l'avons vu, quand les jeunes sont encore des dépendants familiaux. Selon plusieurs enquêtes, il est inutile de

⁹ Afin de faciliter la formalisation des terres, la réforme foncière amorcée en 2005 décentralise certaines compétences donnant aux communes (via des *guichets fonciers*) la possibilité d'attribuer un document formel de propriété : le *certificat foncier* (Teyssier et al. 2009). Il est cependant peu utilisé en comparaison avec les « petits papiers » (Boué et Colin 2018).

posséder un lopin de terre si on ne peut pas assumer les coûts de son entretien. Un jeune homme explique :

« Ici tu ne peux pas faire d'agriculture en travaillant seulement sur tes parcelles. Il faut faire autre chose à côté. Ici tu fais de l'agriculture, de l'élevage, du commerce, des briques ou de la mine, ou autre chose. Il faut ça pour s'en sortir. Le problème c'est qu'au village il n'y a pas beaucoup de travail, donc certains se contentent d'être journaliers sur le champ des autres, mais ça, c'est difficile et très mal payé ».

Ceux qui ne parviennent pas à trouver des revenus complémentaires sont parfois contraints de délaisser leurs propres activités agricoles, faute d'être capables de payer des salariés au moment des récoltes ou du repiquage lorsqu'une importante quantité de main-d'œuvre est nécessaire. Ainsi, selon un enquêté : *« Parfois les pauvres n'arrivent même plus à cultiver leurs propres champs »*. Le salariat agricole journalier est largement pratiqué parmi les jeunes, mais une réelle précarité peut s'installer si ce type d'activité devient prédominant. En effet, les salaires locaux sont extrêmement bas (0,5 euro/jour avec un repas compris). Ces situations restent généralement temporaires, car financièrement intenable s'il y a des enfants à charge ; la diversification des activités avec ou sans migration devient alors indispensable.

2. MIGRATION SAISONNIERE OU DE MOYEN TERME : L'IMPORTANCE DE LA MOBILITE DES JEUNES

La diversification s'accompagne aussi de migrations temporaires à destination des villes ou d'autres zones rurales. Les départs sont généralement saisonniers, lorsque les champs nécessitent moins de travaux. Dans certains hameaux, ces migrations affectent fortement le quotidien des habitants, comme en témoigne une vieille femme : *« En ce moment (juillet) vous trouvez du monde au village, car c'est la période des fêtes. Mais parfois dans ce hameau il ne reste que des femmes, des enfants et des vieillards. Beaucoup d'hommes partent travailler à l'extérieur tandis que les femmes s'occupent des champs »*.

Beaucoup de jeunes chefs de famille se rendent de manière épisodique à Antsirabe (300 000 habitants) ou Antananarivo (2,2 millions d'habitants), qui sont parmi les centres urbains les plus proches (respectivement à environ 50 km et 200 km). Néanmoins, certains partent à l'autre bout du pays selon les opportunités et leur réseau. Des jeunes racontent travailler saisonnièrement jusqu'à Majunga (250 000 habitants) ou Tuléar (170 000 habitants), deux grandes villes côtières situées à plus de 750 kilomètres du village. Ainsi, un jeune instituteur part tous les ans rejoindre un de ses frères à Majunga pour acheter du poisson. Il le fait sécher puis part le revendre sur les marchés de la capitale. Selon les enquêtés, en ville, même un faible revenu du secteur informel (gardien, femme de ménage, petit commerce, etc.) est environ 2,5 fois plus élevé que le salariat agricole dans la commune.

Les migrations vers les campagnes semblent également importantes. Dans cette commune, un grand nombre d'hommes partent saisonnièrement travailler dans la région du lac Alaotra, grenier à riz du pays, où les exploitations agricoles sont beaucoup plus conséquentes et destinées au marché. Là-bas les salaires agricoles sont plus élevés et permettent d'épargner. D'autres zones rurales attirent aussi les jeunes pour leurs activités extractives. Certains partent dans les mines d'or à l'ouest du pays, d'autres vont extraire le bois des forêts de l'est à l'instar de ce jeune homme de 22 ans : *« Je ne peux pas vivre seulement avec l'agriculture. [...] Ma femme et mes enfants restent ici et moi je pars au moment des pluies à Moramanga, avec d'autres hommes, pour abattre des arbres. Comme moi, beaucoup travaillent ailleurs et à leur retour, ils investissent en achetant du bétail »*.

Malgré la pression foncière et les perspectives d'héritage souvent minimes, les départs définitifs semblent rares. Selon nos entretiens avec les différentes autorités locales¹⁰, il est rare qu'un ménage quitte définitivement la commune (au sens d'un abandon complet des activités agricoles associé à la cession définitive de son capital foncier). Alors que la plupart des jeunes réalisent épisodiquement des migrations, il n'est pas question d'abandonner l'agriculture : « *Pour nous l'agriculture c'est une sécurité, si ça ne marche pas ailleurs on sait qu'au moins on peut cultiver. [...] Moi je reviens surtout pour les labours et les récoltes, lorsqu'il y a beaucoup de travail* », précise le jeune homme. « *Nous avons six enfants, certains voudront peut-être vivre en ville, mais d'autres voudront travailler la terre, donc nous gardons aussi nos activités agricoles en parallèle* », explique la femme de ce jeune couple qui alterne travail agricole sur leurs champs et vente de friperie à la capitale. Comme ce jeune couple, dans la région plus de la moitié des urbains conservent au moins une activité agricole, selon Sourisseau *et al.* (2016, p. 41)

3. LES MARCHES FONCIERS POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE : LE ROLE DES RESEAUX FAMILIAUX

Les jeunes rencontrés migrent souvent, mais disent aspirer à s'installer plus confortablement dans leur village d'origine. L'achat de terre est donc une perspective centrale chez les jeunes n'ayant pas suffisamment d'héritage. Pour être en mesure de bénéficier du marché foncier, deux critères sont centraux : d'une part la disponibilité de liquidités suffisantes et d'autre part l'accès à l'information sur les terres en vente.

D'abord, la constitution d'une épargne nécessaire à l'achat est permise notamment par l'élevage et les activités extra-agricoles (localement ou en migration). En effet, un investissement foncier nécessite souvent des périodes de migration comme en témoigne ce jeune chef de ménage de 36 ans, initialement sans terre :

« C'est difficile de gagner de l'argent par ici parce qu'il y a peu d'activités lucratives, sauf peut-être à faire du commerce. Donc c'est très compliqué de s'acheter des terres tout en restant ici [sans migration saisonnière]. Si on veut acheter des terres en restant ici, il faut faire de l'élevage porcin au moins. Puis vendre les porcs pour s'acheter des terres, ou bien élever des zébus. En ce qui me concerne, c'est l'argent que je gagne en dehors d'ici qui m'a permis d'acheter des terres en rentrant. Notre élevage sert à répondre aux urgences. »

Un autre jeune homme de 19 ans explique qu'il a entendu par ses parents que sa tante cherchait à vendre une petite rizière. Il était parti travailler dans les forêts du district de Miandrivazo (sud-ouest du pays) afin de faire du charbon et le vendre :

« Lorsque j'ai entendu dire que la terre était à vendre j'étais à Dabovala, j'ai continué à travailler pendant presque deux mois. J'ai économisé mon salaire, l'équivalent d'un mois et demi de travail et je suis revenu avec l'argent. À mon retour le vendeur est repassé chez mes parents pour me proposer la vente et j'ai acheté. »

Comme ce jeune homme, beaucoup voient dans l'achat de terre une bonne manière de compléter leur capital foncier et de développer plus confortablement leurs activités agricoles. En effet, dans cette localité 50 % des jeunes ménages (15-35 ans) possèdent au moins une parcelle achetée, selon nos calculs¹¹. Malgré la valeur des terres en constante augmentation selon nos enquêtes,

¹⁰ Plusieurs entretiens avec le maire, les adjoints de la commune ainsi que quatre chefs de village (*fokontany*) de la zone.

¹¹ Calculs de l'auteur. Analyse de 76 ménages dont le chef est jeune (15-35 ans). Données GloFood-SALIMA.

les jeunes ne sont pas exclus du marché d'achat-vente (Tableau 1). Les prix des terres sont très variables selon la qualité. Compte tenu de la taille réduite des exploitations, les transactions sont généralement réalisées à des montants modestes (en moyenne entre 100 et 150 euros¹²), accessibles en vendant un zébu par exemple.

Ensuite, acheter des terres implique d'être informé des offres foncières. Or dans cette commune, l'information sur les transactions circule avec parcimonie : les intentions d'achat sont rarement publicisées (car socialement mal vues), et les ventes sont proposées en priorité aux proches. Ainsi, l'accès à l'information passe par l'entretien de relations étroites avec la famille. On constate notamment que 70 % des achats sont conclus au sein de la famille élargie (Tableau 2). L'importance de la dimension familiale du marché foncier se traduit aussi dans l'existence de règles locales spécifiques. En effet, concernant les terres ancestrales, les vendeurs ont l'obligation de proposer la terre en priorité aux membres du même groupe d'héritiers, puis dans un second temps, à la famille élargie (Di Roberto et Bouquet, à paraître).

Dans un contexte de vente de détresse (Tableau 3), les ventes intrafamiliales permettent aussi aux cédants d'espérer récupérer la terre vendue. Comme l'indique un jeune homme ayant vendu à son frère : « *Si c'est dans la famille, la terre n'est pas perdue, car je pourrai lui proposer un prix lorsque j'aurai de l'argent* ». Dans la même optique, certaines ventes qualifiées de « ventes vivantes » (*varo belona*) incluent des clauses de récupération afin de faciliter le rachat futur de la parcelle. Ce type d'arrangement représente 40 % des transactions dans la zone¹³. Aussi, les transferts intrafamiliaux permettent de conserver un certain ancrage local des familles en évitant le démembrement des exploitations. En effet, chaque groupe d'ancestralité (*foko*) reste associé à un terroir organisé autour du hameau familial implanté sur les collines, face aux rizières situées dans la vallée. En revanche, le développement intrafamilial de transactions marchandes peut accentuer les inégalités foncières au sein des familles.

Tableau 2 - Relations entre acheteurs et vendeurs : la prépondérance de transactions intrafamiliales

Relations entre acheteur et vendeur	Fréquence	Pourcentage
Transactions extrafamiliales (sans liens de parenté)	31	30 %
Total des transactions intrafamiliales	73	70 %
Famille éloignée (cousins, oncles, grands-parents)	63	60 %
Famille proche (parents, frères et sœurs)	10	10 %
Total des transactions (achats) observées	104	100 %

Source : Calculs de l'auteur. Analyse de 104 transactions récentes (2011- 2016). Données GloFood -SALIMA.

L'essentiel des ventes interviennent pour faire face à un manque de liquidités. Urgences domestiques (maladie, accident) ou besoin d'argent pour mettre en culture ses autres terres (main-d'œuvre, semences) sont les principales raisons des ventes de terre (Tableau 3). De plus, nos entretiens qualitatifs montrent que les ventes touchent à la fois les ménages pauvres et les plus aisés. Ils confirment aussi que les ventes n'entraînent pas de sortie définitive de l'agriculture.

¹² Calculs de l'auteur. 100 euros : analyse de 90 achats récents (2011-2016), données GloFood -SALIMA. 150 euros : analyse de 372 actes de ventes compilés par l'auteur.

¹³ Calculs de l'auteur. Analyse de 104 transactions récentes (2011-2016) sur 300 ménages. Données GloFood -SALIMA.

En revanche, elles participent à modifier la structure des exploitations. En effet, après une phase de décapitalisation, s'en suit parfois un report sur des espaces traditionnellement moins valorisés tels que les *tanety* (terres de colline).

Tableau 3 - Les raisons des ventes de terre : une majorité de ventes de détresse

Raisons des ventes	Fréquence	Pourcentage
Ventes subies / détresse	54	71 %
Urgence (décès, maladie, accident, dettes)	23	30 %
Manque de liquidités pour la mise en culture (main-d'œuvre, semences, etc.)	26	34 %
Responsabilités sociales ou écolage	5	7 %
Ventes choisies	22	29 %
Investissement (agricole ou non agricole)	10	13 %
Autres raisons de vente anticipée	12	16 %
Total	76	100 %

Source : calculs de l'auteur. Analyse de 76 transactions récentes pour lesquelles l'information est disponible.

Données GloFood -SALIMA.

III. MIGRATIONS ET RAPPORTS FONCIERS INTRAFAMILIAUX

Comment conjuguer des départs saisonniers ou temporaires sans remettre en cause son accès à la terre et ne pas compromettre la perspective d'un retour au village ? Le rôle de la famille est essentiel.

1. ENTRETENIR SES DROITS FONCIERS ET SON APPARTENANCE FAMILIALE A TRAVERS LES CONTRIBUTIONS FINANCIERES

La correspondance entre possession foncière et devoir de contribution financière aux cérémonies familiales du *famadihana* (« retournement des morts ») explique en partie les liens importants entretenus par les migrants avec leur village d'origine¹⁴. L'appropriation des patrimoines familiaux est adossée à un principe de *l'anarandray*. On peut décomposer cette notion de la sociologie malgache en deux dimensions qui nous intéressent ici : entretenir son lien de filiation et entretenir son lien à la terre. En effet, il faut continuer à participer aux cérémonies traditionnelles du *famadihana* pour faire valoir son statut de membre du groupe de parenté et conserver des droits fonciers. Au contraire, vendre toutes ses terres revient à abandonner ses responsabilités familiales et fragiliser considérablement ses relations avec le reste de la famille. À Ambatomena, rares sont les migrants qui vendent toutes leurs terres. Par exemple, un homme explique au sujet de ses fils installés depuis de nombreuses années à la capitale :

¹⁴ Comme l'avait déjà noté Sandron pour une autre commune, nous pouvons aussi considérer que « la correspondance entre possession de terres et participation obligatoire aux divers événements cérémoniaux a entraîné une grande variété d'arrangements entre les migrants et les sédentaires ». (2011, p. 46)

« L'un d'entre eux a vendu une partie de ses terres, mais pas tout. Vendre toutes ses terres serait inconcevable. [...] Si mon fils ne possède même plus une parcelle de terre ici, ça serait comme abandonner sa famille. S'il vend les terres qui lui restent ici, c'est comme s'il déchire son acte de naissance sous les yeux de son propre père ».

Ainsi, pour les jeunes, rompre les liens avec la famille reviendrait à se détacher des terres auxquelles on a droit. Cependant, il arrive que la faiblesse des héritages reçus ne justifie plus le poids des obligations sociales aux yeux de certains jeunes poussés à se détourner de leur héritage foncier. Ces cas rares (deux cas dans nos entretiens) restent symboliquement très forts et illustrent comment une organisation foncière peut se déliter sous la pression foncière. Ainsi, un jeune couple a refusé de recevoir un héritage proposé par les parents à leur fille. En effet, selon eux la parcelle était trop petite et accepter une rizière les aurait rendus redevables d'obligations auprès de deux familles (celle du jeune homme qui avait déjà reçu ses terres, et celle de la jeune femme). Aussi, des jeunes trouvent préférable d'acquérir leurs propres terres par achat. En effet, leur possession est moins contraignante du point de vue de la famille : à la différence des terres héritées, les terres achetées peuvent être vendues ou louées selon le souhait des propriétaires.

2. L'IMPORTANCE DES PRETS INTRAFAMILIAUX ET DE L'INDIVISION

La mobilité des jeunes peut aussi pallier temporairement la pression foncière. Lorsque les jeunes décident de partir en migration, que deviennent les terres ?

Pour les rizières, s'ils ne les cultivent pas eux-mêmes, les parents ou des frères en récupèrent l'usage, à titre de prêt. Louer des rizières reçues des parents suite à leur départ est mal vu et peut être empêché. Ainsi, nous avons observé des « petits papiers » signés entre parents et enfants spécifiant une « interdiction de location ». Le document vise à rappeler aux enfants leur devoir de céder gratuitement les terres héritées aux membres de la famille restés sur place.

Sur les terres de collines (*tanety*), les terres ne sont pas partagées au sein de la fratrie, ce qui permet notamment de gérer ce phénomène de migration temporaire. La copropriété familiale des *tanety* permet à ceux qui restent au village de profiter des terres disponibles. Les migrations créent donc une sorte d'appel d'air palliant temporairement la pression foncière. Une personne enquêtée explique :

« Le partage sera égal entre tous les frères, mais pour l'instant nous ne l'avons jamais fait, car beaucoup sont absents. En attendant, ils nous laissent utiliser les terres et s'ils reviennent, ils pourront les exploiter. [...] Moi aussi, si un jour je pars mes frères pourront travailler ces tanety... mais pas mes rizières, là c'est différent ! ».

Selon les personnes enquêtées, dans le contexte de pression foncière, l'indivision participe à l'intensification de l'usage de ces terres de collines :

« Les rizières sont distribuées par les parents à leurs enfants adultes après le mariage. Mais quant aux tanety, on leur dit simplement "fais ce que tu peux", on ne divise pas les terres. [...] Il y a une philosophie derrière ça : les parents veulent que les tanety soient exploités au maximum. Or si on divise, on empêche ceux qui restent au village, et ceux qui ont les moyens, de mettre en culture les terres. »

Les sédentaires bénéficient ainsi des espaces laissés par les migrants. Pour ces derniers aussi, l'indivision semble présenter un intérêt. Comme l'avait relevé Paul Ottino, l'avantage est que *« aussi longtemps que les terres et la maison de famille du "tanindrazana" [terre des ancêtres] restent indivises, l'indivision laisse ouverte les possibilités de réintégration de tous les membres [...] »* (Ottino, 1998, p. 292). Néanmoins, cette réintégration n'est possible que

si le migrant avait satisfait à son devoir d'entretenir « la vitalité des terres ancestrales » (*mamelo maso*), c'est-à-dire d'honorer toutes les responsabilités sociales et familiales (*adidy*) qui incombent aux hommes ayant reçu un héritage, au premier rang desquelles son implication active dans les cérémonies du *famadihana*.

CONCLUSION

Cette étude a souligné les difficultés des jeunes à démarrer une exploitation et leurs stratégies d'autonomisation dans un contexte de forte pression foncière. D'une part, les jeunes commencent dès l'adolescence à mener des activités indépendantes. Ils préparent en amont une autonomisation marquée par le départ du domicile parental, la constitution en nouvelle unité de production et de consommation. D'autre part, ce travail montre que les jeunes ruraux ne se désinvestissent pas du secteur agricole. Malgré la taille réduite des exploitations, ils restent très attachés à leur village d'origine et tentent plutôt d'articuler diversification des activités, migration et recours au marché foncier. Néanmoins, l'agriculture apparaît comme une activité difficile à pratiquer sans autre source de revenu. Enfin, ce travail insiste sur le rôle de la famille élargie qui continue de jouer un rôle clef dans l'accès à la terre. Au cœur d'un système complexe de responsabilités sociales donnant accès aux terres ancestrales, la famille est aussi une institution majeure des marchés fonciers capable de s'adapter à la forte mobilité des jeunes. Cette mobilité est associée à la perspective de revenir dans son village dans de meilleures conditions. En effet, comme le note Sandron pour une autre commune : « *Alors que l'inscription territoriale et la sédentarité ont longtemps constitué la règle de "bonne conduite", c'est au nom de ce même attachement à la terre des ancêtres que les jeunes partent ailleurs acquérir un revenu digne de maintenir le statut social de la famille restée au village.* » (Sandron 2011, p. 38). Cette tendance ne semble cependant pas récente et des trajectoires de seniors montrent l'importance qu'avaient représenté, dans leur jeunesse, l'émigration et l'achat foncier.

BIBLIOGRAPHIE

- Boué C., et J.-P. Colin (2018), "Land certification as a substitute or complement to local procedures? Securing rural land transactions in the Malagasy highlands, " *Land Use Policy*, 72, 192–200.
- Burnod P., H. Rakotomalala, B.S. Andriamanalina, and H. Di Roberto. 2016. « Composer entre la famille et le marché à Madagascar. » *Afrique contemporaine* (259) :23–39.
- Di Roberto H. et Bouquet E., à paraître. « Le rôle de la famille dans la régulation des marchés fonciers à Madagascar ». *Economie Rurale*.
- Gastineau B., et V. Golaz. 2016. « Être jeune en Afrique rurale. » *Afrique contemporaine* (259) :9-22.
- IFAD. 2016. "Rural Development Report 2016. Fostering inclusive rural transformation." International Fund for Agricultural Development.
- Losch B., 2016. « Appuyer les dynamiques territoriales pour répondre au défi de l'emploi des jeunes ruraux. » *Afrique contemporaine* (259) :118–121.
- Ottino P., 1998. *Les champs de l'ancestralité à Madagascar : parenté, alliance et patrimoine*. Karthala éditions.

Sandron F., 2011. « Transmission intergénérationnelle des normes et des valeurs : le famadihana dans les Hautes Terres malgaches ». F. Fondard ed., *Recherches Familiales* (8) :31–47.

Sourisseau J.-M., P. Rasolofo, J.-F. Belières, H.K.R. Guengant, R. Bourgeois, T. Théodore, V. Razafimiarantsoa, M. Ramarijaono, P. Burnod, H. Rabeandriamaro, and others. 2016. « Diagnostic Territorial de la Région du Vakinankaratra à Madagascar. » *AFD* :157.

Teyssier A., R. Andrianirina Ratsialonana, R. Razafindralambo, and Y. Razafindrakoto. 2009. « Décentralisation de la gestion des terres à Madagascar. Processus, enjeux et perspectives d'une nouvelle politique foncière. » In *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers*. Colin J.-P. (ed.), Le Meur P.-Y. (ed.), Léonard E. (ed.). Paris : Karthala, 273-297. (Hommes et sociétés) ISBN 978-2-8111-0311-8.

L'installation des jeunes ruraux en Sierra Leone : l'émancipation au prix de la précarité

Augustin Palliere (chercheur associé PRODIG)

INTRODUCTION

Dans cette communication on s'interroge sur les modalités d'installation en agriculture des jeunes ruraux en Sierra Leone à partir d'un cas d'étude dans le nord du pays.

Comme partout en Afrique subsaharienne, l'emploi des jeunes est un défi crucial. Plus de 40 % des 7 millions de Sierra-Léonais ont moins de 15 ans (UNFPA). Sachant que le secteur agricole correspond à plus de 50 % de la population active (FAOStat), travaillant essentiellement au sein d'exploitations agricoles « familiales »¹⁵, la réponse à ce défi se trouvera pour une bonne part dans la possibilité pour les nouvelles générations de producteurs agricoles de développer leur propre outil de production et d'en dégager un revenu qui assure durablement leur existence et celle de leur famille.

Dans une société lignagère, au sens où c'est l'appartenance à un lignage et la position en son sein qui déterminent l'accès aux moyens de production, la question de l'installation des jeunes est intimement liée à celle de leur émancipation vis-à-vis de la génération précédente. L'histoire récente de la Sierra Leone confère à cette question une acuité particulière. Pour de nombreux auteurs la cause profonde de la guerre déclenchée par le Revolutionary United Front (RUF) dans les années 90 est la marginalisation, par un système clientéliste en crise, des jeunes ruraux que le secteur agricole familial, comme le secteur diamantifère artisanal, avait échoué à intégrer (Richards 1996 ; Peters 2006 ; Chauveau and Richards 2008). Après cette décennie perdue pour le pays, les politiques publiques dans le domaine du développement agricole et rural favorisent-elles l'intégration du plus grand nombre ou, au contraire, risquent-elles de faire grossir les rangs des producteurs « sans feu ni lieu » ?

Nous fondons notre approche de la question de l'installation des jeunes ruraux sur les concepts forgés en anthropologie économique et en agriculture comparée, appliqués à l'étude d'un territoire rural en particulier. Ces deux traditions pluridisciplinaires convergent dans la mobilisation du paradigme systémique pour caractériser les processus socio-économiques qui s'inscrivent dans des cycles écologiques. La première s'attache à élaborer des « modèles[s] socio-économique[s] » (Meillassoux 1977) afin de reconstituer le fonctionnement des rapports de production (accès aux moyens de production) et des rapports de reproduction (rapports matrimoniaux, notamment). La seconde est basée sur le concept de « système agraire » (Mazoyer 1987) qui reconstitue, notamment, la cohérence entre les rapports de production et les modes d'exploitation du milieu. Dans les deux cas, il s'agit d'une approche de nature heuristique : on reconstitue un système pour identifier les contradictions dialectiques qui peuvent conduire à sa transformation en profondeur, notamment en relation avec l'intégration des systèmes locaux dans le système capitaliste global. Dans cette communication en particulier, on s'interroge sur la manière dont la marchandisation du travail et des produits agricoles a provoqué la crise d'un

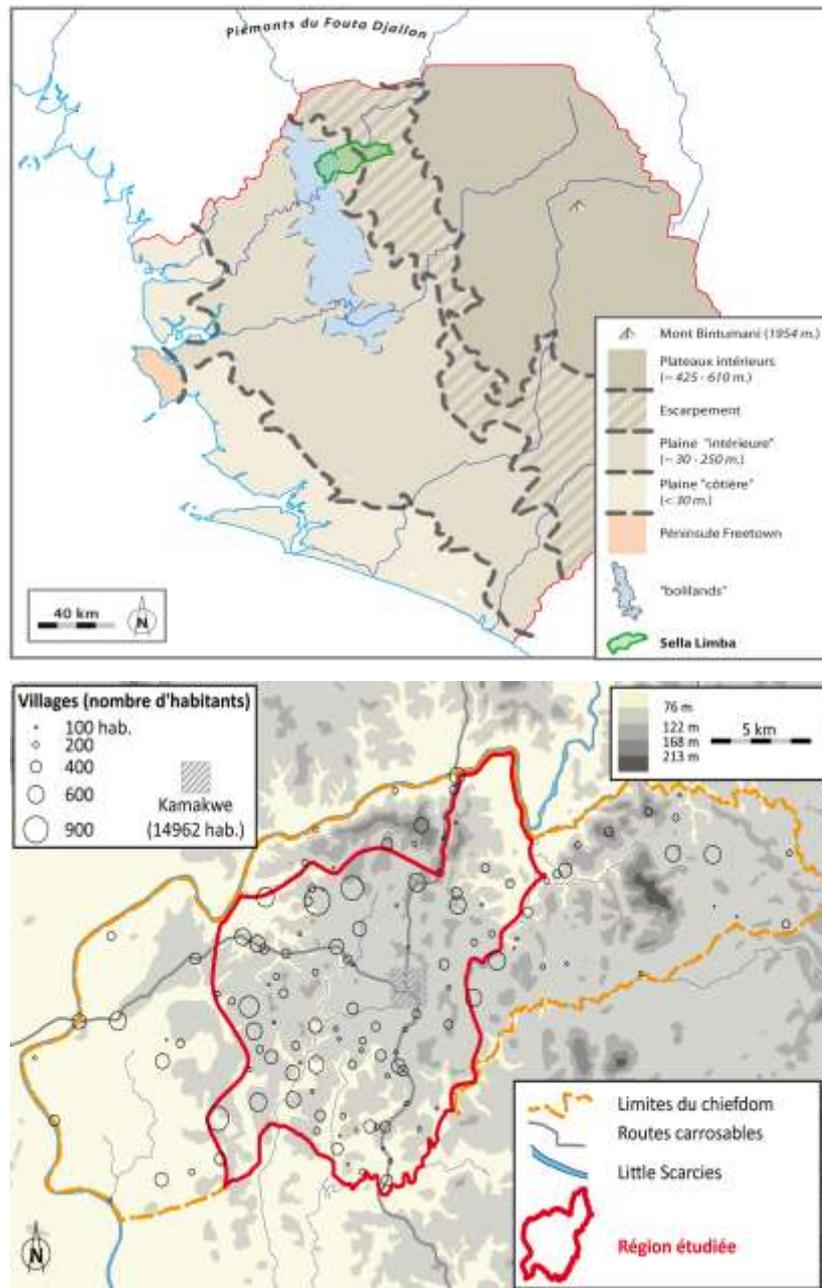
¹⁵ L'agriculture familiale est « caractérisée par i) des liens organiques entre l'économie domestique et celle de l'unité de production et ii) la mobilisation effective du travail familial sans le recours au salariat permanent » (Bélières et al., 2014).

système fondé sur la circulation entre les générations du travail et des subsistances, modifiant en profondeur les modalités d'installation des jeunes ruraux.

Appliquer ces approches à un territoire consiste à intégrer à cette échelle des dynamiques de natures différentes (agroécologiques, socio-économiques) qui se déploient à différents niveaux (global, national, domestique) sur différents pas de temps (sur un cycle agricole annuel, sur une génération, sur la « longue durée »). En faisant le choix de porter notre analyse à l'échelle d'un territoire rural relativement marginalisé, le *chiefdom* de Sella Limba, éloigné à la fois de la capitale et des districts diamantifères, on apporte un éclairage particulier sur les origines de la crise sociale à l'échelle nationale évoquée plus haut. Pourquoi les jeunes Sierra-Léonais qui ont migré dans les districts diamantifères de l'est du pays, d'où a été lancée la rébellion qui a déchiré le pays pendant dix ans, n'étaient-ils pas parvenus à construire un avenir souhaitable dans leurs communautés d'origine ?

La Sella Limba rassemble environ 60 000 habitants sur 400 km². Ce peuplement est inégalement réparti. La population est concentrée dans un réseau très dense de petits villages (autour de 300 personnes) qui maille les collines aplanies du centre du *chiefdom*. Elle est nettement plus faible dans les marges est et ouest du *chiefdom* et notamment dans la vaste cuvette – les *Bolilands* – qui couvre l'ouest du territoire et s'étend bien au-delà. On évoquera essentiellement dans cette communication la partie centrale, la plus densément et anciennement peuplée du *chiefdom*, pour revenir en conclusion sur l'importance, dans l'avenir, des marges dont la colonisation agricole est plus récente.

Figures 1 et 2 : Localisation de la région étudiée et peuplement de la région étudiée



Réalisation de l'auteur, sources : Gwynne-Jones (1978) et enquêtes.

La société limba partage de nombreux traits avec les autres sociétés de la région, dont certains sont importants à rappeler pour notre propos. Le passage du statut d'enfant (*hati*) à celui de jeune adulte (*langpen*) se fait lors d'une initiation dans la « société » *gbangbani* (pour les hommes) et *bundu* (pour les femmes). L'initiation reste jusqu'aujourd'hui une institution centrale dans les villages. Le passage du statut de jeune adulte à celui d'adulte (*waté*, homme ou *yéréyé*, femme) est marqué par l'union matrimoniale. La division sexuelle du travail agricole rend inconcevable

pour les producteurs agricoles le célibat. Le strict caractère patrilinéaire (filiation par le père) et virilocal (les femmes quittent leur foyer à l'occasion de leur mariage) de la société limba est atténué par l'importance du lien entre neveux et oncle utérin¹⁶. Une caractéristique renforcée par le fait que les unions matrimoniales ont très majoritairement lieu à l'intérieur d'aires réduites regroupant quelques villages distants de quelques kilomètres.

Une des difficultés pour traiter le sujet de « l'installation » des jeunes ruraux dans ce contexte est de cerner la réalité mouvante des « unités de production ». Alors que le capital engagé dans la production agricole est faible (il se limite aux semences et à des outils manuels), l'existence d'une unité de production ne repose que sur les liens de subordination entre aînés et cadets (ou entre hommes et femmes) qui déterminent la contribution en travail de chacun au produit global. Ici, on définit comme une unité de production l'ensemble des actifs agricoles qui contribuent significativement à la culture d'au moins une parcelle commune placée sous la responsabilité d'un individu, le plus souvent un homme, et qui jouissent d'une part significative du produit issu de cette parcelle, notamment via la consommation quotidienne de subsistance (au moins pendant une partie de l'année). Au sein d'une unité de production peuvent coexister des sous-unités de production, généralement réunies par l'appartenance à un même groupe utérin. Chaque membre d'une unité de production se livre également à des activités productives strictement individuelles (agricoles et extra-agricoles). Analyser les modalités « d'installation » des jeunes ruraux requiert notamment de comprendre comment s'articulent ces différents processus de production à différentes périodes historiques.

Les analyses qui suivent sont basées sur la réalisation de plusieurs séjours d'enquêtes entre 2007 et 2011 dans le *chiefdom* de Sella Limba, d'abord dans le cadre d'une formation d'ingénieur agronome (2007 et 2008) puis pour la réalisation d'une thèse de doctorat (2009 à 2011). Les détails relatifs aux méthodes d'enquête sont précisés dans le manuscrit de la thèse (Palliere 2014). Retenons pour cette communication que deux types d'enquêtes ont été principalement réalisés :

- ▷ des entretiens avec des producteurs (et des productrices) plus ou moins âgé(e)s¹⁷ dans le but de reconstituer l'état des rapports de production et de reproduction, les modes d'exploitation du milieu et les conditions d'intégration du territoire à différentes générations (462 entretiens historiques ont été réalisés entre 2007 et 2011) ;
- ▷ des études de cas d'unités de production à l'occasion desquelles chaque membre actif était interrogé sur sa contribution en travail au produit agricole et extra-agricole global et sur la part de ce produit qui lui revenait sous différentes formes (59 études de cas ont été réalisées).

I. FRAGMENTATION DU GROUPE DOMESTIQUE ET PRECARISATION

Les producteurs les plus âgés rencontrés en Sella Limba nous parlent de leur jeunesse dans les années 40-50. Trois éléments ressortent des témoignages des producteurs les plus âgés que nous avons rencontrés : la place exclusive de l'abattis-brûlis comme mode d'exploitation du milieu, la taille des unités de production et la faiblesse de la monétarisation de l'économie domestique.

¹⁶ Relatif à la mère (oncle maternel).

¹⁷ Dans la suite du texte, sans précision explicite, les termes de producteurs, d'actifs, de vieux, de jeunes, d'aînés, de cadets, etc., renvoient aux personnes des deux sexes.

La densité de population est déjà relativement importante dans le centre de la Sella Limba, plus de 50 hab/km² en 1930 d'après les données de McCulloch (1950). L'exploitation des friches en abattis-brûlis est relativement intensive, au sens de Boserup (1965) : deux années de culture alternent avec sept années de friche et le sol est travaillé superficiellement à la houe au moment du semis. Le taillis impénétrable qui résulte de ce mode d'exploitation est associé à une palmeraie spontanée importante.

Chaque petit village est formé de 2 à 3 cercles de maisons (*kuru-kuru*) qui rassemblent les hommes d'un patrilignage, leurs femmes, les garçons et les filles non mariées ainsi que les jeunes hommes adoptés (les neveux utérins notamment). Avec les témoins de l'époque on parvient à lister une dizaine de membres actifs de chaque sexe dans ce cercle de maisons. Il regroupe 3 à 4 foyers (*somba*, marmite) avec à leur tête une des coépouses de l'aîné (*mayon ma*, le premier).

Chaque année, autour de janvier, ce dernier désigne la « direction » dans laquelle tous les jeunes hommes procèdent au défrichage en vue du brûlis en mars-avril. C'est la « grande » parcelle (*tembuy*) du cercle de maisons qui représente bien donc à l'époque une « unité de production ». Une fois ce travail terminé, les jeunes hommes, sous la responsabilité des épouses en charge des foyers, disposent de quelques jours de travail pour défricher des « petites » parcelles (*hutolo*) contiguës à la grande. Puisque tout doit brûler d'un bloc, le calendrier du brûlis ferme cette fenêtre calendaire et limite la taille des petites parcelles. Après la récolte et le battage, qui s'étalent d'octobre à janvier, l'ensemble de la production de riz paddy de la grande parcelle est remonté au village et stocké dans de grands coffres en bois fermés à clef et contrôlés par le chef. Ce dernier a la lourde responsabilité de distribuer quotidiennement à ses épouses une ration équivalente tout en veillant à conserver des semences en vue de la prochaine saison de culture. Les Limbas insistent sur l'importance de ce rôle pour la cohésion du cercle de maisons.

À l'inverse, les femmes sont plutôt considérées par les hommes comme facteur de dispersion du groupe domestique. Si chacune reçoit quotidiennement une ration équivalente de paddy, elle peut augmenter cette quantité grâce à la récolte dans sa petite parcelle. Cette récolte supplémentaire (à laquelle il faut ajouter les récoltes de fonio, une autre céréale cultivée par les épouses en seconde année après le riz sur une partie de la parcelle) leur permet de nourrir plus de personnes, notamment en adoptant des petits-fils, c'est-à-dire des enfants de leurs filles mariées hors du cercle. La circulation infantine est, jusqu'aujourd'hui, en effet très intense entre les groupes domestiques et les villages. Elle explique qu'au sein d'un cercle de maisons, dans les années 50, les foyers aient pu réunir plus ou moins d'individus productifs ou pré-productifs en fonction de l'âge et des ressources de la femme à leur tête.

Mais cette accumulation différentielle sous la forme de nouveaux dépendants ne se traduit pas alors par l'accès à des moyens de production ou à des biens de consommation différents. L'ensemble de la subsistance du groupe est assuré par la production agricole domestique et l'immense majorité de cette production est destinée à cette autosubsistance. En effet, les échanges marchands se limitent à l'époque à la vente des noix de palmistes dans les comptoirs aux embouchures des fleuves côtiers à une petite semaine de marche de la Sella Limba. Les revenus sont notamment utilisés pour le paiement de la *hut tax* imposée par les Britanniques en 1920. Les déplacements des jeunes ruraux sont entravés par l'ordre colonial, représenté localement par la figure du *Paramount Chief* profitant de sa position pour lever toutes sortes d'impôts qui sont autant d'occasions d'exiger du travail gratuit sous la forme de corvée collective ou de mise en gage d'enfants en âge de travailler.

Dans cette configuration, quelles étaient les modalités « d'installation » des jeunes ? L'intégration des nouvelles générations est strictement encadrée par les aînés. Après son initiation, un jeune homme travaille de longues années avant de se voir promettre une épouse. Mais à son arrivée

dans le groupe domestique, celle-ci n'est encore qu'une enfant prise en charge par la femme à la tête de son foyer. Plusieurs années encore après, la naissance des premiers enfants issus de cette union n'est pas du tout synonyme d'autonomie pour le jeune couple qui ne se voit pas reconnaître de droits sur cette progéniture. Le statut d'un homme ne change réellement qu'une fois qu'il a atteint un âge avancé. Pour une femme, c'est la disparition de sa belle-mère puis la naissance de ses propres petits-enfants et leur adoption qui lui permet alors de constituer son propre foyer, de travailler dans ses propres parcelles puis d'y faire travailler à son tour des cadettes.

Les événements de la saison sèche 1955-56 marquent un changement d'époque. Le nord de la Sierra Leone est embrasé par un soulèvement des jeunes contre le régime despotique des *Paramount Chief*. Ils obtiennent du gouvernement l'abolition des prélèvements et du travail forcé et la liberté de circuler dans le pays. La même année, l'activité diamantifère artisanale, une industrie très intensive en travail, connaît un véritable boom à l'est du pays. Les jeunes hommes de toutes les zones rurales du pays y migrent massivement pour travailler dans le secteur. En Sella Limba, ces départs sont sources de tensions inédites entre aînés et cadets. Les premiers ne sont guère disposés en effet à laisser filer les seconds alors qu'ils peuvent légitimement revendiquer des droits sur leur travail après avoir contribué des années durant à leur formation. D'autant moins disposés que le développement du secteur diamantifère artisanal s'accompagne de l'émergence de filières pour les produits agricoles vivriers. C'est de cette époque que date l'arrivée des premiers biens de consommation d'origine industrielle sur le marché : tôles ondulées, chaussures, radios, vélos, etc. Dégager un surplus vivrier permettant d'acquérir ces biens de consommation suppose pour ceux qui sont à la tête des unités de production de pouvoir jouir du travail du plus grand nombre d'actifs possibles. À court terme, les pères et les frères aînés cherchent à prolonger la coercition quitte à employer la sorcellerie. Mais les fils ou les frères cadets sont nombreux à partir « sans dire au revoir » et sans « donner de nouvelles » (sans envoyer de l'argent).

Néanmoins, à long terme, les rapports de production domestiques évoluent et une nouvelle organisation du travail se met en place, qui laisse plus de place aux travailleurs dépendants pour mener des activités agricoles de manière autonome. Par fratrie utérine, ils obtiennent des droits sur les bas-fonds, éléments du paysage qui n'étaient pas exploités jusqu'ici de manière spécifique. Les jeunes actifs vont profiter de cette opportunité pour développer un mode d'exploitation du milieu très intensif en travail. Après le brûlis dans la grande parcelle de l'aîné, ils défrichent des parcelles de bas-fonds qu'ils laboureront après les semis du riz pluvial. En adoptant la riziculture inondée, les jeunes hommes de cette génération ont allongé les fenêtres calendaires et ont pu répondre à l'opportunité nouvelle que représentait l'émergence d'une filière vivrière commerciale. Ce sont des milliers d'hectares de bas-fonds qui sont à cette époque aménagés pour être cultivés chaque année. C'est également de cette époque que date la colonisation agricole des plaines inondables de l'ouest de la Sella Limba par des jeunes hommes en provenance du centre du *chiefdom*.

**Photos 1 et 2 : Exploitation des bas-fonds aujourd'hui en Sella Limba
(en haut labour, en bas repiquage)**



De génération en génération, cette nouvelle organisation du travail va conduire à la fragmentation des unités de production. Chaque fratrie utérine, disposant déjà de ses propres parcelles de bas-fonds, de son propre stock de paddy et de semences, rechigne, à la mort de l'aîné, à se placer sous la coupe de son successeur et à travailler pour lui. Aujourd'hui, les unités de production rassemblent en moyenne un peu moins de 4 actifs. Mais il existe des disparités importantes entre des unités constituées autour de 2 ou 3 actifs et des unités qui rassemblent plus de 5 actifs. Nous verrons l'importance de cette distinction.

Les opportunités commerciales ouvertes par le développement du secteur minier se sont progressivement refermées. En effet, le gouvernement de la Sierra Leone indépendante a fait le choix d'un modèle basé sur l'importation de riz à bas coût et n'a pas poursuivi les investissements dans les infrastructures qui auraient été nécessaires pour promouvoir des filières nationales. En Sella Limba, les années 80 sont marquées par un recul brutal des friches arborées et la mise en

place d'un mode d'exploitation qui repose sur un travail du sol beaucoup plus important. Si les producteurs continuent de produire une part importante de leur subsistance, ils ont également développé des cultures très intensives en travail pour lesquelles ils ne subissent pas la concurrence du marché mondial (notamment le piment). La productivité journalière du travail est restée faible, environ de 1,5 à 2 € aujourd'hui. En combinant des activités agricoles et extra-agricoles diverses, les producteurs parviennent à dégager des revenus annuels de l'ordre de 200 à 300 €. La faiblesse de la productivité du travail détermine aussi bien les formes actuelles des rapports sociaux domestiques que les opportunités extra-agricoles auxquelles peuvent aspirer les jeunes ruraux de nos jours.

II. UNE MARCHANDISATION TRES INCOMPLETE

L'équilibre entre actifs et inactifs était réalisé entre les grandes unités de production grâce à la circulation enfantine entre les villages des pères et des oncles utérins. Sans que cette circulation ne cesse, dans les années 70-80, on observe le développement de la circulation marchande de journées de travail entre des unités de production désormais de beaucoup plus petites dimensions. Suivant le schéma de Bernstein (2010) inspiré de Lénine (Lénine 1969 [1899]), l'émergence d'un marché du travail agricole devrait conduire à la polarisation de la société avec d'un côté l'accumulation de moyens de production plus performants pour une poignée d'exploitations capitalistes et de l'autre la prolétarianisation croissante du reste de la population. Les normes qui encadrent la marchandisation du travail et surtout le maintien de faibles niveaux de productivité n'ont pas permis d'observer jusqu'aujourd'hui une évolution de ce type en Sella Limba.

Il n'est pas possible en effet, dans les villages de Sella Limba, de négocier « librement », comme c'est le cas en ville ou dans le secteur minier, la journée de travail d'un individu. L'institution qui régule la circulation de la force de travail entre les unités de production est le groupe de travail (*kune*). Il regroupe environ 20 membres qui s'engagent à travailler une fois pour chaque membre du groupe à tour de rôle. Chaque groupe de travail « tourne » ainsi environ cinq fois dans une saison agricole. Une réglementation assez stricte permet une comptabilité rigoureuse de la contribution en travail de chaque membre. La journée de travail est divisée en portions (*bara*). Pour être quitte, chaque membre doit effectuer le nombre de portions décidé lors de la formation du groupe. La qualité du travail de chaque membre est également contrôlée et la négligence est sanctionnée par des amendes. Enfin, et c'est un point important, le bénéficiaire du groupe de travail un jour donné doit offrir aux autres membres un copieux repas accompagné de viande et arrosé de vin de palme. À défaut, le groupe ne s'acquittera que de la moitié des portions et arrêtera le travail à l'heure de la pause méridienne.

Photo 3 : Un groupe de travail (kune) pendant la pause méridienne lors d'une opération de billonnage



Cette organisation du travail est très courante dans les campagnes africaines (Richards 1983 ; Rocheteau 1975). Souvent vue comme une manière de stimuler l'ardeur à la tâche ou comme un instrument de coercition sociale, en Sella Limba elle joue aujourd'hui d'abord le rôle de « tontine de travail ». En effet, les petites unités de production actuelles sont beaucoup plus précaires que les grandes unités de naguère. Si un des actifs tombe malade ou se blesse, le travail qu'il a réalisé chez les autres membres du groupe ne sera pas perdu. Mais le groupe de travail est également une institution qui à la fois permet et limite la marchandisation de la force de travail. Un membre est libre de vendre son tour de travail à une tierce personne. Le strict règlement assure l'acheteur de la quantité, de la qualité mais également du prix du travail. La journée de travail est fixée, dans tous les villages, suivant le prix la même année de la mesure locale de paddy (1 pan de riz, soit 2,5 kg de paddy, environ 1 € en 2011). Mais l'institution de la *kune* oblige à acheter « d'un coup » autant de jours de travail qu'il y a de membres et, ce qui est loin d'être négligeable, de préparer un repas pour tous (il est en effet inconcevable d'acheter une *kune* sans la faire travailler toute la journée). Il n'est donc pas donné à tout le monde de pouvoir acheter de la force de travail agricole. En calculant pour chaque unité de production étudiée les ressources consacrées à l'achat de force de travail, on a pu mettre en évidence que les unités de production rassemblant plus de 5 actifs avaient tendance à acheter nettement plus de force de travail que les unités de production rassemblant 2 ou 3 actifs. On observe une économie d'échelle : seules les unités de production qui « mutualisent » (sous le contrôle d'un homme âgé) le surplus d'un grand nombre d'actifs ont la capacité de mobiliser les ressources nécessaires à l'achat d'un groupe de travail dans son intégralité.

Malgré cette différenciation, aucun processus de prolétarianisation ne semble amorcé. D'une part le travail domestique reste largement dominant, même pour les unités de production acheteuses de force de travail, d'autre part, dans toutes les unités de production on trouve des individus qui vendent leur force de travail à un moment de l'année.

À noter que l'on insiste ici sur la circulation marchande du travail. Mais plusieurs institutions font perdurer en Sella Limba la circulation non marchande de travail. Une des plus importantes est

celle du *mabita* : journée de travail durant laquelle tous les jeunes hommes d'un village (de 20 à près de 100) travaillent chez les beaux-parents de l'un d'entre eux. Ici, aucune comptabilité n'est tenue du travail de chacun. Il est attendu du bénéficiaire un repas particulièrement généreux. Il arrive aussi qu'un jeune homme donne – sans contrepartie affichée – un de ses tours de *kune* à un de ses aînés de son lignage. De même, il est attendu d'une fille qu'elle retourne au moment du pic de travail dans le village de sa mère pour l'aider. Cette circulation non marchande du travail se comprend dans le processus « d'installation » des jeunes producteurs sur lequel on revient dans la dernière partie.

À côté de cette marchandisation incomplète du travail, il n'existe aucune transaction marchande foncière. Les limites des territoires villageois sont connues et reconnues. C'est également le cas des territoires de chaque lignage (le plus souvent le territoire villageois est partagé en deux territoires lignagers). Avec l'éclatement des grands groupes domestiques de naguère, le rôle des aînés de chaque lignage a évolué. Il faut distinguer les terres pluviales des bas-fonds. Dans les premières, l'aîné de chaque lignage continue d'attribuer chaque année des droits d'usage aux producteurs qui lui en font la demande. Seuls les chefs de groupe domestique peuvent faire cette demande qui s'accompagne d'une « noix de cola » (montant symbolique). Cela signifie qu'une femme ou un jeune dépendant doit passer par son époux (ou son fils, son frère, etc.) pour obtenir le droit d'exploiter une terre. À la récolte, la règle est de payer le *kututi*, une part fixe, quelle que soit la surface et la production, de la récolte en nature (du paddy, du piment sec, etc.). Le montant annoncé n'est pas négligeable : de 25 à 50 kg de paddy dans une région où les rendements ne dépassent guère 500 kg/ha et où la surface qu'un actif peut mettre en culture ne dépasse pas 1 hectare. Mais en pratique, personne ne paie le *kututi* en intégralité. Les usagers se réclament toujours d'un lien de filiation ou d'alliance avec l'aîné pour s'en tirer en donnant une quantité symbolique. De l'autre côté, collecter ces droits très partiellement payés par les usagers n'est guère une source d'accumulation pour les aînés puisqu'ils sont tenus d'en partager le bénéfice avec tous les vieux du village qui les aident à « regarder la terre ». Donner et recevoir la « cola » puis le *kututi* permet de reconnaître que le droit d'usage a été octroyé par la personne qui dispose des droits d'administration sur ses terres. Les droits à planter, essentiellement des palmiers à huile, sont également concédés par l'aîné aux membres de son lignage et à ses neveux. Ce droit n'est pas concédé aux femmes ni aux jeunes hommes dépendants. Il est important de souligner, enfin, que dans les friches non exploitées une année donnée, les palmiers à huile subspontanés sont libres d'accès pour les habitants d'un village (pour l'exploitation des fruits et du vin). Le droit d'usage des parcelles de bas-fonds est attribué pour plusieurs années : tant qu'un usager exploite régulièrement une parcelle (friche de moins d'un ou deux ans), ses droits sont reconduits. S'il l'abandonne, elle peut être réallouée à un autre usager. Les droits d'administration de ces parcelles de bas-fonds sont entre les mains des aînés des segments de lignage, c'est-à-dire des descendants des groupes de frères utérins à qui elles ont été d'abord attribuées dans les années 50-60.

Avec la marchandisation du travail (hors puis dans le village), le développement de cultures commerciales (d'abord le riz puis aujourd'hui le piment), l'augmentation de la densité de population, etc., tous les ingrédients semblent réunis pour l'émergence d'un marché foncier, tendance que l'on observe dans de nombreux contextes ruraux subsahariens (Colin 2017). Or nous n'observons pas cette tendance dans le cas de la Sella Limba : ni achat-vente, ni location de terres entre producteurs dans le *chiefdom*. Il est malaisé d'expliquer l'absence de ce phénomène, mais nous pouvons néanmoins proposer quelques éléments de comparaison avec les situations évoquées dans la publication citée ci-dessus. En l'absence de protagonistes allochtones, comme dans l'économie de plantation ivoirienne, les rapports fonciers se tissent uniquement entre producteurs qui sont unis par des liens de parenté ou d'alliance. Par ailleurs, les émigrés vers les

districts diamantifères des précédentes générations ne sont pas revenus, le plus souvent, dans leur village et n'ont donc pas importé, comme c'est le cas par exemple en Guinée, de nouvelles normes. Nous n'observons pas en Sierra Leone le développement de cultures pérennes à caractère commercial, comme dans de nombreux pays de la sous-région. Le développement des palmeraies plantées reste pour le moment limité et les droits pour son exploitation ne sont jamais restreints au seul planteur ou à ses descendants. Enfin, le maintien d'une productivité du travail faible, probablement même en recul en terme réel et sur le long terme, explique que le contrôle de la force de travail, en premier lieu des jeunes hommes et des jeunes femmes, reste l'élément déterminant pour accumuler et asseoir une très relative prospérité.

III. TRAJECTOIRES « D'INSTALLATION » ET D'EMANCIPATION DES JEUNES RURAUX

Dans les villages, on observe des jeunes producteurs dans deux types de situations :

- ▷ ceux travaillant dans des unités de production autonomes : un jeune couple avec la (belle-)mère et/ou un(e) petit(e) frère ou sœur ;
- ▷ ceux sous la coupe d'un aîné à la tête d'une unité de production de relativement grande dimension (de 5 à 10 actifs) : typiquement son ou ses fils, ses neveux utérins ou ses belles-filles.

Dans le premier cas, les jeunes producteurs peuvent accéder à la terre en demandant, éventuellement par le truchement de l'aîné d'un segment de lignage, des droits d'usage. Jamais il n'a été fait cas de producteurs frustrés d'une telle demande. La surface cultivée et le revenu de ces producteurs semblent plutôt limités par leur capacité à jouir de leur force de travail. Celle-ci est indissociable de la disponibilité en capital circulant (semences et subsistance des travailleurs) à disposition. En effet, au moment des semis, s'il est dépourvu de semences de riz, un jeune homme échange son groupe de travail contre 20 pans de paddy. Un peu plus tard, au cœur de la saison de travail, son épouse à court de subsistance de la famille va, à son tour, vendre son groupe de travail. Ces jeunes gens ont tout intérêt à entretenir des rapports clientélistes pour se prémunir en cas de coups durs. Or cela passe par des contributions en travail, non marchandes cette fois. Ainsi, un couple de jeunes actifs formellement « installé » peut être amené à travailler entre un cinquième et un demi du temps de travail agricole disponible (environ 200 jours par an) pour d'autres unités de production. L'autonomie de ces unités de production est donc toute relative. Contrairement au modèle que propose Tchayanov (1990 [1925]), les choses ne changent pas avec la naissance des premiers enfants. En effet, la circulation enfantine reste très intense et les premiers enfants sont généralement élevés chez leur grand-mère maternelle pour laquelle ils travailleront le moment venu. Coincés dans ce cercle vicieux, ces jeunes producteurs (hommes et femmes) peuvent rester longtemps dans une situation d'autonomie formelle, mais marquée en réalité par une grande précarité.

La situation des jeunes hommes restés sous la coupe d'un aîné apparaît moins précaire, paient-ils cette sécurité (relative) d'une totale subordination ? Pas nécessairement, l'institution de la *kune* permet non seulement la circulation du travail entre les unités de production mais également le partage de la force de travail au sein des unités de production les plus importantes. Les vieux disent que leurs dépendants les « représentent » dans le groupe de travail. Un jeune homme célibataire consacra les deux premiers « tours » aux parcelles de l'aîné qui négociera lui-même la date et rassemblera les vivres nécessaires à la préparation du repas. La mère du jeune homme le sollicitera, elle aussi, pour travailler ses propres parcelles. On laissera au jeune son dernier tour pour qu'il puisse cultiver une parcelle « individuelle » pour lui (généralement une culture commerciale comme le piment). Les jeunes hommes et les jeunes femmes prennent

parfois le risque de « voler » des journées de travail aux aînés du groupe en les vendant en cachette. Cela donne lieu à des conflits réglés à l'occasion de palabres publics durant lesquels la légitimité de chaque partie est mise en question. Alors que nous n'avons observé aucun conflit foncier intrafamilial, la question du partage légitime de la force de travail entre les générations fait l'objet de discussions récurrentes. Que ce soit par la stratégie du coup de force ou en témoignant le respect qui est dû aux aînés, à mesure que les jeunes hommes prennent des responsabilités, qu'ils se marient et élèvent des enfants, on les laissera jouir d'une part croissante de leur force de travail. À la tête d'une unité de production importante, un homme âgé disposera ainsi de quelques dizaines de jours de travail par an de la part de chacun de ses fils, lesquels travailleront avec leurs épouses ou leur mères le reste du temps.

Pour les jeunes femmes, les perspectives sont un peu différentes. Elles doivent s'émanciper dans le village et le lignage de leur époux et de la tutelle de leur belle-mère. Une jeune épouse est en position défavorable : elle consacre l'essentiel de ses journées de travail aux parcelles de son mari et de sa belle-mère. De plus, affectée aux tâches domestiques (en premier lieu la longue préparation des repas), elle n'aura guère de temps à consacrer à ses parcelles. Mais l'assujettissement n'est pas complet car elle entretient des relations étroites avec son village d'origine, en particulier avec sa propre mère. Dans le partage des ressources productives et en particulier des journées de travail : si elle s'estime lésée, elle a toujours la possibilité de ne pas rentrer d'un de ses longs séjours chez ses parents et laisser le jeune homme à son triste sort. Très progressivement, quand ses enfants auront grandi, elle cherchera pour son époux de « petites épouses » qui pourront la seconder dans les *kune* et assureront à leur tour les tâches domestiques les plus fastidieuses. La première épouse augmentera ainsi progressivement la surface de ses cultures et son autonomie au sein du groupe. Les trajectoires d'accumulation des femmes sont largement indépendantes de celles de leurs époux. Rares sont celles qui, au moment où elles atteignent leur autonomie, n'ont pas navigué entre plusieurs villages et lignages. Désormais, même si une femme rejoint une autre unité de production, suite à un divorce ou au décès de son premier époux, son statut aura changé : il est hors de question qu'elle se place sous la tutelle d'une autre femme.

CONCLUSION

L'autonomie formelle vis-à-vis des aînés qui contrôlent la circulation des ressources productives de certains jeunes hommes, dans les villages de Sella Limba, se paie d'une précarité réelle. D'un point de vue purement matériel, la situation de ceux qui restent sous la coupe d'un aîné semble préférable, d'autant que leur subordination s'étiole progressivement à mesure qu'ils gagnent le droit de jouir de leur propre force de travail. Mais il ne s'agit nullement de stratégie. Un orphelin de père ou, plus grave, de mère, trouvera toujours un parent pour le prendre en charge. Mais sans personne pour défendre ses droits au sein de l'unité de production, il aura plus rapidement tendance à s'émanciper de cette tutelle. Ainsi, certains jeunes hommes sont poussés à prendre plus précocement, dans les conditions que l'on a décrites, leur autonomie.

L'autonomie (formelle) au prix de la précarité (réelle) ou la sécurité (relative) au prix de la subordination (temporaire) : les jeunes ruraux peuvent-ils échapper, hors du village et du lignage, à ce dilemme et accélérer leur trajectoire « d'installation » ? À partir de notre cas d'étude, on distingue deux voies dans ce sens :

- ▷ le travail extra-agricole et les migrations saisonnières ;
- ▷ la migration définitive vers les marges en cours de colonisation agraire.

Contrairement à ce qui était dans les années 50, migrer hors du village n'implique plus une rupture définitive avec son village et son lignage. Aux périodes de creux du calendrier de travail, les jeunes hommes sont nombreux à partir dans les centres urbains ou les centres miniers pour employer leur force de travail. Non seulement ils ne sont alors plus un poids inutile pour le reste de la cellule domestique, mais en plus les revenus qu'ils tirent de ces activités leur reviennent entièrement. Cela peut aider à acheter quelques tôles en vue de la construction d'une maison qui permettra de quitter le toit paternel (au moins physiquement), préparer la prochaine saison de culture, aider son épouse à créer un petit capital commercial, etc. Cependant en Sierra Leone le secteur minier n'offre que des salaires à peine supérieurs à ceux de la productivité journalière du travail en agriculture (de l'ordre de 1,5 à 2 € par jour), le travail est dangereux et la vie dans les centres miniers est chère. Ils sont également nombreux à revenir au village aussi démunis qu'ils l'étaient en partant. La même remarque vaut pour les travaux de manœuvre ou de vendeur à la sauvette à Freetown, auxquels peuvent aspirer les ruraux, et dont les salaires semblent encore plus faibles.

Comme pour les générations précédentes, partir s'installer dans les marges du *chiefdom* reste une possibilité. La productivité du travail dans les plaines inondables de l'ouest de la Sella Limba est supérieure à celle dans les zones les plus denses. Les revenus des producteurs sont moins dépendants des productions commerciales dont les prix sont très instables. Surtout, les conditions offertes aux jeunes hommes par les aînés de ces villages de la « frontière » sont meilleures. L'histoire a apporté la preuve que les producteurs sont capables de mettre en valeur des milieux sous-exploités (hier les bas-fonds, aujourd'hui les vastes plaines inondables) et de développer des modes d'exploitation intensifs en travail (donc pourvoyeurs d'emplois ruraux). Mieux, on a vu que c'est quand les opportunités économiques favorisaient ces développements que les jeunes ruraux avaient été en meilleure position pour gagner en autonomie vis-à-vis d'un système social coercitif.

Malheureusement, depuis 2007 le gouvernement a fait un choix très différent : en promouvant les investissements dans des exploitations agro-industrielles capitalistes de grandes dimensions, il cherche à confier le développement de ces frontières agricoles à des firmes internationales. Non seulement cela peut se traduire par une destruction d'emplois et une précarisation accrue du travail (Palliere and Cochet 2018), mais cela pourrait fermer durablement des espaces agricoles qui représentent un grand potentiel pour les millions de jeunes ruraux qui chercheront à « s'installer » en agriculture dans les décennies à venir.

BIBLIOGRAPHIE

Bélières, Jean-François, Philippe Bonnal, Pierre-Marie Bosc, *et al.* 2014, *Les agricultures familiales du monde : définitions, contributions et politiques publiques*. Cirad.

Bernstein, Henry. 2010. *Class Dynamics of Agrarian Change*. Halifax: Kumarian Press.

Boserup, Ester. 1965. *The conditions of agricultural growth: the economics of agrarian change under population pressure*. London: Allen & Unwin.

Chauveau, Jean-Pierre, et Paul Richards. 2008. "West African Insurgencies in Agrarian Perspective: Côte d'Ivoire and Sierra Leone Compared". *Journal of Agrarian Change* 8(4): 515–552.

- Colin, Jean-Philippe. 2017. « Émergence et dynamique des marchés fonciers ruraux en Afrique sub-saharienne : un état des lieux sélectif ». *Les Cahiers du Pôle Foncier*, 18. Montpellier : Pôle Foncier.
- Lénine, Vladimir Iliitch. 1969 [1899]. *Le Développement du capitalisme en Russie*. Œuvres, 3. Moscou : Editions du progrès.
- Mazoyer, Marcel. 1987. *Dynamique des systèmes agraires*. Rapport de synthèse présenté au Comité des systèmes agraires. Paris : ministère de la Recherche et de la Technologie.
- McCulloch, M. 1950. *The Peoples of Sierra Leone Protectorate*. International African Institute London.
- Meillassoux, Claude. 1977. « Élaboration d'un modèle socio-économique en ethnologie ». In *Terrains et théories*. Paris : Éditions Anthropos, pp. 69–77.
- Palliere, Augustin. 2014. "Un sac de riz vide ne tient pas debout". *Dynamiques agraires régionales et marginalisation de la paysannerie sierra-léonaise*. Thèse de doctorat. Université de Nanterre – Paris.
- Palliere, Augustin, et Hubert Cochet. 2018. "Large Private Agricultural Projects and Job Creation: From Discourse to Reality. Case Study in Sella Limba, Sierra Leone". *Land Use Policy*, 76, pp. 422-431.
- Peters, Krijn. 2006. *Footpaths to Reintegration: Armed Conflict, Youth and the Rural Crisis in Sierra Leone*. Thèse de doctorat, Wageningen Universiteit.
- Richards, Paul. 1983. "Ecological Change and the Politics of African Land Use". *African Studies Review* 26(2): 1–72.
- Richards, Paul. 1996. *Fighting for the Rain Forest: War, Youth & Resources in Sierra Leone*. London : James Currey.
- Rocheteau, Guy. 1975. « Les formes pré-industrielles de coopération élargie en Afrique : typologie et évolution ». In *Civilisation noire et éducation*. Dakar : Orstom.
- Tchayanov, Alexandre V. 1990 [1925]. *L'organisation de l'économie paysanne*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Partie 2. Agricultures familiales et marchés fonciers

Les articles présentés dans cette seconde partie montrent des agricultures en cours de diversification et d'intensification – diversification des plantations pérennes, développement du vivrier marchand et/ou de la petite industrie de transformation locale – qui offrent des opportunités d'accumulation au village. Les deux articles portent sur les processus d'individualisation et de marchandisation des droits fonciers (usage, aménagement, appropriation/administration), et plus globalement sur les transformations des formes de transferts de droits, marchands ou non, entre les générations et entre les hommes et les femmes. Ils proposent tous les deux une approche historique qui permet d'analyser les processus à l'échelle intergénérationnelle.

La double fonction à la fois productive et sociopolitique du foncier (accueil des migrants pour renforcer le groupe, maintien de l'intégrité territoriale pour les générations futures) explique historiquement l'empilement de multiples unités foncières dans de nombreux systèmes coutumiers, comme cela a été bien montré pour l'Afrique de l'Ouest (Chauveau *et al.*, 2006). Les changements démographiques, l'urbanisation, l'intensification des échanges marchands et les politiques de titrisation et d'enregistrement de droits sont autant de facteurs favorables aux processus d'individualisation des droits (au sens de restriction du groupe d'ayants droit). Mais ces processus sont très inégaux, non linéaires et jamais complets (Chauveau *et al.*, 2006 ; Quan, 2007).

Par ailleurs, en Afrique subsaharienne, les processus de marchandisation constituent un objet privilégié de l'analyse du changement social dans les sociétés agraires (Bernstein et Woodhouse, 2001). Le développement des marchés fonciers en particulier pose la question des inégalités foncières et de leurs effets sur la différenciation socio-économique dans un contexte de fermeture des frontières agraires et de forte pression sur le foncier (Lavigne Delville *et al.*, 2017). Les effets potentiellement excluants de la marchandisation foncière pour les jeunes générations sont particulièrement pointés du doigt (Quan, 2007 ; White, 2011 ; Proctor et Luchesi, 2012). Les quelques situations documentées dans la littérature montrent que la marchandisation du foncier peut hypothéquer l'accès des jeunes à la terre (Bologo, 2007 ; Amanor, 2010 ; Colin et Woodhouse, 2010) comme elle peut la favoriser (Golaz, 2007 ; Soro et Colin, 2008 ; Ouendeno *et al.*, 2015 ; Burnod *et al.*, 2016). Des analyses contextualisées sont de fait nécessaires au regard de la diversité des trajectoires des jeunes, de la diversité des processus d'émergence des marchés fonciers, ainsi que de la diversité du contenu des transactions (achat-vente, cession en faire-valoir indirect) et des configurations de marché, entre des configurations dites « équilibrées » mettant en relation des acteurs villageois socio-économiquement peu différenciés et d'autres nettement plus asymétriques où l'influence des acteurs urbains, des élites nationales ou des migrants internationaux est forte (Lavigne Delville *et al.*, 2017).

Les deux articles développent des éléments moins souvent analysés dans la littérature (les résultats présentés dans le texte de Jean-Philippe Colin, Georges Kouamé et Marcelline Soro ont toutefois fait l'objet de multiples publications). Il s'agit en particulier de considérer les transferts

intrafamiliaux de droits fonciers comme un compromis entre les droits fonciers, le travail et les devoirs de prise en charge des autres membres du groupe familial. La compréhension des processus d'individualisation des droits d'usage et des droits d'appropriation, et celle des processus de marchandisation, est donc indissociable de l'analyse des autres formes de transferts intrafamiliaux, et donc en particulier de la marchandisation du travail (Rangé et Palliere).

Les deux articles montrent aussi comment l'individualisation des droits et la marchandisation de la terre modifient les relations d'obligations et de protection au sein des groupes familiaux. D'abord, les obligations sociales qui sont attachées aux droits sur la terre ne sont pas les mêmes lorsque la terre est héritée ou lorsqu'elle est achetée (Jean-Philippe Colin, Georges Kouamé et Marcelline Soro). C'est un phénomène général qu'on retrouve aussi dans les sociétés pastorales autour des transferts de droits sur le bétail (voir notamment Moritz, 2012). Ensuite ces processus s'accompagnent d'une redéfinition des appartenances au sein des groupes familiaux (Charline Rangé et Augustin Palliere), phénomène que Pauline Peters (2004) qualifie de *narrowing in the definition of belonging* et analyse comme un des facteurs clés de la différenciation sociale en Afrique subsaharienne (analyse proposée également par André et Platteau, 1998, à propos du Rwanda).

En se concentrant sur l'analyse des processus d'individualisation et de marchandisation, Jean-Philippe Colin, Georges Kouamé et Marcelline Soro montrent la grande disparité des situations au sein même d'un village entre les groupes ethnoculturels. S'intéressant aux effets des processus d'individualisation et de marchandisation des droits fonciers sur les trajectoires des jeunes, Charline Rangé et Augustin Palliere mettent l'accent sur la différenciation intrafamiliale.

L'originalité de ces deux contributions réside aussi dans leur double dimension ethnographique et (micro)quantitative. Les phénomènes d'inégalités et de concentration foncière restent largement sous-explorés et il existe un besoin réel de systématiser les observations (Colin, 2018). Les tentatives de quantification statistique de l'accès à la terre, et plus encore de comparaison entre régions ou entre pays, se heurtent toutefois à d'importants problèmes conceptuels et techniques liés notamment à la complexité des droits sur la terre et à la difficulté de mesurer les parcelles (DIAL, 2007). Le travail ethnographique permet ici d'identifier les unités d'observation et les catégories émiques pertinentes.

Enfin, Jean-Philippe Colin, Georges Kouamé et Marcelline Soro proposent une contribution conceptuelle importante pour traiter la question des droits fonciers dans un cadre intrafamilial (cette contribution a fait l'objet d'une publication, voir Colin, 2008). L'analyse des relations entre générations et entre sexes nécessite de se départir d'une vision unitaire du ménage pour analyser conjointement les *unités* et les *processus* (Guyer et Peters, 1987). Par ailleurs, au sein des groupes familiaux, les droits fonciers sont enchâssés dans une multiplicité de relations d'échanges et d'obligations qui rend difficile l'interprétation des transferts de droits (Berry, 1988). Ce cadre conceptuel présente un intérêt certain de ce double point de vue.

Les dimensions intrafamiliales de l'accès des jeunes à la terre : éclairage depuis le Sud-Comoé (Côte d'Ivoire)

Jean-Philippe Colin (IRD UMR GRED, Montpellier), Débégoun Marcelline Soro (Université Alassane-Ouattara, Bouaké), Georges Kouamé (Université Félix-Houphouët-Boigny, Abidjan)

Ce texte traite de l'accès à la terre au sein de groupes familiaux abouré, baoulé et sénoufo au Sud-Comoé (Côte d'Ivoire), intégrant un éclairage sur les jeunes et leur place dans la gestion foncière intrafamiliale. Nos observations s'appuient sur un ensemble d'études conduites pour certaines depuis les années 1980, avec une démarche qui a combiné observation directe, enquêtes ethnographiques et enquêtes par questionnaire. En termes de résultats clés, l'on retient que de manière générale, les jeunes sont exclus de l'héritage, mais que certains peuvent accéder à la possession foncière à travers des donations entre vifs, et à des droits temporaires d'exploitation des terres familiales, en particulier lorsque les disponibilités foncières au sein des familles le permettent.

Après la présentation de quelques éléments de contexte, cette note couvre de façon sélective cinq « entrées » (nous renvoyons aux références pour de plus amples développements et une ouverture de la focale) :

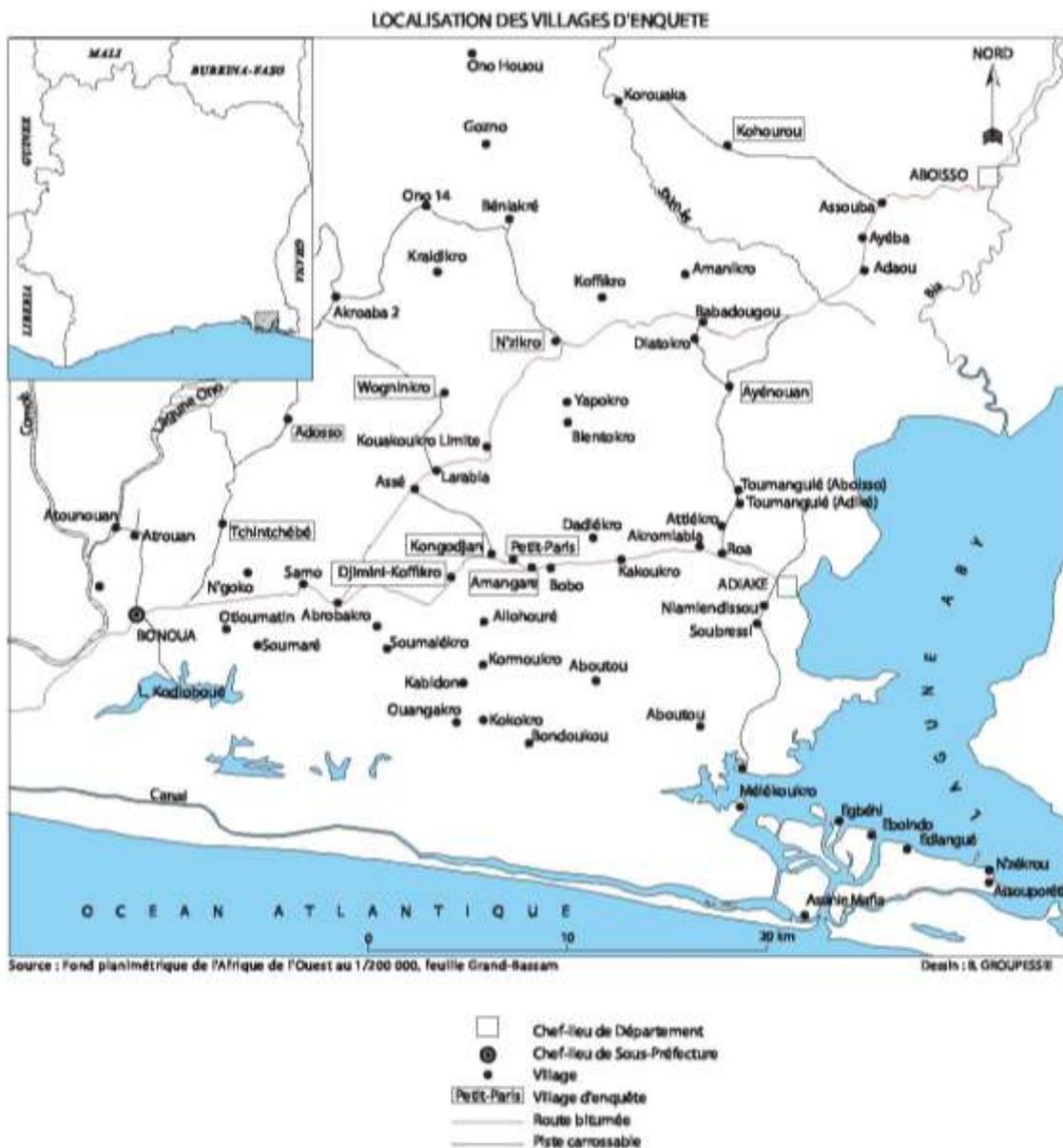
- ▷ le cadre conceptuel mobilisé dans nos investigations ;
- ▷ l'accès à des droits de culture de long terme ou à la possession foncière à la terre par héritage et donations entre vifs ;
- ▷ l'accès à des droits de culture temporaires au sein des groupes familiaux ;
- ▷ la dynamique de la structure de la propriété foncière entre la fin de la phase pionnière (années 50) et 1984, à travers le cas du village de Djimini-Koffikro, étudié exhaustivement dans une perspective temporelle, qui offre l'opportunité – unique à notre connaissance – de décrypter de façon fine cette dynamique, patrimoine foncier par patrimoine foncier ;
- ▷ les tensions intergénérationnelles qui peuvent naître lorsque l'arbitrage entre cession en location et délégation intrafamiliale de droits d'exploitation s'exprime au détriment des ayants droit familiaux.

1. ELEMENTS DE CONTEXTE

Les données empiriques proviennent d'enquêtes réalisées au fil des années dans 11 villages (voir carte *infra*). Les observations ont porté (i) sur des groupes familiaux sénoufo dans les villages de Kongodjan, Ayénouan et Kohourou ; (ii) sur des groupes abouré, en situation d'immigration dans les villages d'Amangare, Petit-paris, Adosso, Wogninkro et Tchinthébé, et dans leur zone d'origine (Bonoua) ; (iii) sur des groupes familiaux de diverses origines ethniques, mais avec une dominante baoulé dans le village de Djimini-Koffikro. À l'exception des villages sénoufo d'Ayenouan et de Kohourou, localisés au cœur du pays agni-sanwi, et des sites abouré à Bonoua, les villages concernés se situent dans une ancienne marche du royaume agni du Sanwi, qui l'isolait du royaume abouré de Bonoua.

Cette marche, restée déserte jusqu'au début du xx^e siècle, a ensuite été progressivement colonisée par des immigrants de diverses origines (y compris par des Abouré de Bonoua). Selon les sites, la phase de défrichement de la forêt « noire » (jamais défrichée de mémoire d'homme) a été engagée entre les années 20 et les années 50 ; la forêt avait complètement disparu lors de nos premières investigations, au début des années 80. Les investigations conduites en pays abouré même témoignent d'une « saturation » de longue date, en termes de mise en valeur agricole (abattage de la forêt ou exploitation de quelques zones de savane). Les investigations au cœur du pays agni-Sanwi situent la phase d'installation des migrants et de l'appropriation foncière initiale entre 1915 et 1940.

Figure 1. Localisation des villages d'enquête



Toute la région d'étude se caractérise par une première phase d'économie de plantations villageoises caféières et cacaoyères, puis par une phase de diversification avec le palmier à huile, le cocotier hybride, l'hévéa, l'ananas et le manioc, en substitution aux vieilles caféières et cacaoyères devenues improductives (Figure 2). Actuellement on note une nette dominante de l'hévéa, du palmier et du manioc – l'ananas, très présent lors de nos enquêtes entre les années 80 et le début des années 2000, a maintenant pratiquement disparu. L'accroissement des opportunités agricoles, avec le développement de la culture de l'ananas (de conserverie, puis pour l'exportation en frais) et du manioc destiné à la commercialisation, a favorisé l'émergence, dès les années 1970, de la location de terre. Le dynamisme de ce marché, en offrant la possibilité de prendre une parcelle en faire-valoir indirect (FVI, location ou métayage), a ouvert des opportunités pour les jeunes¹⁸ de pouvoir s'autonomiser et de réduire ainsi leur dépendance relativement aux terres familiales. Cependant, la cession massive en location de terres familiales a pu, dans certains groupes familiaux, accentuer les difficultés d'accès à ces terres pour les femmes et les jeunes, et est source de tensions intrafamiliales ; nous y reviendrons.

Figure 2 : Culture associée palmier-ananas (Djimini-Koffikro, 2003)



Cliché : auteurs.

18 Le terme « jeune » est utilisé dans une acception large. Il n'est pas ici « *une affaire d'âge au sens biologique, mais de position relationnelle socialement et culturellement construite par rapport à d'autres générations, et par rapport à l'accès à des attributs et à des ressources qui confèrent une compétence sociale et un pouvoir de prise de parole. La notion de jeune reste une question empirique* » (Chauveau, 2005 : 26-27).

2. CADRE CONCEPTUEL POUR TRAITER DE LA QUESTION DES DROITS FONCIERS DANS UNE PERSPECTIVE INTRAFAMILIALE

Le cadre d'analyse mobilisé dans la recherche repose sur l'exploration des droits sur la terre et des rapports sociaux autour de l'accès à la terre, à travers quatre champs de variables en interactions (voir références in Colin, 2008). Une perspective processuelle et compréhensive permet de « mettre en mouvement et en interaction » ces quatre champs de variables, et d'éviter une perspective mécaniste et fonctionnaliste.

- ▷ **Le contenu des droits et obligations.** Le concept de *faisceau de droits* traduit le fait qu'il n'existe pas un droit sur la terre, mais des droits (d'user, d'administrer, y compris par l'exclusion, de transférer à titre marchand ou non marchand, temporairement ou définitivement, etc.) susceptibles d'être revendiqués par différents individus – le droit de propriété au sens francophone usuel correspondant à l'ensemble du faisceau de ces droits. La description des faisceaux de droits (exploiter, transférer, etc.) demande une explicitation parallèle des devoirs, en particulier vis-à-vis de tiers, qui légitiment ces droits. La norme en matière d'héritage en est une illustration : l'héritier d'un patrimoine foncier familial peut avoir le droit d'exploiter ce dernier, mais avec le devoir de répondre aux besoins de dépendants sociaux du chef d'exploitation dont il a hérité, faute de quoi son droit à l'héritage pourrait être légitimement contesté par ces derniers. L'analyse des droits demande également une explicitation des restrictions qui pèsent sur eux : restrictions temporelles d'usages quant à l'exploitation, restrictions sur la possibilité de transférer les droits sur la terre, à titre permanent ou temporaire, etc.
- ▷ **Les détenteurs des droits** (individu positionné dans sa parentèle, « famille », lignage, etc.). L'indexation des droits sur leurs détenteurs permet de traiter la question des droits sur la terre au sein des groupes familiaux. La notion de groupe familial est plus large que celle de ménage, puisqu'elle correspond à des acteurs qui peuvent être apparentés par la filiation ou l'alliance au-delà du ménage (segment de lignage matri- ou patrilinéaire en particulier). Le jeu des relations familiales quant à l'accès aux ressources productives, à leur mise en œuvre, au contrôle des produits, à la dévolution des biens, est loin en effet de s'inscrire systématiquement dans le cadre des frontières du ménage. Les droits et les devoirs relatifs à la terre devront donc être recherchés, le cas échéant, en dehors du ménage, dans un spectre plus large de rapport familiaux (et extra-familiaux). À un groupe familial peuvent correspondre un ou plusieurs patrimoines fonciers.
- ▷ **Les modes d'acquisition et l'origine des droits :** création par défriche, transferts marchands ou non marchands. Ces transferts peuvent porter sur certaines composantes du faisceau de droits, ou sur la totalité de ce dernier. L'origine de l'appropriation foncière est susceptible de déterminer le contenu du droit détenu sur la terre : les droits d'un individu sur une terre qu'il possède peuvent différer fortement si cette dernière a été achetée par lui, reçue en héritage ou reçue en donation. Le groupe familial peut conserver un certain contrôle sur les parcelles héritées, et l'héritier ne peut alors pas y faire librement tout ce qu'il ferait sur une parcelle qu'il aurait achetée ou qu'il aurait défrichée lui-même. La distinction entre « biens propres » (acquis par l'individu, par son travail ou par achat) et « biens familiaux » (constitués et hérités dans le segment de lignage) peut être très structurante.
- ▷ **Les instances d'autorité, de régulation, de pouvoir,** qui interviennent concrètement pour « dire le droit », rappeler les obligations ou sanctionner leur transgression, en particulier au sein du groupe familial : héritier, conseil de famille.

Nous utilisons également dans ce texte le concept de *patrimoine foncier* pour désigner l'ensemble des parcelles foncières sur lesquelles un individu ou une famille disposent de droits d'appropriation¹⁹. La parcelle foncière correspond à l'unité élémentaire d'appropriation définie par l'homologie entre : le(s) détenteur(s) des droits d'appropriation (fonctionnelle ou absolue), l'origine des droits d'appropriation, le contenu du faisceau de droits, le groupe d'ayants droit, l'instance éventuelle de régulation foncière familiale (« conseil de famille », etc.) disposant de certains droits d'administration (désignation de l'héritier, autorisation d'aliénation) et d'une capacité de règlement des litiges intrafamiliaux. Un même patrimoine foncier est susceptible de constituer la base foncière de plusieurs unités de production.

3. LES TRANSFERTS FONCIERS A TRAVERS LES HERITAGES ET LES DONATIONS ENTRE VIFS

La reconstitution de l'histoire des droits d'appropriation foncière dans les localités étudiées situe, avec quelques variations selon les sites, la fin de la phase pionnière autour des années 50. À partir de cette époque, l'accès à la terre par défrichement (cas des tout premiers pionniers ou d'arrivants ultérieurs ayant eu accès à la terre par attribution d'un droit de culture sur une portion de forêt) devient impossible. L'accès à la possession foncière est dès lors assuré par un héritage, une donation entre vifs ou un achat.

Ainsi en 2002, l'héritage constitue le principal dispositif de transfert de la possession foncière dans le village de Djimini-Koffikro (données exhaustives sur l'ensemble du village) – les planteurs ayant connu la phase pionnière ne sont plus qu'une poignée (Colin et Ayouz, 2005).

Tableau 1. Les modalités d'accès à la possession foncière, Djimini-Koffikro, 2002

	Nombre de patrimoines fonciers (PF) concernés	Superficie
Droit de culture	4,9 %	3,5 %
Héritage	62,3 %	74,7 %
Donation	23 %	7,2 %
Achat	15,6 %	12,9 %
Divers*	5,8 %	1,7 %
Total	Total différent de 100 % car un même patrimoine peut combiner différents modes d'accès à la possession foncière (122 PF)	100 % (1072 ha)

* Récupération de terre après litige ; propriétaire décédé sans héritier connu et terre récupérée *de facto* par un autre planteur ; extension par « grignotage » sur un indivis familial, à la faveur du décès de l'héritier coutumier.

Les principes qui guident les règles coutumières de dévolution des biens sont connus. Les biens ne sont pas morcelés au décès de leur possesseur, un seul héritier étant désigné. Cette dévolution est limitée à une seule lignée, agnatique ou utérine. Chaque génération est « épuisée » avant le

19 L'*appropriation foncière* peut correspondre aussi bien à une propriété absolue (maîtrise de l'ensemble des éléments du faisceau de droits, y compris le droit d'aliénation), qu'à une propriété fonctionnelle (maîtrise de l'ensemble des éléments du faisceau de droit à l'exception du droit d'aliénation) (Le Roy, 1999).

passage de l'héritage à la génération suivante (principe de la succession de générations), l'aîné ayant la priorité dans chaque branche (principe de primogéniture). Les hommes héritent des hommes, les femmes héritent des femmes. L'héritage est ainsi transmis de frère en frère, frères de même père si la filiation est patrilinéaire, frères de même mère en cas de filiation matrilineaire. À la génération suivante hérite le fils aîné de l'aîné des frères lorsque la filiation est patrilinéaire, le fils aîné de l'aînée des sœurs si la filiation est matrilineaire. Les donations entre vifs sont admises mais limitées aux biens propres du donateur, biens qui n'ont pas été hérités selon la coutume. Ces principes généraux restent modulables par la marge de choix dont bénéficie le conseil de famille. Chez les Abouré, la règle en matière de transmission des biens est le système matrilineaire. Les Baoulé enquêtés sont matrilineaires et patrilinéaires, selon les groupes familiaux concernés. Les Sénoufo enquêtés sont quant à eux patrilinéaires.

En situation d'immigration, les règles de transmission intrafamiliale de la terre tendent à évoluer. Ainsi deux faits dominent la pratique en matière de dévolution des biens à Djimini-Koffikro : le non-respect des règles coutumières d'héritage et l'importance des donations entre vifs (Colin, 1990).

La transgression des règles coutumières d'héritage porte principalement sur deux d'entre elles, la succession de générations et la dévolution des biens en lignée utérine²⁰ dans les groupes matrilineaires. Sur 46 héritages recensés en 1984, 6 ont bénéficié à un frère du défunt et 28 à un enfant, 20 de ces derniers appartenant à une ethnie à filiation matrilineaire. La règle selon laquelle les hommes héritent des hommes, et les femmes héritent des femmes est également détournée, 12 des femmes propriétaires ayant hérité d'un ascendant mâle. En revanche, le principe du maintien de l'intégrité du patrimoine lors de l'héritage a été respecté, à trois exceptions près. Cette mutation, par rapport au modèle coutumier, a été facilitée – bien qu'après de violents palabres dans certains cas – par l'éloignement géographique du planteur de son milieu d'origine et de ses héritiers potentiels. Cette évolution a été favorisée par le fait que l'héritage portait, à la disparition de la génération des pionniers, sur des biens créés par le travail du défunt et de ses enfants et non sur des biens hérités selon la coutume. Les héritiers sont-ils réellement propriétaires des terres qu'ils exploitent ? Sauf exceptions, ils se perçoivent comme gestionnaires d'un patrimoine familial. Ils en ont l'usufruit, ils le gèrent à leur convenance et à leur profit (avec une éventuelle contrainte de délégation d'un droit d'usage, cf. section 3), mais ils ne pourraient en vendre une parcelle de leur propre chef. Il y a passage, d'une génération à l'autre, de la propriété individuelle incontestable du pionnier à une propriété familiale, situation également décrite par Hill (1963) au Ghana.

Les *donations entre vifs* ont eu une importance sensible à Djimini-Koffikro (Tableau 1), avec une superficie moyenne par bénéficiaire de 3,8 ha. Seuls des planteurs disposant de superficies relativement importantes – toujours plus de 10 ha – ont pratiqué cette forme de cession de terres, au bénéfice de leurs enfants le plus souvent. Ces donations correspondent parfois à un détournement anticipé d'héritage, en particulier lorsque ce dernier se fera coutumièrement dans les groupes matrilineaires. Ainsi le ou les fils du planteur peuvent créer leurs plantations du vivant de leur père, l'héritier (cousin ou neveu utérin) recevant par la suite les terres restées sous la seule responsabilité du défunt. Les donations peuvent répondre également à une demande émanant de membres de la famille du planteur, qui travaillent en ville et souhaitent créer des plantations. Elles sont alors effectuées sur la base d'un projet précis, plantation de palmiers le plus souvent. Le bénéficiaire de la donation ne peut être considéré comme propriétaire de la terre tant que le donateur est en vie ; la vente du terrain est, par exemple, totalement exclue. Par

20 En référence aux liens généalogiques passant par les femmes.

contre, son droit de propriété après le décès du donateur est indiscutable. Il n'a jamais été fait allusion, lors des enquêtes, à des contestations émanant de l'héritier ; ce dernier peut d'ailleurs avoir été lui-même bénéficiaire d'une donation du planteur dont il a par la suite hérité.

Dans les différents groupes ethniques enquêtés à Djimini-Koffikro, on peut distinguer trois catégories d'origine des droits, définissant différents faisceaux de droits, différentes autorités susceptibles d'intervenir et différents ayants droit, et trois types de « propriété » (Tableau 2) : (i) une propriété considérée comme propriété propre d'Ego (le responsable du patrimoine, individu de référence), correspondant à des parcelles qu'il a défrichées, achetées ou reçues en donation individuelle ; le faisceau de droits intègre le droit de vendre (parcelle défrichée ou achetée), ou non (parcelle reçue en dotation individuelle, du moins tant que le donateur est en vie) ; (ii) une copropriété sur une ou des parcelles reçues par une fratrie en donation ; (iii) une propriété familiale, héritée en indivision dans le segment de lignage.

Tableau 2. Origine et contenu des droits dans un patrimoine foncier composite (groupes familiaux enquêtés à Djimini-Koffikro)

	Parcelle héritée dans le segment de lignage	Parcelle reçue en donation par une fratrie	Parcelle défrichée par Ego, achetée ou reçue en donation individuelle
Droits du détenteur du patrimoine :			
- droit de vendre	-	-	x
- droit de réaliser une donation entre vifs	-	x	x
- droit d'exploitation	x	x	x
- droit de céder en location ou métayage	x	x	x
- droit de réguler l'accès d'autres usagers	x	x	x
Autorité familiale	Conseil de famille	Donateur ; après son décès : Ego	Ego
Ayants droit	Segment de lignage d'Ego	Fratrie d'Ego	Enfants d'Ego

Ego : individu de référence. Source : Colin (2008).

Les études réalisées dans les groupes familiaux sénoufo à Kongodjan montrent qu'au décès des pionniers, les terres ont été héritées par le plus âgé des fils. Cette évolution s'explique par une absence de frère des pionniers, du fait de la rupture des liens entre les chefs de famille actuels et leur famille d'origine. La donation entre vifs reste marginale (Soro et Colin, 2008 ; Soro, 2009). L'histoire de la maîtrise de l'espace foncier villageois à Kongodjan fait ainsi ressortir trois grandes phases au cours desquelles les conditions de transfert des droits fonciers ont connu une évolution. La première phase qui débute en 1933 est celle de l'appropriation foncière initiale, qui correspond à une période d'abondance foncière. La seconde période, du début des années 40 à la fin des années 50, est la phase de morcellement des patrimoines constitués initialement. Elle correspond, pour l'essentiel, à l'arrivée de parents proches des pionniers (neveux), venus à leur demande pour les aider dans leurs travaux. Au bout de quelques années, le pionnier qui avait fait venir un aide familial lui cédait une plantation ou une portion de la forêt qu'il avait pu s'approprier

et avait en réserve : « *Puisque c'est moi qui lui ai demandé de venir, je dois lui donner quelque chose pour satisfaire ses besoins* ». Deux donations ont alors été enregistrées. La troisième phase, de la fin des années 50 à l'époque des enquêtes (années 2000), peut être qualifiée de phase de blocage foncier et de remplacement de la génération des pionniers. L'héritage devient alors le seul mode d'accès à la possession foncière à Kongodjan ; aucun cas de donation entre vifs n'a été enregistré durant cette période (Tableau 3).

Tableau 3. Origine des droits d'appropriation à Kongodjan (2008)

Sources d'appropriation foncière	Nombre de patrimoines	Superficie (ha)
Donation	2	11,5
Héritage (y compris après achat)	10	87
Achat	3	9,5
Total	15	108

Comme dans la plupart des cas à Djimini-Koffikro, l'héritage reste à Kongodjan transmis dans son intégralité, sans fragmentation entre différents héritiers. Les enquêtés avancent deux arguments quant à la non-individualisation des droits d'appropriation. D'une part, la terre est insuffisante au regard du nombre des ayants droit (de fait, les superficies des patrimoines fonciers sont très réduites à Kongodjan) : « *Il n'y a pas de terre et nous sommes nombreux, si on doit partager, on va avoir combien ?* ». D'autre part intervient le caractère de patrimoine familial de la terre héritée, qui ne constitue pas seulement une contrainte, mais correspond également, très explicitement, à une forme d'assurance : « *Si on divise aujourd'hui et que demain tu as un problème, tu ne peux pas aller voir l'héritier pour qu'il t'aide, il va te dire on a partagé, chacun se débrouille* ».

Dans la société abouré, en pays abouré même mais aussi dans des régions limitrophes où les Abouré se sont installés en tant qu'allochtones, la gestion du patrimoine foncier indivis revient à l'héritier désigné au cours d'un conseil de famille comprenant les anciens du segment de matrilignage (Kouamé, 2010a, 2010b). Comme dans le cas des groupes familiaux baoulé évoqués, cet héritier devient le « gardien » du patrimoine familial, avec le devoir d'administrer les biens (terres et plantations héritées) dans l'intérêt de l'ensemble des membres du groupe familial, et de rendre compte de sa gestion aux autres aînés du segment de matrilignage – même si dans la pratique certains héritiers essaient de se soustraire à cette règle. Le refus de l'héritier de rendre des comptes sur sa gestion des biens familiaux peut être une source de litiges entre les membres de la famille. Selon la norme, l'héritier coutumier détient tout le faisceau des droits, à l'exception des droits de vendre et de réaliser des donations au profit de ses enfants (qui appartiennent au matrilignage de leur mère). Il peut planter des cultures arborées (palmier, hévéa) et vivrières de son choix et tirer des revenus de ces plantations, réaliser des donations au sein du matrilignage, ou encore accorder des droits d'exploitation temporaires (voir section 4) aux autres membres du groupe familial, en fonction des disponibilités foncières. Le donataire a le droit de planter des cultures arborées sur la parcelle reçue, mais sans que cette dernière soit considérée comme une terre personnelle. Une distinction nette est ainsi faite entre la possession de la terre elle-même (droit qui reste détenu par le segment de matrilignage à travers l'héritier), et les droits des individus sur les cultures (pérennes et vivrières) et les revenus. La norme locale ne reconnaît pas aux donataires le droit de vendre la terre, ni de la transmettre par héritage ou donation en ligne patrilinéaire (père-fils).

Il existe cependant des différences dans l'exercice effectif des droits en fonction de l'origine de l'appropriation foncière, ce qui est à mettre en rapport avec la localisation de la parcelle, en pays abouré même – situation que nous venons d'évoquer – ou hors pays abouré. Hors du pays abouré, les chefs de famille ou de ménage ayant établi leurs droits fonciers par le défrichement de la forêt (ou qui ont reçu la terre en donation de leur père – qui lui-même l'avait obtenue par défrichement ou en donation de son père) sont socialement perçus comme propriétaires de ces terres. Ces dernières ont alors un statut de terres personnelles (désignées par le terme *moukoue mbetiè*). Un chef de famille installé en territoire agni-sanwi déclare ainsi : « *Nos parents ont défriché eux-mêmes la forêt pendant la création du campement. Ils ont ensuite attribué des forêts à chacun de leurs enfants pour subvenir à leurs besoins. Ces terres appartiennent en propre à leurs enfants. Ces derniers peuvent les transmettre également à leurs enfants [transmission en ligne patrilinéaire des terres]* ». Ils peuvent également les aliéner par la vente, ou les transmettre par donation en ligne patrilinéaire. Avec la loi sur le foncier rural en Côte d'Ivoire (loi 98-750 du 23 décembre 1998), le pays s'est engagé dans une politique de formalisation des droits fonciers, avec la délivrance de certificats fonciers – qui peuvent être collectifs – transformés ensuite en titres de propriété, qui, dans la formulation de la loi, ne peuvent être qu'individuels. Cette disposition imposait donc le morcellement des terres familiales, contradictoire avec la pratique de non-fragmentation des terres héritées dans le segment de lignage. Le projet de loi modifiant la loi 98-750 récemment adopté en Conseil des ministres ouvre la possibilité de l'immatriculation collective des terres, ce qui permettrait aux groupes familiaux qui le désirent de rester dans l'indivision.

4. LA DELEGATION INTRAFAMILIALE DE DROITS DE CULTURE TEMPORAIRES

Dans tous les groupes familiaux enquêtés, les jeunes restent une catégorie exclue de l'appropriation foncière, sauf en cas de donation entre vifs, mais ce mode d'accès à la terre reste contraint par les disponibilités foncières et l'acceptabilité sociale de ce type de transfert sur des terres héritées dans le segment de lignage. Les besoins en terre pour les jeunes qui désirent s'investir dans des activités agricoles restent ainsi avant tout satisfaits par des délégations intrafamiliales de droits d'usage, ou par le recours au FVI.

Les délégations intrafamiliales de droits d'exploitation ont été analysées de façon systématique sur un ensemble de 329 patrimoines fonciers dans dix villages (Colin *et al.*, 2010). Sur ces patrimoines, 290 bénéficiaires de délégation intrafamiliale de droits d'usage (380 parcelles, 212,25 ha, soit 5,6 % de la superficie totale possédée) ont été identifiés. Près de 70 % des bénéficiaires recevaient au plus 0,5 ha (superficie moyenne de 0,6 ha). La grande majorité des bénéficiaires étaient des femmes (206 femmes, 71 %), d'âge varié et de divers statut social : mères, épouses, filles, nièces. Les hommes étaient généralement jeunes (fils, neveux). La superficie totale déléguée aux hommes était plus importante que celle déléguée aux femmes : respectivement 0,9 et 0,6 ha (statistiquement différents à 1 %). Ce droit d'accès à la terre reste le plus souvent temporaire (pour un cycle de culture) et exclut la plantation de cultures pérennes²¹. La délégation intrafamiliale de droits d'usage est pratiquée dans tous les groupes familiaux, mais est plus particulièrement développée chez les Baoulé enquêtés (13 % des superficies possédées, contre 5,6 % pour les Abouré et 3,5 % pour les Sénoufo).

La délégation intrafamiliale du droit d'usage de parcelles correspond avant tout à une réponse donnée par le chef de famille à ses devoirs vis-à-vis de ses dépendants familiaux. Les droits du

21 À l'exception de quelques cas, chez les Abouré, de délégation de droits d'usage pour la réalisation de plantations de palmier à huile, avec maintien du droit du groupe familial sur la terre elle-même.

chef de famille qui contrôle un patrimoine foncier s'accompagnent en effet d'un devoir d'assistance vis-à-vis des membres du groupe familial : son ménage s'il s'agit de terres propres (terres achetées, défrichées ou reçues en donation individuelle), les membres du segment de lignage concerné s'il s'agit d'un héritage de terres familiales. Le devoir d'assistance peut prendre la forme de la délégation d'un droit d'usage sur une ou plusieurs parcelles, pour un usage direct par le bénéficiaire, ou via une cession en faire-valoir indirect (FVI). Cette délégation ne correspond pas à un droit « intrinsèque » d'accès à la terre pour les membres de la famille (l'assistance du chef de famille pouvant prendre d'autres formes). Elle permet au chef de famille d'éviter une prise en charge financière directe de ses dépendants familiaux – une logique explicite dans le discours des acteurs : « *Kouadio Y. doit laisser travailler les jeunes [leur laisser une parcelle], sinon il doit faire face à leurs problèmes* ». Cet argument intervient dans près de 86 % des réponses des enquêtés qui déléguent des droits d'usage au sein de leur groupe familial. Les cédants justifient ainsi la délégation de droits d'usage sur la terre par les devoirs associés au statut de chef de famille, beaucoup plus que comme une forme de contrepartie à l'aide apportée par les dépendants familiaux (argument intervenant dans 14 % des réponses). Aucune obligation explicite (ni en travail ni en nature) ne lie le bénéficiaire d'une délégation intrafamiliale au chef de famille. La manifestation d'une quelconque reconnaissance envers ce dernier dépend du bon vouloir du bénéficiaire.

De fait, les dépendants familiaux masculins (abouré, baoulé comme sénoufo) bénéficiant de délégations de droits interviennent peu sur les parcelles du chef de famille. Les femmes baoulé et abouré disposant de parcelles autonomes s'impliquent quant à elles uniquement dans la production vivrière familiale et lorsqu'elles interviennent sur les parcelles du chef de famille portant des cultures de rente (en particulier de palmier à huile), elles sont alors rémunérées en nature. Nous n'avons documenté des délégations de droits d'usage à des femmes sénoufo que dans le village de Kohourou (Soro, 2012), où les disponibilités foncières sont importantes ; ces femmes, elles, apportent leur aide au chef de famille tout en s'investissant sur leurs propres parcelles²².

22 À Kongodjan et Ayenouan, les femmes sénoufo sont généralement peu impliquées dans la production agricole. À Kongodjan, du fait de la forte pression foncière sur les terres familiales, les femmes se sont elles-mêmes exclues de l'accès à ces terres et orientées vers la transformation des graines de palme en huile vendue sur les marchés urbains (les graines étant achetées à leur mari ou obtenues en rémunération de l'évacuation bord-champ des régimes). À Ayenouan, les femmes sénoufo se sont spécialisées dans la transformation du manioc (acheté) en *attiéké* (type de couscous) (Soro, 2009).

Figure 3 : Cour sénoufo (Kongodjan, 2003)



Cliché : auteurs.

Les registres mobilisés pour justifier la non-délégation intrafamiliale de droits d'exploitation (177 cas) renvoient en premier lieu à l'absence de demande par des dépendants familiaux (argument avancé par 48 % des enquêtés), soit qu'il n'y ait effectivement pas de dépendants familiaux sur place en âge d'exploiter une parcelle, soit que les dépendants familiaux n'expriment pas de demande car ils sont engagés dans d'autres activités (commerce, transformation du manioc chez les femmes abouré et baoulé ou de l'huile de palme chez les femmes sénoufo, extraction du vin de palme ou distillation de la sève de palmier chez les jeunes abouré). L'autre élément majeur avancé est la contrainte foncière (34 % des enquêtés). Un troisième argument, plus marginal (avancé par 12 % des enquêtés) mais qui mérite d'être mentionné, tient au refus de laisser de la terre aux membres de la famille du fait d'une stratégie explicite de maintenir l'unité du groupe familial et le contrôle sur le travail familial, en particulier masculin (argument avancé uniquement par des chefs de famille sénoufo), ou du fait de conflits avec les bénéficiaires potentiels de délégation de droits d'usage.

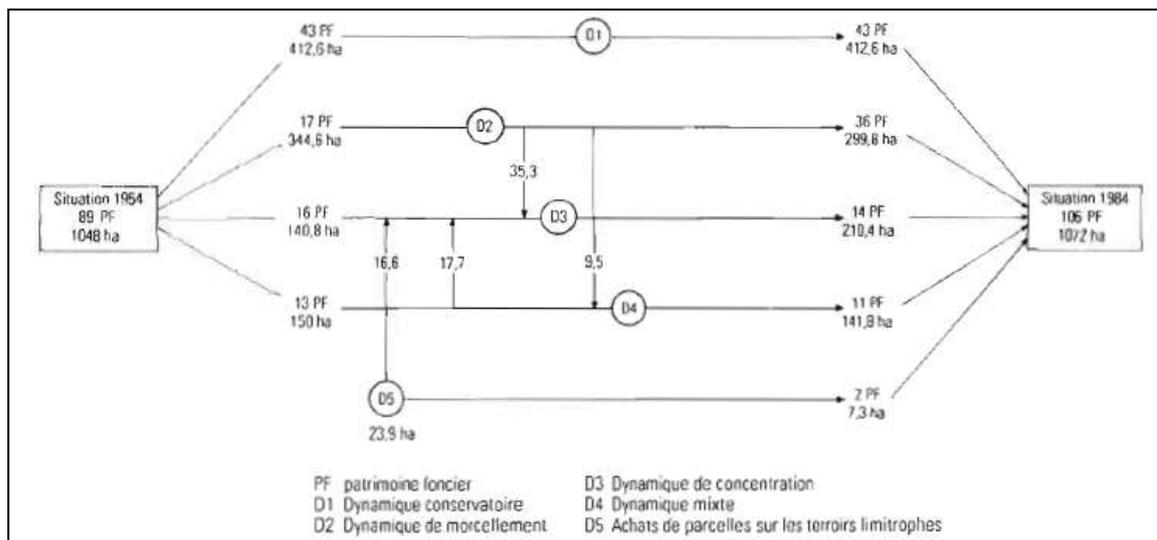
5. NOTE SUR LA DYNAMIQUE DES STRUCTURES FONCIERES A DJIMINI-KOFFIKRO

Une analyse diachronique conduite à Djimini-Koffikro a permis de décrypter, patrimoine foncier par patrimoine foncier, la dynamique de la structure de la propriété foncière entre la fin de la phase pionnière (années 50) et 1984 (Colin, 1990). À notre connaissance une lecture aussi fine et systématique des dynamiques foncières reste exceptionnelle dans les contextes ouest-africains. Quatre dynamiques principales ont pu affecter les patrimoines fonciers tels qu'ils étaient constitués à l'issue de la phase pionnière (Figure 4) :

- ▷ La *dynamique conservatoire* désigne la reconduction de la structure foncière initiale, même en cas d'héritage ou de vente (la superficie héritée ou acquise étant alors le seul bien foncier du nouveau propriétaire à Djimini-Koffikro).

- ▷ La *dynamique de morcellement* aboutit à la réduction des superficies des patrimoines originels et à la création de nouveaux, tout en alimentant le cas échéant la dynamique de concentration. La fragmentation du patrimoine originel a pu se produire lors de l'héritage (rarement), lors de donations entre vifs (fréquemment), par la vente d'une partie seulement du patrimoine, ou par la vente fractionnée de sa totalité à différents acheteurs pour lesquels il s'agissait d'une acquisition unique.
- ▷ La *dynamique de concentration* vient avant tout de l'achat de terre, même si des cumuls d'héritage sont également notés, avec des achats successifs de patrimoines originels fragmentés ou non.
- ▷ Les dynamiques de morcellement et de concentration ont pu affecter un même patrimoine originel à des périodes différentes, conduisant à une *dynamique « mixte »*.

Figure 4. Dynamiques patrimoniales à Djimini-Koffikro (fin des années 1950 – 1984)



L'achat de parcelles foncières (D5 de la figure 4) sur des terroirs limitrophes a alimenté la dynamique de concentration et a également conduit à la création de nouveaux patrimoines, par rapport à la structure foncière de la fin de la phase pionnière. La combinaison de ces dynamiques s'est traduite par une relative stabilité de la distribution patrimoniale entre la fin de la phase pionnière et 1984, alors même que les transferts fonciers marchands et non marchands ont été très nombreux.

La dynamique de morcellement fait passer le nombre des patrimoines de moins de 10 ha de 2 à 28, celui des patrimoines de plus de 10 ha de 15 à 8. À l'inverse, la dynamique de concentration réduit le nombre des patrimoines de moins de 10 ha de 11 à 6 et fait passer celui des patrimoines de plus de 10 ha de 5 à 8. Ce double phénomène, morcellement par vente ou donation, et concentration, par achats principalement, explique la stabilité globale de la structure foncière entre la fin de la phase pionnière et 1984 pour les patrimoines de plus de 5 ha, et l'augmentation du nombre des patrimoines de moins de 5 ha, le processus de concentration ne compensant pas totalement celui de morcellement.

La dynamique de concentration a généré un patrimoine sur deux parmi ceux de plus de 15 ha. La stratégie de cumul par achat de parcelles foncières a donc eu une incidence sensible sur la

stratification foncière de 1984. L'achat n'a pas pour seule conséquence la concentration foncière, puisqu'ils apparaissent dans les différentes classes de superficie mais avec une importance plus prononcée pour les petits patrimoines. Les donations se rencontrent surtout pour les patrimoines de moins de 5 ha. Globalement, la distribution foncière a donc structurellement peu évolué à Djimini-Koffikro, à l'exception de l'augmentation du nombre des petits patrimoines, malgré le nombre de transferts fonciers marchands et intrafamiliaux.

6. LES JEUNES AU CŒUR DES TENSIONS INTERGENERATIONNELLES AUTOUR DU RAPPORT AU MARCHÉ DU FVI

Dans les localités étudiées, la participation au marché du faire-valoir indirect (FVI), en tant que cédants ou preneurs, concerne aussi bien de nombreux chefs de famille, que des femmes et des jeunes. Abouré, Baoulé comme Sénoufo participent à ce marché, mais pas de la même manière et avec une intensité très variable selon les villages.

Les Sénoufo enquêtés qui participent au marché du FVI sont avant tout demandeurs²³ sur des terroirs limitrophes, soit pour accéder à des terres d'une qualité leur permettant une production vivrière, comme à Kohourou, soit du fait de la contrainte foncière, comme à Kongodjan²⁴. Dans ce dernier cas, la possibilité de prise en FVI permet aux jeunes de subvenir à leurs besoins en terre, besoins qui sont difficiles à satisfaire par des délégations de droits d'usage sur des patrimoines fonciers familiaux exigus. Elle réduit ainsi la pression sur la terre familiale, et, partant, les tensions intrafamiliales. À l'inverse, Abouré et Baoulé participent au marché du FVI avant tout comme cédants et cette cession est susceptible de provoquer des tensions, selon les arbitrages effectués par le chef de famille entre (i) la délégation intrafamiliale des droits d'usage versus le transfert de droits d'usage à travers la location, et/ou (ii) la redistribution au moins partielle de la rente versus un usage de la rente à des fins individuelles par le cédant. Ce type de tension est apparu tout particulièrement en pays abouré, où les tensions autour de l'héritage en lignée maternelle sont fortes, pour deux rairons (Kouamé, 2010a, 2010b)²⁵. D'une part intervient la perception, par les dépendants familiaux, d'une délégation insuffisante des droits d'usage par les gestionnaires des terrains familiaux. Même si cette perception ne vient pas seulement de la réduction des superficies disponibles du fait de la cession en location par l'héritier, cette cession apparaît explicitement comme un facteur aggravant : « *Quand les vieux nous donnent de la terre, les superficies sont petites. Ils préfèrent louer plus aux Burkinabè que nous donner à nous pour travailler* ». D'autre part, des tensions opposent souvent les jeunes à leurs aînés relativement au contrôle de la rente locative : « *Lorsque les vieux louent la terre, ils prennent cet argent pour subvenir à leurs besoins quotidiens. S'ils doivent nous donner une part de cet argent, cela signifie qu'ils auront moins d'argent pour résoudre leurs problèmes. Ils n'acceptent pas cela* ».

De façon symétrique, le contrôle de la rente locative par un jeune (ce qui arrive exceptionnellement) est remis en cause par les aînés : « *Quand mon oncle vivait, il [Noba] avait cédé une partie du terrain en location. Il a fait établir le contrat à mon nom pour que je [Kadjo] puisse encaisser le loyer. Quand il est tombé malade, ses frères [Ahimin et Wognin] ont voulu encaisser directement le loyer. Le locataire a refusé de leur remettre l'argent parce que le contrat*

23 Sur tous les sites, la demande vient avant tout de migrants burkinabè sans terre.

24 Le marché du FVI est peu actif à Ayenouan.

25 Une étude consacrée au marché du FVI (Colin *et al.*, 2010 ; Colin et Bigneat, 2018) à une échelle régionale (Sud-Comoé) témoigne d'une conflictualité intrafamiliale nettement plus faible des pratiques de cession en FVI qu'en pays abouré même, y compris pour les Abouré installés en pays agni. Voir également Colin *et al.* (2004, 2007) sur ce point.

est fait à mon nom. Ahimin et Wognin n'étaient pas d'accord. Pour eux, je suis trop jeune pour prendre cet argent, 300 000 Fcfa chaque année. Après le décès de Noba, j'ai continué à toucher le loyer, la location étant pour cinq ans. Mais avant que le contrat n'expire, mes oncles m'ont demandé de justifier la gestion des revenus du loyer, ce que je n'ai pas accepté. D'ailleurs à la mort de Noba, j'ai participé à ses funérailles en achetant un mouton et des boissons pour recevoir les gens ». L'absence de redistribution de la rente locative entre les ayants droit familiaux constitue une source majeure de dissensions et de litiges à l'intérieur de la famille.

Un troisième facteur de tension vient du non-respect, par certains membres de la famille (les jeunes en particulier), de la norme selon laquelle seul l'héritier ou le gestionnaire de la terre familiale peut céder une parcelle en location. Les cas suivants (encadrés 1 et 2) illustrent ce point, tout en faisant apparaître comment les tensions dans les groupes familiaux abouré sont susceptibles d'avoir une répercussion sur les tenanciers étrangers, pris dans l'engrenage des contestations intrafamiliales autour de la gestion des terres. Le procès-verbal (encadré 1) de jugement de litige opposant un gestionnaire des terres familiales (Vonan) et un tenancier burkinabé (Korgo) en est une illustration.

Encadré 1. Litige intrafamilial autour du marché locatif de la terre

Monsieur Koutou, à l'insu de la famille, a loué à monsieur Korogo environ 10 ha à 300 000 F sans le consentement des autres membres de celle-ci. L'affaire est portée à la Cour royale par monsieur Vonan.

Instruits, les notables ont réglé cette histoire et proposé à la famille de partager désormais les terres entre eux, les membres, afin d'éviter les problèmes.

Les notables présents : Obrou, Ahoulou, Ntaye, Aka.

Source : *Le Journal de la Cour royale de Bonoua* (volume I).

La plainte formulée par le gestionnaire de ce patrimoine familial contre ce tenancier traduit en réalité un conflit entre différents ayants droit familiaux autour du droit de cession en location et le contrôle de la rente. Le procès-verbal (encadré *infra*) de constat de destruction de culture dressé par les services de l'agriculture de Bonoua, opposant Bosson (un jeune abouré) à Sawindi (un planteur d'ananas burkinabè), va dans ce sens :

Encadré 2. Procès-verbal de destruction de culture dressé par la SDR de Bonoua

Déclaration de Bosson :

Au départ, c'est mon grand frère qui a occupé ce terrain. Après son décès, mon oncle Adjé me l'a cédé pour que je plante du palmier. En avril 1995, j'ai décidé de le mettre en valeur et mon choix s'est porté sur la culture du palmier à huile. Au total, c'est un hectare et demi que j'ai réalisé, étant donné mes moyens financiers très limités. J'ai donné cette même parcelle en location à trois femmes qui étaient d'accord pour planter du manioc sous mes palmiers. Un jour, j'ai constaté que le feu avait brûlé mes jeunes plants. Mes enquêtes ont permis de retrouver le coupable. En effet, pris sur les lieux, le burkinabè Sawindi m'a signifié que c'est mon oncle Adjé qui lui a donné ce terrain en location pour la culture de l'ananas.

Déclaration de Sawindi :

J'ai contacté le vieux Adjé pour une portion de terre pour planter en ananas. Il m'a montré un terrain portant déjà des jeunes plants de palmiers à huile abandonnés dans la broussaille. J'ai accepté moyennant un loyer de 35 000 Fcfa. Un jour, pendant que je travaillais, Bosson m'a trouvé sur le champ. Il m'a posé la question de savoir qui m'a donné ce terrain. J'ai répondu que c'est le propriétaire, qu'il s'appelle Adjé. Bosson est rentré dans une colère noire en m'intimant l'ordre de quitter le terrain. Je lui ai dit d'aller voir le vieux Adjé à qui j'ai déjà versé un loyer de 35 000 Fcfa. J'ai informé le vieux Adjé du comportement de son neveu. En réponse, il a dit ceci : « Le petit a raison car, bien avant, c'est à lui que j'ai cédé ce terrain. Ce que je n'accepte pas, il a redonné ma terre en location à des femmes qui lui ont versé 100 000 Fcfa. Il a même utilisé cet argent sans me donner un centime ». Après la formation des fruits, Bosson a choisi trois lignes d'ananas qu'il a entièrement détruites d'un bout à l'autre. J'ai informé de nouveau le vieux. Il m'a convoqué chez lui à Bonoua et en ma présence, il a posé le problème à la mère de Bosson. Il a affirmé ceci : « Ce monsieur m'a contacté pour cette terre. Il n'a pas volé la terre qu'il occupe. Ton fils Bosson l'embête tous les jours. S'il porte plainte à la police pour être dédommagé, tu rembourseras cet argent ». La discussion entre le vieux Adjé et sa sœur (mère de Bosson) a failli dégénérer.

Source : Archives de la sous-préfecture de Bonoua (Courrier n° 167 du 20/3/2000).

La tension entre Bosson et son oncle utérin, qui est à l'origine du conflit entre le tenancier burkinabé et ce jeune abouré, vient ainsi du fait que ce dernier, bénéficiant d'une délégation de droit d'usage sur la terre familiale, n'aurait pas dû céder sa parcelle en location, aux yeux de son oncle. Pour ce dernier, le non-respect de la norme selon laquelle seul le gestionnaire des terres familiales peut céder en location se trouve aggravé par le fait que son neveu ait conservé l'intégralité de la rente locative perçue.

Dans le contexte abouré, une telle pratique de la part d'un aide familial est interprétée par l'aîné comme un manque de respect. Le contrôle des disponibilités foncières et de la rente locative revêt une dimension économique immédiate, mais renvoie également au pouvoir des aînés assuré par l'accès aux ressources économiques. Dans les termes des jeunes abourés, « *Les vieux disent que nous dépensons mal l'argent, mais en vérité ils ne veulent pas que les jeunes soient comme eux. Si l'héritier donne trop de terres aux jeunes, il perd la source matérielle de son autorité* ». La cession des terres en location tend à exacerber les tensions et conflits au sein des familles.

Du fait de la segmentation ethnique du marché locatif dans le contexte étudié (les cédants étant abourés et les tenanciers essentiellement des planteurs d'ananas burkinabés), les tensions intrafamiliales dans la société abourée sont susceptibles d'avoir des répercussions plus générales sur les relations intercommunautaires (voir Kouamé, 2010b).

CONCLUSION

Dans les contextes étudiés, les jeunes sont généralement exclus du contrôle des terres. Ils ne détiennent pas de droits d'appropriation, sauf s'ils ont bénéficié d'une donation entre vifs. Leur accès à la terre vient le plus souvent d'une délégation intrafamiliale de droit d'usage (avec des restrictions sur les choix culturels, en particulier l'interdiction de réaliser une plantation pérenne), ou parfois d'une prise en faire-valoir indirect.

La place du marché du FVI dans les stratégies d'autonomisation des jeunes dépend toutefois du rapport à la terre et à l'agriculture de ces derniers. Ainsi, alors que certains construisent leur autonomie à travers des activités d'exploitation individuelle en prenant des terres en location ou en métayage, d'autres construisent la leur autour d'activités hors exploitation et en se positionnant non comme preneurs, mais comme cédants sur le marché locatif pour bénéficier de la rente, avec l'accord du chef de famille ou au prix de tensions intrafamiliales. Tout projet d'installation des jeunes dans l'agriculture nécessite donc de regarder de près non seulement les opportunités existantes en matière d'accès aux terres familiales (via les délégations de droits d'usage) ou extrafamiliales (via le FVI), mais aussi les attentes de ces jeunes en termes d'activités productives.

BIBLIOGRAPHIE

- Colin J.-Ph., 1990. *La mutation d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire*. Paris, Orstom.
- Colin J.-Ph., 2008. Disentangling intra-kinship property rights in land: a contribution of economic ethnography to land economics in Africa. *Journal of Institutional Economics* 4 (2): 231-254.
- Colin J.-Ph., M. Ayouz, 2005. Emergence, enchâssement social et involution du marché foncier. Perspectives ivoiriennes. Document de travail de l'Unité de Recherche 095 n° 12.
- Colin J.-Ph., avec la contribution de G. Kouamé et Soro M.D., 2004. « Lorsque le Far East n'était pas le Far West. La dynamique de l'appropriation foncière dans un ancien "no man's land" de basse Côte d'Ivoire », *Autrepart* 30 : 45-62.
- Colin J.-Ph., Kouame G., Soro D.M., 2007. Outside the autochthon-migrant configuration: access to land, land conflicts and inter-ethnic relationships in a former pioneer area of lower Cote d'Ivoire. *The Journal of Modern African Studies* 45 (1): 33-59.
- Colin J.-Ph., C. Bignebat, avec la collaboration de G. Kouamé, 2010. Le marché des contrats agraires en basse Côte d'Ivoire. Étude réalisée dans le cadre du volet Recherche du projet mobilisateur « Appui à l'élaboration des politiques foncières » (AFD / MAEE), 103 p.
- Colin J.-Ph., C. Bignebat, 2018. Land market participation and intrafamily land access. Perspectives from Côte d'Ivoire. Article soumis à la revue *Land Use Policy*.
- Hill P., 1963. *The migrant cocoa-farmers of southern Ghana*. Cambridge: Cambridge University press.
- Kouamé G., 2010a. Droits fonciers, gestion intra-familiale et intergénérationnelle de la terre dans la société abouré. Thèse de doctorat en sociologie rurale, Institut d'Ethno-Sociologie, Université de Cocody-Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Kouamé G., 2010b. Land markets and land conflicts: the intrafamily and socio-political dimensions. The Abure case in Côte d'Ivoire, *Africa* 80(1): 126-146.
- Soro M., 2009. Dynamiques des systèmes de production, évolution des droits fonciers et gestion intra-familiale de la terre en Côte d'Ivoire : études de cas chez les migrants sénoufo dans le Sanwi. Thèse en sociologie rurale, sociologie rurale, Institut d'Ethno-Sociologie, Université de Cocody-Abidjan.
- Soro M., Colin J.-Ph., 2008. Marchandisation, individualisation et gestion intra-familiale des droits sur la terre en basse Côte d'Ivoire. *Économie rurale* 303-304-305 : 154-168.
- Soro M., 2012., « Lorsque ma femme cultive un champ, je suis honoré dehors » : Contribution à l'économie familiale en milieu rural ivoirien. *Territoires d'Afrique* 4 : 27-34.

Marchés et solidarités familiales : les trajectoires des jeunes dans une agriculture familiale en cours d'intensification (Guinée forestière)

Charline Rangé et Augustin Palliere (chercheurs associés PRODIG)

INTRODUCTION

La Guinée forestière présente le cas intéressant d'une région où les producteurs ont pu tirer parti de la croissance des métropoles (Conakry, Bamako, Abidjan, etc.) et des villes secondaires. On observe notamment ces dernières années un développement rapide de petites plantations de palmiers, d'unités moto-mécanisées d'extraction de l'huile de palme et d'élevages confinés (poules pondeuses, porcs) qui permettent la valorisation des sous-produits de cette industrie villageoise. En amont et en aval de la production, le réseau des pépiniéristes, vendeurs-réparateurs de machines, intermédiaires, transporteurs et même conseillers techniques confère à ce développement local un caractère intégré. Alors que l'économie de plantation basée sur la caféiculture était en crise, du fait de l'instabilité des prix payés aux producteurs et des récoltes, ces filières qui reposent sur des marchés vivriers régionaux semblent offrir des opportunités plus durables. Encore faut-il que ce développement assure l'intégration des nouvelles générations. En effet, en Guinée forestière, le développement des plantations s'est traduit par une individualisation et une marchandisation des droits fonciers qui ont modifié en profondeur les modalités d'installation des jeunes ruraux. Dans un contexte de croissance démographique rapide (la population de la région a plus que doublé entre 1984 et 2014), cette tendance facilite-t-elle leur accès aux moyens de production et en particulier à la terre ou, au contraire, les exclut-elle des opportunités nouvelles qu'offre le développement des filières vivrières ?

Certains auteurs ont montré que l'émergence des marchés fonciers ruraux peut améliorer l'accessibilité au foncier et la sécurité des droits pour les individus qui ne jouissent pas d'une position favorable dans le système coutumier (André and Platteau 1998 ; Daley 2005). Mais dans d'autres configurations (Li 2014), la marchandisation de la terre peut être à l'origine de l'exclusion d'une part croissante des producteurs. En fonction de la nature des transactions (faire-valoir indirect, cession, mise en gage) et des acteurs en relation, des tendances différentes peuvent se dessiner (Lavigne Delville *et al.* 2017). Notre contribution vise à montrer que pour comprendre le résultat du développement des marchés fonciers sur les modalités d'installation des jeunes ruraux, il est essentiel de resituer ce développement dans les dynamiques agraires locales et dans les formes de mobilité (villes-campagnes en particulier), et de considérer l'articulation des stratégies individuelles des jeunes et des solidarités familiales. Nous montrons d'une part comment le développement de filières territorialisées, créatrices de valeur ajoutée au niveau local, a rendu possible de nouveaux processus d'émancipation économique rapide mobilisant largement les transactions foncières marchandes. Nous montrons d'autre part que la marchandisation du foncier s'est accompagnée d'une redéfinition de l'appartenance synonyme d'exclusion des opportunités économiques pour une autre partie des jeunes. Ces trajectoires

divergentes dépendent de la capacité des individus à mobiliser des solidarités diverses pour sécuriser leur parcours.

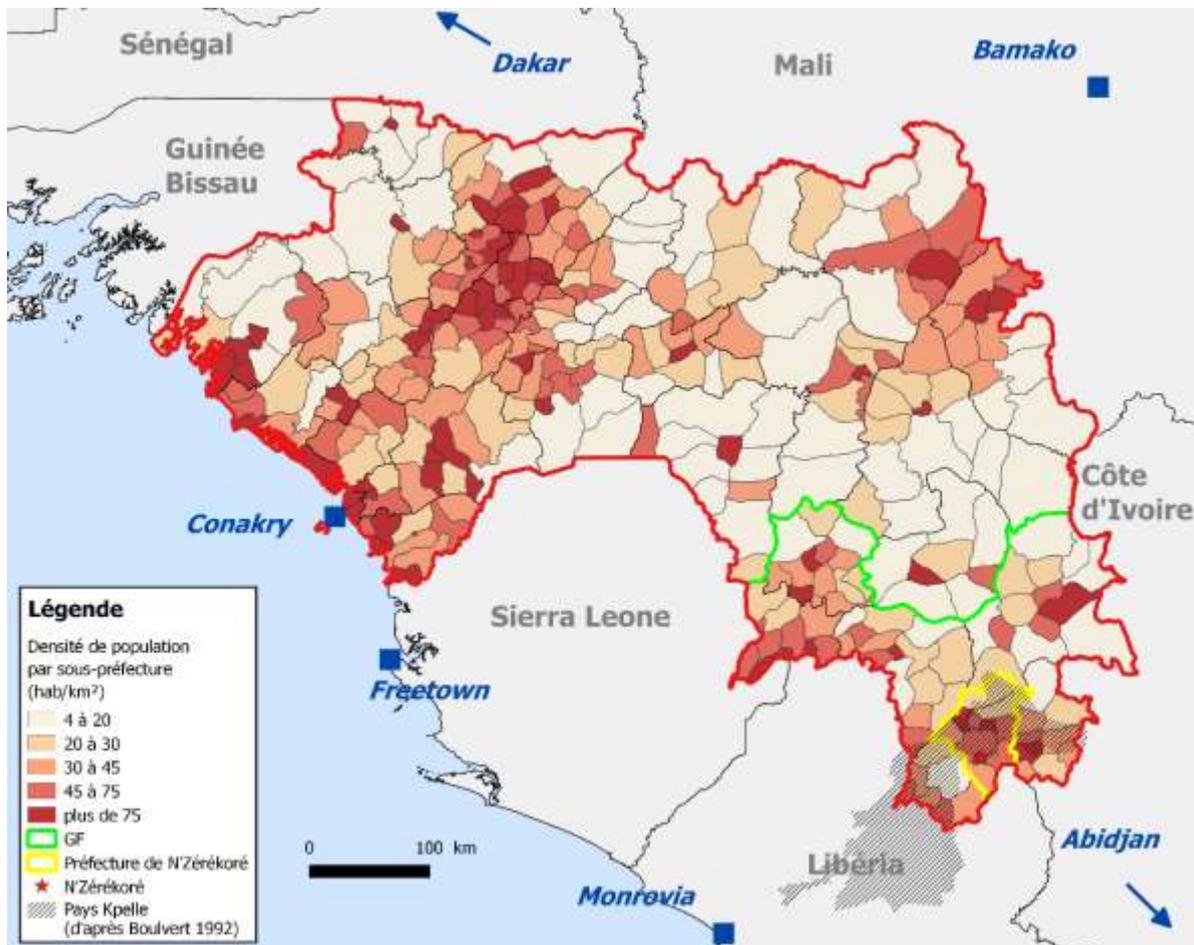
Nos analyses sont basées sur une étude de terrain, en partie financée par le Comité technique « foncier et développement » (Rangé, 2017), et réalisée principalement en 2016 et 2017 à l'échelle de deux villages dans la zone présentée ci-dessus. Quatre-vingt-huit entretiens approfondis ont été réalisés auprès d'hommes et de femmes de tout âge au sein de mêmes fratries ou de même segment de lignage, ceci afin d'articuler les stratégies individuelles aux stratégies familiales, d'identifier d'éventuelles dynamiques de différenciation internes aux groupes familiaux, et de confronter différents registres d'interprétation d'une même situation. Une recension quasi systématique (949 enquêtes réalisées à l'aide d'un questionnaire) a par ailleurs permis de quantifier à l'échelle de deux villages les transferts fonciers, marchands ou non.

Après avoir proposé quelques éléments de contexte, nous revenons sur le processus historique d'individualisation et de marchandisation des droits fonciers. Nous expliquons ensuite les modalités actuelles d'accès à la terre des jeunes générations. Nous analysons enfin les différentes trajectoires d'émancipation des jeunes hommes et des jeunes femmes.

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Cette étude concerne la préfecture de N'Zérékoré, en Guinée forestière, et plus particulièrement les campagnes situées autour de la capitale régionale (Fig. 1). C'est ici que les tendances esquissées plus haut sont exacerbées. La densité de population est relativement forte (100 hab/km² ou plus). Cette région, située aux confins des territoires nationaux (Libéria, Côte d'Ivoire, Sierra Leone et Guinée), malgré son isolement du fait de la mauvaise qualité des infrastructures, est un bassin de production important en riz, huile de palme, noix de cola, etc. (Chaléard, Moustier, and Leplaideur 2012). La ville de N'Zérékoré et ses 200 000 habitants représente elle-même un gros marché de consommation. Le paysage témoigne de l'intensification des modes d'exploitation du milieu. Les versants sont presque entièrement couverts de plantations : café associé à la palmeraie subspontanée très dense ou palmeraie sélectionnée. La production rizicole s'est presque entièrement déportée dans les bas-fonds qui sont tous exploités très régulièrement. L'habitat est organisé en gros villages de 1 000 à 3 000 habitants (Fig. 2). Dans chacun d'entre eux, on compte plusieurs dizaines d'éleveurs de porcs confinés, et plusieurs ateliers de malaxeurs pour l'extraction de l'huile de palme, concasseurs de noix de palmistes et broyeurs d'huile de palme (Fig. 3). Chaque village également organise son marché hebdomadaire pour écouler les produits agricoles et se procurer des intrants, en premier lieu du glyphosate très couramment utilisé dans les bas-fonds et les plantations.

Fig. 1 : Densité de population par sous-préfecture en République de Guinée



Source : recensement général de la population et de l'habitat 2014, réalisation : A. Palliere.

Fig. 2 : Trois générations de femmes autour du riz mis à sécher au centre de la concession, sous-préfecture de N'Zérékoré, 2016



Cliché : A. Palliere.

Fig. 3 : Femmes et hommes travaillant autour d'une presse moto-mécanisée à huile de palme, sous-préfecture de N'Zérékoré, 2016



Source : A. Palliere.

La population rurale de cette zone est essentiellement kpelle, un groupe ethnique qui se partage entre le Libéria et la Guinée. On verra que dans l'histoire récente, le régime politique à l'échelle nationale a profondément bouleversé leur organisation sociale. Directement liées à la question de « l'installation » des jeunes, deux caractéristiques interdépendantes des sociétés de la région « forestière »²⁶ méritent d'être soulignées : le mariage comme processus et l'avunculat (la relation oncle et neveu utérin). Le transfert officiel d'une femme au lignage de son époux est sanctionné traditionnellement par la présentation des colas et des cotonnades. Mais avant et après cette cérémonie, un homme est soumis à des obligations (travail, cadeaux, contribution financière) envers la famille de son épouse. Ce sont ces contributions matrimoniales indéfinies qui lui permettent de revendiquer légitimement des droits sur la progéniture de cette dernière. Un homme « installé » est donc, non seulement un homme « marié », mais un homme qui a des enfants (biologiques ou « adoptés ») en âge de travailler et dont il peut revendiquer des droits sur le travail (présent ou futur). Dans ce long processus, le soutien des aîné(e)s est indispensable. Or les Kpelle forment une société patrilineaire fortement teintée de bilatéralité : neveu et oncle utérin²⁷ entretiennent des relations très étroites et ces relations s'étendent par extension cognitive à des lignages, des villages, voir des ethnies. L'avunculat élargit le champ des possibilités pour un individu donné – en particulier pour les hommes – qui peut réactiver des liens de solidarité utiles au nom de sa mère.

II. INDIVIDUALISATION ET MARCHANDISATION DES DROITS FONCIERS

Durant la période coloniale (1905-1956), aux lourds prélèvements (travail forcé, impôts, etc.) s'ajoute un système d'exploitation des jeunes hommes par les notables locaux (chefs de canton) à travers le contrôle des droits sur la sexualité des jeunes femmes. Dans ce contexte, les contributions matrimoniales en travail prennent la forme d'un asservissement qui peut durer toute la vie. L'institution de l'initiation joue également un rôle important (Murphy 1980) dans la reproduction de ce système.

La révolution conduite dans les urnes en 1956 par le PDG-RDA de Sékou Touré s'assure sa popularité en abolissant les chefferies. Le programme de démystification lancé en 1959 interdit également les initiations, déstructurant en profondeur et durablement l'ordre politique et social villageois. La politique économique du régime a des conséquences très lourdes sur la trajectoire de la région. Les prélèvements massifs, les contributions obligatoires dans les « coopératives » et la nationalisation des circuits de commercialisation dépriment l'économie agricole. En réponse, les jeunes hommes émigrent massivement vers le Libéria et la Côte d'Ivoire. La plupart des migrants entretiennent des relations avec leur village. À la demande de leur mère notamment, ils sont nombreux à épouser une femme originaire de leur localité pour repartir avec de l'autre côté de la frontière. Au village, la culture du riz en abattis-brûlis constitue le mode d'exploitation principal. La palmeraie subsponnée est en accès libre pour les membres de la communauté villageoise. Les revenus gagnés à l'étranger sont éventuellement investis dans la construction d'une maison à N'Zérékoré, mais jamais dans l'activité agricole en Guinée.

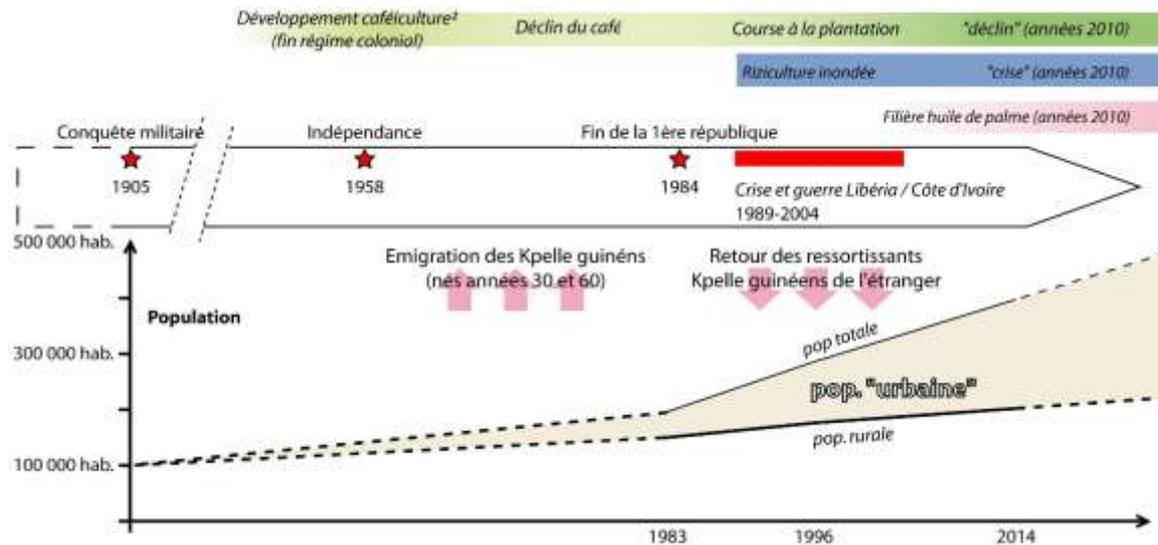
Après la mort de Sékou Touré en 1984, la politique économique se libéralise rapidement sous la férule du colonel Lansana Conté. Les prélèvements baissent, les prix relatifs s'améliorent et les producteurs ruraux sont incités à développer les plantations de café. La guerre civile au Libéria (1989-2003), la crise économique en Côte d'Ivoire (puis la guerre civile à partir de 2002)

26 Du nom d'une des quatre régions dites « naturelles » qui constituent avec Conakry la république de Guinée.

27 Qui se rapporte à la mère, ici : oncle maternel. Plus loin on parlera de frères utérins : frères issus d'une même mère.

provoquent le retour en masse des Guinéens de l'étranger. C'est un véritable choc non seulement démographique mais également social et économique qui est largement à l'origine de la configuration actuelle en Guinée forestière (Fig. 4).

Fig. 4 : Transformations démographiques et agraires en Guinée forestière



Source : A. Palliere.

Dans un contexte de prix relatifs élevés du café, l'arrivée des « retournés » dans leur village d'origine provoque une véritable course à la terre. Les pères encouragent leurs fils à étendre leurs plantations. Les conflits au sein des segments de lignage se multiplient. En réponse, puis en anticipation, les producteurs délimitent les domaines fonciers au sein des aires de culture héritées de la génération précédente. C'est l'individualisation des droits d'usage mais également de transfert et d'aménagement, d'abord à l'échelle des groupes de frères utérins puis à l'échelle individuelle. Tandis que les coteaux se couvrent de café, la production rizicole se déporte dans les bas-fonds. Les femmes obtiennent la reconnaissance de droits d'usage sur les parcelles qu'elles exploitent de plus en plus régulièrement.

Cette économie de plantation entre en crise dans les années 2000 : les prix relatifs du café baissent et surtout deviennent très instables. Les rendements dans les bas-fonds se détériorent. Le développement des filières vivrières régionales ou nationales, en premier lieu de la filière huile de palme, vient comme une réponse à cette crise. En quelques années, l'accès aux palmiers spontanés qui, malgré l'individualisation des droits fonciers, était resté libre aux membres de la communauté villageoise, est désormais contrôlé par celui ou ceux qui contrôle(-nt) la terre qui les porte.

Course à la terre – signe d'une baisse des rendements –, multiplication des conflits fonciers, individualisation des droits fonciers et « privatisation des communs », etc. : de nombreux auteurs analysent cette situation comme celle d'une crise démographique (Bidou and Toure 2002 ; Rossi 1993). Cette configuration semble illustrer l'approche « évolutionniste » de l'émergence des marchés fonciers ruraux (Platteau 1996). Certes, la population rurale en Guinée forestière a augmenté rapidement depuis la chute du régime de Sékou Touré (un taux de croissance de l'ordre de 2 % depuis 1984, du même ordre de grandeur que pour le reste de la Guinée). Mais ce sont surtout les villes secondaires de la région qui ont absorbé le « choc démographique », en premier

lieu N'Zérékoré (+ 5 %). Nous pensons qu'en plus du croît démographique et de la libéralisation de l'économie nationale, l'importation par les « retournés » de nouvelles normes foncières et le resserrement, favorisé par le phénomène migratoire, des solidarités familiales autour des fratries utérines sont des tendances importantes pour expliquer les formes de la marchandisation du foncier en Guinée forestière. Le développement urbain régional a également contribué à diversifier les parcours de vie et les activités économiques. Les jeunes (hommes et femmes) ont été de plus en plus nombreux à aspirer à un parcours scolaire au-delà de l'école primaire du village à travers le collège, voire le lycée, ou l'apprentissage chez un artisan en ville. On va voir que ces parcours urbains ne sont pas nécessairement antinomiques avec une « installation » en agriculture.

III. ACCEDER A LA TERRE AUJOURD'HUI EN GUINEE FORESTIERE

L'individualisation des droits d'usage et des droits d'aménager et d'administrer les terres jusqu'au sein des fratries utérines a modifié en profondeur les modalités d'accès à la terre pour les jeunes producteurs. Auparavant, pour obtenir de son père des droits sur une aire de culture, entamer le processus du mariage était une condition nécessaire et suffisante. Ce n'est plus du tout vrai aujourd'hui.

Cela dépend d'abord de la situation du père. Si ce dernier est encore en activité, on observe un équilibre entre les droits et devoirs qu'il a vis-à-vis de la génération suivante. Un père peut chercher à retarder ou accélérer le partage des terres à ses fils. Pour le retarder, il favorisera son insertion en ville en prenant en charge (partiellement) une formation ou en le plaçant comme apprenti chez un artisan. Il évite aussi alors de mettre ses fils à contribution dans ses propres plantations car revendiquer ses droits sur leur travail s'accompagnerait de devoirs qu'il peut ne pas souhaiter accomplir. On observe, à l'inverse mais suivant la même logique, des pères qui concèdent rapidement des droits d'usage et d'aménagement sur des petites surfaces pour se dégager de toute responsabilité vis-à-vis d'un dépendant. On observe également des coups de force de la part des fils qui plantent ou aménagent des terres sans l'autorisation de leur père dans l'espoir qu'en impliquant dans le conflit d'autres acteurs, comme leur oncle utérin, ils pourraient se voir reconnaître des droits.

Si le père, du fait de son âge ou d'une maladie, cesse son activité ou s'il décède, le partage entre les groupes de frères utérins est aujourd'hui la norme. Quel que soit le nombre d'enfants, chaque groupe utérin se voit reconnaître des droits équivalents sur les coteaux et les plantations, et les droits d'usage de chaque femme sur leur parcelle de bas-fond se voient reconnaître.

Quand un homme n'a pas de descendance masculine, il est aujourd'hui courant et légitime que ses filles héritent de ses droits d'usage et d'administration de la terre. Ces évolutions positives pour les femmes, notamment les jeunes femmes, viennent contrebalancer le recul des solidarités lignagères qui prenaient la forme du lévirat, aujourd'hui disparu, ou du retour des femmes dans leur foyer et l'accueil des neveux par leur oncle utérin. L'individualisation des droits fonciers a en effet restreint le cercle des ayants droit potentiels : aujourd'hui les neveux ne peuvent guère espérer obtenir des droits sur les terres de leur oncle. Le partage des terres est même souvent l'occasion d'expulser ces derniers. Si les jeunes hommes ne peuvent guère plus compter sur leur oncle utérin sur le plan foncier, l'institution de l'avunculat reste toutefois très prégnante. Réactiver une relation avec son « oncle » est un atout pour obtenir un coup de main, trouver à employer sa force de travail contre rémunération, ou simplement bénéficier d'un logement. L'oncle ne désigne pas toujours strictement le frère de la mère. La relation tient plus ou moins, en fonction des cas, à du clientélisme.

Au sein des groupes utérins, les règles du partage (partage des friches en parts égales, plus une part pour l'aîné (mais non partage des plantations déjà installées) favorisent les aînés des fratries et aboutissent à un déséquilibre dans les dotations foncières. 29 % des jeunes ruraux disposent de droits non soumis à autorisation sur une parcelle de bas-fonds et une plantation de café d'un hectare ou moins. Les « sans-terre », qui ne disposent d'aucun droit d'usage, ne représentent que 7 %. La majorité des jeunes ruraux disposent de droits d'usage soumis à autorisation – qu'ils peuvent ne pas pouvoir exercer en pratique, sans droits de plantation ou d'aménagement, et d'une petite caféière de moins d'un demi-hectare environ.

L'individualisation des droits à l'échelle des fratries utérines et à l'échelle individuelle, ainsi que le déséquilibre des dotations foncières, constitue un contexte favorable au développement des transactions foncières marchandes. Ces transactions participent ainsi du renouvellement des formes d'accès au foncier, en particulier de celles des jeunes générations.

Nous avons identifié 144 transactions d'achat-vente de terres, réalisées essentiellement pendant la dernière décennie. Elles concernent surtout des parcelles non plantées en coteaux, pour des petites surfaces (le plus souvent moins d'un hectare, exceptionnellement plus de deux hectares). Les prix (autour de 600 €/ha²⁸ avec une variabilité importante) équivalent à deux fois la valeur ajoutée que l'on peut tirer de la culture du riz et de l'exploitation de la palmeraie subspontanée sur la parcelle. Il s'agit de « ventes de détresse » (besoin d'argent pour des soins, pour régler un problème avec la justice, pour solder une dette, etc.) ou de ventes visant un projet extra-agricole (départ en ville, parfois à l'étranger, investissement dans un atelier, etc.). Les transactions en faire-valoir indirect concernent essentiellement des parcelles de bas-fonds et des plantations. Les premières sont généralement louées pour une année. Le montant de la location (autour de 50 €/ha) équivaut à environ 15 % de la valeur ajoutée nette dégagée par hectare pour une culture de riz inondé. Les secondes sont mises en gage pour plusieurs années.

Les acheteurs sont pour leur immense majorité des producteurs du village ou d'un des villages voisins qui ne disposent que d'un petit patrimoine foncier. Inversement, les cédants sont plutôt mieux dotés en terre. Ainsi, à l'heure actuelle, le marché foncier rural dans les deux villages étudiés a plutôt un effet redistributif sur les dotations foncières.

Tableau 1 : Patrimoine foncier en coteaux des acheteurs et des vendeurs avant la cession de la parcelle de coteau (n = 67 pour les acheteurs et n = 34 pour les vendeurs)

	0 ha	0-1 ha	1-3 ha	3-5 ha	≥ 5 ha
Acheteurs	15 %	24 %	41 %	18 %	3 %
Vendeurs	0 %	0 %	19 %	38 %	44 %

Dans les trajectoires d'installation des jeunes, aussi bien les pères que les fils ont intégré l'existence d'un marché foncier dans l'équilibre des droits et des devoirs qui les lient. La possibilité d'acheter des terres libère les premiers de l'obligation de céder des droits foncières aux seconds. Généralement les transactions, toujours présentées comme complètes (c'est-à-dire concernant l'ensemble du faisceau de droits) sont peu conflictuelles. Les jeunes qui le peuvent préfèrent acheter de la terre pour jouir de droits clairement établis dégagés de tout conflit et obligations

²⁸ Pour faciliter la lecture nous indiquons toutes les valeurs monétaires en euros, sachant qu'en 2017, 1 € équivalait environ à 10 000 francs guinéens.

familiales. Les ventes opérées par les pères sont le plus souvent comprises par les fils, surtout si les pères soutiennent la formation de ces derniers.

IV. DES TRAJECTOIRES D'INSTALLATION DIVERGENTES

Aujourd'hui, être « installé » en pays kpelle, passer du statut de « jeune » à celui « d'adulte », c'est être autonome économiquement, avoir stabilisé une union matrimoniale et être capable, à son tour, de prendre en charge des dépendants. Avant les bouleversements des années 90, l'autonomisation de nombreux jeunes Guinéens de la région de N'Zérékoré est passée par la migration vers les pays voisins. Ceux qui restaient au village travaillaient pour leur père (ou leur oncle) et se voyaient concéder progressivement des droits sur des terres et sur leur travail à mesure qu'ils prenaient eux-mêmes des responsabilités envers des dépendants. Les trajectoires actuelles sont beaucoup plus chaotiques.

Peu désireux de céder des droits fonciers à leurs fils et incapables de le faire pour leurs neveux, les aînés ne peuvent plus revendiquer de droits sur le travail de leurs cadets. Ils peuvent donc jouir de leur force de travail beaucoup plus jeunes que les générations précédentes. Corrélativement, un marché pour la force de travail a également émergé dans les zones rurales. Les jeunes effectuent des travaux agricoles (désherbage, récoltes, etc.), de manœuvre (notamment à l'occasion des marchés), ou encore se voient confier la gérance d'une machine (concasseur ou broyeur de palmistes, malaxeur d'huile de palme, etc.). Mais, pour les hommes, c'est surtout la collecte des régimes de palmiers à huile subspontanés (« grimper ») qui représente une source de revenus importante. Avant la privatisation des palmiers, les jeunes récoltaient dans tout le terroir villageois des régimes dont ils extrayaient l'huile avec leur mère, avec laquelle ils décidaient de l'allocation du revenu. Depuis, ils se font payer à la pièce par les propriétaires des parcelles pour cette opération. C'est un travail dangereux – les accidents ne sont pas rares – mais relativement rémunérateur : un bon grimpeur peut gagner jusqu'à 10 € par jour (cinq fois environ le salaire journalier « de base »), voire plus. « Grimper » est ainsi devenu une activité typiquement dévolue aux jeunes qui cherchent à engranger des revenus pour stabiliser une union matrimoniale, acheter des droits fonciers, financer leur scolarisation ou un investissement. Les jeunes femmes, appuyées par des commerçantes en ville, exercent le commerce du riz et de l'huile de palme ou travaillent dans les petits restaurants.

Ainsi, un jeune couple sans droits fonciers (ou avec des droits fonciers réduits) peut épargner quelques centaines d'euros par an. Tous sont engagés dans des tontines qui organisent leur épargne sur plusieurs années. Avec le capital accumulé, acheter une parcelle de coteau pour la planter n'est qu'un des investissements possibles dans le secteur agricole. Ils peuvent également s'engager dans des activités d'élevage confiné hors sol, qui, par définition, ne demandent que très peu de surface mais une trésorerie importante ; des activités de transformation dans la filière huile de palme ; ou des activités commerciales (négoce de café, transport à moto de marchandises et/ou de passagers).

Mais les trajectoires des jeunes entre 15 et 30 ans sont surtout caractérisées par leur grande mobilité entre leur village et les villes. La scolarité dans le secondaire (en ville) ou l'apprentissage chez un artisan (mécanicien, charpentier, maçon, etc.) sont devenus très courants pour les jeunes ruraux. La réussite dans cette voie nécessite des soutiens importants et durables. Les aînés se targuent de ce soutien pour justifier le fait de ne pas transférer de droits fonciers à leurs fils ou frères cadets. Mais bien souvent, les jeunes collégiens, étudiants ou apprentis sont obligés de travailler à côté pour subvenir à leurs besoins de base, ce qui grève leurs chances de succès. Ainsi, cette mobilité est autant souhaitée qu'imposée : souhaitée, car les jeunes ruraux aspirent à

décrocher un emploi ou à monter un commerce florissant ; imposée, car c'est souvent privés de droits dans leur village qu'ils cherchent longtemps un avenir en ville.

Pour nombre de jeunes adultes de plus de 30 ans, néanmoins, le décès (ou la maladie) du père ouvre de nouvelles opportunités au village, avec le partage définitif des droits fonciers. Il est synonyme de retour aux activités agricoles.

La mobilité géographique est également associée à une mobilité matrimoniale. Les hommes doivent être capables de soutenir les études de leurs épouses ou de les aider dans leurs activités commerciales. La précarité des revenus auxquels ces jeunes couples ont accès rendent leurs unions très instables. Peu sûrs de stabiliser leur union, les jeunes hommes sont moins enclins à faire face aux obligations matrimoniales envers leur belle-famille. Alors que la cérémonie des colas et des cotonnades marquait naguère le début du processus de mariage, elle en marque désormais le terme : le jeune couple « achète » son autonomie une fois que celle-ci est assurée.

Cette évolution des rapports matrimoniaux implique également des évolutions majeures relatives aux droits *sur* les enfants nés de ces unions précaires. Avant les bouleversements des années 90, suite à un divorce, le point conflictuel était de déterminer qui de la famille du père ou de l'oncle était légitime pour revendiquer des droits sur les enfants (et sur leur travail présent ou futur). Aujourd'hui, c'est plutôt l'inverse : qui doit prendre en charge les enfants nés des unions instables contractées entre jeunes gens. Bien souvent ils resteront avec leur mère, mais n'auront que peu de chances de se voir transférer des droits chez l'homme avec lequel elle contractera à l'avenir une union plus stable. Cette évolution est intimement liée à l'individualisation des droits sur la terre.

Suivant ce panorama, on peut dégager ce qui détermine la différenciation des trajectoires des jeunes ruraux dans leur quête d'autonomie économique et de reconnaissance sociale. Tout d'abord, malgré la diversification des opportunités à la campagne comme en ville, la maîtrise de droits bien établis sur la terre reste un moteur de l'« installation ». Les revenus réguliers issus de l'agriculture peuvent permettre d'assumer des études, une formation ou d'investir dans un commerce en ville. Déléguer des droits d'usage à une femme peut également contribuer à stabiliser une union matrimoniale. Obtenir assez tôt des droits sur la terre de son père suite au partage avec ses frères constitue clairement un atout. Mais, inversement, perdre son père trop tôt, surtout si on est l'aîné d'une fratrie, peut fragiliser l'accès à des droits fonciers bien établis.

La position dans la fratrie est également cruciale dans les trajectoires d'installation. Un aîné bénéficiera de droits fonciers plus importants en compensation des obligations auxquelles il doit faire face. Son investissement dans le secteur agricole est plus probable. À l'inverse, les frères cadets, bénéficiant de ce soutien, pourront poursuivre une trajectoire plus « urbaine » à travers des études, le commerce, l'artisanat, etc. Les cas de réussite éclatante ne sont pas légion. Mais les revenus, même faibles, d'une petite activité commerciale ou d'un emploi salarié seront complémentaires aux revenus agricoles en cas de coup dur. Inversement, avoir un frère resté au village permet d'investir dans l'agriculture sans abandonner son activité urbaine. Dans un contexte de forte pression foncière, et dans une logique familiale, la répartition « optimale » n'est pas nécessairement égalitaire. L'accès inégal des différents membres de la fratrie aux ressources foncières et financières peut ainsi résulter d'une stratégie collective visant à gérer la contrainte foncière en diversifiant et en mutualisant les ressources économiques et les lieux de travail et de résidence.

CONCLUSION

Les trajectoires d'autonomisation des jeunes Kpelle guinéens sont aujourd'hui très diverses. Si jeunes comme vieux regardent dorénavant vers la ville, les perspectives d'insertion urbaine restent limitées et précaires. Dans ces conditions, c'est vers les stratégies d'accumulation de capital au village que les jeunes gens qui n'ont pas accès à la terre familiale se tournent. La diversité des arrangements contractuels autour de la terre, du travail et du capital (pour l'achat-revente, le transport ou la transformation des produits agricoles) d'une part, et l'intensification des systèmes agricoles tirés par la structuration de filières territorialisées créatrices de valeur ajoutée au niveau local d'autre part rendent possible l'existence de telles trajectoires. Dans ces trajectoires, les cessions en faire-valoir indirect et les achats-ventes constituent des moteurs de l'autonomisation en offrant les ressources foncières nécessaires à la viabilisation économique d'une union matrimoniale et en permettant de capitaliser une épargne dans la terre.

Tous les jeunes gens ne peuvent toutefois pas bénéficier de ces opportunités. On l'a expliqué : l'individualisation des droits fonciers pousse les pères et les fils à se dégager mutuellement assez rapidement de leurs devoirs réciproques. La solidarité intergénérationnelle tend à se recentrer sur le groupe utérin : la mère et la fratrie utérine. Les trajectoires d'installation des jeunes ruraux sont marquées par une grande précarité. Un coup dur (maladie, accident, problème avec la justice, etc.) peut ruiner des années d'accumulation laborieuse si l'on ne dispose pas des soutiens pour faire face. De ce point de vue la situation des nombreux enfants nés des unions instables entre jeunes gens, situation qui résulte de l'évolution brutale des rapports matrimoniaux et intergénérationnels, est préoccupante pour l'avenir. Sans personne ne se reconnaissant d'obligations envers eux, ils pourraient devenir les véritables exclus du développement agricole de la région.

BIBLIOGRAPHIE

- André C. and Platteau J., 1998, Land Relations under Unbearable Stress: Rwanda Caught in the Malthusian Trap, *Journal of Economic Behaviour and Organisation*, 34, 1, pp. 1-47.
- Bidou J.E. et Gbéré Toure J., 2002. Problèmes fonciers et environnement en Guinée forestière, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 217, pp. 119-138.
- Chaléard J., Moustier P. & Leplaideur A., 2002. L'approvisionnement vivrier des villes en Guinée : entre fragilité et dynamisme, *Autrepart*, 23, 3, pp. 5-23.
- Daley E., 2005. Land and Social Change in a Tanzanian Village 1: Kinyanambo, 1920s-1990, *Journal of Agrarian Change* 5, 3, pp. 64-404.
- Lavigne Delville Ph., Colin J.-Ph., Ka Ibrahima, Merlet M., 2017. Étude régionale sur les marchés fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest et les outils de leur régulation. UEMOA, IPAR.
- Li T.M., 2014. Land's End: Capitalist Relations on an Indigenous Frontier. Durham: Duke University Press, 248 p.
- Murphy W.P., 1980. Secret Knowledge as Property and Power in Kpelle Society: Elders versus Youth, *Africa* 50, 2, pp.193-207.
- Platteau J.-P., 1996. The evolutionary theory of land rights as applied to Sub-Saharan Africa: A critical assessment. *Development and change*, 27, pp. 29-86.

Rangé C., 2017. *L'autonomisation socio-économique des jeunes ruraux dans un contexte de compétition et de marchandisation foncière. Le cas d'une économie de plantation en Guinée forestière (pays kpelle)*. Rapport de recherche, Comité technique « Foncier et développement », 94 p.

Rossi G., 1993. Évolution politique, démographique et dynamique de l'environnement en Guinée forestière, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 46, 183, pp. 253-272.

Partie 3. Installation dans le cadre des programmes publics

Les articles présentés dans cette troisième partie permettent d'étudier les effets des interventions publiques sur les trajectoires des jeunes. Deux articles portent sur des projets d'appui à l'installation des jeunes en agriculture. L'un porte sur les politiques de mise en valeur dans le sud de l'Algérie (aménagement hydro-agricoles au niveau d'anciennes terres de parcours nationalisées et des marges sahariennes) (Ali Daoudi et Jean-Philippe Colin). L'autre porte sur la Thaïlande (Kassirin Phiboon et Nicolas Faysse) qui présente une situation très différente de celles étudiées jusqu'ici dans les pays du Sud, caractérisée par la très faible implication des jeunes dans l'agriculture. Si le constat d'une agriculture familiale vieillissante, peu attractive pour les jeunes et en panne d'innovation, est commun dans les discours des décideurs des pays du Sud, la réalité est en effet bien différente (Inter-réseaux, 2015 ; White, 2011). Le troisième article ne porte pas spécifiquement sur les projets ciblés sur les jeunes mais plus largement sur les effets des programmes d'aménagement hydro-agricole, de libéralisation et de décentralisation de la gestion foncière (Pierre Girard et Djibril Diop).

L'originalité de la contribution d'Ali Daoudi et Jean-Philippe Colin est de présenter dans une même réflexion une analyse globale des projets d'appui à l'installation et une analyse processuelle des trajectoires des jeunes. Globalement ces programmes sont des échecs et leurs conclusions rejoignent celles de Kinsey et Binswanger (1993) (qui analysent différents projets d'installation au Burkina Faso, en Éthiopie, au Guatemala, en Indonésie, au Kenya, en Malaisie et au Zimbabwe). Mais l'analyse processuelle des *success stories* leur permet de formuler des conclusions plus compréhensives et nuancées autant sur les questions de critères de sélection des bénéficiaires des projets que sur les besoins de régulation des marchés fonciers. Les *success stories* des jeunes dans l'agriculture irriguée au Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc) ont fait l'objet d'un numéro spécial des *Cahiers Agricultures* (Amichi *et al.*, 2015). Les contributions de ce numéro s'attachaient à montrer comment avait émergé, dans le contexte de la libéralisation économique, une catégorie de jeunes entrepreneurs agricoles innovants capables de répondre à l'essentiel des besoins des villes maghrébines en produits maraîchers. Elles montraient comment la diversité et la flexibilité des arrangements informels autour des ressources productives avait structuré cette dynamique de développement. L'article d'Ali Daoudi et Jean-Philippe Colin confirme ces résultats, tout en les nuancant, autant du point de vue de l'émancipation par rapport aux aînés que de la différenciation spatiale des réussites.

L'article de Kassirin Phiboon et Nicolas Faysse sur la Thaïlande insiste sur la diversité des profils des jeunes qui s'installent en agriculture et de leurs trajectoires. Il en découle une multiplicité de facteurs pouvant faciliter ou freiner le démarrage de leurs activités, qui sont difficilement pris en compte par les pouvoirs publics. Il en découle des écarts importants entre les attentes des jeunes agriculteurs et les projets d'appui à leur installation.

Enfin, l'article de Pierre Girard et Djibril Diop offre une analyse originale des conditions d'installation dans l'agriculture en comparant différentes cohortes de jeunes depuis les

années 50. Il est en effet nécessaire d'analyser les processus sur le pas de temps de plusieurs générations si l'on veut véritablement comprendre les effets des interventions publiques. Li (2014) montre ainsi comment les effets du développement de l'agro-industrie et de l'agriculture de firme (palmier à huile) en Indonésie sur les marchés du travail et de la terre, et donc sur la différenciation socio-économique, ne peuvent se comprendre qu'à l'échelle générationnelle.

Installation des jeunes dans le cadre des politiques de mise en valeur en Algérie : portées et limites

Ali Daoudi (ENSA Alger) et Jean-Philippe Colin (IRD UMR GRED Montpellier, ENSA Alger)

INTRODUCTION

À la fin des années 1970, le déficit agricole algérien devient structurel, avec une demande boostée par la croissance démographique et par l'amélioration du pouvoir d'achat. L'échec des politiques de modernisation à faire progresser la productivité agricole au rythme de cette demande a imposé l'extension de la superficie des terres cultivées comme choix stratégique. Les disponibilités foncières dans le nord du pays étant limitées, la politique dite de mise en valeur des terres arides²⁹, engagée avec la promulgation de la loi 83-18 de 1983 (APFA, cf. *infra*), s'inscrit dans cette logique.

L'Algérie connaît alors presque le plein emploi, avec ses ambitieux programmes d'industrialisation ; la création de l'emploi par le secteur agricole n'était pas une priorité. Ce n'est qu'après son lancement que la politique de mise en valeur agricole a été, pour partie, réorientée afin de contribuer à résorber le chômage, notamment des jeunes, qui devenait un problème économique et politique important, au fur et à mesure que la crise financière et économique, enclenchée par le choc pétrolier de 1986, s'installait. Les jeunes chômeurs sont ainsi devenus une catégorie cible de la politique de mise en valeur, avec des programmes dédiés. Cela a été le cas, à la fin des années 80, dans une Algérie en pleine crise où les jeunes étaient devenus les porteurs de revendications démocratiques. Dans le cadre de la loi de l'APFA³⁰ 83-18, loi d'accès à la propriété privée par la mise en valeur de terres publiques, des périmètres de mise en valeur agricole, aménagés et équipés par l'État, ont été attribués aux jeunes chômeurs, dont une partie étaient recrutés dans les agglomérations urbaines. Plus tard, en pleine décennie 90, qualifiée de décennie noire, marquée par une grave crise politique et économique, un ambitieux programme de mise en valeur agricole, totalement financé sur fonds publics et principalement destiné aux jeunes, est lancé par le ministère de l'Agriculture (décret n° 97-483 du 15/12/1997). Ce programme s'accompagne (i) de la mobilisation d'un financement public important ; (ii) de l'introduction d'un nouveau cadre d'affectation des terres publiques : la concession ; (iii) de la création d'une entreprise publique dédiée à l'aménagement et l'équipement des périmètres de mise en valeur clé en main (la Générale des concessions agricoles, GCA). Enfin, en 2011, dans la foulée des mouvements contestataires qui ont secoué plusieurs pays arabes, un nouvel ambitieux programme de mise en valeur destiné pour partie aux jeunes est lancé avec une importante aide financière de l'État (circulaire interministérielle n° 108, du 23 février 2011).

²⁹ La discussion critique, au regard des usages antérieurs, de la dénomination « mise en valeur (agricole) » dépasse le cadre de ce texte. Nous la reprenons ici pour faire référence à la politique du même nom.

³⁰ Accession à la propriété foncière agricole.

La mise en valeur, une constante des politiques agricoles des quatre dernières décennies, a donc été aussi une composante importante de la politique d'emploi de jeunes, notamment dans les zones rurales. Si les efforts consentis par l'État pour favoriser l'installation des jeunes dans l'agriculture sont importants, l'approche retenue et ses résultats semblent discutables. Dans son discours adressé aux participants aux assises nationales de l'agriculture, tenues le 23 avril 2018, le président de la République algérienne considère le désintérêt des jeunes pour l'activité agricole comme l'un des principaux problèmes du secteur et exhorte ces jeunes à s'investir davantage dans cette activité capitale pour l'économie du pays. La teneur de ce discours annonce une sorte d'aveu d'échec des politiques d'installation des jeunes.

Dans ce texte, nous proposons une lecture du processus d'installation des jeunes, à travers les résultats d'une série d'études (Baroud *et al.*, 2018 ; Daoudi, 2016 ; Daoudi et Colin, 2016, 2017, 2018 ; Daoudi *et al.*, 2015, 2017 ; Derderi *et al.*, 2015, 2017 ; Ouendeno *et al.*, 2015, 2017) réalisées dans plusieurs régions où la mise en valeur a été effective. La première section de ce texte présente les principes et les limites de la politique de mise en valeur et, plus spécifiquement, de ses volets « jeunes » – au-delà de la diversité des programmes dédiés à l'installation des jeunes, l'approche appliquée par les autorités publiques est globalement la même. Malgré ces limites, des succès ont été rencontrés, et nous cherchons à en identifier les conditions dans la seconde section.

**Photo 1. Pivot artisanal de fabrication locale irrigant un champ de pomme de terre.
Commune de Hassi Khalifa, wilaya d'El Oued (source : auteurs, 2018)**



I. L'INSTALLATION DES JEUNES EN ZONES DE MISE EN VALEUR : LES LIMITES D'UNE APPROCHE ADMINISTRATIVE

1. LA POLITIQUE DE MISE EN VALEUR DES ZONES ARIDES

Dans le contexte algérien, la mise en valeur agricole correspond à la mise en culture irriguée (i) de zones de parcours ou exploitées en céréaliculture pluviale très extensive, ou (ii) de zones désertiques (hors oasis), permise par l'introduction de nouvelles techniques d'exhaure de l'eau (motopompes, forages). Les terres concernées relèvent légalement du domaine privé de l'État, ayant été constitué par la nationalisation des terres *arch* (terres de parcours ou cultivées extensivement sur lesquelles les tribus avaient un droit d'usage traditionnel, ce droit restant reconnu après la nationalisation), ou d'espaces non exploités (Sahara). À partir des années 80, la mise en valeur de ces terres est devenue un des objectifs constants de la politique agricole, à travers la production irriguée de denrées agricoles destinées avant tout au marché national (cultures maraîchères, arboriculture, céréaliculture, cultures fourragères). Pour cela des programmes spécifiques ont été lancés et des moyens importants leur ont été dédiés.

- ▷ L'accès à la terre, pour les bénéficiaires de ces programmes, a été organisé d'abord dans le cadre d'un transfert définitif de la propriété (loi de l'APFA en 1983), puis à travers des concessions (concessions GCA en 1997, loi d'orientation agricole de 2008, circulaire 108 de 2011).
- ▷ Dans sa volonté de promouvoir la mise en valeur rapidement et à grande échelle, l'État a initié des programmes d'aménagement et d'équipement de périmètres irrigués (lotissement, ouverture de pistes, électrification et parfois réalisation de forages collectifs), d'autres mécanismes d'aide à la mise en valeur étant également mis en place (facilitation d'accès au crédit, subventions).

**Luzernière irriguée par aspersion dans une exploitation d'élevage bovin laitier.
Commune de Boussaâda, wilaya de M'sila (source : auteurs, 2016)**



La perception de l'exploitation agricole par les concepteurs des politiques de mise en valeur est réduite à la combinaison « une parcelle apte à la mise en culture », « une source d'irrigation » et « un exploitant qui sait ou peut apprendre rapidement à conduire des itinéraires techniques ». À partir d'une telle perception, il suffit de distribuer de la terre et de faciliter l'accès à l'eau et à quelques facteurs de production pour assurer la mise en valeur. Cette perception a fondé les contenus des programmes de mise en valeur : types d'aménagement et de lotissement, procédures d'attribution et critères de sélection des candidats, mesures économiques d'accompagnement. La mise en valeur semble davantage pensée, par les concepteurs de la politique, comme un acte technique que comme un processus économique ; l'ensemble des mesures d'accompagnement se limite à la mobilisation des moyens permettant de rendre possible l'acte de production, et non celui de la viabilité économique de l'exploitation. Nous y reviendrons.

**Serres plastique de production de cultures maraîchères primeur.
Commune d'El Ghrous, wilaya de Biskra (source : auteurs, 2015)**



2. LE CHOIX DES BENEFICIAIRES

Avec l'aménagement des premiers périmètres de mise en valeur agricole dans le cadre de l'APFA, à la fin des années 80, s'est posée aux pouvoirs publics la question du choix des bénéficiaires. Divers facteurs rendent complexe le traitement de cette question.

- ▷ La légitimation sociale de la redéfinition des droits sur la terre et des détenteurs de droits. L'attribution de terre dans le cadre de l'APFA correspond à une redéfinition des droits sur les terres du domaine privé de l'État. Dans certains des territoires ciblés – les zones steppiques à vocation pastorale, notamment – cette attribution peut être perçue localement comme une remise en cause des droits des anciens usagers agropasteurs au profit des nouveaux bénéficiaires, les terres concernées étant d'anciennes terres tribales

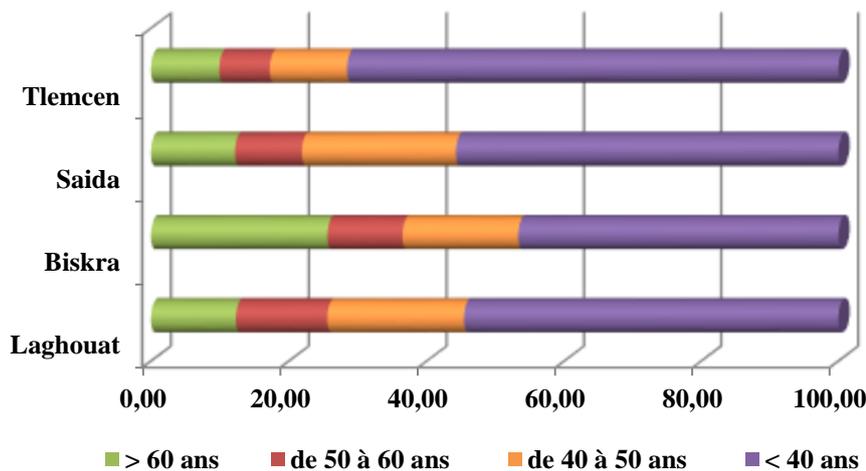
collectives. Cette question est moins perceptible dans les zones sahariennes, où la terre n'avait aucun usage antérieur à la mise en valeur.

- ▷ La distribution de subventions publiques indexées sur l'accès à la terre. Le captage des subventions publiques (équipements et crédits bonifiés) accordées dans le cadre de l'accompagnement de la mise en valeur devient un enjeu économique qui pollue le processus et rend complexe et sensible la sélection des bénéficiaires.
- ▷ Plus largement se posent des enjeux d'équité et d'efficacité.

Le choix des bénéficiaires devait donc obéir à des critères localement acceptés, pour légitimer la redéfinition et redistribution des droits fonciers et assurer une certaine équité de la distribution des aides publiques. Dans les termes d'un délégué agricole d'une commune concernée, s'agissant de l'APFA : « *La population locale était la plus privilégiée lors des attributions. Dans les périmètres, pour ne pas avoir des problèmes, le maire commençait par les membres de la tribu d'abord, cinq hectares pour chacun, ensuite les chômeurs, les moudjahidines [anciens combattants] et les fils de chahids [morts lors de la guerre d'indépendance]* ».

Les jeunes chômeurs, quasi exclusivement des jeunes hommes, sont parmi les catégories de bénéficiaires les moins contestables socialement. D'abord pour des raisons objectives, ces jeunes ont besoin de travail et leur accès aux programmes de mise en valeur est donc légitime ; d'autant plus que dans les zones rurales, chaque famille peut avoir son jeune chômeur et peut donc bénéficier de ces programmes. Certains périmètres de mise en valeur sont totalement dédiés aux jeunes ; dans d'autres, les jeunes chômeurs bénéficient de quotas spécifiques. Une étude comparative portant sur les bénéficiaires de l'APFA dans quatre wilayas (préfectures) du pays durant la période 1983-2013 (Baroud, 2015) montre clairement la place importante des jeunes (Figure 1), dont la proportion dépasse partout les 50 %.

Figure 1. Âge des bénéficiaires de l'APFA



Le programme de mise en valeur agricole par la concession lancé en 1997 n'a pas dérogé à la règle, les jeunes en étant les principaux bénéficiaires. La majorité des périmètres aménagés et distribués dans le cadre de ce programme, communément connus sous l'appellation de « périmètres GCA » en référence au nom de l'entreprise publique qui les a réalisés, ont bénéficié aux jeunes. La mise en œuvre de ce programme s'est étalée sur près de dix ans. Malgré le

changement de type de droit foncier acquis (concession et non plus propriété privée, comme dans le cadre de l'APFA), dans l'esprit de la majorité des bénéficiaires, la différence avec le programme APFA est purement formelle. Les enjeux restent les mêmes que ceux inhérents à la mise en valeur dans le cadre de l'APFA. Quant aux enjeux de captage des subventions, ils sont plus importants, ce programme de concession proposant, en plus des travaux d'aménagement (lotissement, ouverture de piste, électrification), des aménagements importants à la parcelle (forage collectif, installation de réseaux d'irrigation et parfois réalisation de plantations fruitières).

En 2011, le nouveau programme de mise en valeur agricole par la concession engagé par le gouvernement (circulaire interministérielle n° 108 du 23 février 2011) assure une importante aide financière (crédit bonifié de près de 10 000 €/ha) et distingue spécifiquement des périmètres « jeunes » et des périmètres de « grande mise en valeur », destinés aux investisseurs nationaux.

Si les différents programmes de mise en valeur ont tous en commun la place de choix accordée aux jeunes, ils partagent également tous l'absence de mesures d'accompagnement spécifiquement dédiées à cette catégorie de bénéficiaires. Les jeunes ont bénéficié des attributions des programmes de mise en valeur au même titre que les autres bénéficiaires, mais leur statut de catégorie prioritaire est médiatisé d'une manière récurrente. Ce statut est mobilisé, dans certains cas, pour légitimer la redéfinition des droits sur les terres publiques dans le cadre de l'APFA ; leur ciblage a également légitimé les aides considérables accordées à la mise en valeur dans le cadre des programmes de concession. Par ailleurs, les programmes de mise en valeur ont été politiquement présentés comme une réponse au problème de l'emploi des jeunes dans les zones rurales.

3. INSTALLATION DES JEUNES DANS LE CADRE DE LA MISE EN VALEUR : LES LIMITES

Sur les hectares affectés (1,7 million) en trente-cinq ans de politique de mise en valeur, seulement 300 000 sont effectivement travaillés. Ce chiffre, communiqué par le ministre de l'Agriculture en avril 2018, et largement commenté par la presse³¹, témoigne des limites de cette politique. Ce faible taux de réussite de la mise en valeur concerne les terres affectées à toutes les catégories de bénéficiaires, y compris les jeunes. Dans beaucoup de zones de mise en valeur, les parcelles affectées aux jeunes (voire des périmètres entiers) sont abandonnées ou ont changé de main³².

La mise en valeur dans les régions arides consiste à mettre en culture, en mode irrigué, des terres autrefois non cultivées ou en culture pluviale extensive. Même si la réglementation n'impose aucun autre critère que l'irrigation comme indicateur de la mise en valeur, cette dernière ne peut se faire sans intensification capitaliste. En effet, irriguer à partir de forages profonds coûte cher (coût de la réalisation du forage et de l'exhaure de l'eau) et sa rentabilisation nécessite une productivité élevée. Ce processus est très exigeant en moyens financiers (investissements permettant la mobilisation de l'eau, matériel agricole et frais de campagne), en main-d'œuvre et

³¹ <https://abedcharef.wordpress.com/2018/04/24/les-terres-du-cinquieme-mandat/>

³² Si le constat de mise en valeur est négatif, mais qu'une raison de force majeure peut être invoquée, une prolongation de deux ans est accordée ; à défaut, le wali (équivalent du préfet) doit saisir le juge en vue de faire jouer la condition résolutoire permettant à l'État de récupérer la terre en annulant l'arrêté de cession. Dans les faits, et jusqu'à récemment, la non-conclusion de la procédure (établissement du constat de mise en valeur), voire même l'établissement d'un constat négatif, ne se traduisaient pas systématiquement par un retrait de terre par la puissance publique. Depuis le début de l'année en cours, les pouvoirs publics multiplient les actions, même si elles restent sporadiques et non systématiques, de récupération de terres sur lesquelles la mise en valeur a été non concluante.

en compétences techniques et managériales, notamment relatives à l'accès aux marchés des facteurs de production et des produits. Les jeunes bénéficiaires des programmes de mise en valeur sont loin de réunir ces conditions, même si l'État, pour les aider à s'installer, prend en charge les investissements lourds à travers les différents programmes dédiés à cet effet pour la mobilisation de l'eau souterraine et l'électrification agricole. Certains programmes – notamment celui réalisé par la GCA – équipent en sus, on l'a noté, les parcelles attribuées en investissements productifs (équipements d'irrigation localisée, voire plantations fruitières).

La politique de mise en valeur des zones arides a ouvert l'accès aux terres du domaine privé de l'État et aux subventions publiques à des catégories socioprofessionnelles qui n'ont pas nécessairement le profil, les moyens ou les compétences pour la mise en valeur dans des environnements contraignants. Les nombreux candidats à la mise en valeur, attirés par la facilité d'accès au foncier et aux multiples aides financières de l'État, sont sélectionnés par des fonctionnaires sur la base de critères administratifs et techniques dont l'opérationnalité et la pertinence sont discutables. Des parcelles plus ou moins aménagées et équipées sont attribuées par décision administrative à des chômeurs et autres catégories socioprofessionnelles étrangères aux métiers de l'agriculture, ainsi transformés en exploitants agricoles. Ces attributaires sont censés créer *ex nihilo*, à partir de ces dotations foncières, des exploitations agricoles économiquement rentables, très souvent dans des conditions pédoclimatiques qui ne sont pas des plus optimales.

Dans leur composante dédiée aux jeunes (chômeurs en particulier), ces programmes de promotion de la mise en valeur font souvent fi de la réglementation définissant les conditions d'accès à la terre, notamment celles relatives à l'APFA. En effet, l'acceptation de toute candidature à la mise en valeur devrait être prononcée sur la base de la faisabilité du projet de mise en valeur compte tenu, entre autres choses, de la nature et l'importance des investissements relatifs à l'aménagement et à l'équipement de la parcelle selon le système de production projeté (circulaire interministérielle n° 455/SM du 14 avril 1984). Les jeunes sont souvent dispensés de cette procédure de sélection, on n'exige pas d'eux un projet agricole à défendre ; ils sont considérés comme des candidats crédibles qui ne manquent que de moyens financiers, que l'État se charge d'apporter. Pour départager les jeunes candidats à la mise en valeur, lorsque leur nombre est supérieur au nombre de lots disponibles, il est souvent fait recours à l'ordre chronologique de dépôt de demande, voire au tirage au sort.

Cette perception des jeunes chômeurs par les concepteurs de la politique de mise en valeur est fondée sur deux postulats implicites, inhérents à leur profil socioprofessionnel : leur statut de jeunes chômeurs, donc dans le besoin de travailler, fait d'eux des candidats motivés et crédibles ; et leur origine rurale (souvent confondue avec une origine paysanne) les prédispose au métier de l'agriculture.

Dans la pratique, les jeunes bénéficiaires de terres dans le cadre de la mise en valeur n'ont pas tous le même profil. La majorité d'entre eux résident dans des agglomérations urbaines, y compris dans les chefs-lieux des communes rurales, et ont très peu, voire pas du tout, d'expérience dans l'agriculture. Du fait de la nature de l'agriculture extensive pratiquée dans les zones arides et semi-arides, même les jeunes issus de familles agricoles n'ont pas nécessairement d'expérience dans l'agriculture intensive, irriguée, destinée au marché. Certains chômeurs aspirent plutôt à un travail salarié leur garantissant un revenu immédiat ; ceux qui ont une activité rémunérée informelle hésitent à l'abandonner pour un projet agricole risqué. La formulation d'une demande de parcelle dans le cadre de programmes destinés aux jeunes reflète alors un effet d'aubaine, contribuant à expliquer ultérieurement la position d'offreur de ces jeunes sur les marchés fonciers de l'achat-vente et de la location.

Ces postulats, conjugués à la perception réductionniste de la difficulté de l'acte de mise en valeur évoquée plus haut, accentuée par l'imperfection des marchés des facteurs et des produits agricoles, expliquent en grande partie l'échec de la politique d'installation des jeunes dans le cadre de la mise en valeur. Échec relatif cependant, car les installations réussies sont nombreuses et des jeunes sont de fait la locomotive de la nouvelle dynamique agricole que connaissent les zones de mise en valeur en régions arides.

**Préparation du sol pour planter de la pomme de terre d'arrière-saison.
Commune d'Aflou, wilaya de Laghouat (source : auteurs, 2016)**



II. LES CLES DU SUCCES DE L'INSTALLATION DES JEUNES DANS LES ZONES DE MISE EN VALEUR

Rares sont les jeunes bénéficiaires qui ont réussi d'emblée la mise en valeur des parcelles qu'on leur a attribuées. Ce constat d'échec est toutefois atténué par un autre constat plus positif, celui de la place centrale des jeunes dans les périmètres où la mise en valeur a réussi. Ces jeunes qui réussissent et qui réalisent des performances remarquables sont différents des premiers par la voie qu'ils ont empruntée pour arriver à l'agriculture dans le cadre de la mise en valeur et par les trajectoires professionnelles qu'ils ont suivies pour se construire et construire leur projet agricole.

Dans cette section, nous proposons une esquisse des profils dominants de ces jeunes, de leurs trajectoires professionnelles, ainsi que des conditions qui ont rendu possibles ces trajectoires. Cette description ne prétend pas à l'exhaustivité, mais reflète les nombreux cas rencontrés lors des études empiriques réalisées dans différentes zones de mise en valeur. Nous n'avons pas les données pour évaluer la représentativité des *success stories* documentées, mais sur nombre de sites enquêtés, la dynamique est large et indiscutable (voir références bibliographiques pour des données quantitatives localisées).

Ces *success stories* concernent des jeunes ayant fait le choix de cultures commerciales à haute valeur ajoutée : palmier-dattier de variété *deglet nour*, cultures maraîchères sous serres (« plasticulture ») et de plein champ (principalement pomme de terre et oignon). Nous nous focaliserons ici sur ces producteurs maraîchers, sur lesquels nous avons plus particulièrement travaillé. Les réussites productives de ce type d'exploitants demanderaient à être appréciées également en termes d'adaptation de cette agriculture intensive en eau dans le contexte des zones arides, de la durabilité agro-écologique et des enjeux sanitaires de ce modèle agricole. Nous n'avons ouvert ce champ de recherche que récemment ; pour une première discussion sur une base empirique ponctuelle, voir Derderi *et al.* (2017), avec un constat pessimiste quant à la durabilité de cette agriculture intensive dans un contexte de zones arides.

1. LES *SUCCESS STORIES* : PROFILS ET TRAJECTOIRES DES JEUNES BENEFICIAIRES DE LA POLITIQUE DE MISE EN VALEUR

Ces jeunes qui réussissent empruntent souvent des trajectoires professionnelles similaires à plusieurs égards ; elles se distinguent par le cadre dans lequel elles sont engagées. Pour les besoins de l'analyse, nous distinguons trois cadres, qui peuvent être dans la pratique complémentaires et interconnectés.

- ▷ *Cadre des politiques publiques, présenté supra.* Les jeunes bénéficiaires directs des programmes de mise en valeur passent du statut de chômeur à celui de chef d'exploitation, souvent sans préparation. La réussite dans ce cadre est tributaire de l'existence de passerelles avec les deux autres cadres. La majorité des jeunes qui ne bénéficient pas d'appui familial et/ou qui ne parviennent pas, ou n'acceptent pas, de se lancer dans un processus d'autoconstruction professionnelle, échouent et sortent de l'agriculture.
- ▷ *Cadre familial.* Depuis la fin des années 2000, beaucoup de jeunes s'engagent dans la mise en valeur dans le cadre d'un projet familial élargi, encadrés par leur père ou leurs frères aînés, et gravissent les échelons du simple exécutant de tâches agricoles à celui de responsable d'activité ; les plus dynamiques vont jusqu'à s'autonomiser totalement du groupe familial. Les pionniers de la mise en valeur créent pour leurs frères, fils et autres membres de la famille les conditions d'une installation plus aisée. La famille crée ainsi un cadre pour l'apprentissage, l'accumulation et la solidarité. Certains parmi ces jeunes qui s'engagent dans l'agriculture finissent par se lancer dans des projets individuels de mise en valeur, une fois les capacités d'autonomisation acquises. Tous les membres d'une famille impliqués dans l'agriculture ne finissent pas chefs d'exploitations ; n'y parviennent que ceux qui ont les aptitudes personnelles requises. Les jeunes qui s'installent dans ce cadre accèdent à la terre via le marché foncier (location et/ou achat), ou dans le cadre des attributions publiques. Ces dernières continuent à avoir lieu jusqu'à aujourd'hui.
- ▷ *Cadre de la construction individuelle cumulative.* Des jeunes s'engagent dans la mise en valeur après avoir gravi tous les échelons agricoles, d'ouvrier agricole jusqu'à chef d'exploitation. Le passage par le marché du travail (manœuvre agricole journalier ou permanent) et le marché foncier (métayage, location et/ou achat) est la principale caractéristique de cette voie. Certains jeunes engagés dans cette voie bénéficient de parrainage d'entrepreneurs agricoles confirmés qui boostent leur progression de carrière.

En définitive, ne réussissent la mise en valeur que ceux dont le parcours professionnel permet de construire les éléments constitutifs du succès, que l'on peut résumer en trois points complémentaires : (i) des compétences techniques et managériales, (ii) du capital financier et social, et (iii) un projet agricole. Les deux premiers éléments sont indispensables à la réussite mais

ne suffisent pas. Disposer d'un projet agricole, pour lequel on mobilise des moyens et on prend des risques, et autour duquel on se projette professionnellement dans l'avenir, est nécessaire pour réussir la mise en valeur. Si l'accumulation des compétences, notamment techniques, et des capitaux, notamment financiers, peut résulter d'un investissement dans la durée, la construction d'un projet agricole dépend, elle, des qualités personnelles des individus (ambition, motivation, prise de risque) et de leurs aspirations. Beaucoup de jeunes quittent l'agriculture après une phase d'accumulation de capitaux, pour aller investir dans d'autres secteurs économiques. D'autres tentent d'engager un projet agricole individuel et échouent.

**Champ de blé irrigué par pivot. Commune d'El Minéa wilaya de Ghardaia
(source : auteurs, 2016)**



2. ENVIRONNEMENT DE LA REUSSITE : L'ECONOMIE DE MARCHE RETICULAIRE

Les trajectoires professionnelles inclusives de ces jeunes qui réussissent la mise en valeur s'inscrivent dans des contextes institutionnels, politiques et macroéconomiques favorables :

- ▷ des politiques publiques volontaristes qui ont déverrouillé l'accès aux facteurs de production (foncier et eaux souterraines) et ont injecté des sommes considérables dans la construction des infrastructures de base (routes, réseau électrique, marchés agricoles) et dans le financement des investissements productifs (forages, système d'irrigation, plantation). Ces politiques ont donc créé les conditions juridiques et matérielles de base de la dynamique de mise en valeur en cours ;
- ▷ l'importance du marché intérieur et son caractère structurellement déficitaire en produits agricoles ; tout ce qui se produit se vend, souvent avec des marges considérables.

Par ailleurs, ces trajectoires professionnelles sont rendues possibles par une conjonction de facteurs « méso-économiques ». Cette conjonction de facteurs *territorialement localisés* explique

la différenciation spatiale des résultats de la mise en valeur. Trois caractéristiques rendent certains territoires plus favorables à la réussite de cette dernière, notamment pour les jeunes.

- ▷ *Présence d'entrepreneurs agricoles innovants.* Certaines zones, riches en ressources naturelles accessibles et bon marché, attirent des entrepreneurs agricoles, locaux ou très souvent venus d'autres régions du pays. Ces derniers, dans leur quête d'expansion, louent la terre, recrutent des manœuvres agricoles qualifiés et non qualifiés, qu'ils forment techniquement et qui leur permettent d'évoluer dans leur processus d'accumulation. Investissant souvent simultanément différents sites de production, ces entrepreneurs ont besoin de contremaîtres compétents et de confiance. La sélection de ce type de profil parmi leur personnel est une condition pour l'expansion géographique de leurs activités productives. Certains développent des démarches de sélection et de coaching. Trois aptitudes personnelles sont recherchées par ces entrepreneurs chez les jeunes qu'ils recrutent : leur capacité d'apprentissage technique, leur esprit d'initiative et propension à prendre des décisions, et leur probité. Une fois la ou les bonnes personnes recrutées, ces entrepreneurs ne lésinent pas sur les moyens pour les retenir et les encourager à s'investir avec eux. Là encore, ils procèdent d'une démarche raisonnée et progressive ; ils leur proposent des salaires importants, une participation aux résultats et finissent par leur proposer des contrats d'associés. Les jeunes qui s'inscrivent dans cette dynamique avec un tel encadrement progressent rapidement vers leur installation pour leur compte, et gardent généralement de bonnes relations professionnelles avec leur « tuteur ». À leur tour, ils reproduisent généralement le même modèle d'accompagnement auprès de membres de la nouvelle génération.
- ▷ *Un cadre institutionnel informel flexible et inclusif.* La progression des jeunes dans les différents échelons agricoles et leur passage du statut de manœuvre agricole ou aide familial à celui de chef d'exploitation (une dynamique d'*agricultural ladder*) est rendue possible par l'existence d'un cadre micro-institutionnel favorable. L'accès à la terre est facilité par un marché informel, locatif et à l'achat, ouvert, flexible et qui fonctionne sans coûts de transaction majeurs. Nos investigations montrent combien les dynamiques agricoles, sur les différents sites, sont à mettre en rapport avec la dynamique du marché de l'achat-vente, et surtout avec celle du marché du faire-valoir indirect, location en premier lieu (voir références mentionnées en note 1). Le marché du travail est également très actif, avec plusieurs types de contrats proposés selon leur niveau de qualification ; les plus qualifiés accèdent à des contrats avec rémunération au quart du chiffre d'affaires. Un jeune qualifié peut travailler comme manœuvre payé au quart, et exploiter pour son compte une petite parcelle qu'il prend en location. Ainsi, il s'autonomise progressivement.
- ▷ *Des marchés locaux de facteurs de production et de produits dynamisés par la concentration de l'offre (clusters agricoles).* L'émergence de nouveaux pôles agricoles dans les zones où la mise en valeur a réussi a elle-même été positivement affectée par l'émergence de marchés d'intrants, d'équipements et de services agricoles dans les régions considérées. De véritables clusters agricoles – concentrations d'entreprises d'agrofourniture et de prestations de services agricoles – se sont développés dans ces régions autour des activités agricoles dominantes. Des marchés agricoles de collecte, d'envergure nationale, ont été créés, facilitant l'écoulement de la production agricole. Dans ces conditions de forte concurrence entre fournisseurs d'intrants et services agricoles, les jeunes exploitants bénéficient de services attractifs (crédit fournisseur, conseil technique non payant).

CONCLUSION

Comment interpréter le fait que l'installation des jeunes ait été ou non concluante ? Trois postulats et une impasse faussent la conception de la politique : la mise en valeur consiste simplement à produire ; les jeunes chômeurs sont motivés pour s'impliquer dans l'agriculture ; les jeunes chômeurs issus des zones rurales connaissent le métier d'agriculteur ; les contraintes induites par les imperfections de marché (contribuant à déterminer la réussite, ou non, de la mise en valeur) ne sont pas intégrées.

Nos constats font écho à ceux de Kinsey et Binswanger (1993), dans leur revue d'un ensemble de programmes d'installation d'exploitants agricoles. Ces programmes, notent les auteurs, trop souvent conçus avec l'idée que tous les bénéficiaires peuvent connaître le succès, sous-estiment les difficultés de l'entreprise.

Ces difficultés se trouvent exacerbées lorsque les bénéficiaires sont choisis au regard de critères d'équité, sans considération des compétences agricoles, et lorsque les activités de soutien (crédit, accompagnement technique) organisées dans un cadre public ou privé font défaut. Comme le soulignent Kinsey et Binswanger (1993: 20), «*It seems to be a fact of life that agricultural settlement schemes, except in special circumstances, do not make good welfare programs* ». Ces difficultés sont ici exacerbées par les contraintes lourdes à la production agricole en zones arides. L'échec d'une partie des bénéficiaires, ou des résultats décevants, ne sont alors pas surprenants, ce qui appelle à de la flexibilité dans les transferts fonciers ultérieurs, en particulier à travers le jeu des marchés fonciers permettant l'accès à la terre (et à l'eau) de jeunes (et moins jeunes) qui sont dans une dynamique productive.

Épandage de fiente de volaille avant plantation de pomme de terre. Commune d'Aflou, wilaya de Laghouat (source : auteurs, 2016)



BIBLIOGRAPHIE

Baroud K., 2015. Les effets de l'APFA sur l'intensification agricole. Cas de la wilaya de Laghouat. Mémoire de magister, ENSA, Alger.

Baroud K., J.-Ph. Colin, A. Daoudi, 2018. La politique d'accès à la propriété privée des terres mises en valeur en zones arides en Algérie. Éléments de discussion. *Economie rurale*, 363 : 81-98.

Daoudi A., 2016. Le financement informel du secteur maraîcher en Algérie : le cas du crédit fournisseur. *Techniques financières et développement* 2016/3 (n° 124), p. 107-116.

Daoudi A., J.-Ph. Colin, A. Derderi, M. L. Ouendeno, 2015. Mise en valeur agricole et accès à la propriété foncière dans les régions steppique et saharienne en Algérie. *Cahiers du Pôle foncier* n°13/2015.

Daoudi A., J.-Ph. Colin, 2016. Land Policy and Land Markets on the Agricultural Frontier in Arid Algeria. Communication sélectionnée, Annual World Bank Conference on Land and Poverty, Washington, 14-18 mars 2016.

Daoudi A., J.-Ph. Colin, 2017. Construction et transfert de la propriété foncière dans la nouvelle agriculture steppique et saharienne en Algérie. In *Propriété et Société en Algérie contemporaine*, D. Guignard (éd). Aix-en-Provence : Iremam, OpenEdition Books, pp. 158-176.

Daoudi A., J.-Ph. Colin, A. Derderi, M. L. Ouendeno, 2017. Le marché du faire-valoir indirect vecteur de nouvelles formes d'exploitation dans la néo-agriculture saharienne (Algérie), *Géographie, Économie, Société*, 19 : 307-330.

Daoudi A., J.-Ph. Colin, 2018. Access to Land on the Agricultural Frontier in Arid Algeria: Policy and Land Markets Issues. Paper presented at the First Arab Land Conference, Dubai, February 26-28, 2018.

Derderi A., A. Daoudi, J.-Ph. Colin, 2015. Les jeunes agriculteurs itinérants et le développement de la culture de la pomme de terre en Algérie. L'émergence d'une économie réticulaire. *Cahiers Agricultures* 24(6) : 387-395.

Derderi A., A. Daoudi, J.-Ph. Colin, 2017. Les entrepreneurs agricoles itinérants et leur rôle dans les dynamiques foncières et agraires dans les zones arides en Algérie. Le cas de Rechaïga. Rapport de recherche, appel à manifestation d'intérêt 2016 de la composante 1 du projet mobilisateur d'Appui à l'élaboration des politiques foncières, Comité technique « Foncier et développement ».

Kinsey H., P. Binswanger, 1993. *Characteristics and performance of settlement programs*. The Agriculture and Environment Division, Southern Africa Department.

Ouendeno M. L., A. Daoudi, J.-Ph. Colin, 2015. Les trajectoires des jeunes dans la néo-agriculture saharienne (Biskra, Algérie) revisitées par la théorie de l'*agricultural ladder*. *Cahiers Agricultures* 24(6) : 396-403.

Ouendeno M. L., J.-Ph. Colin, A. Daoudi, 2017. Marchés foncières et mise en valeur à Doucen (Biskra) : une dynamique inclusive, une dynamique conflictuelle ? Rapport de recherche, appel à manifestation d'intérêt 2016 de la composante 1 du projet mobilisateur d'Appui à l'élaboration des politiques foncières, Comité technique « Foncier et développement » (31 p.).

Young farmers in Thailand: small numbers, but diversified projects

Cécile Cochetel³³, Kassirin Phiboon²³⁴, Nicolas Faysse³⁵

INTRODUCTION

Thailand is a major exporter of agricultural products and agriculture. The role of the agricultural sector in the Thai economy seems to have remained relatively constant over the past 20 years. The contribution of agriculture to the country's gross domestic product and has not changed much over the past two decades (from 9.1 % in 1996 to 8.6 % in 2016, according to the World Bank, 2018). From 1993 to 2013, the number of farm holdings increased by 5.0 % (from 5.6 to 5.9 million according to the agricultural censuses organized in these two years), which paralleled a similar increase of 5.5 % of the entire population over the same period.

However, behind the apparent stability at national level, and as in many Asian countries, the farming population in Thailand is ageing. The average age of farmers has increased from 47 in 1993 to 54 in 2013. Figure 1 compares the age distribution of farmers in Thailand and in various countries of the European Union, in the United States and in Japan. It presents the ratio of farm holders under the age of 35 versus those that are older than 65. Thailand is currently situated in an average position in Figure 1, based on the 2013 census. However, the difference between Thailand and other countries becomes clearer when looking at the dynamics. The position of France in Figure 1 did not evolve much between 2000 and 2011. By contrast, the position of Thailand evolved quickly between 1993 and 2013. In a village in the Northeast region of Thailand, in 2008 farmers were 55 on average, while they had been 36 on average 25 years earlier (Rigg *et al.* 2012). If no specific action is taken, Thailand may continue to move towards the bottom-right corner of Figure 1 in the forthcoming years.

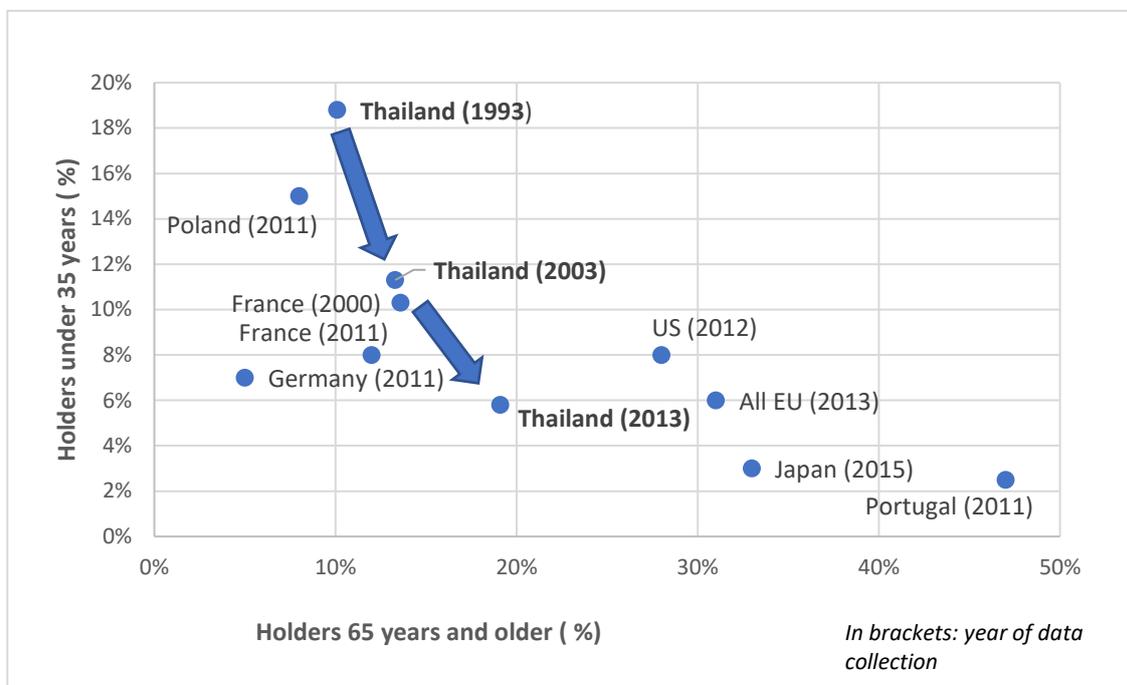
These evolutions bring strong changes in farm organizations and lead to several challenges. Firstly, for many older farmers, farming has become a complementary source of income, alongside other sources (e.g. pensions and remittances, see Rigg *et al.*, 2018). Secondly, a vicious circle based on three elements is increasingly present: ageing farmers may be less inclined to innovate and to look for more productive farming practices (which often require investing time and capital and taking risks). Older farmers may in particular be reluctant to invest in their farms if they do not clearly identify a family member who could take over the farm once they retire. This leads to low-profitability farming, as many studies in Thailand have shown over the past years. Because of low profits, many young people are not attracted by farming, and thus the average age of farmers is increasing. These changes may lead to a crisis in the agricultural sector in Thailand in the forthcoming years.

³³ Montpellier Supagro.

³⁴ Thai Water Partnership.

³⁵ Cirad, G-Eau Research Unit, Montpellier University and Asian Institute of Technology, Bangkok. Contact: faysse@cirad.fr

Figure 1. Farmers' age distribution in different countries



From Faysse, 2017b.

The Thai government is increasingly aware of these challenges. Policies have been designed to accompany ageing farmers, especially in terms of producing for home consumption (see Box below). However, there is also an opportunity to support the installation of young farmers in order to design relevant policies that can achieve this objective, it is necessary to have a better understanding of the diversity of characteristics and problems faced by young farmers in Thailand. The present study aims to contribute to filling this gap by providing a preliminary assessment of ***who are the young farmers in Thailand, what difficulties they face in the early stages and how they actually benefit from existing support programmes***. This study took place in Prachinburi Province (Central Region) and in Chiang Mai province (Northern Region).³⁶

Agricultural policies in Thailand

A wide range of agricultural and rural development policies have been implemented over the past three decades in Thailand (Marzin and Michaud, 2016). These policies have enabled a major decrease of poverty rates in rural areas. Current agricultural policies can be typified into three groups. Firstly, over the past two decades, the government organized a series of short-term programmes - or schemes - to support rice prices on the domestic market. These programmes played a major role not only in the agricultural sector but also in national politics (Ricks, 2018). The latest of these schemes was launched in 2011 and, when the Army organized a coup in 2014,

³⁶ This text is a shortened version of Cochetel and Phiboon (2017).

a key argument it put forward to justify its intervention was to stop such schemes, which led to huge public expenditure.

Secondly, a series of policies aim to support “self-sufficient economy”. This approach was developed at the end of the 1990s, in rejection of contract farming, which had led farmers to produce only one crop that, often, they could not eat. Many of these farmers engaged in contract farming had fallen into debt cycles. According to the self-sufficiency approach, farmers should produce various crops, they should be able to satisfy their own consumption needs and they can market the surplus. This concept has been increasingly seen as relevant for ageing farmers (Hirokawa, 2014). Programmes implemented under such an approach support diversification for example: farmers can receive training on how to grow various crops, and they can be granted some tree seedlings.

Thirdly, a more limited number of policies aim to increase farm productivity and profitability. For instance, in 2016, the government launched a policy of “large-scale schemes”, whereby small-scale farmers are encouraged to combine efforts to collectively decrease production costs and increase selling prices. However, to date there have been limited initiatives to organize a typology between farmers who may be supported towards self-sufficient farming and farmers for whom farming is the main source of livelihood and who may be supported to achieve better productivity and profitability (Faysse, 2017a).

I. METHODOLOGY

We consider that a young farmer is someone who has at least 6 months of farm experience and who is under 45 years old. We included young farmers that still work on their parents’ farm and do not yet have their own farms. We interviewed 83 farmers in 2017, both currently young farmers and former young farmers. The latter are farmers who are over 45 years old (and less than 55) but who started as young farmers. We also interviewed 12 staff members from different support programmes. Numbers of interviewed farmers in each category are described in Table 1.

We built a typology of young farmers. This typology was not based on the type of agricultural production (such as farming using chemical inputs versus organic farming) or on farm size. Instead, we chose to use a typology based on the general orientation of farms, i.e., the linkage between farm characteristics and the objective of the farmers. This typology was based on the following questions: what is the farming system (e.g. farming of only one crop versus farming a diversity of crops), what is the farmer’s vision of farming (e.g. self-sufficiency, farming in the same way as parents, coming back to live in the community, living in an environmentally-friendly way, etc.) and how both are related. Eventually, five types were identified.

II. DIVERSE FARM ORIENTATIONS

1. TYPE 1. “MAIN CROPS” FARMERS

This group of 21 farmers involves farmers that focus one or two types of production: rice and/or shrimp or fish. They are children of farmers and most of them stopped formal education after finishing primary or secondary school. They have not diversified their farm activities and they do not plan to change their farming system. This is the case of Mrs. Thidarat (Box 1).

Mrs. Thidarat, a farmer producing main crops

Mrs. Thidarat is 41 years old. Her parents were rice farmers. After she graduated from senior high school, she worked in a factory as a seamstress for 15 years. She decided herself to be a farmer because her parents passed away, so she had to come back and take over the management of her parents' farms. She is a full-time farmer and considers that she earns a satisfactory income from rice production. Currently, she owns 6.4 ha of land and she rents 3.5 ha from a relative. She has to pay 5,000 baht³⁷ per year to rent these 3.5 ha. She grows rice twice a year. She does not invest in any farm machinery because she hires everything for rice production. She does this because she considers that she still lacks farming skills. She decided to get involved in a Young Smart Farmer programme in 2014 in order to increase her rice production skills. In the future, she would like to continue growing rice in the same way as now.



2. TYPE 2. “MAIN CROPS AND DIVERSIFICATION” FARMERS

The 21 farmers of the “Main crop and diversification” type are focusing on one type of production (as farmers of Type 1), such as rice, shrimp, fish or vegetables. Contrary to farmers of Type 1, Type 2 farmers want to change their farming system, for two reasons: they want to have a better income and/or they want to increase their self-sufficiency. Consequently, they attempt to diversify their farming systems. They have done so by initiating a small fruit and vegetable garden for family consumption (in order to reduce the household's living costs) or they have started a new production (such as fish or shrimp breeding).

³⁷ In April 2018, 1 euro = 38.5 baht.

Mr. Santi, a farmer producing main crops and diversifying his production

Mr. Santi is 42 years old. He is married and has three children. His wife is working with him on the farm and he has a secondary occupation (he works at a tourist site). He started farming with his parents, on their farm, after he completed high school. His parents did not own any land and they had to rent it. He started his own farm on rented land when he got married, about 15 years ago. He usually rents between 2.5 and 3.5 ha each year. The farmed area depends on what he plans to grow and what he earned the previous year. He focuses on one or two main crops such as sesame, corn and rice, and he uses chemical products.

In 2012, he joined the “New Farmer Development Programme” managed by the Agricultural Land Reform Office in order to acquire his own land. He acquired 0.3 ha in 2013, although he did not obtain a formal land title until 2017. He started integrated farming of fruit and vegetables (such as eggplant, banana, melon, passion fruit, avocado, guava, morning glory, stevia, etc.) on these 0.3 ha.

Mr. Santi plans to stop renting the land and to live only from the 0.3 ha obtained from the Agricultural Land Reform Office by selling directly to consumers and processing some products such as sun-dried banana or stevia tea. He plans to stop renting land when he earns enough money from farming the land he obtained from the Land Reform Office. He is also trying to set up a group of farmers that acquired land from this office in order to be able to meet the demands of intermediaries, who ask for large quantities of products.



Khun Santi at his farm, on land obtained from the Agricultural Land Reform Office

3. TYPE 3. “BUSINESS-ORIENTED” FARMERS

These 9 farmers started farming because they think that it is a promising way to earn a satisfactory income. None of farmers interviewed of this type has been a farmer since high school. They graduated from university with a Bachelor’s or Master’s degree and half of them are not children of farmers. Moreover, several of past work experience in cities. They practise “innovative farming”, which involves capital-intensive investments, such as greenhouses equipped with drip irrigation or hydroponic farming.

Mr. Em, a “business-oriented” farmer

Mr. Em lives with his parents, who are also farmers, but he has his own farm. He is 27 and graduated from Chiang Mai University with a Bachelor’s degree in Economics. After graduating, he worked for a major agribusiness company in Thailand for almost 3 years, buying corn from farmers for animal feed. He decided to leave his job because he was often travelling and wanted to spend more time with his family. He started farming at the beginning of 2016. His parents gave him 0.6 ha. His main agricultural production is mushrooms. He also grows bamboo, mango and longan. Before starting farming, he contacted farmers and asked to visit their farms in order to decide what kind of crops he could grow to earn a good income.

He faced many difficulties when he started farming. He is the only young farmer in his village and his parents did not understand why he decided to leave his job to start farming. So, he decided to join a programme called “Brave man return home” in order to build up his network and discuss farming with other young people. This 5-month programme involved seminars and meetings.



He grows mushrooms in 6 greenhouses and gets one harvest every 20 days, throughout the entire year. He manages to earn a very good income (about 53,000 baht per month of net income). His Bachelor’s degree was useful for his market research and designing a business plan. His parents now look positively on his success and his mother sometimes helps him by selling the mushrooms he produced at the market when he is too busy.

4. TYPE 4. FARMERS AIMING AT “ENVIRONMENTALLY FRIENDLY” PRACTICES

The 20 farmers in this group are mainly practising organic or chemical-free agriculture (sometimes they still farm part of their farms using chemicals). They grow mainly fruit and vegetables on small-scale farms (less than 3.2 ha). They sell their products through specialised channels: organic/chemical-free markets or organic product selling groups. They do not have a major investment plan for their farm. Their main goal is to reduce their use of chemicals on their farm (if not already the case) and/or to diversify their production.

Mr. Pee Chai, a farmer aiming at environmentally practices

Mr. Pee Chai is 42. He started to work on his parents' farm when he was young. He has had his own land since 2012. He inherited land from his father. He worked for two years as a mechanist, but he was bored and preferred to come back to his hometown in order to help his parents.

He grows 0.32 ha of paddy fields, whose harvest will be used for the consumption of the extended family (including his parents). He also grows 0.8 ha of organic produce (fruit, vegetables, bamboos, herbs, teak) for the benefit of his own family (wife and 2 children). Farming is his sole occupation and he sells his products to an organic selling and packaging group. He has obtained a group organic certification. In the future, he plans to build his own house on his land and to decrease his living costs by installing more solar panels on his farm in order to pump water and generate electricity for domestic consumption.



5. TYPE 5. "RURAL DEVELOPMENT" FARMERS

Similarly to Type 4 farmers, the 12 "Rural development" farmers grow organic fruit and vegetables. Some of them also grow rice and breed animals. They practise integrated farming on small-scale farms. Less than half of them are full-time farmers, because they are involved in other activities relating to rural development or more specifically to the development of their village. For example, they run an agro-tourism business (coffee shop selling local products, homestay) or they are involved (sometimes as leader) in a processing, packaging and selling group. None of them have been farmers since childhood: they had past working experience in cities before becoming farmers or studied at university.

Mr. Sarawut, a farmer engaged in rural development

Mr. Sarawut is 31. He started farming 11 years ago after working 3 months in a factory. He greatly disliked working in a factory: he wanted to be his own boss. He has been farming 1.3 ha since he started farming: his parents gave him 0.3 ha and he bought 1 ha. He bought some land thanks to an interest-free loan from an NGO, to be reimbursed over 10 years. He grows 0.5 ha of fruit (bananas, longan), 0.5 ha of vegetables and 0.3 ha of rice. He also breeds cows and goats.

Mr. Sarawut is a member of a community enterprise located in his village. This community enterprise involves young people and it processes, packages and sells organic products grown by villagers. Young members of the enterprise meet every week to work on processing and packaging, using machines bought by their enterprise. They also opened a coffee shop where they process and sell the organic



group's products. Mr. Sarawut also processes some products on his own. For instance, he makes yogurt and cakes from goat milk. In the future, Mr. Sarawut wants to breed more animals in an organic way and he wants to obtain certification for processed products to be able to sell to supermarkets.

6. MAIN CHARACTERISTICS OF YOUNG FARMERS PER TYPE

Table 1 describes the main characteristics of young farmers per type. Type 1 and Type 2 farmers have, on average, completed high school (12 years of study). The group with the highest level of education is Type 3, as they have spent 17 years on average in education (higher qualification than a Bachelor's degree). The farm size of Types 4 and 5 farmers is relatively smaller than Types 1 and 2, but they often produce much more capital and labour intensive crops than Types 1 and 2. Apart from some Type 2 farmers that initially started as Type 1, generally young farmers have continued farming with the same farming systems and orientation since they started.

Table 1. Characteristics of types

	Type 1. Main crops	Type 2. Main crops and diversification	Type 3. Business orientation	Type 4. Environmentally friendly practices	Type 5. Rural development
Number of farmers interviewed	21	21	9	20	12
Average number of years in education	11	12	17	14	15
% of children of farmers	100 %	95 %	50 %	90 %	84 %
% of full-time farmers	43 %	33 %	44 %	90 %	42 %
Average farm size (ha)	5	5.8	9.9	2.2	1.3

III. INITIAL DIFFICULTIES

Table 2 presents the difficulties that young farmers faced during the first 5 years after they started farming. More than half of Type 1 ("Main crops") and Type 2 ("Main crops and diversification") farmers reported that they did not face **any difficulties specifically related to starting farming**. Indeed, most of these farmers are children of farmers and started farming along with their parents: they faced the same general constraints as their parents, such as water-related problems and marketing. Similarly, 75 % of farmers from Type 5 ("Rural development") did not face any difficulties when they started farming. One possible explanation is that these farmers previously worked or went to university. They often took time to develop their business plan before starting farming and sometimes they had acquired professional experience from previous occupations.

Table 2. Main difficulties involved in starting farming

	Type 1: “Main Crops”	Type 2: “Main crops + diversification”	Type 3: “Business”	Type 4: “Env.- friendly”	Type 5: “Rural development”
Non-understanding or scepticism of parents and villagers	0	0	2	6	1
Access to land	3	2	0	0	0
Difficulties with agricultural production (lack of knowledge, pest and diseases)	2	2	3	2	1
Floods or drought	2	2	0	1	0
Harsh working conditions	0	3	1	4	2
Insufficient funds	0	1	0	3	0
Marketing	0	1	1	0	0
No issue	14	10	3	4	8
Total	21	21	10	20	12

Farmers from Type 3 (“Business”) and Type 4 (“Environmentally friendly practices”) faced two main kinds of difficulties: 1) **technical difficulties**, such as a lack of knowledge or the necessity to work hard in the first years, and 2) **social difficulties**: the misunderstanding of their parents (who often asked them why they had left their jobs in cities) and/or the scepticism of villagers regarding their innovative way of farming. Indeed, both types engage in innovative farming, focused on new products and capital-intensive farming for Type 3 farmers, and focused on organic farming for Type 4 farmers.

Table 2 also shows that **access to land does not appear as a main issue**. This is probably because when young people decided to start farming, they had already solved the issue of access to land. Indeed, 76 % of farmers interviewed acquired access to some land thanks to their family (they inherited land or their parents gave them a part of their land). This is a main difference with young farmers in Europe, who may start the process of setting up even when the issue of access to land is not initially solved. Because of this, land (to buy and to rent) is the most important general constraint for young farmers throughout the European Union (Zondag *et al.*, 2015).

IV. SUPPORT PROGRAMMES

The Thai government has set up two main programmes at national level to specifically support young farmers. Since 2014, the **Young Smart Farmers** programme supports sharing of farm experiences and building networks thanks to farm visits and seminars. Since 2014, this programme has trained approximately 25 farmers per year in Chiang Mai Province (i.e. approximately 100 young people trained by the end of 2017). In Prachinburi Province, 94 farmers have been trained since the programme was launched in 2014.

The **New farmer development programme** was launched at national level in 2008 by the Agricultural Land Reform Office. The aim was to provide land to farmers after a 6-month training course. There are two types of allocated farmland: public land reform area (where farmers do not

have to pay anything) and private land reform area (farmers have to pay a rental fee). In Chiang Mai Province, the programme was launched in 2012, and from the beginning of the programme until October 2017, 21 farmers acquired access to land. On average each farmer received 0.3 ha. In Prachinburi Province, the programme was also launched in 2012 and 7 farmers acquired some land. On average, they obtained 0.7 ha per person.

However, until 2017, these two national programmes only benefitted a relatively limited number of young farmers in Chiang Mai and Prachinburi Provinces. Young farmers also benefitted from programmes not specific to young farmers, such as training activities.

Among farmers interviewed, 43 farmers had been involved in at least one support programme. Table 3 presents the benefits that farmers gained from these programmes. The most common benefit for all types is technical support. Most Types 1, 2 and 3 did not benefit from financial support. Type 4 farmers obtained a wide diversity of support, because in Thailand, many programmes support organic farming.

Table 3. Benefits that farmers gained from participating in support programmes

	Type 1. “Main Crops”	Type 2. “Main crops + diversification”	Type 3. “Business”	Type 4. “Env.- friendly”	Type 5. “Rural development”
Access to land	0	0	0	1	4
Free farm inputs	2	2	0	2	0
Knowledge on farming techniques	9	6	4	8	5
Networking (meeting farmers/sharing experience)	0	2	2	5	5
Access to funding	0	0	0	5	0
Access to market	0	3	0	2	0

Table 4 identifies the linkages between the main difficulties expressed by the farmers and the main benefits they got from participating in support programmes. This table shows a rather incomplete overlap between the difficulties expressed by young farmers and the type of support provided by programmes.

Table 4. Connection between the main difficulties faced when young farmers started farming and main benefits of participating in support programmes

	Main difficulties when starting farming	Main benefits from programmes
Type 1. Main crops	Difficulty with agricultural production, access to land, water	Technical support
Type 2. Main crops and diversification	Arduous work, difficulty with agricultural production, access to land, water	Technical support, access to markets

Type 3. Business orientation	Difficulty with agricultural production, social acceptance	Technical support, networking
Type 4. Environmentally-friendly practices	Social acceptance, harsh working conditions, lack of funds	Technical support, networking, funding
Type 5. Rural development	Harsh working conditions	Technical support, networking, land access

CONCLUSION

This study shows firstly that there is **no one type of young farmer** but a **diversity of profiles**. Thai young farmers have different origins and characteristics, and they want to achieve different things. Current programmes do not explicitly take this diversity into account. Support programmes may be improved by **addressing the diversity of the constraints they face and by taking diversity of profiles into account**.

It would be of interest to expand the study with a larger number of farmers, in particular in order to consider differing farming systems in other provinces of Thailand. Moreover, the present study focused on already established farmers. In 2018, this preliminary work will be completed by two studies. One will focus on young rural people and another will focus on students in agricultural vocational schools. Both studies will interview young people that have not yet fully decided whether they would work in the non-farming sector or whether they would become a farmer. They will assess to what extent these young people would be ready to engage in farming and, if so, which type of farms they would be interested in becoming engaged with.

REFERENCES

- Cochetel, C. and Phiboon, K. (2017). The diversity of young farmers in Chiang Mai and Prachinburi Provinces: orientations, problems faced and engagement with support programmes. Unpublished paper.
- Faysse, N. (2017a). Dwindling or thriving? Making sense of the diversity of agricultural and rural dynamics in Thailand. *NIDA Development Journal*, 57(4), 1-14.
- Faysse, N. (2017b). Policies to support young farmers: an international review and a first look from a Thai perspective. Unpublished paper.
- Hirokawa, S. (2014). Integrated agriculture from the perspective of the creation of employment in the aging society of rural Northeast Thailand. *Journal of Human Security Studies*, 4(1), 78-96.
- Marzin, J. & Michaud, A. (2016). *Evolution of rural development strategies and policies: lessons from Thailand*. Document de travail Art-Dev 2016-4.
- Ricks, J. (2018). Politics and the price of rice in Thailand: Public choice, institutional change and rural subsidies. *Journal of Contemporary Asia*, 1-24.
- Rigg, J., Salamanca, A. & Parnwell, M. (2012). Joining the dots of agrarian change in Asia: A 25-year view from Thailand. *World Development*, 40(7), 1469-1481.
- Rigg, J., Salamanca, A., Phongsiri, M., & Sripun, M., 2018. More farmers, less farming? Understanding the truncated agrarian transition in Thailand. *World Development*, 107, 327-337.
- Zondag, M. J., Koppert, S., de Lauwere, C., Sloot, P. & Pauer, A. (2015). *Needs of young farmers: Report I of the Pilot project: Exchange programmes for young farmers*. Brussels: European Commission.

Evolution des structures agraires et installation des jeunes en agriculture

Retour sur quarante ans d'installation des jeunes ruraux en agriculture irriguée dans le delta du fleuve Sénégal

Pierre Girard, CIRAD UMR Art-Dev
 Jérémy Bourgoïn, CIRAD UMR Tétis/ISRA-BAME
 Djibril Diop, ISRA-BAME
 Astou Diao Camara, ISRA-BAME
 Djiby Dia, ISRA-BAME

INTRODUCTION

D'ici à 2030, 375 millions de jeunes seront en âge de travailler en Afrique subsaharienne (United Nations 2015). Dans un contexte de transitions démographiques tout juste amorcées, les pays du sous-continent font face à un accroissement de population sans précédent se traduisant par une arrivée massive de jeunes à la recherche d'activités génératrices de revenus. Une large proportion de ces jeunes vivent et continueront à vivre dans les campagnes et leurs besoins continueront à dépendre de l'économie rurale (Losch 2016, Fox, Senbet, and Simbanegavi 2016). Au Sénégal, près de 300 000 jeunes ont atteint l'âge de travailler en 2015 et au vu de l'accroissement démographique, la taille de cette cohorte annuelle ne va faire que s'amplifier pour atteindre 467 000 en 2030 (United Nations 2015). Il en résulte une augmentation de 43 % de la population économiquement active³⁸ en milieu rural d'ici 2030.

En milieu rural, l'enjeu est de savoir comment les systèmes économiques vont générer suffisamment d'activité pour subvenir aux besoins des futures cohortes. Comment les configurations des structures économiques vont-elles évoluer pour assurer leur propre reproduction ? Quelle sera la contribution de l'activité agricole dans ces configurations à venir ? Au vu de la faible vitesse du changement structurel en Afrique subsaharienne, l'agriculture va très probablement continuer à avoir une place centrale dans la constitution des revenus des ménages ruraux (Losch 2016). En effet, pour de nombreux ménages sénégalais, l'agriculture ou l'élevage demeurent les principales activités génératrices de revenus, même si leur contribution aux revenus totaux est variable selon les régions et systèmes de production.

Cet article s'intéresse ainsi aux modalités d'installation en agriculture dans la région du delta du fleuve Sénégal, où le développement de la riziculture a induit une transformation profonde du système agraire : investissements importants dans l'aménagement de périmètres hydro-agricoles et marchandisation progressive du foncier, dépendance à un modèle technique agricole intensif en capital, fort développement du salariat agricole et forte régression des activités agricoles extensives, notamment pastorales. Cet article propose d'apporter un éclairage sur l'évolution

38 La population économique active considérée ici englobe les personnes âgées de 15 à 64 ans.

générationnelle des modalités d'installation dans l'activité agricole des jeunes ruraux dans le delta du fleuve Sénégal.

La première partie de l'article présente le contexte de la zone d'étude et explicite la problématique et les hypothèses émises quant aux modalités d'installation dans l'agriculture des jeunes ruraux. Après avoir introduit la méthodologie retenue dans une deuxième partie, la section suivante expose les premiers résultats qui sont à leur tour discutés dans une dernière partie.

I. LA PROFONDE TRANSFORMATION DU DELTA DU FLEUVE SENEGAL

Initialement fondé sur l'élevage, la pêche et la culture de décrue, le système agraire du bas delta du fleuve Sénégal se distingue aujourd'hui par le rôle prépondérant de l'irrigation pour la production rizicole et maraîchère (Seck, Lericollais, and Magrin 2009). À partir des années 60, l'État, par l'intermédiaire de la Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal (SAED, créée en 1965), aménage et attribue des casiers rizicoles aux ménages locaux. La SAED est alors aussi en charge de l'ensemble de la filière rizicole en fournissant l'ensemble des intrants aux agriculteurs, en assurant la collecte et la commercialisation du riz et en encadrant le suivi technique des agriculteurs. À cette époque, le foncier aménagé pour l'irrigation demeure sous la gestion de l'État³⁹ et la SAED a le droit d'affectation et de désaffectation du foncier (en cas d'endettement ou de décès de l'agriculteur attributaire).

À partir du milieu des années 80, les Plans d'ajustement structurel ont eu des effets considérables sur la dynamique engagée les vingt années précédentes. Cette phase de libéralisation voit le désengagement progressif de la SAED de ses fonctions de gestion du foncier (transférées vers les collectivités locales), de gestion de l'eau (transférées aux unions hydrauliques) et d'encadrement de la production et de la commercialisation (transférées au privé : entreprises et organisations de producteurs). Pendant cette période, une course à la terre et au crédit (via la nouvelle Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal) induit le développement de nombreux aménagements hydroagricoles privés de mauvaise qualité qui génèrent par ailleurs des conflits d'usage, particulièrement avec les éleveurs. Ce processus d'aménagement individuel, facilité par le transfert de la gestion des terres par la SAED aux communautés rurales dès 1986, a essentiellement concerné trois types d'acteurs : les familles qui disposaient déjà d'un droit coutumier sur les anciennes cuvettes de décrue et ont fait régulariser leurs terres, des personnalités engagées dans la vie politique locale (conseillers communaux) ayant un accès facilité à l'information, et des acteurs externes à la zone (anciens fonctionnaires, licenciés de la SAED) qui se sont appuyés sur des réseaux d'influence pour accéder au foncier (Crousse, Mathieu, and Seck 1991, Dahou 2004). Si les nouveaux aménagements offrent des opportunités réelles, leur piètre qualité et l'instabilité des marchés agricoles sont à l'origine de nombreux cas d'endettement des agriculteurs et l'État sénégalais instaure des moratoires sur les dettes à plusieurs reprises (1993, 1997 et 2004) afin de maintenir la filière rizicole (Le Roy 2012). Afin de mieux réguler les affectations foncières et les conflits d'usage des terres, la SAED et les collectivités locales élaborent des Plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS) à la fin des années 90. Néanmoins, bien que leur utilité comme support de discussion entre différents types d'usagers soit démontrée, ils n'ont aucun pouvoir contraignant en cas de non-respect, ce qui limite aujourd'hui leur impact (Comité technique « Foncier et développement », 2017).

³⁹ Comme le prévoyait la législation foncière du Sénégal à cette époque, les terres du delta étaient classées en zone pionnière où la SAED avait une délégation de l'État pour gérer le foncier sur les zones à aménager.

Plus récemment, la SAED et l'État sénégalais ont mis l'accent sur de nouveaux modèles de développement de l'irrigation mettant l'accent sur des partenariats publics/privés pour l'établissement ou la réhabilitation de périmètres hydroagricoles. Généralement, ces programmes (comme le Projet de développement des marchés agricoles et agroalimentaires au Sénégal – PDMAS) visent à soutenir des processus d'accumulation au niveau des exploitations familiales ou « patronales émergentes », tout en permettant l'installation d'investisseurs extérieurs sur des surfaces modérées (Comité technique « Foncier et développement », 2017). Dans ces projets, les aménagements structurants sont réalisés grâce à des fonds publics mais les attributaires doivent en revanche financer partiellement les aménagements terminaux permettant d'acheminer l'eau jusqu'aux parcelles.

Ainsi, aujourd'hui, différents types d'exploitations agricoles coexistent dans le delta (Ba *et al.* 2009): les agro-industries, les « privés exogènes » (anciens fonctionnaires, marabouts, grands commerçants), les entrepreneurs ruraux locaux (fils du terroir ayant un accès privilégié au foncier et au financement) et les ménages ruraux qui cultivent historiquement dans les grands périmètres et d'où sont originaires la très grande majorité des jeunes ruraux. Si la riziculture constitue le principal vecteur d'accumulation pour ces ménages, nombre d'entre eux ont des activités non agricoles (commerce, artisanat, transport) qui constituent parfois une part non négligeable de leurs revenus (Diop, Fofana, and Fall 2008, Ba *et al.* 2009, Hathie *et al.* 2015).

À partir de ce succinct rappel de l'histoire agricole et socio-économique du delta du fleuve, nous posons plusieurs hypothèses quant à l'évolution des modalités d'installation en agriculture des jeunes ruraux : (i) la diversification des modes d'accès au foncier irrigué et au capital (financement de la campagne agricole) a contribué à différencier les modalités d'installation en agriculture des jeunes ruraux au fur et à mesure des générations ; (ii) le développement de la riziculture irriguée et des agro-industries a généré du salariat qui constitue un complément de revenu lors de la phase d'installation en agriculture ; (iii) au vu de la multiplication des possibilités d'installation en agriculture, les jeunes générations ont débuté leur activité agricole plus précocement que leurs aînés.

Le cadre législatif sénégalais relatif au foncier irrigué (à partir de : Touré *et al.* 2011, Rochegude and Plançon 2009)

Le dispositif législatif foncier sénégalais repose en grande partie sur la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relative au Domaine national. Le Domaine national englobe des terres diversement occupées et ayant des vocations différentes que la loi répartit en quatre catégories :

- les zones urbaines situées sur le territoire des communes et des groupements d'urbanisme ;
- les zones classées constituées par les zones à vocation forestière ou les zones de protection ayant fait l'objet d'un classement dans les conditions prévues par la législation particulière qui leur est applicable ;
- les zones de terroir qui correspondent aux terres régulièrement exploitées pour l'habitat rural, la culture ou l'élevage ;
- les zones pionnières qui correspondent aux autres terres pouvant être transférées par délégation au nom de l'État pour le compte d'une structure publique, avec des missions spécifiques d'aménagement ou de mise en valeur agricole.

Les terres nouvellement aménagées à partir des années 60 dans le delta appartenaient à cette dernière catégorie où la SAED définissait les modalités d'accès, de mise en valeur et de gestion du foncier irrigué.

Au Sénégal, la réforme foncière est complétée à partir de 1972 par des textes relatifs à la réforme administrative et à la décentralisation des compétences. Dans le domaine foncier, c'est essentiellement à partir de 1996, avec la loi 96-06, que les attributions du conseil rural sont renforcées en la matière. Dans le delta du fleuve, la gestion du foncier irrigué, considéré jusque-là comme zone pionnière, est alors transférée aux communautés rurales (aujourd'hui communes)⁴⁰ et les terres sont considérées comme appartenant aux zones de terroir où le foncier peut faire l'objet d'affectation (et non transfert de propriété) aux membres des communes concernées ; celles-ci étant responsables du contrôle de leur mise en valeur et de leur exploitation. Il ne peut donc en aucun cas y avoir transfert de propriété au profit de l'attributaire. L'attribution est prononcée par le conseil rural (l'instance de la commune) soit à titre individuel, soit à titre collectif en fonction de la capacité de l'attributaire à réaliser la mise en valeur de la terre. Dans les textes, l'affectation est personnelle au groupe (un groupement d'intérêt économique par exemple) ou à la personne et exclut toute capacité de transaction (aliénation, location, etc.). Par contre, il peut y avoir transmission totale ou partielle à un ou des héritiers en cas de décès de l'attributaire ; dans ce cas, la demande doit être effectuée auprès de la commune. De durée indéterminée, l'affectation est génératrice d'un droit d'usage. La désaffectation des terres peut intervenir notamment en cas de mise en valeur non réalisée ou insuffisante, ou encore si l'affectataire cesse d'occuper ou d'exploiter le terrain lui-même. Cependant, quoique ces situations puissent être réalisées, la désaffectation est rarement prononcée. Ainsi posé le dispositif législatif, les pratiques des agriculteurs sont les suivantes pour accéder au foncier irrigué :

- l'attribution d'une parcelle au titre de membre d'une organisation de producteurs bénéficiaire d'un périmètre irrigué financé tout ou partie sur ressources publiques ;
- l'aménagement sur ressources propres d'un périmètre irrigué sur des terres possédées ou affectées par le conseil rural ;
- la location d'une parcelle irriguée auprès d'une tierce personne (ce cas fréquent dans les aménagements de la vallée n'est pas légal dans la mesure où un producteur qui n'est plus en mesure d'exploiter sa parcelle devrait la restituer à la section villageoise qui est affectataire des terres aménagées) ;
- le rachat de la dette d'un producteur endetté et incapable de payer à la section les frais d'irrigation et de maintenance de la parcelle. Ce remboursement de la créance donne un droit d'usufruit tant que le producteur « propriétaire » n'est pas capable de rembourser ses dettes.

40 Les « communautés rurales » sont devenues des « communes » par la loi du 28 décembre 2013 où il est décidé de procéder à la communalisation intégrale par l'érection des communautés rurales et des communes d'arrondissement en communes.

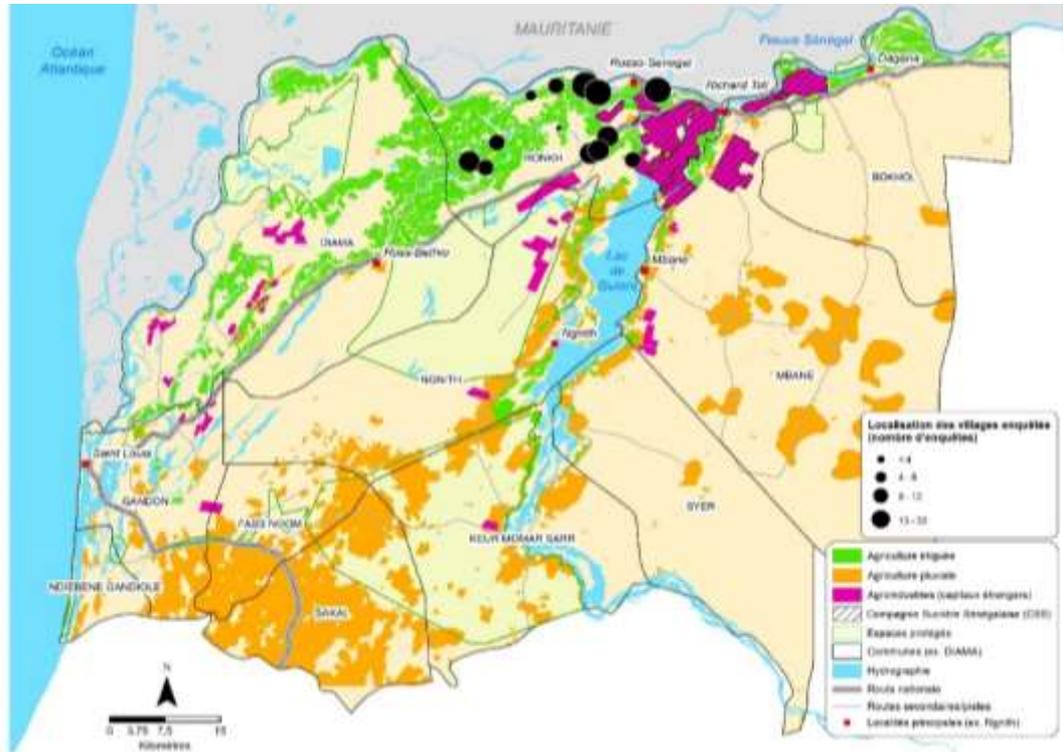
II. UNE APPROCHE LONGITUDINALE POUR DETECTER DES CHANGEMENTS D'ORDRE GENERATIONNEL

Pour des raisons statistiques, la jeunesse est souvent définie sur la base de l'âge biologique. Cependant, bien que l'âge soit la variable statistique parfaite (universelle, quantitative, mathématique) et disponible pour toutes sortes de comparaisons et de calculs, être jeune n'est pas une affaire de biologie et ou de statistique (Mauger 2010, Chauveau 2005). C'est pourquoi cet article propose d'envisager la jeunesse comme une période de transition durant laquelle les dépendances économiques, sociales et culturelles évoluent (Boyer and Guénard 2014, Sumberg *et al.* 2015). L'entrée dans l'âge adulte est donc caractérisée par le franchissement de trois paliers : le mariage, le départ de la maison et la capacité à se prendre financièrement en charge (Antoine, Razafindrakoto, and Roubaud 2001). Pour les jeunes hommes, le franchissement de ces paliers revient à devenir chef de ménage (« celui que les membres de la famille regardent comme la tête » (Hathie *et al.* 2015)).

Comme suggéré par Cole (2011), tout changement s'opère à partir des formes sociales existantes, des institutions en vigueur et des outils à la disposition des nouvelles générations. Le concept de génération peut être mobilisé pour se référer aux relations entre individus qui ont en commun un même ancêtre. Dans ce cas, le concept s'inscrit dans une dimension familiale et est directement liée au processus du cycle de la vie. Mais le terme de génération est aussi fréquemment utilisé pour désigner des individus nés à la même période et qui vivent les mêmes événements historiques à des temporalités identiques dans leur vie. Cette deuxième approche est celle que nous adoptons dans cet article. Elle s'inspire directement des travaux de Mannheim (2011) selon qui chaque génération est caractérisée par son propre temps social qui la différencie d'une autre en induisant une vision partagée des événements historiques et des expériences de la jeunesse. En considérant ainsi la jeunesse comme une période de transition inscrite dans un temps social particulier, la démarche méthodologique de ce travail de recherche vise à observer des changements d'ordre générationnel dans l'installation en agriculture des jeunes ruraux. Adopter une telle approche longitudinale suggère de pouvoir remonter dans le temps pour appréhender ces changements, ce qui est effectué grâce au questionnaire biographique. Ce dernier consiste à interviewer des individus pour retracer les différentes séquences de leur vie familiale, migratoire et professionnelle afin de relier ces événements entre eux, ainsi que d'analyser les relations entre ces événements, les caractéristiques des individus et les caractéristiques de la période historique (Courceau 2009). Cet outil repose sur l'utilisation complémentaire d'un questionnaire composé de modules relatifs aux différentes composantes de la trajectoire de l'individu (origine, scolarité, activités agricoles et non agricoles, etc.) et d'une fiche « Ageven » (âge-événement) qui sert à classer sur une frise chronologique les différents événements vécus par la personne enquêtée. L'enquête se concentre donc sur des individus pour lesquels on peut considérer qu'ils « ne sont plus jeunes » dans le sens où ils ont des responsabilités de chef de ménage. En quelque sorte, l'enquête se focalise sur les « jeunes d'hier et d'avant-hier ».

Afin de répondre aux hypothèses émises ci-dessus, le choix de la zone d'étude s'est porté sur la commune de Ronkh en raison de l'ancienneté et de l'importance de la riziculture irriguée, de la présence de différents types de périmètres hydro-agricoles caractéristiques de chaque période historique et de la proximité avec des agro-industries (cf. Figure 1). Un échantillonnage raisonné a ensuite permis de sélectionner 13 villages de la commune de Ronkh, dans lesquels environ 10 % des ménages ont été enquêtés (cf. Figure 1). Au final, 140 ménages ont été retenus pour le traitement des données.

Figure 1 : Carte du delta du fleuve Sénégal



Source : auteurs.

III. VERS UNE DIFFÉRENCIATION ACCRUE DES MODALITÉS D'INSTALLATION DES JEUNES RURAUX EN AGRICULTURE

Cet article est le lieu d'une première exploitation des données collectées. Les données mobilisées ici ne concernent que les chefs de ménage enquêtés qui sont tous des hommes ; aucun ménage ayant une femme à sa tête n'a été rencontré lors des enquêtes. Des données ont été collectées sur les trajectoires familiale, migratoire et professionnelle des femmes mais elles n'ont pas fait l'objet d'un traitement pour cet article.

Premièrement, nous nous intéressons à la première activité génératrice de revenus des jeunes hommes. Ensuite, en mobilisant une analyse en composantes multiples, nous rendons compte des changements intergénérationnels structurants dans les modalités d'installation en agriculture des jeunes. Enfin, une classification ascendante hiérarchique a été utilisée pour décrypter les différenciations sociales existantes au sein d'une même génération en termes d'installation en agriculture.

Afin d'analyser des changements d'ordre générationnel, des cohortes ont été constituées à partir de l'année de naissance des individus : individués nés avant 1960, entre 1960 et 1969, entre 1970 et 1979, après 1980.

Un accès relativement limité des femmes au foncier dans le delta du fleuve Sénégal

Lorsque les premiers périmètres irrigués ont été réalisés, les terres irriguées étaient confiées aux responsables des coopératives qui les redistribuaient à leurs membres, exclusivement masculins, en fonction de la taille du ménage (Le Roy 2006). La plupart des terres irriguées appartenaient donc traditionnellement aux chefs de famille. Les femmes mariées n'y avaient pas accès à titre personnel, elles n'avaient souvent droit qu'à une petite parcelle située sur des terres non irriguées moins fertiles, destinées à des activités agricoles pour l'autoconsommation. Les veuves pouvaient cultiver les terres de leur mari, dont leurs fils hériteront, mais celles qui n'ont pas d'enfant n'y sont autorisées que dans certains cas particuliers comme celui de la migration masculine de longue durée qui octroie aux femmes le droit de cultiver les terres, et d'être propriétaires de la récolte (Le Roy, 2006). On peut distinguer trois types d'accès à la terre pour les femmes (Clavel 2018) :

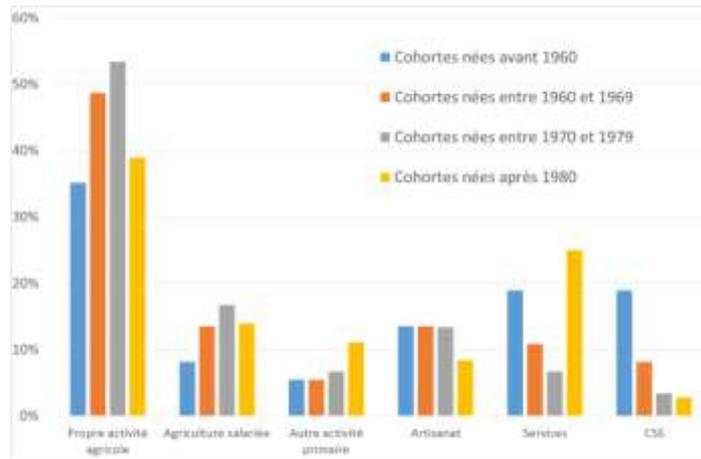
- L'accès primaire qui se fait par l'intermédiaire de la famille. Même si l'Islam n'exclut pas les femmes de l'héritage, du fait que celui-ci soit un héritage patrilinéaire, les femmes restent marginalisées. En effet, les parts des lopins de terre sont redistribuées inégalement : une part pour une femme et deux parts pour un homme.
- L'accès secondaire qui se fait par l'intermédiaire des groupements de promotion féminine ou des groupements d'intérêt économique : les communes rurales affectent des terres aux femmes. Mais le principal obstacle demeure le ratio entre le nombre de membres et la superficie, ainsi que les possibles rapports de pouvoir entre les femmes leaders et les autres femmes membres du groupement.
- L'accès tertiaire qui est une appropriation individuelle (achat ou location) de la terre. Ce type d'accès est assez rare pour les femmes ou concerne alors des femmes qui ont déjà une autre activité (commerce par exemple).

1. PREDOMINANCE DE L'INSTALLATION EN AGRICULTURE COMME PREMIERE ACTIVITE GENERATRICE DE REVENUS

D'après la Figure 2, quelles que soient les cohortes de naissance, l'agriculture en tant qu'activité propre – c'est-à-dire où l'individu investit son propre travail et capital dans l'activité – demeure l'activité principale par laquelle les jeunes hommes débutent dans les villages enquêtés. Les autres activités liées au secteur primaire comme la pêche et l'élevage demeurent minoritaires en tant que première activité. Si ce résultat peut paraître surprenant étant donné le nombre de villages d'éleveurs inclus dans l'échantillon d'étude (25 % des individus sont issus de villages d'éleveurs Peuls), il est lié au fait que les jeunes hommes sont tout d'abord des bergers familiaux (non rémunérés) et que la valeur générée par les troupeaux relève d'une gestion familiale (Ancey *et al.* 2008). En effet, même si chez les Peuls, l'organisation sociale admet un pré-héritage (*dokal* en pular), don de bétail des parents à leurs enfants à la naissance, les jeunes hommes ne bénéficient pas directement de la valeur générée par l'exploitation de ces animaux. La hausse sensible de l'élevage pour la cohorte post-1980 s'explique par le développement de l'embouche dans la zone. Quelle que soit l'année de naissance, 10 % des cohortes s'engagent en premier lieu dans l'artisanat – c'est-à-dire les activités de maçonnerie, menuiserie, ferronnerie, plomberie,

électricité – où les jeunes hommes sont d’abord apprentis⁴¹, puis salariés sur un chantier ou pour le propriétaire d’une petite entreprise, formelle ou informelle.

Figure 2 : Première activité génératrice de revenus pour les individus enquêtés selon les cohortes de naissance



Alors que les cohortes les plus anciennes s’engageaient relativement peu dans le secteur des services (regroupant essentiellement les activités de transport et de commerce), il faut noter une hausse pour les cohortes post-1980, où près du quart des jeunes ont une première activité dans le secteur des services. Ceci s’explique en partie par l’importance relative du développement économique des grands villages de la zone, où l’activité commerciale s’est accrue.

Enfin, d’après la Figure 2, la Compagnie sucrière sénégalaise (CSS) a joué un rôle non négligeable dans l’emploi des jeunes lors de sa création dans les années 70. En effet, près de 20 % des individus nés avant 1960 ont eu comme première activité un emploi salarié dans l’entreprise. La très grande majorité ont été recrutés sur des postes non qualifiés de coupeurs de canne à sucre et ont eu une longue carrière dans l’entreprise, induisant des évolutions de poste (coupeur, puis irrigateur et chef de culture par exemple). L’effet de la CSS dans l’emploi de cohortes de personnes nées après 1980 semble beaucoup plus limité puisque seulement 3 % des jeunes nés après cette date ont pour première activité un emploi salarié à la CSS.

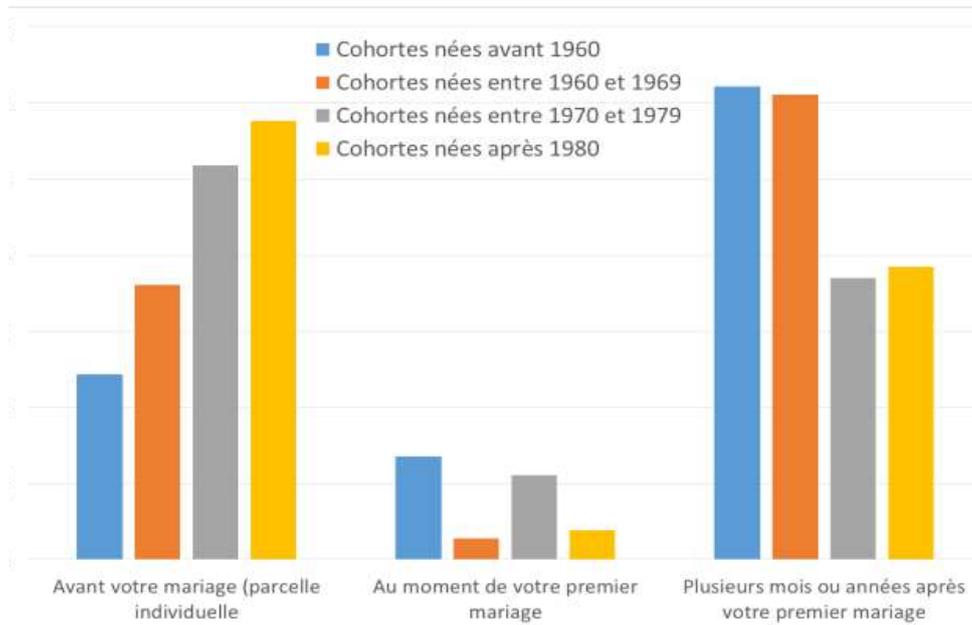
2. DES JEUNES QUI DEBUTENT DE PLUS EN PLUS Tôt LEUR PROPRE ACTIVITE AGRICOLE

L’analyse des données collectées montre que les jeunes hommes débutent de plus en plus tôt leur propre activité agricole avant leur mariage : seulement 25 % des hommes nés avant 1960 débutaient leur propre activité avant de se marier, alors qu’ils sont près de 60 % aujourd’hui (cf. Figure 3). On observe également une baisse de l’âge de début de l’activité agricole : pour les cohortes post-1980, près de 60 % ont déjà débuté leur activité agricole entre 15 et 24 ans, alors qu’ils n’étaient que 27 % pour les cohortes de personnes nées avant 1960. Ce constat reflète une volonté des jeunes d’accéder plus rapidement à leurs propres revenus tout en s’affranchissant des contraintes familiales pour accéder à des moyens de production. En effet, comme nous

41 L’apprentissage n’est pas considéré comme une activité génératrice de revenus car il est très rarement rémunéré de manière régulière.

l'aborderons ci-dessous, l'installation en agriculture des jeunes ruraux s'inscrit de plus en plus hors du cadre familial.

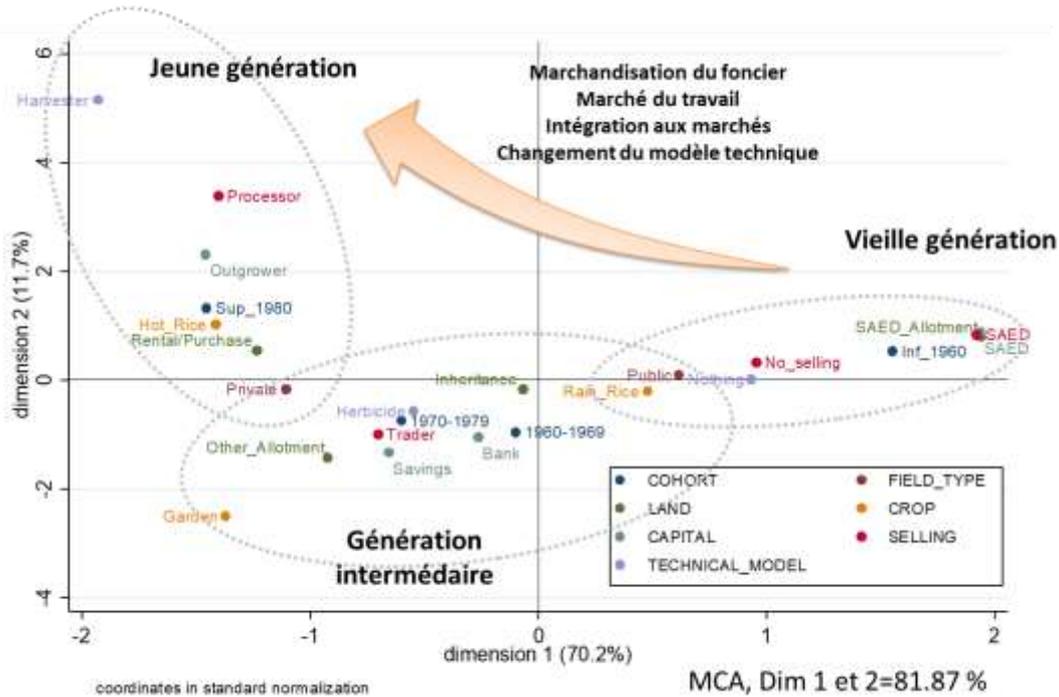
Figure 3 : Statut marital au moment du début de l'activité agricole



3. DES CHANGEMENTS D'ORDRE GENERATIONNEL DANS L'INSTALLATION EN AGRICULTURE

Cette partie s'intéresse plus précisément aux modalités d'installation en agriculture des jeunes ruraux pour les quatre cohortes. Cette analyse concerne 126 individus car 14 n'avaient pas encore leur propre activité agricole au moment de l'enquête. La Figure 4 présente les résultats de l'analyse des correspondances multiples (ACM) que nous avons réalisée à partir de variables liées à l'installation des jeunes en agriculture. L'ACM étudie les proximités entre individus décrits par plusieurs variables qualitatives ainsi que les proximités entre les modalités de ces variables.

Figure 4 : Analyse des correspondances multiples sur les variables d'intérêt d'installation des jeunes en agriculture



Nos analyses ont permis de distinguer trois groupes qui correspondent chacun à des cohortes bien particulières :

- ▷ Un premier groupe concernant la génération d'individus nés avant 1960 (« vieille génération ») et qui ont bénéficié des premiers aménagements et de l'appui de la SAED dans la phase de production et de commercialisation du riz d'hivernage (affectation de terre, de crédit, appui à la commercialisation du riz d'hivernage).
- ▷ Un deuxième groupe constitué de la génération d'après 1980, marquée par un accès marchand à la terre, débutant avec la culture de riz de contre-saison chaude et par la contractualisation avec un rizier pour l'accès aux intrants et la commercialisation du riz.
- ▷ Un dernier groupe avec la génération 1960-1979 (« la génération intermédiaire »), où les modalités d'installation en agriculture sont plus variées.

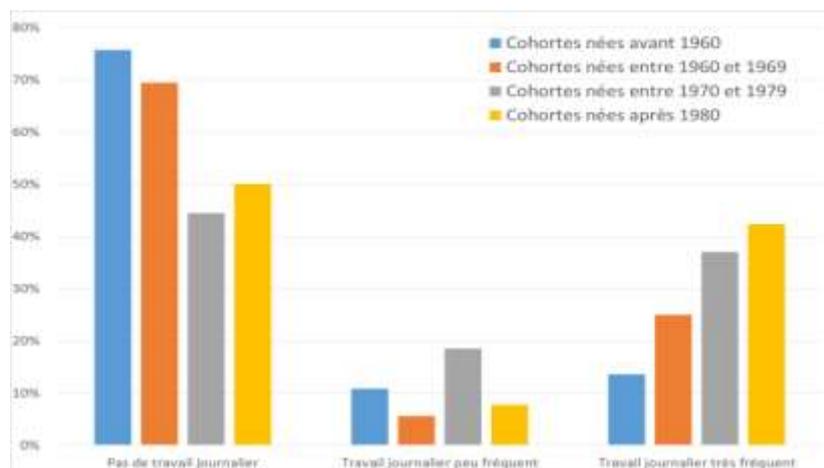
En termes d'accès au foncier, il se dégage trois éléments importants. Tout d'abord, certaines cohortes ont fortement bénéficié des affectations de foncier lors de l'aménagement de nouveaux périmètres irrigués. C'est évidemment le cas pour les cohortes de personnes nées avant 1960 qui ont eu accès aux premiers aménagements hydro-agricoles du delta où la SAED affectait les parcelles. Même si cela semble moins massif que pour les affectations de la SAED, les chefs de village ou dirigeants de GIE ont affecté des terres des périmètres irrigués villageois aux jeunes des cohortes 1960-1979 du foncier irrigué. Ensuite, l'héritage comme mode d'accès au foncier irrigué est devenu la voie principale d'accès au foncier à partir des années 70. Par contre, l'héritage devient moins systématique pour les individus nés à partir des années 1980 ; ce qui s'explique entre autres par des mécanismes de transmission du foncier affectés par l'endettement (voir plus bas). Enfin, on observe un accroissement constant de la location, voire de l'achat, pour accéder

au foncier irrigué. Pour les cohortes post-1980, la location devient structurante : plus de 30 % des jeunes débutent leur activité agricole en louant une parcelle alors qu'ils étaient 2 % pour les cohortes de personnes nées avant 1960. Cette dynamique est à mettre en relation directe avec le développement des périmètres irrigués privés à partir des années 90.

Le graphique met aussi en évidence la supplantation du riz de contre-saison chaude par le riz d'hivernage en tant que première culture pratiquée par les jeunes. La possibilité de cultiver en contre-saison chaude grâce à la mise en service du barrage de Manantali (1990) est un préalable à ce mouvement. Mais il s'est accentué depuis une dizaine d'années avec les programmes agricoles incitant à pratiquer la culture en contre-saison chaude, considérée comme plus productive (Zwart, Busetto, and Nelson 2017). Le maraîchage est très peu pratiqué comme première culture par les jeunes des différentes cohortes. Ce qui peut s'expliquer par un plus faible soutien des institutions financières au financement de campagnes d'appui aux cultures maraîchères. Il est souvent nécessaire d'utiliser des revenus issus de la production rizicole ou d'une autre activité pour financer sa première campagne maraîchère.

Avant que la filière rizicole ne soit libéralisée à partir de 1985, les agriculteurs n'avaient qu'un seul mode d'accès au financement, via le crédit octroyé par la SAED. Ceci explique que le financement via la SAED était structurant pour les cohortes d'avant 1960. Avec la libéralisation de la filière rizicole, la CNCAS a pris le relais de la SAED et les cohortes 1960-1969 et 1970-1979 en ont largement bénéficié à leur installation. La contractualisation avec un rizier était inexistante pour les cohortes d'avant 1960 mais elle s'est progressivement développée pour devenir le mode d'accès majoritaire au crédit pour les jeunes générations (près de 50 % des cohortes post-1980 débutent leur activité agricole grâce au crédit d'un rizier). La mobilisation de l'épargne d'une autre activité est variable selon les cohortes. En fait, c'est surtout le cas pour les familles d'éleveurs où les jeunes ont pu financer leur première campagne agricole en vendant du petit bétail.

Figure 5 : Implication dans le salariat agricole journalier lors de la phase d'installation en agriculture pour les différentes cohortes



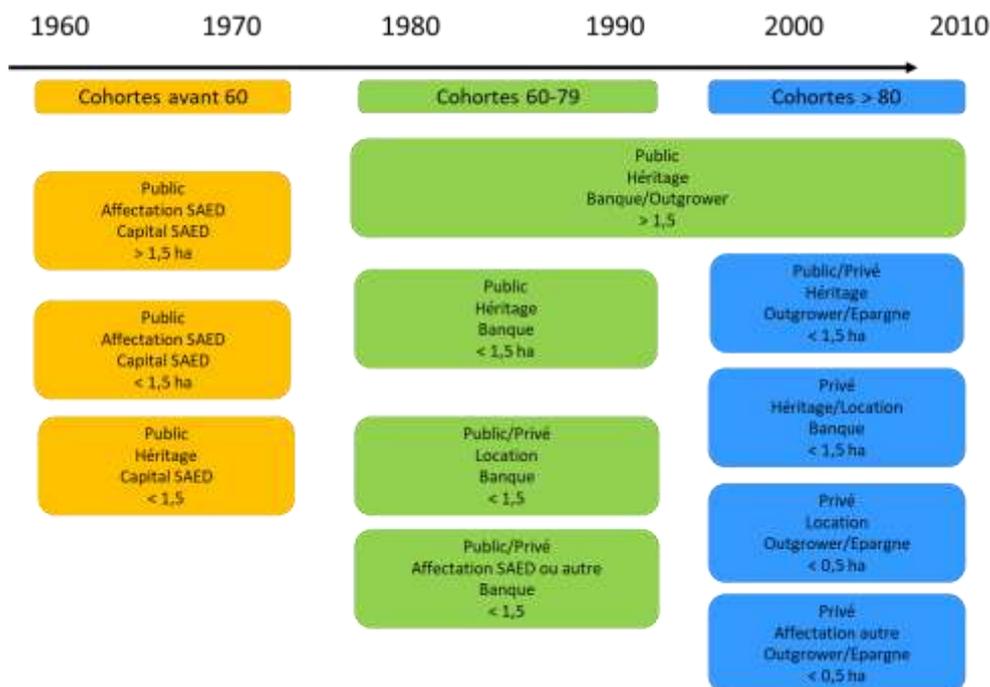
Le modèle technique rizicole introduit dans le delta est très intensif en main-d'œuvre notamment pour les opérations de semis, sarclage et récolte qui sont peu mécanisées (même si la récolte à la moissonneuse s'est fortement accrue depuis une dizaine d'années). Le delta est d'ailleurs une

région qui attire de nombreux travailleurs saisonniers (Ba, Bourgoïn, and Diop 2018). Ainsi, comme le montre la Figure 5, la proportion de jeunes s'impliquant dans le travail journalier agricole – en complémentarité de leur propre exploitation – s'est développée de cohorte en cohorte. Les revenus sont en premier lieu utilisés pour les besoins de consommation quotidienne, et parfois investis dans l'activité agricole.

4. UNE DIFFERENCIATION SOCIALE INTRAGENERATIONNELLE DANS L'ACCES AU FONCIER ET AU CAPITAL

Chacune des générations identifiées n'est pas homogène dans le sens où il existe une différenciation sociale et des inégalités d'accès aux facteurs de production au sein même des cohortes. Nous centrons ici l'analyse sur les modalités d'accès au foncier et au capital que nous appréhendons à travers une classification ascendante hiérarchique pour chaque cohorte, en utilisant quatre variables d'intérêt : le type de périmètre (public/privé), le mode d'accès au foncier (affectation SAED, affectation autre, héritage, location/achat), la superficie cultivée (inférieure à 0,5 ha, supérieure à 1,5 ha, entre 0,5 ha et 1,5 ha), le mode d'accès au capital (SAED, banque, contractualisation avec un rizier). À partir de cette classification, nous avons établi des typologies d'installation des jeunes suivant les cohortes (cf. Figure 6).

Figure 6 : Différenciation intragénérationnelle dans les modalités d'accès au foncier



Pour les individus nés avant les années 60, trois types d'accès au foncier et au capital se distinguent selon le mode d'accès à la terre. L'affectation de terres par la SAED concerne les deux premiers types avec une distinction liée à la superficie variable, relative aussi à la taille du ménage au moment de l'installation. Certains (les plus jeunes) s'installaient sur des terres héritées de leurs parents. Sinon, pour tous, l'installation se faisait sur les périmètres publics et l'accès au capital via la SAED.

Pour les personnes nées entre 1960 et 1979, trois changements peuvent être soulignés. C'est tout d'abord la fin des affectations de terre par la SAED (qui ne concernent plus qu'un seul type), l'héritage devient majoritaire (concerne deux groupes) et les premières locations de terre voient le jour sur les périmètres privés (un type). La banque (CNCAS) est devenue la seule voie d'accès au capital pour l'ensemble des types identifiés.

Sur la dernière période historique, cinq types ont été identifiés. Un des types de la période précédente perdure : celui où les jeunes ont hérité la terre, ont accès au capital via la banque ou un rizier et cultivent une relativement grande superficie (> 1,5 ha). À l'opposé, deux types font leur apparition : ceux où les jeunes ont accès à la terre via la location ou l'affectation sur des périmètres privés, cultivent des superficies inférieures à 0,5 ha et ont accès au financement hors du réseau bancaire historique (ils ont accès au financement auprès d'un rizier ou mobilisent l'épargne d'une autre activité). Les deux autres types sont intermédiaires dans la mesure où les jeunes héritent de la terre et cultivent des superficies relativement plus élevées.

Au final, certains types perdurent, d'autres apparaissent et résultent d'hybridation des types précédents. La tendance générale est à la complexification et à la différenciation plus forte en termes d'accès à la terre et au capital.

IV. VERS UNE RECOMPOSITION DES STRUCTURES FAMILIALES

Contrairement à d'autres régions du Sénégal où les contraintes foncières et les aléas climatiques prégnants ont limité l'activité agricole, l'agriculture demeure une activité centrale pour les populations du delta du fleuve. Mais la région est marquée par une complexification et une différenciation des modalités d'installation liées aux effets de la libéralisation et de la décentralisation.

Les cohortes d'avant 1960 ont largement profité de l'impulsion étatique postindépendance pour s'installer en agriculture irriguée. D'un système agraire reposant sur la complémentarité entre agriculture de décrue et activités d'élevage (notamment pastorales), ces cohortes ont été actrices d'une transformation profonde du système agraire. Comme souligné par Bélières and Touré (1999), la répartition relativement égalitaire du foncier irrigué et des moyens de production a permis à la majorité des jeunes de l'époque d'accéder à ces nouveaux aménagements et d'enclencher un processus d'accumulation via la riziculture irriguée. De plus, la Compagnie sucrière, une des seules agro-industries présentes dans la zone à cette époque, a aussi joué un rôle moteur dans l'emploi des jeunes.

Les jeunes des deux cohortes suivantes (1960-1969 et 1970-1979) ont vécu le passage d'une filière rizicole étatisée à une filière libéralisée et beaucoup d'entre eux ont pu profiter des premières années post-libéralisation, qui ont été fastes dans le sens où les périmètres se sont multipliés rapidement et où l'accès au crédit était aisé ; ce qui a certainement facilité leur installation en agriculture et pourrait expliquer que ces générations aient moins migré pendant leur jeunesse. Concernant l'aspect migratoire, il faut noter la particularité de la cohorte 1960-1969 dont une partie des jeunes ont migré en Mauritanie pour débiter une activité. Les sécheresses du début des années 70, qui ont induit des phases de décapitalisation des ménages, en sont l'une des causes. Néanmoins, un des revers de la libéralisation a été une instabilité des revenus, un appauvrissement des agriculteurs sur le moyen terme (Bélières and Touré 1999, Le Roy 2012) et des ruptures en termes de transmission du foncier en lien avec l'endettement des agriculteurs. En effet, dans le cas où un agriculteur était endetté auprès de son GIE, il ne pouvait plus cultiver sa parcelle et un autre agriculteur pouvait la cultiver s'il rachetait la dette.

En cas de décès du père, le fils doit alors rembourser la dette de son père pour récupérer la parcelle de son père ou alors aller chercher de la terre ailleurs.

Pour les cohortes post-80, les modalités d'installation en agriculture sont plus différenciées et certainement plus inégalitaires et précaires. Déjà au milieu des années 90, Bélières and Touré (1999) notaient la forte inégalité de répartition des terres aménagées entre les exploitations agricoles du delta, où 75 % des exploitations agricoles ne détiennent qu'un peu moins de 25 % des terres aménagées alors que moins de 10 % des exploitations cumulent 50 % de la superficie aménagée. Bien que les organisations paysannes aient facilité l'accès à des terres irriguées pour les jeunes et les femmes (cf. encadré), en fin de compte la distribution foncière par les communautés rurales a été particulièrement inégalitaire. Les dépendants accèdent encore très difficilement aux périmètres privés, et ils ne bénéficient le plus souvent que de petites superficies (Dahou 2003). Alors que la zone du delta n'a jamais produit autant de riz, deux éléments contribuent à expliquer cette situation paradoxale. D'une part, il semble que jusqu'ici, cette génération a peu profité des récentes phases d'aménagement et des grands programmes des années 2010 qui ont surtout ciblé ce que D'Aquino and Seck (2014) dénomment les « agricultures familiales d'entreprise ». D'autre part, le fait que la jeune génération hérite moins des terres de ses parents pourrait s'expliquer par les problèmes d'endettement connus par les parents (cf. ci-dessus). La combinaison de ces deux facteurs pourrait expliquer la part relativement importante des jeunes de cette génération qui ont eu recours à la location pour débiter leur propre activité.

La contractualisation avec un rizier est devenue la voie principale d'accès au crédit pour les cohortes post-80. Les critères d'octroi de ce type de crédit sont moins drastiques que pour les institutions bancaires classiques (comme la CNCAS ou autres institutions financières). Néanmoins, comme démontré par Soullier and Moustier (2018), l'accès au crédit via la contractualisation a un impact plus limité sur les revenus, contrairement à la banque (le prix d'achat du riz est moins élevé, notamment). De plus, certains rizières utilisent le foncier comme une garantie au crédit ; en cas d'endettement le producteur ne peut plus cultiver sa propre parcelle et doit la louer le temps de rembourser son crédit. Si l'on prend en compte le coût de la location et le moindre revenu tiré de la contractualisation, nous pouvons supposer que la rapidité d'accumulation des jeunes de cette génération est réduite comparée aux générations précédentes. Cette précarisation de l'installation des jeunes ruraux et l'accroissement des grandes exploitations agricoles ayant besoin de main-d'œuvre peut expliquer que certains jeunes doivent compléter leurs revenus avec du salariat agricole (journalier) informel auprès d'entreprises agricoles notamment.

L'émergence d'une « agriculture familiale d'entreprise » dans le delta et ses impacts sur l'insertion des jeunes ruraux

Comme l'ont récemment étudié D'Aquino et Seck (2014), à la suite du désengagement de la SAED à la fin des années 80 et à l'appui des programmes récents de l'État sénégalais et de certains bailleurs de fonds, une minorité d'exploitations agricoles familiales du delta ont fortement accru la taille de leur activité agricole au point de former une « agriculture familiale d'entreprise ». D'après leur étude (22 exploitations enquêtées), ces exploitations cultivent le plus souvent entre 50 et 100 ha et ont accru leur emprise foncière sur différents sites à la suite d'une demande d'affectation de foncier aux collectivités locales (conseil rural). Le niveau d'équipement de ces exploitations est variable mais elles disposent toutes, au minimum, d'un groupe motopompe qui leur confère une autonomie en termes d'accès à l'eau d'irrigation. Certaines de ces exploitations possèdent des équipements plus coûteux comme des tracteurs, des moissonneuses-batteuses ou des camions qu'elles mobilisent aussi pour faire de la prestation. La culture du riz en hivernage comme en contre-saison chaude sont les principales sources de revenus même si

certaines pratiquent aussi le maraîchage. Au-delà de la stricte activité de production agricole, certains de ces agriculteurs ont investi dans la transformation du riz et développé des dispositifs de contractualisation (accès au crédit avec remboursement en nature) avec les exploitations agricoles familiales plus modestes de la zone.

L'originalité du développement de cette « agriculture familiale d'entreprise » dans le delta tient au fait qu'elle ne repose pas sur des investisseurs – nationaux ou étrangers – extérieurs à la zone mais bien sur un processus d'accumulation d'exploitations familiales locales qui ont bénéficié de la phase de libéralisation. L'émergence de ce type d'agriculture a deux types d'incidence sur l'installation en agriculture des jeunes ruraux.

D'une part, « l'agriculture familiale d'entreprise » génère une quantité d'emplois non négligeable puisque 90 % de la main-d'œuvre est salariée (saisonniers, journaliers). Sur les 22 exploitations enquêtées, cette main-d'œuvre est estimée à 2 000 personnes. Ces emplois sont souvent occupés par des personnes relativement jeunes et le salariat saisonnier ou journalier est un moyen d'avoir des revenus pour subvenir directement à ses besoins voire pour initier sa propre activité agricole. De plus, la forte demande en main-d'œuvre lors des pointes de travail dans ces grandes exploitations agricoles contribue au développement du marché du travail dans la région. Le développement du marché du travail n'est pas nouveau dans cette zone, mais il semble que son expansion contribue à une recomposition des structures familiales dans le sens où de plus en plus de chefs de ménage rémunèrent leur propre main-d'œuvre familiale (jeunes hommes généralement) pour éviter qu'elle n'aille travailler pour d'autres. D'autre part, certaines exploitations relevant de « l'agriculture familiale d'entreprise » ont développé des dispositifs de contractualisation qui, comme nous l'avons vu plus haut, facilitent l'accès au crédit pour les jeunes et sont devenus structurants dans le processus de leur installation en agriculture.

CONCLUSION

Cet article présente les premiers résultats d'un travail de recherche et revient sur quarante années d'installation en agriculture de jeunes ruraux dans le delta du fleuve Sénégal. Ce travail révèle un certain changement structurel des structures de production dans la mesure où les jeunes s'installent plus tôt que leurs aînés en agriculture selon des modalités moins enclines, pour certains, à engager une dynamique d'accumulation viable. Au-delà de la phase d'installation, les conditions de reproduction des ménages ruraux se sont fortement différenciées en raison d'une intégration accélérée au marché : si certains ménages continuent d'assurer leur reproduction économique grâce à l'agriculture, d'autres sont beaucoup plus dépendants du salariat agricole, formel ou informel, pour leur survie – dans un contexte où la diversification hors agriculture demeure relativement faible. Il semble alors important d'intégrer la réflexion sur l'installation des jeunes ruraux en agriculture en lien avec leur intégration dans le marché du travail.

Comme l'a évoqué cet article, l'accès au foncier s'est complexifié pour les plus jeunes générations. Depuis la prise en charge par les communes de la gestion foncière et la libéralisation, les types d'acteurs motivés par l'acquisition de foncier irrigué se sont diversifiés et les arrangements, plus ou moins formels, reposant sur des réseaux d'influence particuliers, se sont multipliés. Mis à part ceux qui sont en mesure de mobiliser ces réseaux ou de former les alliances adéquates, cette « pression foncière ambiante » s'opère au détriment en majorité des jeunes ruraux de la zone. Il devient alors opportun de discuter des dynamiques collectives que mettent en place les jeunes pour orienter une gestion foncière qui soit plus à leur avantage. Si le delta a été marqué à la fin des années 70 par la création originale de foyers des jeunes qui ont facilité l'installation en

agriculture de centaines de jeunes de l'époque, cette dynamique semble s'être essouffée et il serait pertinent de s'intéresser à nouveau à l'implication des jeunes du delta dans les organisations collectives et leurs liens avec les collectivités locales.

N.B. : cet article est issu d'un travail de recherche doctorale en cours mené en partenariat entre le CIRAD et l'Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA).

BIBLIOGRAPHIE

Ancey, Véronique, Alexandre Ickowicz, Christian Corniaux, Claire Manoli, and Sergio Magnani. 2008. « Stratégies pastorales de sécurisation chez les Peuls du Ferlo (Sénégal) ». *Journal des africanistes* 78 (1/2) :105-119.

Antoine, Philippe, Mireille Razafindrakoto, and Francois Roubaud. 2001. « Contraints de rester jeunes ? Evolution de l'insertion dans trois capitales africaines : Dakar, Yaoundé, Antananarivo ». *Autrepart* 18 :17-36.

Ba, Cheikh Oumar, Jeremy Bourgoin, and Djibril Diop. 2018. « Sénégal : la fluidité des mobilités internes en réponse aux contraintes locales ». In *Une Afrique rurale en mouvement. Dynamiques et facteurs des migrations au sud du Sahara*, edited by Sara Mercandalli and Bruno Losch. Rome : FAO, CIRAD.

Ba, Cheikh Oumar, Bocar Diagana, Dièye Pape Nouhine, Ibrahima Hathie, and Madické Niang. 2009. Changements structurels des économies rurales dans la mondialisation. Programme RuralStruc - Phase II Dakar : Banque mondiale.

Bélières, Jean-François, and El Hadj Adama Touré. 1999. « Impact de l'ajustement structurel sur l'agriculture irriguée du delta du Sénégal ». Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier.

Boyer, Florence, and Charlotte Guénard. 2014. « Sous-employés, chômeurs ou entrepreneurs : les jeunes face à l'emploi ». *Autrepart* 71 (3): 3-31. doi: 10.3917/autr.071.0003.

Chauveau, Jean-Pierre. 2005. « Les rapports entre générations ont une histoire ». *Afrique contemporaine* n° 214 : pp. 59-83.

Clavel, Marie. 2018. « L'amélioration de la gouvernance foncière dans la zone d'aménagement hydro-agricole de la vallée du fleuve Sénégal : une contribution à l'analyse de genre ». Master 2, Université Toulouse Jean-Jaurès.

Cole, Jennifer. 2011. "A Cultural Dialectics of Generational Change." *Review of Research in Education* 35 (1):60-88. doi: 10.3102/0091732x10391371.

Comité technique « Foncier et développement ». 2017. Enjeux fonciers et modèles de développement sur les périmètres irrigués en Afrique de l'Ouest. *Notes de synthèse*. Paris : AFD, GRET.

Courgeau, Daniel. 2009. « L'enquête "Triple biographie : familiale, professionnelle et migratoire" ». In *Biographies d'enquêtes. Bilan de 14 collectes biographiques*, pp. 59-73. INED.

Crousse, Bernard, Paul Mathieu, and Sidi Mohamed Seck. 1991. *La vallée du fleuve Sénégal : Evaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements, 1980-1990* Paris : Karthala.

- D'Aquino, Patrick, and Sidi Mohamed Seck. 2014. Etude exploratoire d'identification et de caractérisation des agricultures familiales d'entreprise dans le delta du fleuve Sénégal. AFD, CIRAD.
- Dahou, Tarik. 2003. « Clientélisme et ONG ». *Journal des anthropologues* 94-95.
- Dahou, Tarik. 2004. *Entre parenté et politique. Développement et clientélisme dans le delta du Sénégal*. Paris, Dakar: Karthala, Enda Graf Sahel.
- Diop, Oumar, Moussa Bocar Fofana, and Amadou Abdoulaye Fall. 2008. Caractérisation et typologie des exploitations agricoles familiales au Sénégal, Tome 1 Vallée du fleuve Sénégal. Dakar : ISRA.
- Fox, Louise, Lemma W. Senbet, and Witness Simbanegavi. 2016. "Youth Employment in Sub-Saharan Africa: Challenges, Constraints and Opportunities." *Journal of African Economies* 25 (suppl_1):i3-i15.
- Hathie, Ibrahima, Idrissa Wade, Selly Ba, Madické Niang, Aminata Niang, Mariama Kesso Sow, Ya Cor Ndione, and Cheikh Oumar Ba. 2015. Emploi des jeunes et migration en Afrique de l'Ouest. Rapport final - Sénégal. IPAR.
- Le Roy, Xavier. 2006. « Agriculture irriguée et inégalités sociales dans la vallée du fleuve Sénégal ». 4^e Séminaire international et interdisciplinaire, Montpellier, France.
- Le Roy, Xavier. 2012. « Crédit et production agricole dans la vallée du Sénégal ». In *La faim par le marché. Aspects sénégalais de la mondialisation*, edited by Patrick Pillon. Paris: L'Harmattan.
- Losch, Bruno. 2016. A structural transformation to boost youth labour demand in sub-Saharan Africa: The role of agriculture, rural areas and territorial development. In *Working Paper n° 204*. Geneva: ILO.
- Manheim, Karl. 2011. *Le problème des générations*. Paris : Armand Colin.
- Mauger, Gérard. 2010. « Jeunesse : essai de construction d'objet ». *Agora débats/jeunesses* 56 (3): 9-24. doi: 10.3917/agora.056.0009.
- Rochegude, Alain, and Caroline Plançon. 2009. Décentralisation, acteurs locaux et foncier : Fiches Sénégal. Comité technique « Foncier et développement » : AFD.
- Seck, Sidi Mohamed, André Lericollais, and Géraud Magrin. 2009. « L'aménagement de la vallée du Sénégal. Logiques nationales, crises et coopération entre les Etats riverains ». In *Des fleuves entre conflits et compromis*, edited by Jean-Pierre Raison, 31-76. Paris : Karthala.
- Soullier, Guillaume, and Paule Moustier. 2018. "Impacts of contract farming in domestic grain chains on farmer income and food insecurity. Contrasted evidence from Senegal." *Food Policy*. doi: <https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2018.07.004>
- Sumberg, James, Nana Akua Anyidoho, Michael Chasukwa, Blessings Chinsinga, Jennifer Leavy, Getnet Tadele, Stephen Whitfield, and Joseph Awetori Yaro. 2015. "Young People, Agriculture and Employment in Rural Africa" In *African Youth and the Persistence of Marginalization: Employment, Politics, and Prospects for Change*, 111-132. New-York: Taylor & Francis.
- Touré, Oussouby, Sidi Mohamed Seck, Djibril Diop, Cheikh Oumar Ba, Jacques Faye, and Mbakhane Fall. 2011. Analyse des pratiques foncières et des enjeux de la sécurisation foncière au Sénégal. Dakar : IPAR, CNCR.

United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division. 2015. World Population Prospects, the 2015 Revision.

Zwart, Sander J., Lorenzo Busetto, and Andy Nelson. 2017. Mapping Changes in Irrigated Rice Area in Senegal Using the PhenoRice Algorithm and MODIS Imagery.

Bibliographie des introductions thématiques

Amanor K.S., 2010. "Family values, land sales and agricultural commodification in south-eastern Ghana". *Africa* 80 (1): 104-125.

Amichi H., Kadiri Z., Bouarfa S., Kuper M., 2015. « Une génération en quête d'opportunités et de reconnaissance : les jeunes ruraux et leurs trajectoires innovantes dans l'agriculture irriguée au Maghreb », *Cahiers Agricultures*, 24 (6) : p. 323-329.

André C., J.P. Platteau, 1998. Land relations under unbearable stress: Rwanda caught in the Malthusian trap. *Journal of Economics Behaviour & Organisation* 34: 1-47.

Antoine Ph., Razafindrakoto M., Roubaud F., 2001. Contraints de rester jeunes ? Évolution de l'insertion dans trois capitales africaines : Dakar, Yaoundé, Antananarivo. In : Collignon R. (éd.), Diouf M. (éd.) Les jeunes : hantise de l'espace public dans les sociétés du Sud ?. *Autrepart*, (18), 17-36.

Attané A., 2011. « La notion d'aïnesse sociale a-t-elle encore un sens dans les contextes contemporains ouest-africains ? L'exemple de la société burkinabé », in W. Molmy, M. Sajoux, L. Nowik, (éd.). *Vieillesse de la population dans les pays du Sud : famille, conditions de vie, solidarités publiques et privées : état des lieux et perspectives*, Paris, CEPED, p. 49-55.

Bernstein H. et Woodhouse Ph., 2001. Telling Environmental Change Like It Is? Reflections on a Study in Sub-Saharan Africa, *Journal of Agrarian Change*, Vol. 1 No. 2, pp. 283-324.

Berry S., 1988. Property rights and rural resource management: the case of tree crops in West Africa. *Cah. Sci. Hum.* 24 (1) 1988: 3-18.

Bledsoe C.H., 1980. Women and marriage in Kpelle society, Stanford university press.

Bologo E., 2007. « Transferts fonciers intergénérationnels et intra-familiaux dans l'Ouest du Burkina Faso : modalités et mutations », in Antoine Ph. (éd.) *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle*, CEPED, Collections Rencontres, Paris, pp. 213-230.

Burnod, P., Rakotomalala, H., Andriamanalina, B. et Di Roberto, H., 2016. « Composer entre la famille et le marché à Madagascar : Évolution de l'accès des jeunes agriculteurs à la terre ». *Afrique contemporaine*, 259, (3), 23-39.

Chauveau J.-P., 2005. « Introduction thématique : les jeunes ruraux à la croisée des chemins ». In Chauveau J.-P. (éd.) Dossier "jeunes ruraux". *Afrique Contemporaine*, (214) : 15-35.

Chauveau J.-P., Colin J.-Ph, Jacob J.-P., Lavigne Delville Ph., Le Meur P.-Y., 2006. Changes in land access and governance in West Africa: markets, social mediations and public policies: results of the CLAIMS research project. Londres: IIED, 85 p.

Christiansen C., Utas M., Vigh H. E., 2006. *Navigating Youth, Generating Adulthood: Social becoming in an African context*. Uppsala: The Nordic Africa Institute.

- Colin J.-Ph., 2008. "Disentangling intra-kinship property rights in land: a contribution of economic ethnography to land economics in Africa". *Journal of Institutional Economics* 4 (2): 231-254.
- Colin J.-Ph. et Woodhouse Ph., 2010. « Introduction: interpreting land markets in Africa », *Africa: The Journal of the International African Institute*, Volume 80 (1): 1-13.
- Colin J.-Ph., 2018. The emergence and dynamics of rural land market in west Africa. Key issues, key insights and remaining questions. World bank conference on land and poverty, The World Bank - Washington DC, March 19-23, 2018.
- DIAL, 2007. Youth and labour markets in Africa. À critical review of literature. Document de travail DT/2007 02., Développement Institutions et analyses de long terme (DIAL). Paris.
- Dozon J.-P., 1986. « En Afrique, la famille à la croisée des chemins », in Burguière A., Klapich-Zuber C., Segalen M., Zonabend F. (éd.), *Histoire de la famille*, tome 2, Paris, A. Colin, 301-338.
- FAO, OIT, UNESCO, 2009. Opportunités de formation et d'emploi pour aborder la pauvreté chez les jeunes ruraux : rapport de synthèse.
- Gastellu J.-M., 1980. « Mais, où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ? » *Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines* 17 (1-2) : 3-11.
- Gastineau, B. et Golaz, V. (2016). « Être jeune en Afrique rurale : Introduction thématique ». *Afrique contemporaine*, 259, (3), 9-22. Doi :10.3917/afco.259.0009.
- Golaz, 2007. « Vers une nouvelle définition des relations intergénérationnelles en milieu rural gussi (sud-ouest du Kenya) », in Antoine Ph. (éd.) *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle*, CEPED, Collections Rencontres, Paris, pp. 231-249.
- Goody J., 1958. 'The Fission of Domestic Groups among the LoDagaba', in Jack Goody (ed.) *The Developmental Cycle in Domestic Groups*, pp. 53-91. Cambridge: Cambridge University Press.
- Goody E., 1982. *Parenthood and social reproduction. Fostering and occupational roles in west Africa*. Cambridge university press.
- Guyer J., 1981. Household and Community in African Studies, *African Studies Review*, vol. 24(2-3), pp. 87-134.
- Guyer J., Peters P., 1987. "Introduction. Conceptualizing the Household: Issues in Theory and Policy in Africa", *Development and Change*, 18, 2, pp. 197-214.
- IFAD, 2012. Faciliter l'accès des jeunes ruraux aux activités agricoles. Document de travail préparé pour la session jeunesse du Forum Paysan.
- Inter-réseaux, 2015. Jeunesses rurales africaines : contours, aspirations et perspectives, *Grain de sel* 71, Inter-réseaux développement rural.
- Kinsey H., P. Binswanger, 1993. Characteristics and performance of settlement programs. The Agriculture and Environment Division, Southern Africa Department.
- Lavigne Delville Ph., Colin J.-Ph., Ka Ibrahima, Merlet M., 2017. *Étude régionale sur les marchés fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest et les outils de leur régulation*. UEMOA, IPAR.
- Li T. M., 2017. Intergenerational displacement in Indonesia's oil palm plantation zone, *The Journal of peasant studies*, Volume 44, pp. 1158-1176.
- Meillassoux C., 1975. *Femmes, greniers et capitaux*. Paris, Maspero.

Moritz M., 2012. "Individualization of Livestock Ownership in Fulbe Family Herds: The Effects of Pastoral Intensification and Islamic Renewal", In A. Khazanov and G. Schlee, (Eds.), *Who owns the stock? Collective and multiple forms of property in animals*, Oxford, Berghahn, pp. 193-214.

Ouendeno M. L., Daoudi A., Colin J.-P., 2015. « Les trajectoires professionnelles des jeunes dans la néo-agriculture saharienne (Biskra, Algérie) revisitées par la théorie de l'agricultural ladder ». *Cahiers Agriculture* 24 : 396-403.

Peters P., 2004, "Inequality and Social Conflict Over Land in Africa", *Journal of Agrarian Change*, Vol. 4, (3): 269-314.

Poulet K., 2016. L'hypothèse migratoire comme horizon d'émancipation ? Une ethnographie des jeunesses dakaroises, Thèse de Doctorat (PhD), École doctorale Sciences de l'Homme et de la Société, Centre universitaire de recherche sur l'action publique et le politique (CURAPP-ESS), Université de Picardie Jules-Verne.

Proctor F. J. and Lucchesi V., 2012. *Small-Scale Farming and Youth in an Era of Rapid Rural Change*, IIED/HIVOS, London/The Hague.

Quan J., 2007. "Changes in intra-family land relations", in Cotula (eds) *Changes in "customary" land tenure systems in Africa*, IIED: 51-64.

Soro M. et J.-Ph. Colin, 2008. « Marchandisation, individualisation et gestion intra-familiale des droits sur la terre en basse Côte d'Ivoire », *Économie rurale* 303-304-305 : 154-168.

Timera M., 2001. « Les migrations des jeunes Sahéliens : affirmation de soi et émancipation », *Autrepart*, 18, 2, pp. 37-49.

White, B., 2011. *Who Will Own the Countryside? Dispossession, Rural Youth and the Future of Farming*. International Institute of Social Studies.

White B, 2015. "Generational dynamics in agriculture: reflections on rural youth and farming futures". *Cahiers Agricultures* 24 : 330-334.

RÉGARDS SUR LE FONCIER n° 7

REVUE DE LITTÉRATURE > Charline Rangé

- I. Relations intergénérationnelles et changements agraires : éléments de cadrage
- II. Logiques de reproduction familiale, travail des jeunes et migrations
- III. Une génération en proie aux inégalités et à l'insécurité foncière ?
- IV. Acquisitions foncières à grande échelle, agro-industrie et emploi : les enjeux d'une analyse générationnelle

PARTIE 1. FAMILLES ET STRATÉGIES D'AUTONOMISATION DES JEUNES

- I. Stratégies d'autonomisation des jeunes et accès au foncier : entre migration et attachement à la terre, quel rôle pour la famille? Étude de cas dans les Hautes Terres à Madagascar
> Hadrien Di Roberto
- II. L'installation des jeunes ruraux en Sierra Leone : l'émancipation au prix de la précarité
> Augustin Palliere

PARTIE 2. AGRICULTURES FAMILIALES ET MARCHÉS FONCIERS

- I. Les dimensions intrafamiliales de l'accès des jeunes à la terre : éclairage depuis le Sud-Comoe (Côte d'Ivoire)
> Jean-Philippe Colin, Débégoun Marcelline Soro, Georges Kouamé
- II. Marchés et solidarités familiales : les trajectoires des jeunes dans une agriculture familiale en cours d'intensification (Guinée forestière)
> Augustin Palliere, Charline Rangé

PARTIE 3. INSTALLATION DANS LE CADRE DES PROGRAMMES PUBLICS

- I. Installation des jeunes dans le cadre des politiques de mise en valeur en Algérie : portées et limites
> Ali Daoudi, Jean-Philippe Colin
- II. Young farmers in Thailand: small numbers but diversified projects
> Cécile Cochetel, Kassirin Phiboon, Nicolas Faysse
- III. Évolution des structures agraires et installation des jeunes en agriculture. Retour sur 40 ans d'installation des jeunes ruraux en agriculture irriguée dans le delta du fleuve Sénégal
> Pierre Girard, Jérémy Bourgoïn, Djibril Diop, Astou Dia Camara, Djiby Dia

BIBLIOGRAPHIE DES INTRODUCTIONS THÉMATIQUES